

3. ÉVALUATION DES EFFETS ET DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE

3.1. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET À L'ÉCHELLE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE.....	138	3.3. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET À L'ÉCHELLE DE L'AIRE RAPPROCHÉE....	196
3.1.1. EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	138	3.3.1. EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	196
3.1.1.1. PRÉAMBULE	138	3.3.1.1. PRÉAMBULE	196
3.1.1.2. ETUDE DES SIMULATIONS	140	3.3.1.2. SIMULATIONS	198
3.1.1.3. EFFETS	145	3.3.1.3. EFFETS	214
3.1.2. EFFETS DES PROJETS ÉOLIENS CUMULÉS SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	146	3.3.2. EFFETS DES PROJETS ÉOLIENS CUMULÉS SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE RAPPROCHÉE : ...	216
3.1.2.1. PRÉAMBULE	146	3.3.3. EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	218
3.1.2.2. SIMULATIONS	148	3.3.3.1. PRÉAMBULE	218
3.1.2.3. EFFETS CUMULÉS	150	3.3.3.2. EFFETS DU PROJET SUR LES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'ARAP	220
3.1.3. EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	152	3.3.3.3. EFFETS DU PROJET SUR LES SITES PROTÉGÉS DE L'ARAP : LAC DE SAINT-PARDOUX	221
3.1.3.1. PRÉAMBULE	152	3.3.3.4. EFFETS DU PROJET SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ARAP	221
3.1.3.2. INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	154	3.3.3.5. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	223
3.1.3.3. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AEL	156	3.3.4. EFFETS DU PROJET DEPUIS LES ROUTES ET SENTIERS TOURISTIQUES	224
3.1.3.4. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AEL	158	3.3.4.1. LA ROUTE DU HAUT-LIMOUSIN	224
3.1.3.5. SYNTHÈSE DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	167	3.3.4.2. LES SENTIERS DE RANDONNÉE	224
3.2. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET A L'ÉCHELLE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE	168	3.3.5. EFFETS DU PROJET SUR LES LIEUX DE VIE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	225
3.2.1. EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE	168	3.3.5.1. EFFETS ET INCIDENCES SUR LES VILLAGES DE L'AIRE RAPPROCHÉE	225
3.2.1.1. PRÉAMBULE	168	3.3.5.2. EFFETS ET INCIDENCES SUR LES HAMEAUX SITUÉS À MOINS DE DEUX KILOMÈTRES DU PROJET	226
3.2.1.2. SIMULATIONS	170	3.4. EFFETS ET INCIDENCES À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DU PROJET.....	230
3.2.1.3. EFFETS	177	3.4.1. EFFETS TEMPORAIRES PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION	230
3.2.2. EFFETS DES PROJETS ÉOLIENS CUMULÉS SUR LE PAYSAGE	178	3.4.2. EFFETS PENDANT LA PÉRIODE D'EXPLOITATION	230
3.2.2.1. SIMULATIONS	178		
3.2.2.2. EFFETS CUMULÉS	181		
3.2.3. EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE	182		
3.2.3.1. PRÉAMBULE	182		
3.2.3.2. EFFETS DU PROJET SUR LES SITES PROTÉGÉS DE L'AINT	184		
3.2.3.3. EFFETS DU PROJET SUR LES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AINT	186		
3.2.3.4. EFFETS DU PROJET SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AINT	188		
3.2.3.5. SYNTHÈSE DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE :	193		
3.2.4. EFFETS DU PROJET SUR UN SITE TOURISTIQUE MAJEUR : LE LAC DE SAINT-PARDOUX ...	194		

3.1. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET À L'ÉCHELLE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

3.1.1. EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

3.1.1.1. PRÉAMBULE

Rappel méthodologique :

L'effet traduit la conséquence objective du projet sur son environnement. Au regard de la dimension paysagère, il s'agit d'une présentation la plus objectivée possible des modifications de la composition et de l'organisation des espaces du territoire et des perceptions qu'un observateur pourrait en avoir.

Les effets du projet sur le paysage étudié sont évalués en terme de qualité, c'est à dire de capacité pour le projet éolien étudié à «faire» paysage pour demain sur les structures paysagères en place. La qualité des effets dépend de la cohérence et de la lisibilité des rapports scénographiques, d'image et de sens entre le projet éolien et les éléments du paysage en place. (voir méthode p.10-11)

A l'échelle d'un espace, l'incidence dépendra de l'enjeu vis à vis du projet éolien d'une part, induit par la valeur paysagère du site et par l'intensité de la présence éolienne, de la qualité des effets paysagers générés par le parc d'autre part.

A une telle distance du projet éolien, l'analyse des effets perceptibles étudie la concordance de présence visuelle entre le projet éolien et le grand paysage. On estime qu'à cette distance, si le projet éolien n'est pas visible, les effets sur le paysage peuvent être évalués comme nuls, de qualité neutre.

Généralités sur les prises de vue :

La distance entre le lieu d'observation et le lieu du projet entre ici en ligne de compte comme facteur de pondération.

On estime qu'il est possible de distinguer une éolienne de 200m de haut en bout de pale à 20 km, par météo et éclairage favorables, sans masques visuels liés à la topographie, à la végétation ou à l'urbanisation.

Selon l'emplacement de l'observateur, l'organisation des éoliennes dans son champ de vision peut changer radicalement. La densité, le rythme d'implantation et d'interaction avec les éléments naturels ou bâtis sont autant de facteurs qui peuvent évoluer en même temps que la position de l'observateur sur le territoire.

Néanmoins, les perceptions engendrées et l'interprétation du sens des lieux confrontée au sens du projet éolien changent moins radicalement.

Méthode de réalisation des photographies :

Les prises de vues ont été réalisées à l'aide d'un appareil photo reflex Pentax K-3 II, avec GPS et boussole intégrés permettant de connaître la position et l'orientation de chaque prise de vue.

L'objectif utilisé sur cet appareil est de focale fixe 35mm (il limite les déformations périphériques de l'image par rapport à un zoom). Le boîtier de l'appareil est équipé d'un capteur APS-C qui convertit la focale 35mm en 52mm, retranscrivant ainsi le plus fidèlement possible les caractéristiques de l'œil humain.

Afin de limiter les déformations lors de l'assemblage des photographies en photomontage panoramique, un trépied, une rotule de mise à niveau et une tête panoramique ont été utilisés.

NB : Certaines photos utilisées montrent parfois des vues brumeuses ou à contre jour avec un soleil rasant. Dans la mesure du possible nous avons choisi les journées les plus favorables au regard de la météo et organisé les itinéraires de prises de vues afin d'échapper au mieux aux effets de contre-jour. Certaines situations (points de vue vers le sud) restent néanmoins sur de longues plages horaires à contre jour.

Méthode de réalisation des simulations :

Les simulations ont été réalisées avec le logiciel WindPro par l'agence Ad Terram. A fin de qualité des représentations, l'auteur des photomontages n'a cherché ni à minimiser, ni à renforcer la présence éolienne, mais à rendre ses représentations les plus justes possibles, c'est à dire en accord avec les jeux de lumières et d'expositions propres à chaque photo. Lorsque les éoliennes étaient trop éloignées et trop difficiles à voir, des repérages et des zooms sont donnés en complément.

Points de vue choisis :

Sur ce territoire, le relief, l'omniprésence de filtres boisés ou bocagers et la quasi absence de panoramas repertoriés, en hauteur, en direction du projet, rend le choix des points de vue malaisé. L'aire éloignée n'offre que très peu de points de vue dégagés, et les éoliennes seront assez peu perceptibles à cette distance.

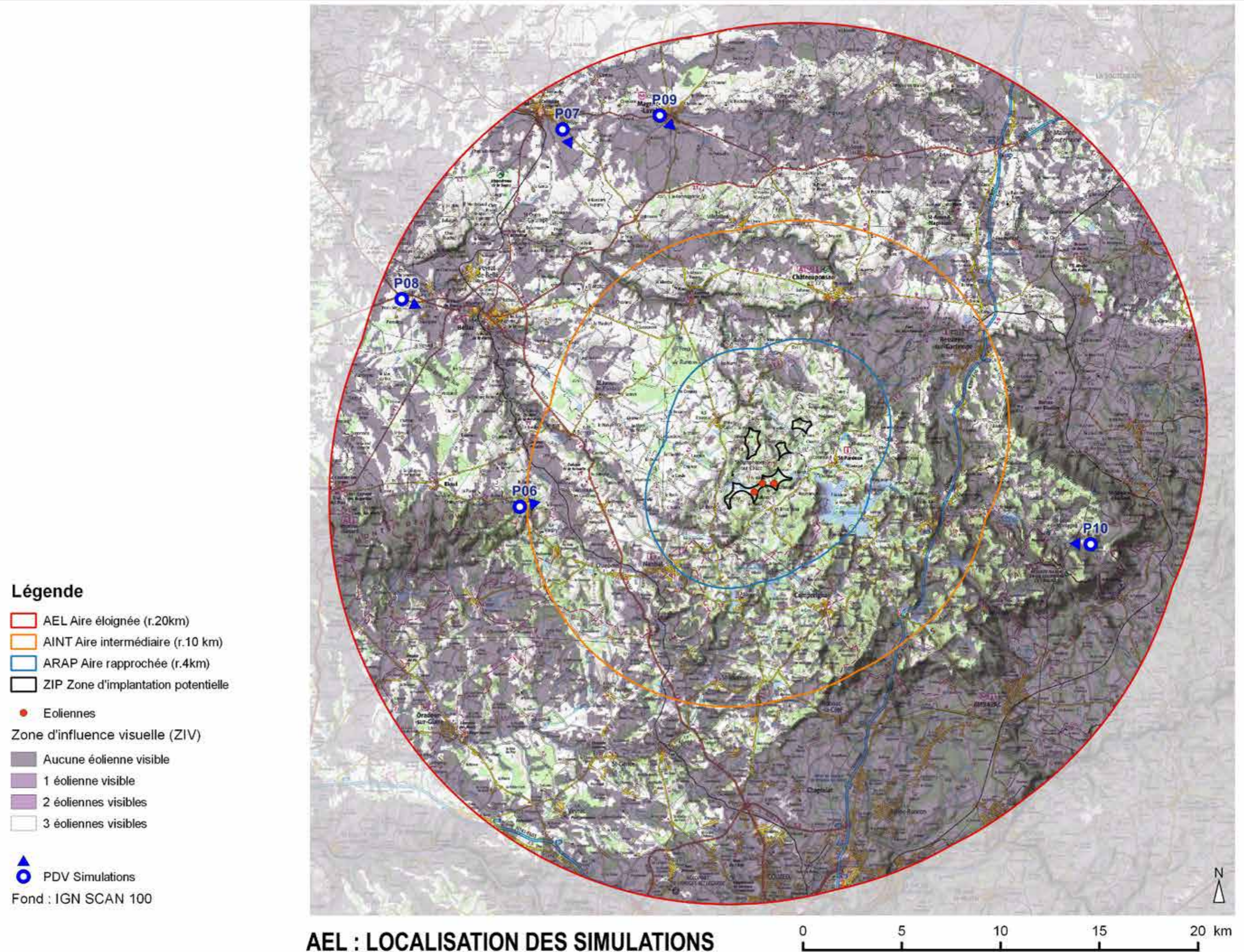
Cinq simulations sont réalisées depuis l'aire éloignée de part et d'autre du site d'implantation projeté :

- P06 - Chapelle de Vaulry - La Taurinerie : site inscrit des monts de Blond, panorama en direction du projet ;
- P07 - Le Dorat, hospice de Grandchamp : Site patrimonial remarquable (SPR) du Dorat, monument historique ;
- P08 - Bellac depuis la RN 147 : Site emblématique, monuments historiques, ville ;
- P09 - Magnac Laval depuis la RD942 : monument historique, ville ;
- P10 - Saint-Pierre-la-Montagne : monument historique, site emblématique des monts d'Ambazac.

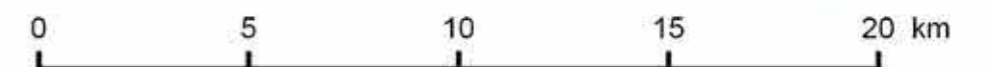
Les points de vue ont été choisis depuis des sites inscrits, des monuments historiques ou des panoramas. Ils reflètent les vues depuis les principales unités paysagères de l'aire éloignée : Monts de Blond (P06), Basse Marche (P07,08,09), Monts d'Ambazac (P10). L'unité paysagère de Limoges et sa campagne résidentielle n'est pas représentée : elle est globalement hors ZIV*, aucun point de vue n'y a été référencé en direction du projet.

Les simulations permettent de voir si les éoliennes dépassent ou non de la ligne d'horizon. Dans trois cas, elles sont invisibles.

ZIV : Zone d'influence visuelle (voir 2.3.5, page 134)



AEL : LOCALISATION DES SIMULATIONS



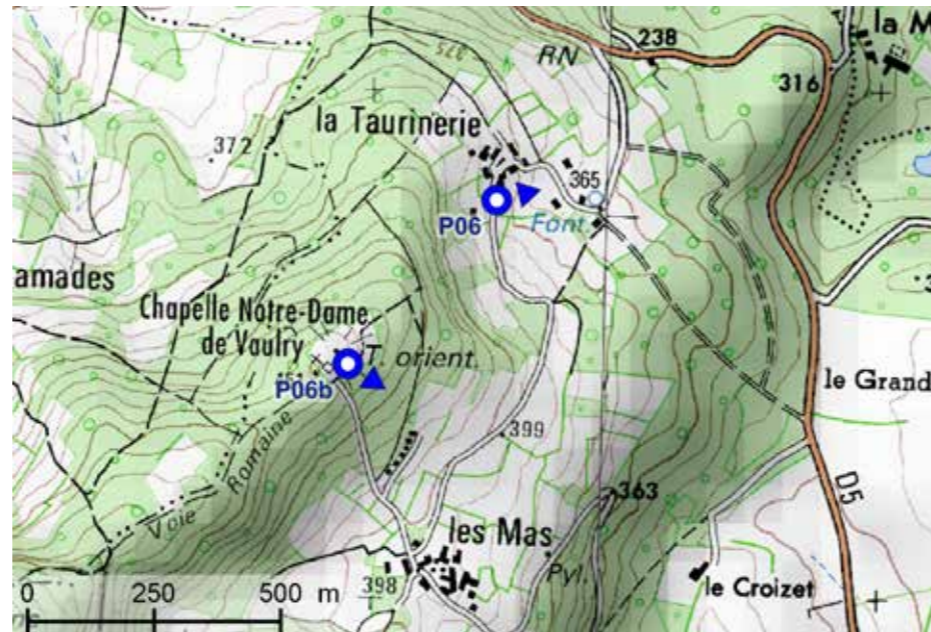
3.1.1.2. ETUDE DES SIMULATIONS

P06/ CHAPELLE DE VAULRY - LA TAURINERIE

La chapelle de Vulry est un point haut des monts de Blond et figure comme l'un des seuls panoramas référencés pointant vers le projet. L'analyse du point de vue depuis le site (P06bis ci-dessous) révèle que le panorama depuis la chapelle ne cadre pas en direction des éoliennes.

Tout près, depuis les hauteurs du hameau de la Taurinerie, un point de vue est possible en direction des éoliennes.

Celles-ci apparaissent à l'arrière-plan, dans l'espace qui semble plan depuis ce point de vue. Les éoliennes apparaissent comme un groupe. Un effet de distanciation est créé par la rupture entre les plans proches et moyens et l'arrière-plan en contrebas. Les éoliennes apparaissent fondues dans cet horizon. Les éoliennes sont ici des éléments du panorama, elles sont perçues comme appartenant au lointain, et ne perturbent pas la perception paysagère des monts de Blond ou de la chapelle.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 12h59	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 551020	Y : 6550198
Altitude :	389 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	12 km	
Azimut :	77°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Point de vue P06 bis : Panorama depuis la Chapelle Notre-Dame de Vulry



Simulation du projet : Zoom (zoom x 2,0)

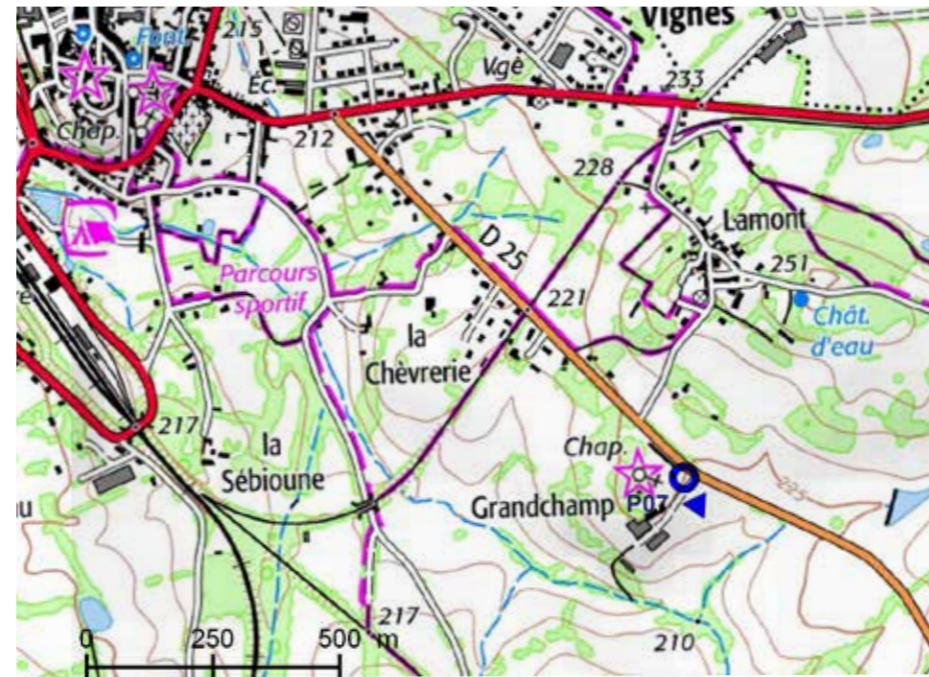


Simulation du projet - 90°

P07/ LE DORAT - HOSPICE DE GRANDCHAMP

L'hospice de Grandchamp est un monument historique faisant partie du site patrimonial remarquable du Dorat. Le monument était en ZIV et la vue portait en direction du projet éolien. La simulation révèle cependant qu'aucune visibilité n'est possible sur les éoliennes depuis ce monument. Elles sont masquées par les filtres arborés présents à l'arrière-plan.

La prégnance du projet est nulle depuis ce point de vue, et ses effets ne sont pas perceptibles.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 14h54	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 553180	Y : 6569294
Altitude :	228 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	20,6 km	
Azimut :	154°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation du projet : Zoom (zoom x2,5)



Simulation du projet - schéma 90°

P08/ BELLAC DEPUIS LA RN 147

Le point de vue se situe sur la RN 147 en direction de Bellac, à 20 km à l'ouest du projet éolien. Il s'agit d'une voie passante, rapide, sans possibilité de s'arrêter pour admirer le panorama qui se révèle plutôt « en mouvement ». La ville de Bellac est visible au loin, à quatre kilomètres. On distingue la ville, la vallée du Vincou (site inscrit), et deux monuments historiques : le vieux pont sur le Vincou et l'Eglise de Bellac. La simulation révèle que le parc serait visible à l'arrière plan, à droite de la ville. Les éoliennes dépassent de la ligne d'horizon. Elles sont écartées les unes des autres et s'installent dans la longueur. La distance perçue entre la ville et le parc est importante et suffit à bien différencier les deux paysages. Les éléments s'apposent sans que la qualité paysagère n'en soit diminuée. A cette distance, la prégnance du parc éolien reste très faible.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 13h38	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 545048	Y : 6560710
Altitude :	255 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	20 km	
Azimut :	115°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation du projet : Zoom (zoom x 1,5)



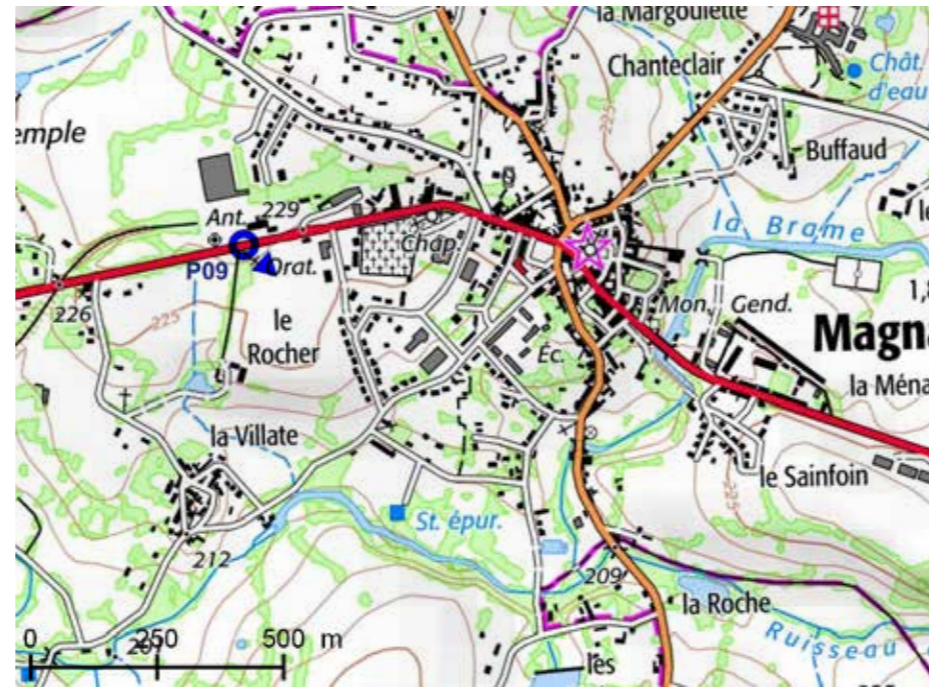
Simulation du projet - 90°

P09/ MAGNAC LAVAL

Le point de vue se situe sur la RD 942 à l'ouest de Magnac-Laval, à 17 km au nord du projet éolien. L'étude de la ZIV indiquait une possible covisibilité à cet endroit entre l'église de Magnac Laval classée monument historique et les éoliennes.

La simulation révèle que les éoliennes sont invisibles depuis ce point, elles sont sous la ligne d'horizon dessinée par les bois à l'arrière plan.

La prégnance du projet est nulle depuis ce point de vue, et ses effets ne sont pas perceptibles.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 15h17	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 558103	Y : 6570000
Altitude :	233 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	19 km	
Azimut :	133°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation du projet : Zoom (zoom x 2,8)

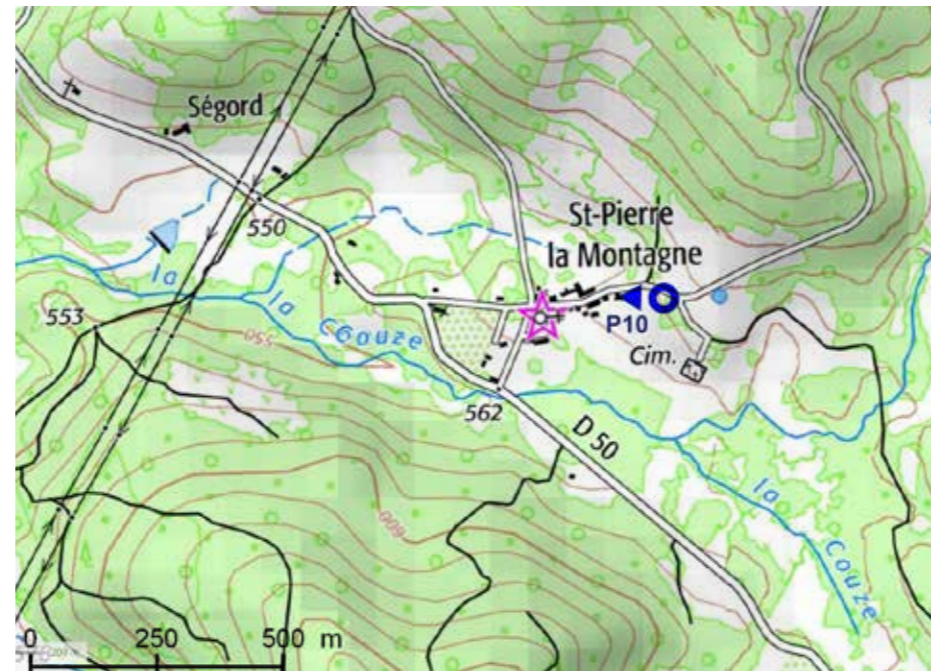


Simulation du projet - schéma 90°

P10/ ST-PIERRE-LA-MONTAGNE

Le point de vue se situe à 16 km à l'ouest du projet, sur la route menant à St-Pierre-la-Montagne depuis le nord-est. L'étude de la ZIV indiquait une possible covisibilité entre l'église de St-Pierre-la-Montagne et le projet. La simulation révèle que les éoliennes ne sont pas visibles depuis ce point de vue : elles sont masquées par la végétation et se situent sous la ligne d'horizon.

La prégnance du projet est nulle depuis ce point de vue, et ses effets ne sont pas perceptibles.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 9h42	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 579905	Y : 6548304
Altitude :	586 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	16 km	
Azimut :	272°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	76,5°	



Simulation du projet - schéma

3.1.1.3. EFFETS

Degré d'enjeu :

Valeur paysagère initiale :

Voir état initial, p.48-49.

La valeur paysagère initiale de l'aire éloignée est évaluée comme modérée.

Intensité de la présence éolienne :

Dans l'aire d'étude éloignée, la configuration des reliefs, l'omniprésence de bocages ou de boisements rendent particulièrement peu nombreux les points de vue sur le projet. Souvent, un espace situé en zone d'influence visuelle présente en réalité de nombreux masques qui empêchent les vues en direction du projet.

A une distance comprise entre dix et vingt kilomètres du projet éolien, les effets de contraste induits par la hauteur des éoliennes sont très faibles. Pour les deux points de vue étudiés depuis lesquels le parc est visible, les éoliennes sont perçues comme des éléments d'arrière-plan se dessinant sur l'horizon, et appartenant au grand paysage.

L'occupation du champ de vision du parc ne dépasse pas 6°.

La prégnance du parc est évaluée comme très faible à l'échelle de cette aire d'étude.

Qualité des effets:

Qualité scénographique :

Lorsque le parc est visible, son volume s'intègre dans le paysage qui se déploie sous les yeux. Les éoliennes semblent, le plus souvent, émerger d'une immensité plane à dominante boisée. Les hauteurs perçues restent à l'échelle des masses boisées ou des reliefs de l'arrière

plan.

Le parc s'appréhende ici dans sa totalité. L'éloignement des éoliennes les unes par rapport aux autres et leur petit nombre réduit l'effet de groupement et la densité de leur présence. Elles restent perçues surtout comme un petit groupe d'éléments verticaux dissociables.

L'effet d'éloignement entre le parc éolien et l'observateur est augmenté par la présence abondante d'éléments paysagers dans les plans moyens, souvent des motifs de la végétation.

La qualité scénographique dans l'aire éloignée est évaluée comme neutre.

Qualité des rapports d'image :

Aujourd'hui, l'éolien est un élément encore peu présent dans les paysages de l'aire éloignée. La Haute-Vienne est pourtant amenée à devenir un secteur éolien dense. De nombreux projets seront construits d'ici quelques années (voir l'analyse des effets cumulés, pages suivantes). Actuellement, la présence d'éoliennes forme un contraste d'image assez important avec les motifs paysagers existants qui sont globalement naturels. Les éoliennes sont les seuls motifs de grande hauteur dépassant d'un horizon boisé où les traces industrielles sont absentes. La proximité de Limoges, les points de vue depuis les grandes voies de circulation (P08) atténuent ce contraste. Pour les points de vue depuis les sites naturels (P06), la rupture est plus importante, bien que le parc soit nettement distingué de l'unité paysagère sur lequel l'observateur est situé. Les paysages de l'aire éloignée depuis lesquels les éoliennes sont visibles souffrent peu des contrastes d'image provoqués par les éoliennes, mais la capacité du projet à faire corps avec son paysage et à créer un paysage de qualité reste modérée.

La qualité des rapports d'images est évaluée comme neutre.

Qualité des rapports de sens :

La Basse-Marche et les monts d'Ambazac sont réputés pour être des secteurs de vents faibles. Dans la perception collective, les taillis et le bocage, qui font écran au vent, sont en contradiction de sens avec des éoliennes. Les motifs préexistants sont en rapport avec l'eau, le bois, et restent très proches de la terre. Depuis les points de vue étudiés, l'horizon est plan, cette rugosité du terrain est moins perceptible, et les contrastes de sens s'atténuent.

Depuis les points de vue étudiés, les unités paysagères sont peu visibles à l'arrière plan. Les contreforts des monts d'Ambazac notamment ne se distinguent pas. Le parc ne permet pas, à cette échelle, d'être situé dans une unité paysagère.

Les éoliennes dialoguent avec l'horizon et sont bien perçues comme motifs cherchant le ciel.

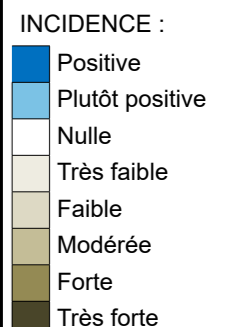
La qualité des rapports sémantiques est évaluée comme neutre.

Conclusion

La très faible prégnance du parc à l'échelle de l'aire éloignée réduit fortement les effets du parc, évalués comme neutres. L'incidence du projet sur le paysage de l'aire éloignée est très faible.

Evaluation de l'incidence du projet sur le paysage de l'aire éloignée :

Valeur paysagère initiale		Intensité de la présence éolienne			DEGRÉ D'ENJEU		Qualité des effets paysagers générés par le projet éolien			QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE							
Qualité des structures paysagères	Reconnaissance sociale	Proximité	Répartition éolienne	Exposition visuelle			Qualité des rapports scénographiques	Qualité des rapports d'image	Qualité des rapports de sens										
Modérée	3	Modérée	3	Très faible	1	Très faible	1	Très faible	1	Faible	2	Neutre	-0,5	Neutre	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0



3.1.2. EFFETS DES PROJETS ÉOLIENS CUMULÉS SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

3.1.2.1. PRÉAMBULE

Projets pris en compte :

Plus haut, nous avons fait le bilan de la situation de l'éolien en Haute Vienne (voir page <?>).

Aujourd'hui, aucune éolienne n'est construite dans le périmètre de l'aire éloignée, mais de nombreux projets sont en cours d'élaboration, à différents stades d'avancement. Nous en avons répertoriés onze : sept projets autorisés et quatre projets en cours d'instruction.

L'étude des projet éoliens en cours de développement permet d'analyser au mieux la densification éolienne du territoire et les risques de saturation.

A ces projets éoliens s'ajoute un projet de ligne à grande vitesse, la LGV Poitiers-Limoges, autorisé en 2013, à une distance de 7,8 km du projet.

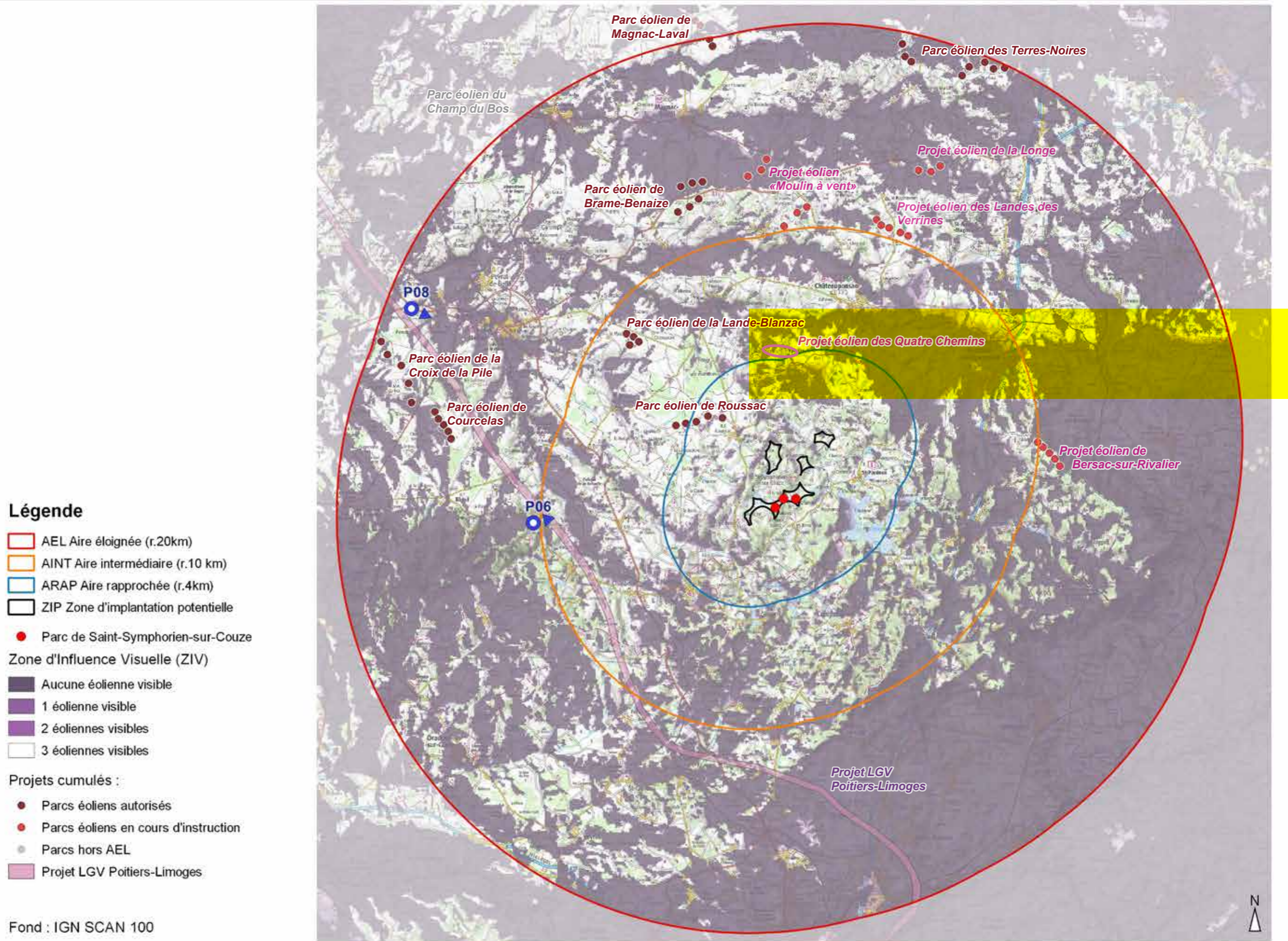
Choix des simulations :

Les deux points de vue étudiés dans l'aire éloignée depuis lesquels le projet est visible ont été analysés avec le cumul de l'ensemble des projets cités. Il s'agit du point de vue de la Taurinerie, dans les monts de Blond, et du point de vue de Bellac depuis la RN 147.

Projets pris en compte dans l'analyse des effets cumulés :

Communes	Nom du parc	Avancement	Distance à la ZIP	Nombre d'éoliennes	Hauteur éoliennes	Hauteur mâts	Diamètre rotor
Roussac, St Junien les Combes	Parc éolien de Roussac	Autorisé	3,3 km	5	180 m	117 m	126 m
Blanzac	Parc éolien de la Lande - Blanzac	Autorisé	8,8 km	4	184 m	127,5 m	131 m
Magnac-Laval, Droux	Parc éolien des portes de Brame Benaize	Autorisé	13,1 km	6	180 m	NC	NC
Blond Bellac	Ferme éolienne de Courcelas	Autorisé	15,9 km	5	150 m	93 m	114 m
Blond Bellac	Ferme éolienne de la Croix de la Pile	Autorisé	18 km	5	182 m	125 m	114 m
Arnac la poste St Hilaire la Treille	Ferme éoliennes des Terres Noires	Autorisé	20,7 km	8	180 m	125 m	110 m
Magnac-Laval	Parc éolien de Magnac-Laval	Autorisé	22,4 km	4	180 m	110 m	140
Bersac sur Rivalier	Projet éolien de Bersac-sur-Rivalier	En cours d'instruction	12,2 km	5	env. 180 m	NC	NC
Villefavard, Dompierre-les-Eglises	Projet éolien "moulin à vent"	En cours d'instruction	11,6 km	6	NC	NC	NC
Chateauponsac, St-Sornin Leulac	Parc éolien les Landes des Verrines	En cours d'instruction	12,7 km	5	150 m	95 m	NC
St-Sornin Leulac	Parc éolien de la Longe	En cours d'instruction	15,9 km	3	150 m	110 m	NC

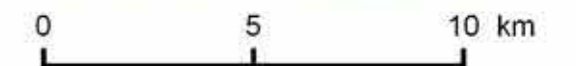
n.b : Le projet éolien des Quatre Chemins à Balledent, déposé en septembre 2019 n'a pas été pris en compte dans ce volet Paysage et Patrimoine car il n'était pas connu au moment de l'étude.



- Légende**
- AEL Aire éloignée (r.20km)
 - AINT Aire intermédiaire (r.10 km)
 - ARAP Aire rapprochée (r.4km)
 - ZIP Zone d'implantation potentielle
 - Parc de Saint-Symphorien-sur-Couze
- Zone d'Influence Visuelle (ZIV)**
- Aucune éolienne visible
 - 1 éolienne visible
 - 2 éoliennes visibles
 - 3 éoliennes visibles
- Projets cumulés :**
- Parcs éoliens autorisés
 - Parcs éoliens en cours d'instruction
 - Parcs hors AEL
 - Projet LGV Poitiers-Limoges

Fond : IGN SCAN 100

AEL : LOCALISATION DES SIMULATIONS - EFFETS CUMULÉS

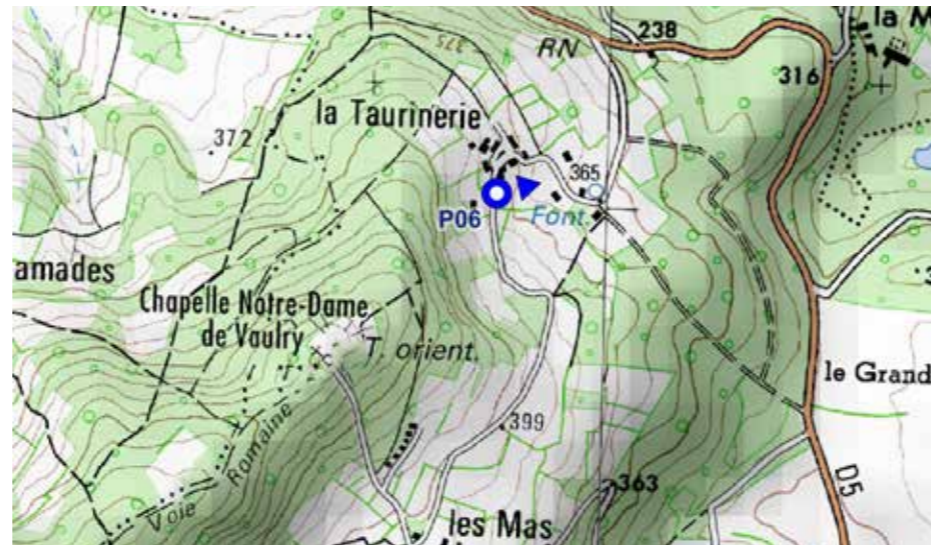


3.1.2.2. SIMULATIONS

CHAPELLE DE VAULRY - LA TAURINERIE

Depuis le point de vue de la Taurinerie dans les monts de Blond, plusieurs parcs sont visibles : le parc autorisé de Roussac est masqué par les arbres à gauche, mais le parc en projet de Bersac-sur-Rivalier est visible au loin. Les éoliennes de Bersac-sur-Rivalier se mêlent à l'arrière-plan derrière le groupe E1-E2-E3.

Depuis ce point de vue, les éoliennes apparaissent comme des éléments d'arrière plan. Elles sont nombreuses mais restent peu prégnantes. Elles dépassent sur l'horizon, mais leur hauteur apparente reste inférieure à celle du plateau boisé sur lequel elles semblent s'installer. Les reliefs restent peu marqués.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 12h59	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 551020	Y : 6550198
Altitude :	389 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	12 km	
Azimut :	77,01°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation du projet - Zoom (zoom x 2,1)

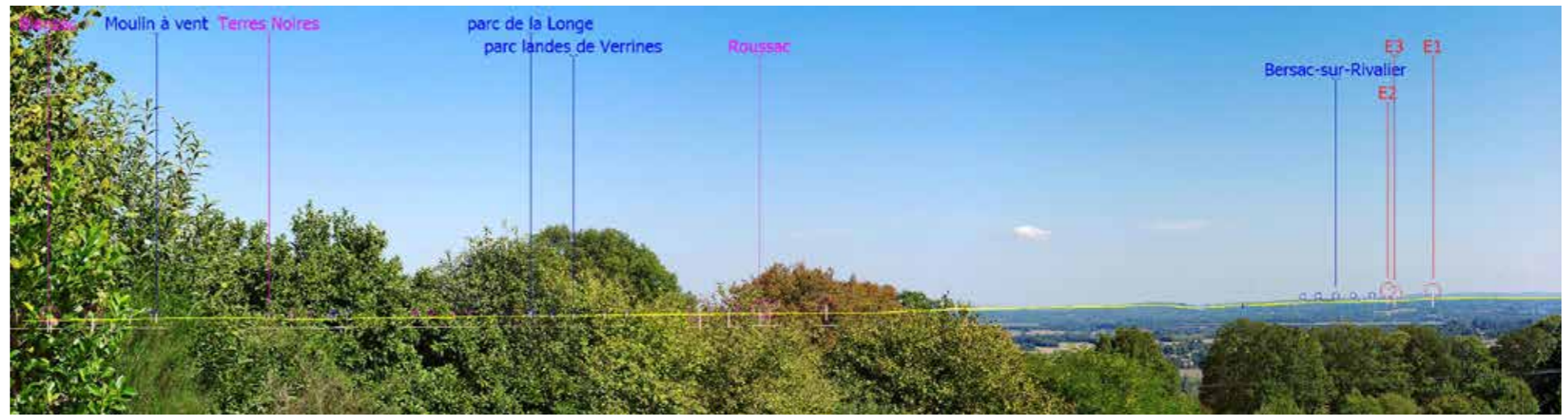


Schéma de simulation des projets cumulés



Simulation des projets cumulés - 90°

BELLAC DEPUIS LA RN 147

Depuis le point de vue de la RN 147 vers Bellac, de nombreux parcs éoliens sont visibles. On peut distinguer les projets de Roussac (autorisé), et les projets en cours d'instruction de Bersac-sur-Rivalier, Blanzac et la Lande des Verrines.

Les parcs éoliens se déploient sur l'horizon face à la route, entre la ville de Bellac, qu'ils surmontent, et la haie à droite. Les parcs sont nombreux et créent des effets d'écho et d'enchaînement sur l'ensemble de l'horizon plan. Les différences de hauteurs apparentes des éoliennes permettent des effets de distanciation en créant des plans successifs sur un horizon où les éléments distants se brouillaient.

Depuis ce point de vue, le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze participe à ces effets. Il s'installe en continuité des autres projets, à une échelle intermédiaire dans l'arrière-plan, à droite des autres projets. L'étirement des groupes d'éoliennes est en lien avec le paysage perçu allongé et horizontal. Le nombre de parcs rend le motif de l'éolienne très prégnant, mais l'importance du projet de Saint-Symphorien-sur-Couze par rapport à la ville de Bellac et ses monuments devient anecdotique.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 13h38	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 545048	Y : 6560710
Altitude :	255 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	20 km	
Azimut :	115°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	

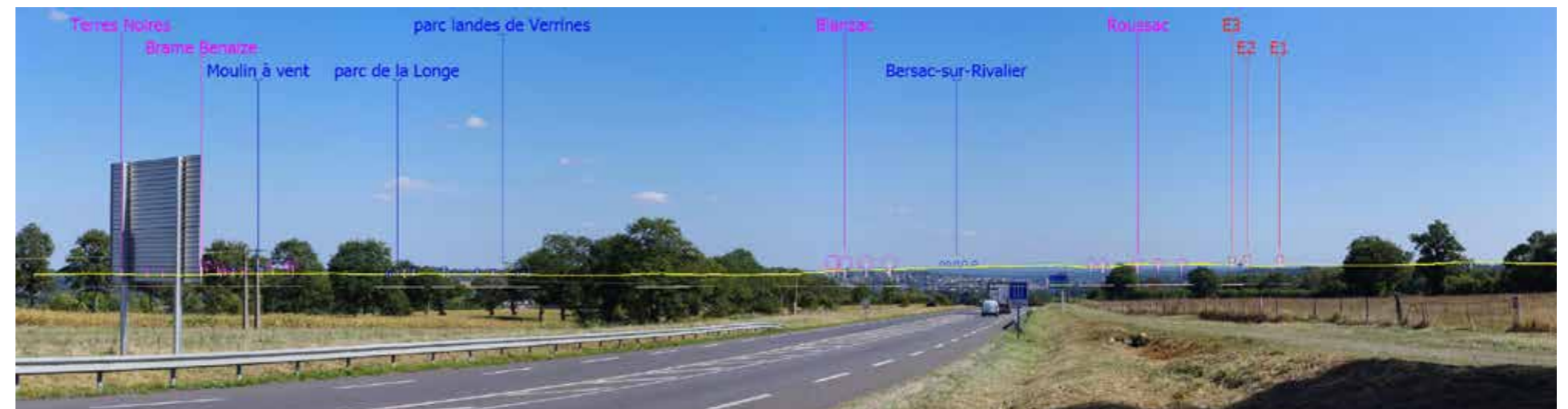


Schéma de simulation des projets cumulés



Simulation des projets cumulés - 90°

3.1.2.3. EFFETS CUMULÉS

Degré d'enjeu :

Densité éolienne :

Le nombre de parcs éoliens autorisés ou en cours d'instruction s'élève à 10 sur le périmètre de l'aire éloignée, avec en tout 52 éoliennes, 56 en ajoutant le projet de St-Symphorien-sur-Couze étudié ici. Les parcs se constituent à des distances assez faibles d'environ 5 km les uns des autres, sur l'ensemble du nord de la Haute-Vienne. Le nord du département devient là un grand pôle éolien fait d'une multitude de projets assez mités.

La densité éolienne du territoire est évaluée comme forte.

Répartition des parcs éoliens sur l'aire :

Les parcs autorisés se situent de part et d'autre de Bellac, avec deux parcs en continuité à l'ouest (la Croix de la Pile et Courcelas), et le parc de Roussac à environ 10 km à l'est de la ville. Ce pôle éolien est en cours d'installation, renforcé par un projet à 5 km à l'ouest de celui de Roussac, le projet de la Lande à Blanzac. Dans cette continuité, le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze, situé à 4 km à l'est du parc de Roussac, participe à un pôle éolien assez peu dense entre les vallées de la Gartempe et les reliefs des monts de Blond et d'Ambazac. Le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze, déjà sur les reliefs des contreforts des monts d'Ambazac, dans le « pays de Saint-Pardoux », se situe sur une unité paysagère différente des autres parcs en Basse-Marche. Sur le terrain, la rupture est très peu perceptible.

Un autre pôle éolien tend à se constituer sur le plateau au nord de Châteauponsac, avec quatre projets situés à moins de 5 km les uns des autres. Ce pôle éolien serait distant d'environ 13 km des éoliennes de Roussac et de Saint-Symphorien-sur-Couze. Dans le contexte de reliefs et de boisements très chamboulés, la distance est suffisante pour créer une rupture entre ces ensembles de parcs.

Le site inscrit des monts de Blond, les abords de Limoges et le site emblématique des monts d'Ambazac permettent une vaste zone de silence éolien sur la partie sud et est de l'aire. Elle est néanmoins rompue par un projet isolé en cours d'instruction dans la partie est de l'aire.

Les éoliennes se répartissent donc sur la partie nord de l'aire, avec des parcs de quelques éoliennes, proches les uns des autres, répartis sur des configurations de relief différentes. Le relief chamboulé permet d'atténuer la prégnance des parcs cumulés, ceux-ci restant assez isolés dans la perception globale du territoire.

La répartition des parcs éoliens sur l'aire est évaluée comme modérée.

Exposition visuelle des parcs éoliens depuis les lieux fréquentés :

Sur le périmètre de l'aire éloignée, les points de vue en direction des éoliennes projetées sont très peu nombreux. Les caractéristiques du relief ne permettent pas de point de vue majeur dans leur direction.

Si actuellement l'éolien est un motif absent du site, des parcs vont se construire dans les prochaines années. Les projets éoliens sont nombreux dans l'aire d'étude.

Lorsque la vue est possible, la densité éolienne visible est importante. La saturation reste faible, les parcs étant le plus souvent perçus à l'arrière-plan sur l'horizon.

Au regard des nombreux projets en cours d'élaboration ou autorisés sur le territoire, le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze est, depuis l'aire éloignée, un élément de second-plan. Il participe à la scénographie générale mais son importance propre est très faible.

L'exposition visuelle du projet parmi les autres parcs éoliens est très faible.

L'intensité des effets cumulés est donc évaluée comme modérée.

n.b : Le projet éolien des Quatre Chemins à Balledent, déposé en septembre 2019 n'a pas été pris en compte dans ce volet Paysage et Patrimoine car il n'était pas connu au moment de l'étude.

Situé dans la partie nord de l'aire d'étude éloignée, ce projet de quatre éoliennes renforce le pôle éolien en constitution. Comme le projet de Roussac, il est éloigné de 5 km de la zone d'implantation potentielle. La présence de ce projet éolien à Balledent ne modifie pas la qualité des effets produit par le cumul éolien, et les effets paysagers restent sensiblement les mêmes, avec une densité d'éoliennes qui reste forte, balancée par une exposition visuelle très faible entre les parcs.

Qualité des effets produits :

Qualité scénographique :

À une distance comprise entre 10 et 20 km du projet, le jeu des éléments constitutifs d'un paysage est difficile à appréhender. Les éoliennes émergent de l'horizon avec plus ou moins de présence. Le projet apparaît toujours comme un élément d'arrière-plan ponctuant l'horizon. Les autres parcs s'implantent sur des plans comparables, permettant des jeux d'enchaînement. Les parcs éoliens révèlent des plans peu perceptibles : les différences de hauteurs perçues des éoliennes créent des jeux de distanciation qui donnent de la profondeur au panorama.

Les parcs s'alignent sur l'arrière-plan comme autant de lignes. Le cumul de projets de petite envergure (quelques éoliennes pour chaque projet) permet de créer un effet de groupe et de prolongement, alors que chaque groupe perçu seul resterait anecdotique.

Dans ce cadre, la présence d'autres projets éoliens augmente la qualité de la présence du projet de Saint-Symphorien-sur-Couze dans le paysage.

La qualité scénographique du projet par rapport aux parcs connus, cumulés dans l'aire éloignée, est évaluée comme **plutôt positive**.

Qualité des rapports d'image :

Entre les paysages de l'aire éloignée et les parcs éoliens, le contraste d'image est important, mais diminue avec la distance aux éoliennes. L'image des parcs éoliens est liée aux lignes de crête et aux structures de plateau. Cette rupture d'image entre les projets éoliens et les paysages sur lesquels se tient l'observateur crée des effets de dissociation et de distance entre le paysage proche où les motifs de la végétation sont dominants, et l'arrière-plan où les éoliennes surplombent un horizon boisé.

L'image productive des parcs éoliens les isolent du territoire pour lesquels l'image perçue est plutôt naturelle.

La qualité des rapports d'images entre les parcs éoliens connus et les paysages du territoire de l'aire éloignée est évaluée comme **plutôt négative**.

Qualité des rapports sémantiques :

Lorsque l'ensemble des parcs éoliens sont à une distance telle qu'ils n'apparaissent qu'à l'arrière-plan, les rapports sémantiques entre le projet et le paysage restent flous et lointains. L'effet d'écho entre les parcs permet des concordances de sens auxquelles le projet participe. Néanmoins, les éoliennes apparaissent au-dessus d'horizons boisés où les reliefs sont peu lisibles. Les éoliennes se dissocient du territoire sur lesquels elles s'implantent, car la concordance de sens est difficile à lire. Les éoliennes, émergeant de l'horizon, sont alors rapprochées du ciel vers lesquels elles tendent.

La densification éolienne du territoire, sans réelle cohérence d'implantation par rapport aux reliefs, brouille les rapports sémantiques entre les projets et le territoire.

La qualité des rapports sémantiques entre les parcs éoliens connus et les paysages du territoire de l'aire éloignée est évaluée comme **plutôt négative**.

L'incidence du projet au regard des projets éoliens cumulés, sur le territoire de l'aire éloignée, est évaluée comme faible.

Evaluation de l'incidence des projets éoliens cumulés sur le paysage de l'aire éloignée :

Valeur paysagère initiale				Intensité de la présence éolienne cumulée					DEGRÉ D'ENJEU		Qualité des effets paysagers générés par les parcs éoliens cumulés			QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE					
Qualité des structures paysagères		Reconnai-ssance sociale		Densité éolienne		Répartition des parcs sur l'aire		Exposition visuelle des parcs depuis les lieux fréquentés			Scénographie	Rapports d'image						Rapports de sens			
Modérée	3	Modérée	3	Forte	4	Modérée	3	Très faible	1	Modéré	3	Plutôt positive	1,0	Plutôt négative	-1,0	Plutôt négative	-1,0	Neutre	-0,5	Faible	-1,5

ENJEUX :

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

EFFETS :

- Positif
- Plutôt positif
- Neutre
- Plutôt négatif
- Négatif

INCIDENCE :

- Positive
- Plutôt positive
- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

3.1.3. EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

3.1.3.1. PRÉAMBULE

Le paysage se définit en termes de «perception» comme l'indique la Convention Européenne du Paysage. La sensibilité paysagère se mesure donc à l'aune des perceptions, c'est à dire en termes d'interprétation (d'un sens, d'une qualité, etc.). Le visuel n'entre dans ce processus qu'en tant que média, principal le plus souvent, mais jamais en tant que valeur de sensibilité paysagère. La vue des éoliennes fait varier l'intensité de la présence du parc, mais l'incidence varie aussi en fonction des qualités scénographiques, d'image et de sens produites par le parc quand il est perceptible.

Pour plus de détails, se référer à la méthode, p.6 à 17.

Définitions :

Dans cette étude les termes seront utilisés selon les définitions suivantes :

Visibilité : Les éoliennes sont visibles depuis le site patrimonial.

Covisibilité : Les éoliennes et le site patrimonial sont visibles ensemble depuis un point de vue fréquenté (route, sentier, point de vue emblématique...)

Monument historique inscrit ou classé :

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique. Il existe deux types de protections : Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur et l'inscription qui protège les édifices d'intérêt régional.

Site inscrit ou classé :

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

(source: Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

Sites patrimoniaux remarquables :

Il s'agit des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ils peuvent concerner les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. (source : Ministère de la culture)

Analyse des incidences pour le patrimoine de l'aire éloignée :

La protection institutionnelle des monuments historiques ou des sites inscrits et classés est représentative d'une reconnaissance en tant que valeur paysagère au niveau national. C'est un indicateur officiel de la reconnaissance sociale des édifices ou des sites, perçus en tant que «motifs» de paysages, c'est à dire reconnus comme ayant capacité à susciter le sentiment paysager.

Pour évaluer les incidences du projet sur chaque site protégé, nous analysons en premier lieu l'intensité de la présence éolienne depuis le site. Elle évolue en fonction de la distance, de la répartition des éoliennes, des visibilités sur le parc et des covisibilités entre le site et les éoliennes.

Pour étudier l'exposition visuelle du projet par rapport aux éléments patrimoniaux, l'outil cartographique est un premier indicateur : si le Monument se trouve en ZIV (Zone d'influence visuelle), il y a des risques de visibilité qu'il convient de vérifier sur le terrain. Pour rappel, le calcul de la ZIV ne tient pas compte des masques bâtis et végétaux. Un Monument Historique peut donc se trouver en ZIV sur la carte mais n'offrir aucun point de vue sur le site projeté d'implantation des éoliennes.

Si les alentours immédiats du Monument se trouve en ZIV, il convient de vérifier sur le terrain si les conditions offrent des points de vue associant le monument ou site protégé et le site de projet (covisibilités). Des photomontages peuvent être réalisés pour simuler la visibilité vers les éoliennes.

Dans un deuxième temps, on analyse les effets du projet éolien sur la perception des qualités paysagères du patrimoine : les rapports plastiques, d'image et de sens entre le parc et le site protégé ou le monument historique. Les effets produits peuvent être positifs ou négatifs.

NB - La question posée, pour chaque élément de patrimoine, est la suivante : Le projet de parc éolien d Saint-Symphorien-sur-Couze produira-t-il des effets susceptibles d'affecter la perception des qualités paysagères propres au monument historique ou au site protégé en question ?

A l'échelle de l'aire éloignée, les espaces situés hors de la zone d'influence visuelle (ZIV) sont nombreux. La géographie empêche la vue en direction des éoliennes depuis de nombreux endroits. Les filtres visuels, très nombreux, diminuent encore la prégnance du parc. A cette distance, la taille des éoliennes sera amoindrie considérablement du fait de l'éloignement. Lorsqu'elles seront vues et identifiées, elles seront la plupart du temps perçues comme appartenant à un autre territoire, indépendant de celui dans lequel se trouvera l'observateur. La perception du patrimoine sera donc peu affectée par le parc à cette échelle.

Légende

- AEL Aire éloignée (r.20km)
- AINT Aire intermédiaire (r.10 km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- ZIP Zone d'influence visuelle
- Eoliennes

Zone d'Influence Visuelle (ZIV)

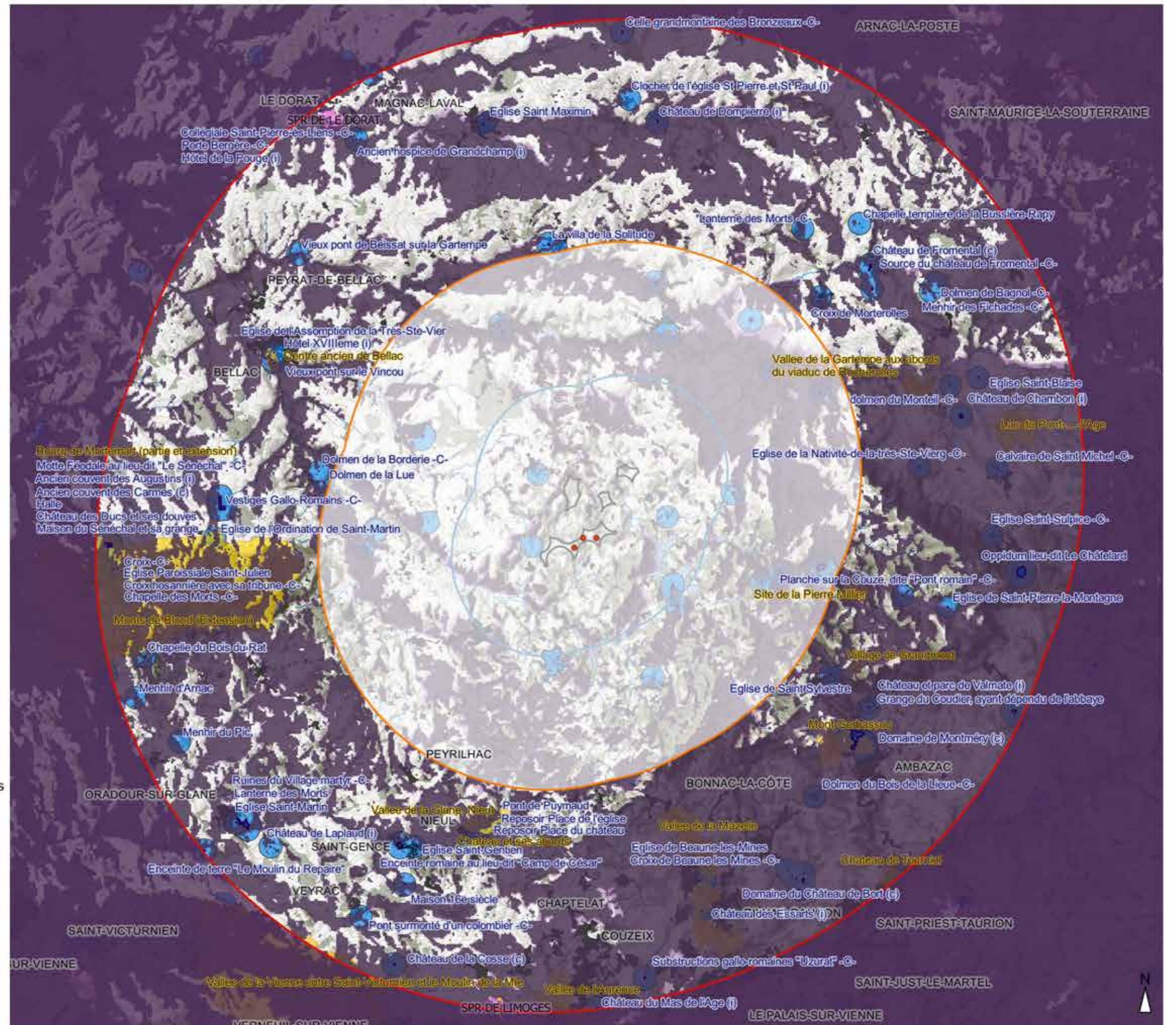
- Aucune éolienne visible
- 1 éolienne visible
- 2 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles

Patrimoine :

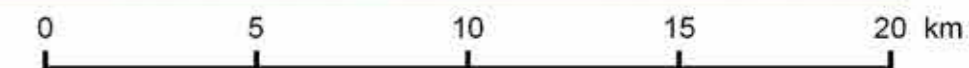
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Monument historique
- C- : classé
- (c) : partiellement classé
- (i) : partiellement inscrit
- Sites inscrits ou classés
- Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Occupation du sol :

- Forêt
- Tissu urbain



AEL : PATRIMOINE ET ZONE D'INFLUENCE VISUELLE



3.1.3.2. INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

Evaluation de l'incidence du projet sur les sites inscrits de l'aire éloignée

V.p.: Valeur paysagère initiale ; Dist. : Distance à l'éolienne la plus proche ; Rép. : Répartition éolienne ; V. : Visibilité ; CoV : Covisibilités ; Sc : Rapports scénographiques ; Im : Rapports d'image ; Sen : Rapports de sens

SITES INSCRITS			Valeur V.p.	Intensité de la présence éolienne					DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE		REMARQUES	
N°	Commune	SITE		Dist.	Rép.	V.	CoV	Sc		Im	Sen							
2	Ambazac	Mont Gerbassou	3	14 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV
11	Bellac	Centre ancien de Bellac	3	14 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu bâti dense tourné vers la vallée du Vincou
13	Bersac sur Rivalier	Vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles	3	15 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV
18	Blond	Monts de Blond (Extension)	3	12 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Parties en ZIV souvent boisées, peu de points de vue en direction du projet. Monts de Blond perçus comme entité nettement séparée de la zone de projet.
67	Folles	Lac du Pont-de-l'Age	3	18 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV
75	Isle	Vallée de l'Aurence	3	19 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV
101	Mortemart	Bourg de Mortemart (partie et extension)	3	20 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	La majeure du site est hors ZIV, et le site tourné vers le nord, à grande distance du projet.
107	Nieul	Vallée de la Glane	3	12 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Globalement hors ZIV, sauf partie nord (un pré). Lieux de circulation (routes, sentiers) et d'habitat placés hors ZIV.
107	Nieul	Château et ses abords -C-	3	13 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu bâti et boisé (parc) empêchant les vues en direction du projet.
125	Rilhac Rancon	Vallée de la Mazelle	3	12 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV
183	Saint Sylvestre	Village de Grandmont	3	13 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV
159	Saint-Leger-la-Montagne	Site de la Pierre Millier	3	11 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV ou en milieu boisé empêchant les vues en direction du projet
178	Saint-Priest-Taurion	Château de Tourniol	3	20 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV
201	Verneuil-sur-Vienne	Vallée de la Vienne entre Saint-Victorien et le Moulin de la Mie	3	21 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Présence de masques boisés empêchant les vues en direction du projet
SPR	Le Dorat	SPR du Dorat	3	19 km	1	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	voir simulation P07, page 139 : présence de masques bâtis et boisés empêchant les vues sur les éoliennes

-C- signifie ici que le Site est classé. Sans annotation de sigle, le Site est inscrit.

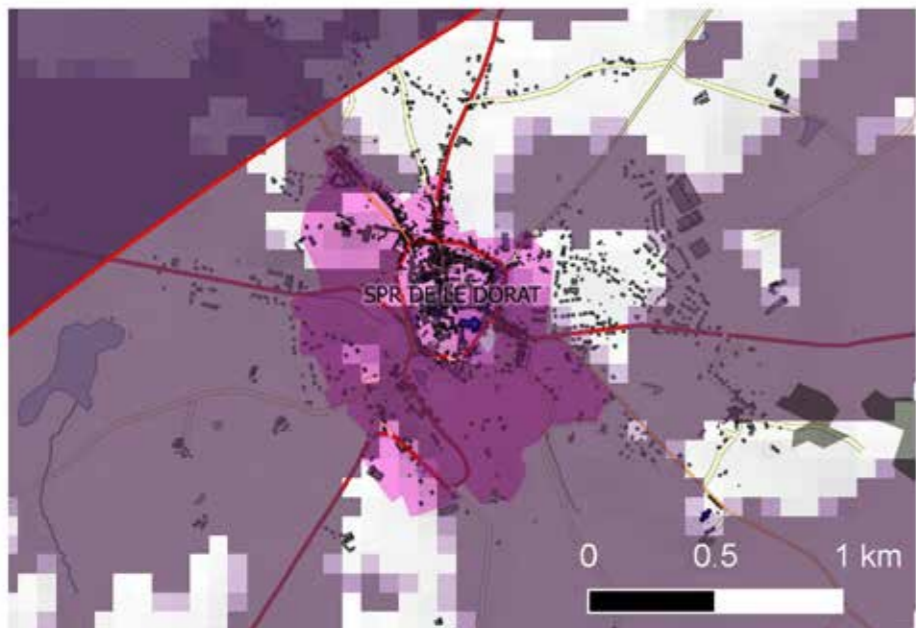
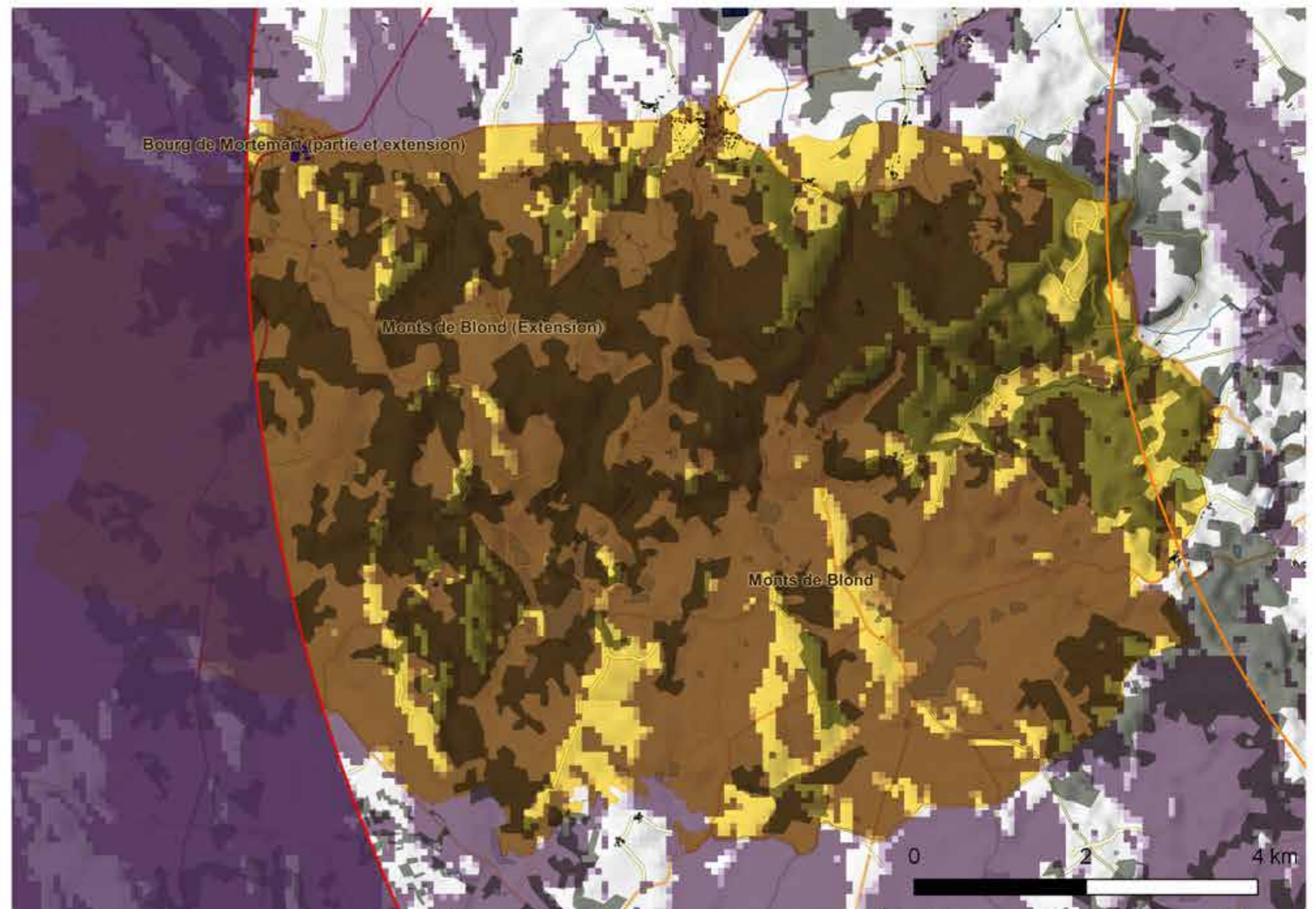
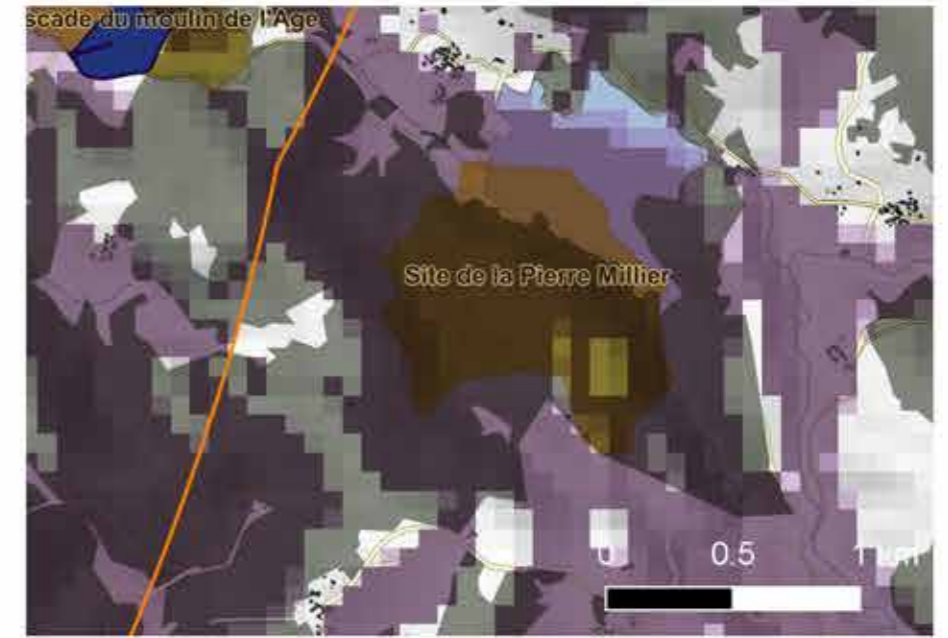
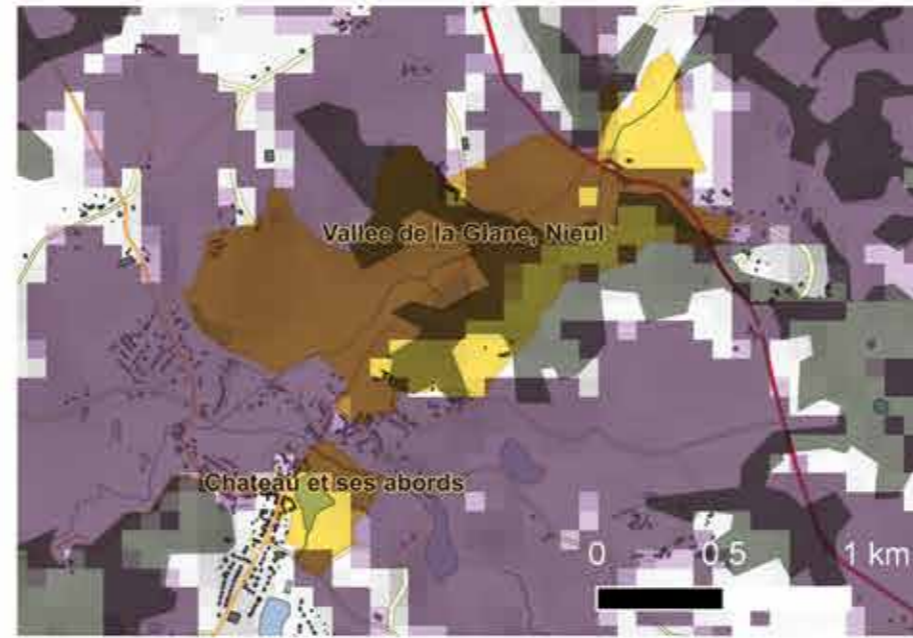
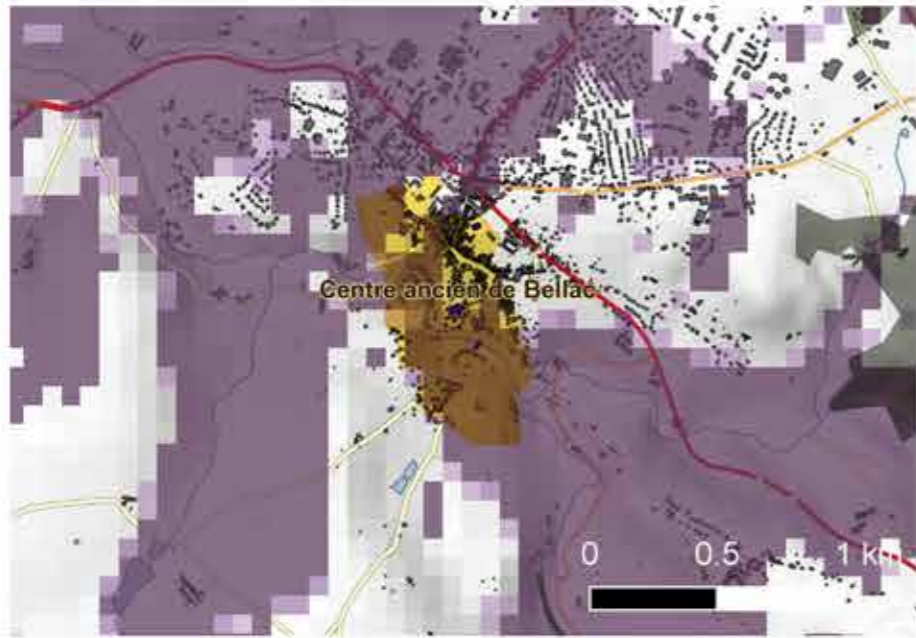
ENJEUX :	EFFETS :
Très faible	Positif
Faible	Plutôt positif
Modéré	Neutre
Fort	Plutôt négatif
Très fort	Négatif

MOYENNE DU DEGRÉ D'ENJEU	
Faible	2

MOYENNE DE LA QUALITÉ DES EFFETS	
Neutre	-0,5

INCIDENCE MAXIMALE	
Très faible	-1,0

INCIDENCE :
Positive
Plutôt positive
Nulle
Très faible
Faible
Modérée
Forte
Très forte



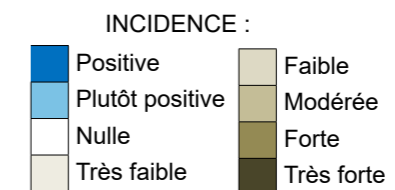
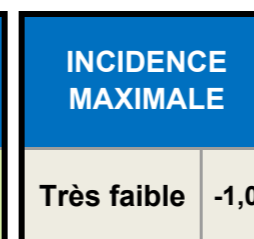
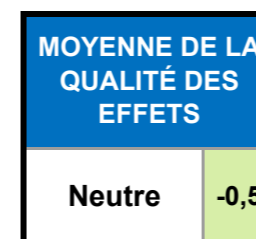
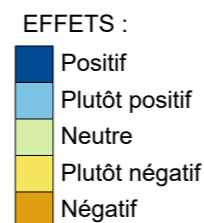
légende : voir page précédente

3.1.3.3. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AEI

Evaluation de l'incidence du projet sur les sites emblématiques de l'aire éloignée

SITES EMBLÉMATIQUES			Valeur p.	Intensité de la présence éolienne					DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS	INCIDENCE	REMARQUES				
N°	Commune	SITE		Dist.	Rép.	V.	CoV	Sc		Im	Sen								
0	Lauriere, Saint-Etienne	Vallée de l'Ardour et ruisseau du Moulard	2	18,5 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Entièrement hors ZIV
5	Magnac-Laval, Dinsac	Chercorat, bois, prairies et grands arbres, allée boisée et château	2	18 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Milieu boisé empêchant les vues en direction du projet, perceptions tournées vers le paysage proche.
7	Dompierre-Les-Eglises, Saint-Sornin-Leulac	La Brame	2	16 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Vallée hors ZIV et masques boisés empêchant les vues en direction du projet.
8	Rancon, Peyrat-De-Bellac, Blanzac, Droux, Balledent...	Vallée de la Gartempe de Rancon à la Croix-sur-Gartempe	2	6,8 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Bas de la vallée hors ZIV. Pas de routes en ZIV pointant en direction du projet, perceptions tournées vers la vallée.
9	Bellac, La Croix Sur Gartempe, Peyrat De Bellac	Méandre du Vincou, versants rocheux, intérêt paysager, botanique et écologique	2	(AEL : 10,9 km)	1	1	2	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Vallée hors ZIV. Covisibilité possible depuis la N147 (voir simulation P08, page 140) Eoliennes au loin, ne modifiant pas la perception du paysage de la vallée.
12	Blond, Bellac, Berneuil	Vallée du Vincou	2	16 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Espace presque entièrement hors ZIV. Aucune route en direction du projet.
16	Folles, Fromental	Zone de chaos rocheux	2	10,5 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Zone en partie hors ZIV, masques boisés en direction du projet.
21	Ambazac, Rilhac-Rancon, Saint-Priest-Taurion	Château de Bort, forêt enrésinée	2	(AEL:10,7)	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Entièrement hors ZIV
22	Peyrilhac	Château de Breuil, parc, étang	2	18 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Grande partie hors ZIV sauf ouest (Banèche). Milieu urbain et bocager empêchant les vues en direction du projet.
24	Peyrilhac	La Mothe, gentilhomme 18 ou 19 s, allée de chênes, étang, bocage	2	15,5 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Vue très cadrée depuis le manoir par la végétation. Eoliennes en arrière-plan, masques visuels. Depuis la route, pas de vues en direction du projet. Pas de covisibilités.
26	Veyrac, Nieul, Saint-Gence, Peyrilhac	Vallée de la Glane, paysage de bocage non dégradé	2	12,5 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Vallée hors ZIV, bocage présent empêchant les vues en direction du projet, perceptions centrées sur le paysage proche
90	Folles, Le Grand-Bourg, Saint-Priest-La-Plainelizieres, ...	Vallée de la Gartempe de Grand Bourg (23) à Folles (87)	2	12,5 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Zone en partie hors ZIV, grande distance et masques boisées empêchant les vues vers le projet.
257	Chatelus-Le-M., Montboucher, St-Dizier-Leyrenne, ...	Vallée du Taurion et Monts de Châtelus-le-Marcheix	2	13 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Entièrement hors ZIV
258	Arènes, Châtelus-Le-Marcheix, Saint-Goussaud, Jabreilles-Les-Bordes, Louviers	Monts de St Goussaud	2	20,5 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Entièrement hors ZIV
266	Arnac-La-Poste, Saint-Maurice-La-S., La Souterraine	Etang de Vitrat et bois de Bessac	2	18 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Entièrement hors ZIV
267	Ambazac, Compreignac, Bonnac-La-Cote...	Monts d'Ambazac	2	18,5 km	1	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Rebords ouest et sud hors ZIV. Milieu boisé, nombreux masques végétaux. (Voir simulation P10, page 142)

Vp : Valeur paysagère initiale ; Dist : Distance à l'éolienne la plus proche ; Rép. : Répartition éolienne ; V : Visibilité ; CoV : Covisibilités ; Sc : Rapports scénographiques ; Im : Rapports d'image ; Sen : Rapports de sens



Légende

- AEL Aire éloignée (r.20km)
- AINT Aire intermédiaire (r.10 km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- ZIP Zone d'influence visuelle
- Eoliennes

Zone d'Influence Visuelle (ZIV)

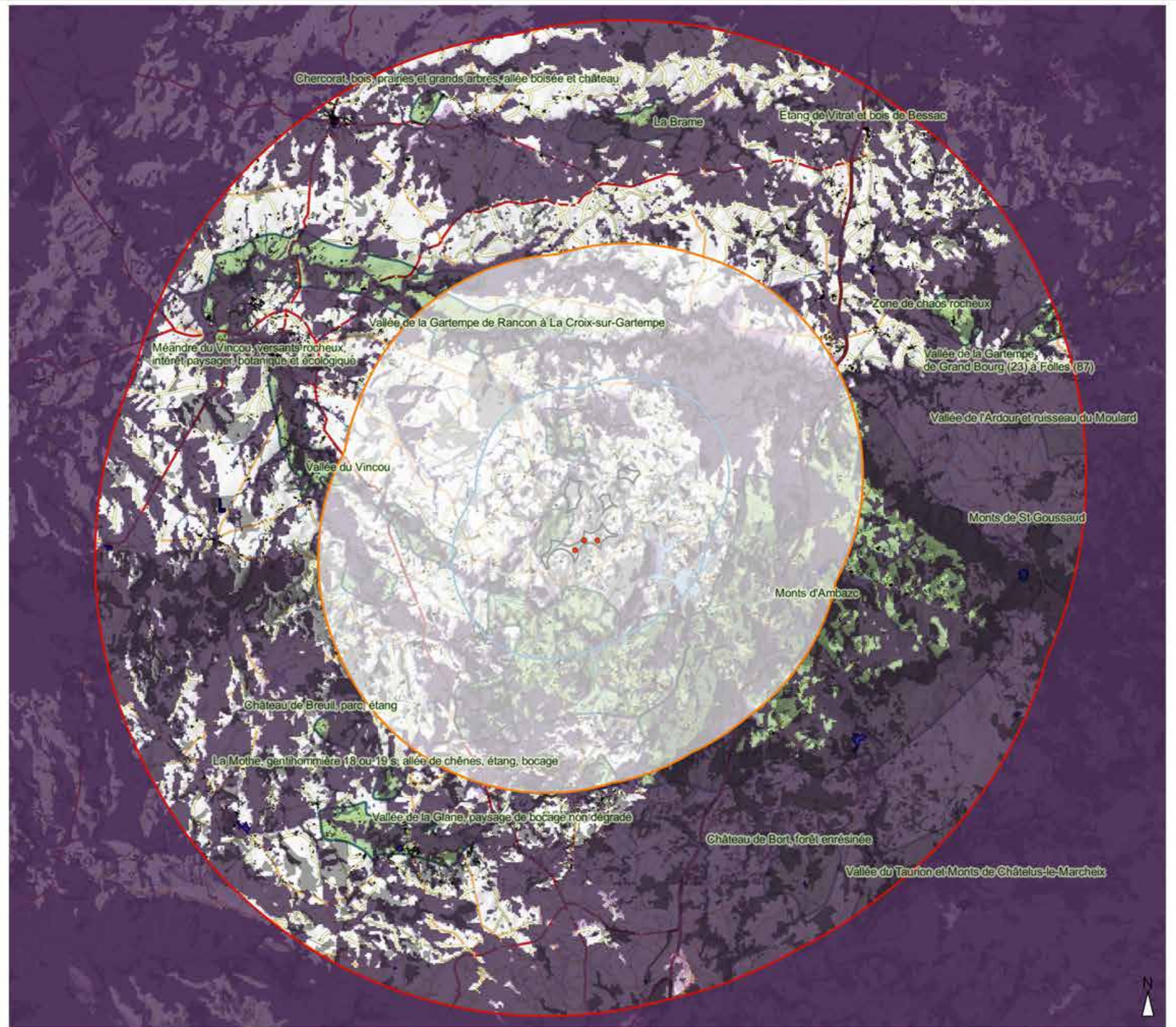
- Aucune éolienne visible
- 1 éolienne visible
- 2 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles

Patrimoine :

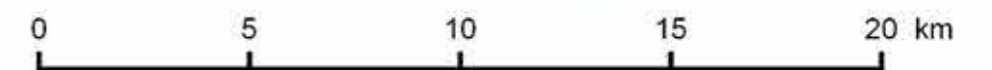
- Site emblématique

Occupation du sol :

- Forêt
- Tissu urbain



AEL : SITES EMBLÉMATIQUES ET ZIV



3.1.3.4. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AEI

A l'échelle de l'aire éloignée, l'exposition visuelle des monuments est la plupart du temps nulle en raison du relief (monument hors ZIV), mais aussi des nombreux masques boisés et bocagers qui empêchent toute vue en direction du projet.

Dans cette aire d'étude, la vulnérabilité de la perception paysagère est essentiellement basée sur l'exposition visuelle, pondérée par la distance.

Le tableau de synthèse retrace l'analyse de l'ensemble des monuments historiques de l'aire étudiée (hors monuments de l'aire rapprochée et de l'aire intermédiaire, étudiés plus loin). Les monuments qui apparaissent en ZIV ont été analysés plus en détail dans les encadrés (pages 143 à 148). Quand cela a été jugé nécessaire, des simulations ont été faites pour analyser les visibilitées ou les covisibilitées depuis certains monuments (voir renvois aux simulations).

NB - La question posée est la suivante : Le projet de parc éolien d Saint-Symphorien-sur-Couze produira-t-il des effets susceptibles d'affecter la perception des qualités paysagères propres au patrimoine en question ?

Evaluation de l'incidence du projet sur les monuments historiques de l'aire éloignée :

MONUMENTS HISTORIQUES				Valeur	Intensité de la présence éolienne					DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE		REMARQUES	DÉTAIL		
N°	Commune	NOM	Pr		Vp	Dist.	Az.	Rép.	V		CoV	Sc	Im	Sen							
21002	Ambazac	Dolmen du Bois de la Lieue	-C-	3	15 km	1	319°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
23001	Ambazac	Grange du Coudier, ayant dépendu de l'abbaye		2	14,5 km	1	302°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
2D001	Ambazac	Domaine de Montméry	(c)	3	14,5 km	1	307°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
113001	Bellac	Eglise de l'Assomption de la Très-Ste-Vierge		3	15 km	1	119°	1	1	2	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu urbain entourant l'église, une covisibilité possible depuis la N147 : éoliennes au loin ne modifiant pas la perception du monument.	page 161, P08, page 142
113003	Bellac	Vieux pont sur le Vincou		3	14,5 km	1	119°	1	1	2	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Pont Hors ZIV et milieu bâti pour les routes autour, une covisibilité lointaine possible depuis la N147	page 161 P08, page 142
114001	Bellac	Hôtel XVIIIème	(i)	3	15 km	1	120°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu urbain dense masquant les vues, une covisibilité lointaine possible depuis la N147	page 161 P08, page 142
121002	Berneuil	Dolmen de la Borderie	-C-	3	11,5 km	1	103°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Une haie coupe la vue en direction des éoliennes	page 161
123002	Berneuil	Dolmen de la Lue		2	11,3 km	1	101°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Boisements au sud créant un masque visuel	
131001	Bersac-sur-Rivalier	Eglise de la Nativité-de-la-très-Ste-Vierge	-C-	3	15 km	1	259°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
134001	Bersac-sur-Rivalier	Château de Chambon	(i)	2	17 km	1	253°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
143002	Bessines-sur-Gartempe	Croix de Morterolles		2	14 km	1	226°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Milieu urbain	
181001	Blond	Vestiges Gallo-Romains	-C-	3	16 km	1	94°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Boisements tout autour empêchant les vues vers le projet et les covisibilitées	
183001	Blond	Eglise de l'Ordination de Saint-Martin		3	16 km	1	89°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Cadre bâti dense au pied du MH, covisibilitées impossibles : haies encadrant la route	page 162
453001	Cieux	Menhir d'Arnac		2	21 km	1	69°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Boisements et relief masquant les vues lointaines	
453002	Cieux	Chapelle du Bois du Rat		2	20 km	1	74°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
504001	Couzeix	Château du Mas de l'Age	(i)	2	21 km	1	358°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
574001	Dompierre-Les-Eglises	Clocher de l'église St Pierre et St Paul	(i)	3	18 km	1	186°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu urbain, covisibilitées impossibles depuis les routes au nord	page 162
574002	Dompierre-Les-Eglises	Château de Dompierre	(i)	2	17 km	1	191°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
671002	Folles	Dolmen du Monteil	-C-	3	17 km	1	249°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
673001	Folles	Eglise Saint-Blaise		3	19 km	1	249°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
681001	Fromental	Dolmen de Bagnol	-C-	3	19 km	1	235°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Le monument est tourné vers le nord. Masques boisés en direction des éoliennes.	page 162
681002	Fromental	Menhir des Fichades	-C-	3	18 km	1	236°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	page 162

Pr : Protection ; Vp : Valeur paysagère initiale ; Dist : Distance à l'éolienne la plus proche ; Rép. : Répartition éolienne ; V : Visibilité ; CoV : Covisibilitées ; Sc : Rapports scénographiques ; Im : Rapports d'image ; Sen : Rapports de sens

MONUMENTS HISTORIQUES				Valeur	Intensité de la présence éolienne					DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE		REMARQUES	DÉTAIL		
N°	Commune	NOM	Pr		Vp	Dist.	Az.	Ré p.	V		Co V	Sc	Im	Sen							
681004	Fromental	Source du château de Fromental	-C-	3	16 km	1	230°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Des boisements masquent les vues	
682001	Fromental	Château de Fromental	(c)	3	17 km	1	228°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Des boisements sur les plans intermédiaires masquent les vues	page 163
763003	Jabreilles-les-Bordes	Oppidum lieu-dit Le Châtelard		2	19 km	1	275°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
783002	Javerdat	Menhir du Pic		2	20 km	1	62°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Boisement masquant les vues	
831001	Laurière	Calvaire de Saint Michel	-C-	3	18 km	1	262°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
591001	Le Dorat	Porte Bergère	-C-	3	20 km	1	148°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu urbain, le monument ne dépasse pas de la silhouette de la ville	
591002	Le Dorat	Collégiale Saint-Pierre-ès-Liens	-C-	3	20 km	1	149°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Visibilité et covisibilités impossibles : milieu bâti, aucune route en hauteur en direction du projet	page 163
594001	Le Dorat	Ancien hospice de Grandchamp	(i)	3	19 km	1	150°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Eoliennes derrière un masque boisé	page 163 P07, page 141
594002	Le Dorat	Hôtel de la Pougé	(i)	3	20 km	1	149°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu urbain, le monument ne dépasse pas de la silhouette de la ville	
851013	Limoges	Substructions gallo-romaines "Uzurat"	-C-	3	20 km	1	352°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
851014	Limoges	Croix de Beaune les Mines	-C-	3	16 km	1	341°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
853037	Limoges	Eglise de Beaune-les-Mines		3	16 km	1	341°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
85	Limoges	Château de Beauvais	-C-	3	17 km	1	341°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
854005	Limoges	Château des Essarts	(i)	2	17 km	1	342°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
893001	Magnac Laval	Eglise Saint Maximin		3	17 km	1	166°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu urbain au pied - covisibilités impossibles depuis N et NE, depuis ouest, éoliennes derrière un masque boisé	page 164 P09, page 143
1001002	Montrou Senard	Croix	-C-	3	20 km	1	85°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
1001003	Montrou Senard	Croix hosannière avec sa tribune	-C-	3	20 km	1	85°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
1001001	Montrou-Senard	Chapelle des Morts	-C-	3	20 km	1	85°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
1003001	Montrou-Senard	Eglise Paroissiale Saint-Julien		3	20 km	1	85°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
1011001	Mortemart	Motte Féodale au lieu-dit "Le Sénéchal"	-C-	3	21 km	1	88°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu bâti et distance élevée	
1013001	Mortemart	Château des Ducs et ses douves		2	21 km	1	88°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Milieu bâti et distance élevée	
1013004	Mortemart	Maison du Sénéchal et sa grange		2	21 km	1	88°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Milieu bâti et distance élevée	
1013005	Mortemart	Halle		2	21 km	1	88°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Milieu bâti et distance élevée	
1014001	Mortemart	Ancien couvent des Augustins	(i)	2	21 km	1	88°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Milieu bâti et distance élevée	
101D001	Mortemart	Ancien couvent des Carmes	(c)	3	21 km	1	88°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu bâti et distance élevée	
1073001	Nieul	Reposoir Place du château		2	14 km	1	19°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Milieu urbain et parc masquant les vues	
1073002	Nieul	Pont de Puyraud		2	12,8 km	1	18°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
1073003	Nieul	Reposoir Place de l'église		2	13,7 km	1	18°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
1101001	Oradour-sur-Glane	Ruines du Village martyr	-C-	4	19 km	1	49°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Masques boisés	page 164
1103004	Oradour-sur-Glane	Eglise Saint-Martin		3	19 km	1	50°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu urbain	page 164

MONUMENTS HISTORIQUES				Valeur	Intensité de la présence éolienne					DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE		REMARQUES	DÉTAIL		
N°	Commune	NOM	Pr		Vp	Dist.	Az.	Ré p.	V		Co V	Sc	Im	Se n							
1103001	Oradour-sur-Glâne	Lanterne des Morts		2	19 km	1	49°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Masques boisés	
1103002	Oradour-sur-Glâne	Enceinte de terre "Le Moulin du Repaire"		2	21 km	1	50°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Masques boisés et très grande distance	
1104001	Oradour-sur-Glâne	Château de Laplaud	(i)	2	19 km	1	44°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Masques boisés	
1163001	Saint-Ouen-sur-Gartempe	Vieux pont de Beissat sur la Gartempe		2	16 km	1	134°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Bords de la Gartempe boisés	page 164
1331001	Saint-Amand-Magnazeix	Lanterne des Morts	-C-	3	19 km	1	216°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Masques boisés entourant le village	page 165
1333001	Saint-Amand-Magnazeix	Chapelle templière de la Bussière-Rapy		2	18 km	1	222°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Chapelle entre haies bocagères et masques boisés, bocage dense	page 165
1433001	Saint-Gence	Eglise Saint-Gentien		3	15 km	1	28°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Eglise en belvédère mais collines boisées et bocage très présent	page 165
1433002	Saint-Gence	Enceinte romaine au lieu-dit "Camp de César"		2	15 km	1	30°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Des boisements l'entourent de toute part	page 166
1433003	Saint-Gence	Maison 16e siècle		2	17 km	1	26°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV, aucune route proche en ZIV	
1574001	Saint-Laurent-les-Eglises	Château et parc de Valmate	(i)	2	20 km	1	293°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
1591001	Saint-Léger-la-Montagne	Planche sur la Couze, dite "Pont romain"	-C-	3	14 km	1	282°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
1593002	Saint-Léger-la-Montagne	Eglise de Saint-Pierre-la-Montagne		3	16 km	1	282°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Boisements devant le château, covisibilités impossibles (éoliennes derrière un masque boisé)	
1601004	Saint-Léger-Magnazeix	Celle grandmontaine des Bronzeaux	-C-	3	21 km	1	185°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	page 166 P10, page 144
178D001	Saint-Priest-Taurion	Domaine du Château de Bort	(c)	3	18 km	1	328°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
1811001	Saint-Sulpice-Laurière	Eglise Saint-Sulpice	-C-	3	18 km	1	271°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
1833001	Saint-Sylvestre	Eglise de Saint Sylvestre		3	12,2 km	1	300°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
2021002	Veyrac	Pont surmonté d'un colombier	-C-	3	19 km	1	30°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Monument hors ZIV, masques boisés, distance	
202D001	Veyrac	Château de la Cosse	(c)	3	20 km	1	23°	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
2063001	Villefavard	La villa de la Solitude		2	11,4 km	1	174°	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Boisements et bocages denses en direction du projet	page 166

ENJEUX :

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

EFFETS :

- Positif
- Plutôt positif
- Neutre
- Plutôt négatif
- Négatif

MOYENNE DU DEGRÉ D'ENJEU

Faible 2

MOYENNE DE LA QUALITÉ DES EFFETS

Neutre -1

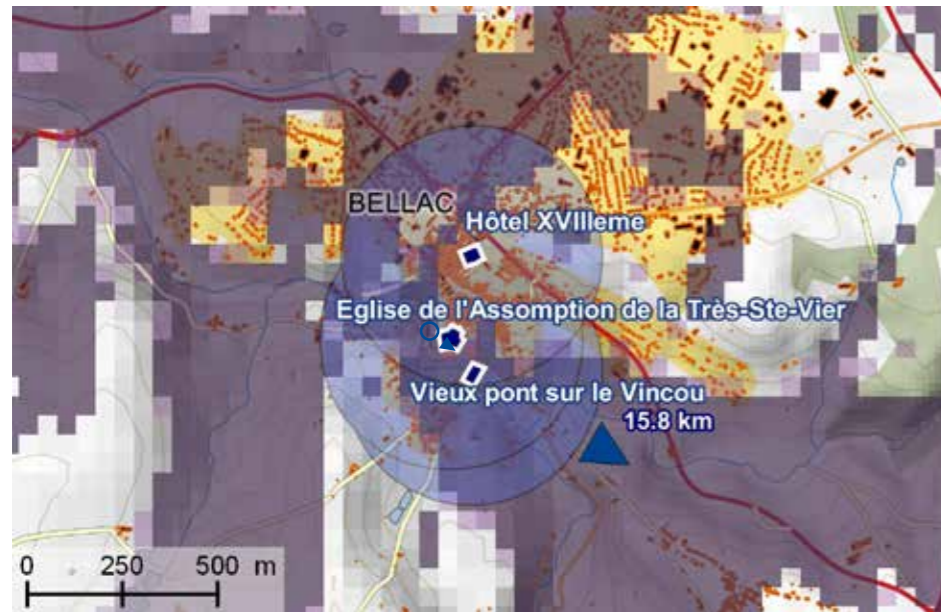
INCIDENCE MAXIMALE

Très faible -1,0

INCIDENCE :

- Positive
- Plutôt positive
- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Etude plus détaillée des Monuments en zone d'influence visuelle :



11. BELLAC

Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge**Vieux pont sur le Vincou****Hôtel XVIII^{ème}**

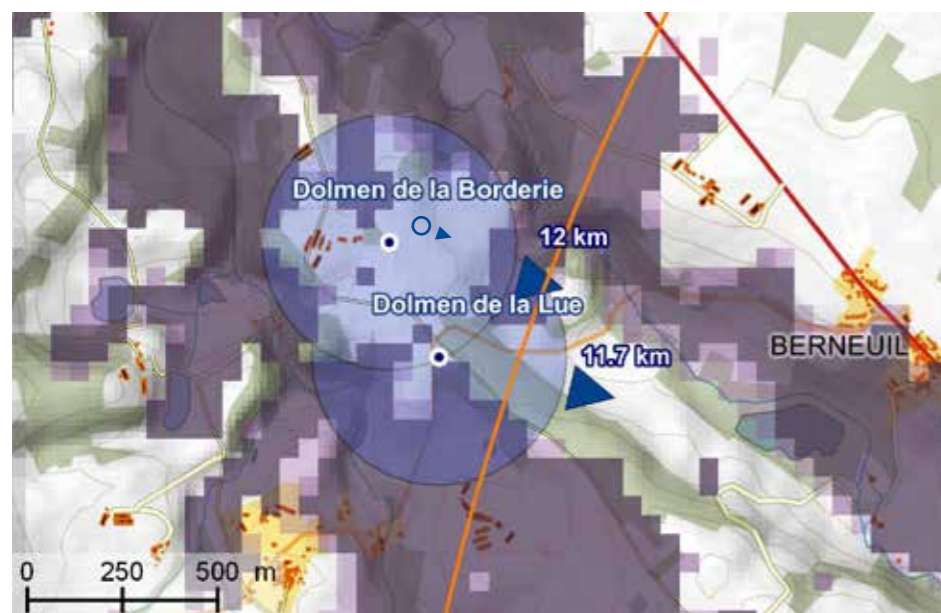
Les monuments historiques de Bellac se situent à quinze kilomètres au nord-ouest du projet.

Les visibilitées sont impossibles depuis le vieux pont sur le Vincou (hors ZIV) et l'hôtel XVIII^e (entouré d'un cadre bâti qui masque les vues vers le projet.) L'église, située en belvédère sur la vallée du Vincou, permet quelques vues cadrées sur la vallée. L'horizon est marqué par les rebords des coteaux. Des éoliennes pourraient apparaître légèrement au-dessus de cette frange boisée, mais la visibilité, si elle est possible, reste faible. Aucun point de vue n'est aménagé en direction des éoliennes, les éléments urbains sont nombreux, les éoliennes seraient perçues comme des éléments d'arrière-plan sur l'horizon.

Depuis la ville de Bellac et les points de vue proches, les covisibilités sont impossibles du fait du cadre bâti.

Une covisibilité est possible depuis la RN 147 à l'ouest de la ville : voir la simulation P08, page 142. L'église et le vieux pont sur le Vincou se distinguent bien, l'hôtel est pris dans la masse bâtie de Bellac. Les éoliennes apparaissent à l'arrière-plan. Dans ce panorama, l'objet éolien est un élément bien distingué de la ville, et n'en altère pas la lecture ni la perception paysagère.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère de ces monuments est évaluée comme très faible.



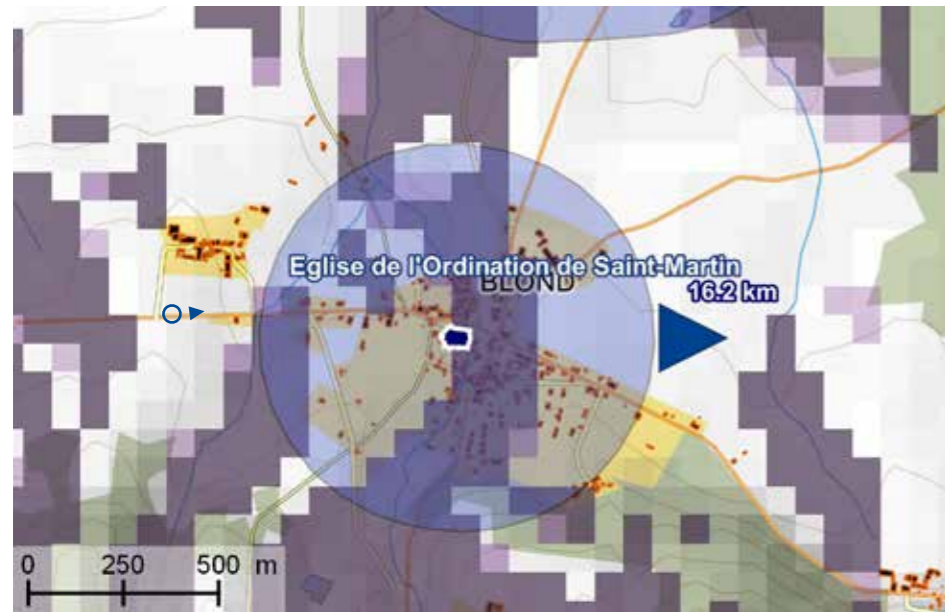
12. BERNEUIL

Dolmen de la Borderie

Le dolmen de la Borderie est accessible par un sentier de randonnée. Il est situé à la lisière d'un bois, et on le découvre seulement à proximité immédiate, les covisibilités sont donc impossibles.

Depuis le monument, la vue s'ouvre sur un pré entouré de bois. Les éoliennes se situent derrière cette lisière dense. La visibilité en direction du projet est très faible à nulle. L'attention se fixe sur le dolmen et les bois qui l'entourent : la présence d'un parc éolien à 11 km n'affecte pas la perception paysagère du monument.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.

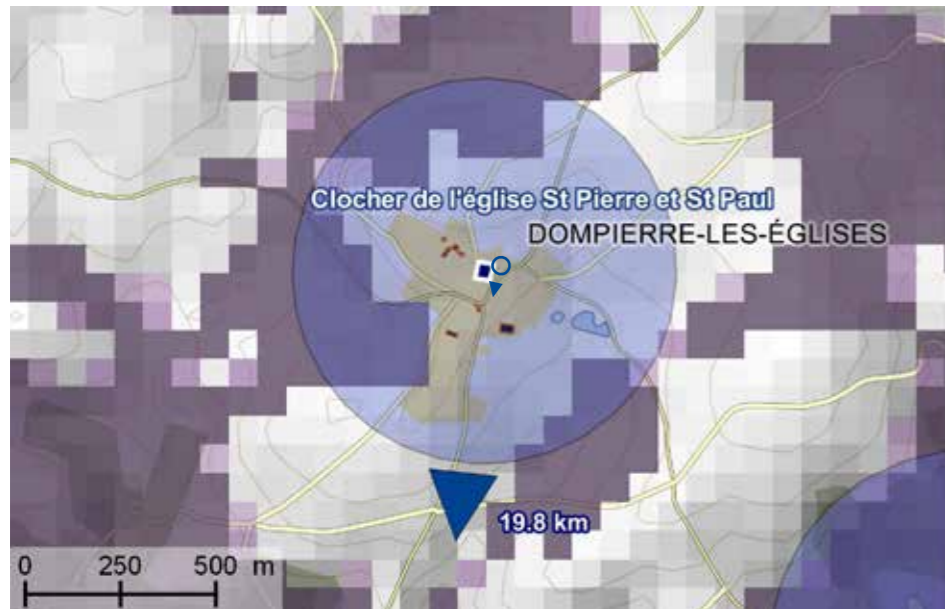


18. BLOND

Eglise de l'Ordination de Saint-Martin

L'église de Blond se situe au coeur du village. Au pied du monument, le cadre bâti empêche toute vue en direction du projet. Le monument est partiellement hors ZIV. Une covisibilité aurait pu être possible depuis la route à l'ouest du village, mais l'étude de terrain révèle un cadre boisé dense qui empêche les vues vers l'église et vers le projet.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.



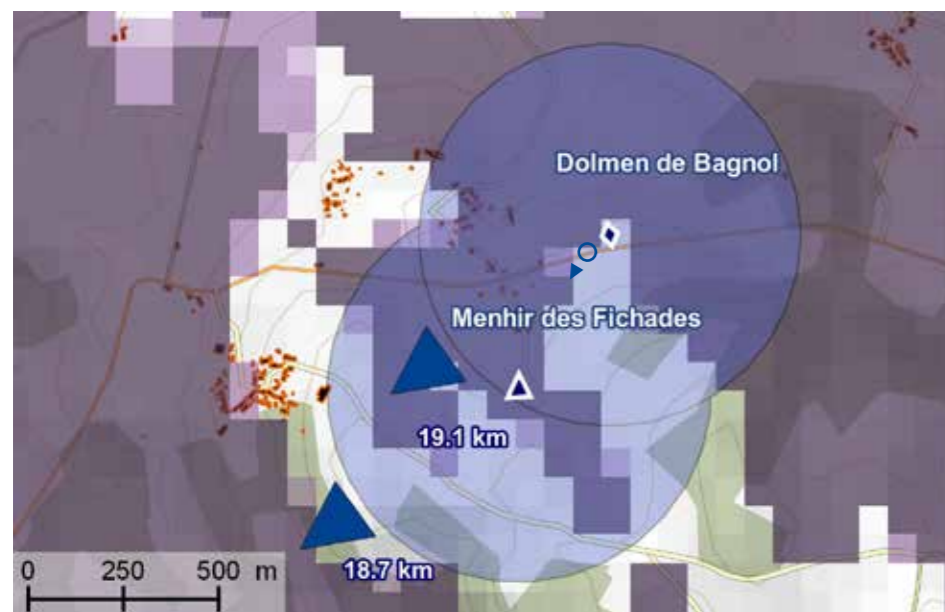
57. DOMPIERRE LES EGLISES

Clocher de l'église St Pierre et St Paul

L'église de Dompierre-les-Eglises se situe à 18 km au nord du projet. Située en coeur de bourg, aucune visibilité vers le paysage n'est possible depuis le pied du monument.

Les covisibilités ont été étudiées sur le terrain, mais la végétation dense, les talus bordant la route et le bocage empêchent toute covisibilités avec le projet.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.



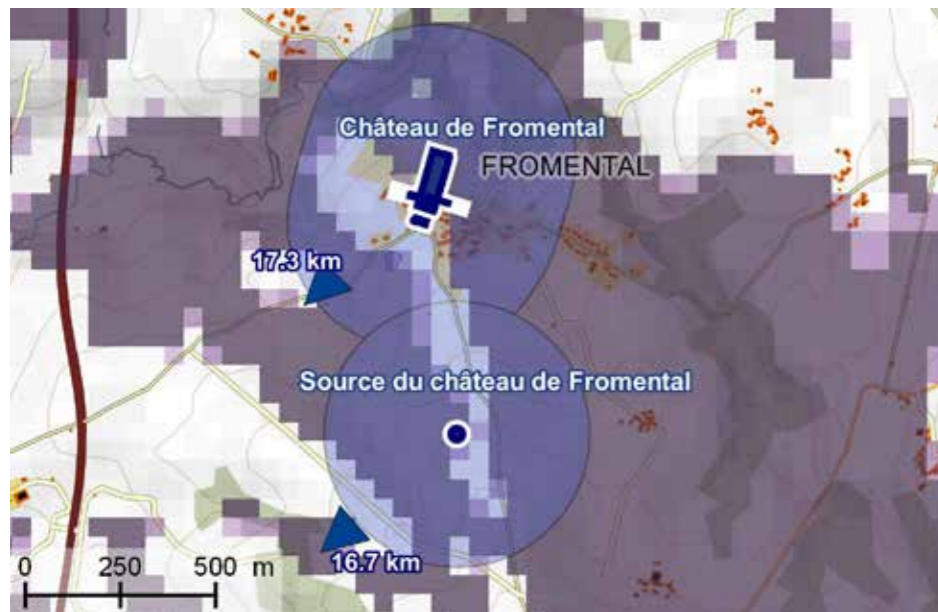
68. FROMENTAL

Dolmen de Bagnol Menhir des Fichades

Le dolmen de Bagnol se situe dans un pré au nord de la route D1. Depuis la route, les covisibilités sont impossibles, le paysage s'ouvrant sur le nord. Depuis le monument (peu accessible), le pré est entouré d'une clôture, des boisements masquent les vues lointaines vers le sud.

Tout proche, le menhir des Fichades est hors ZIV. Depuis la route, le menhir n'est pas visible, et les mêmes masques de végétation empêchent la vue vers les éoliennes.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.

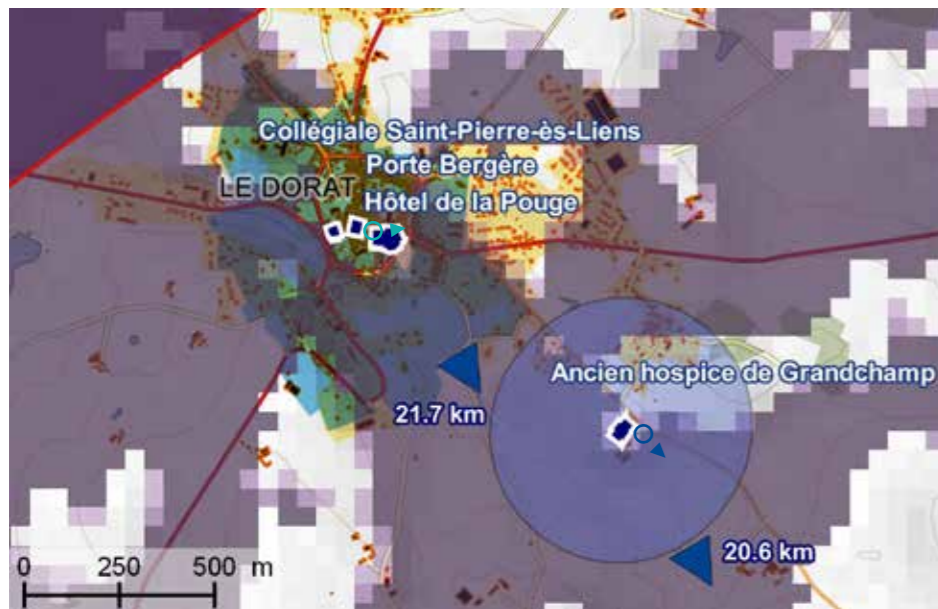


68. FROMENTAL

Château de Fromental

Le château de Fromental se situe au cœur du bourg. Aucune covisibilité n'est possible en direction du projet au nord du village (pas de route, espace hors ZIV ou masques boisés). Au pied du mur cernant le château, la vue s'ouvre vers le sud sur un paysage de bocage et de prés ponctués d'arbres isolés. Le projet est masqué par ces avant-plans.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.



59. LE DORAT

Collégiale Saint-Pierre-ès-Liens

La collégiale du Dorat se situe à 20 km au nord du projet. Depuis le pied du monument situé au cœur de la ville, la vue vers le lointain n'est pas possible, l'horizon est entièrement occupé par les bâtiments. L'étude des covisibilités sur le terrain révèle qu'aucune route à proximité du monument ne permet une vue dégagée en direction du projet.

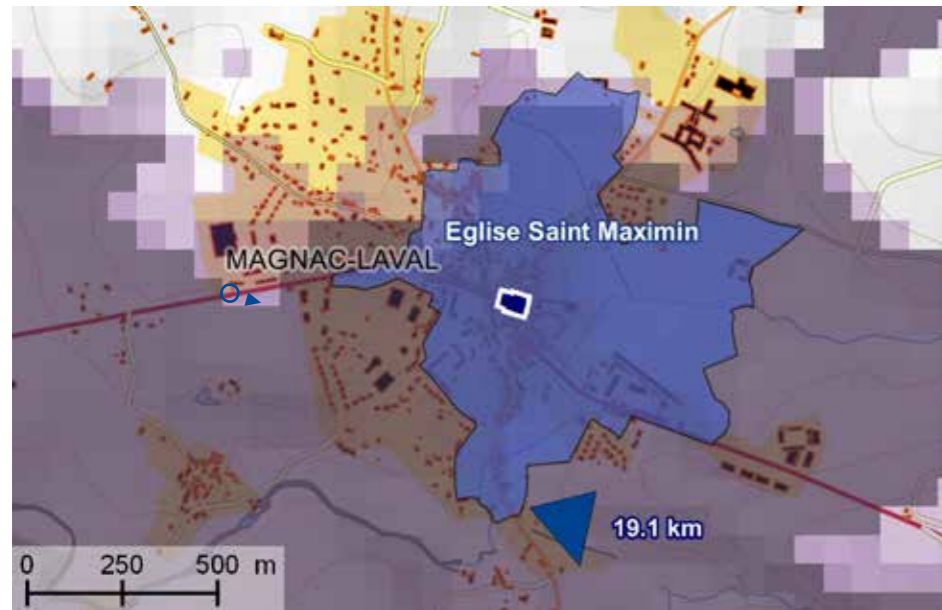
Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.



Ancien hospice de Grandchamp

L'ancien hospice de Grandchamp se situe à l'extérieur de la ville du Dorat, au sud-est. La route qui y mène est hors ZIV, aucune covisibilité avec le projet n'est donc possible. Depuis le monument, une simulation a permis d'étudier la possible visibilité sur le parc. (Voir P07, page 141). Elle révèle l'impossibilité de la vue sur les éoliennes, du fait de l'horizon boisé faisant écran.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.

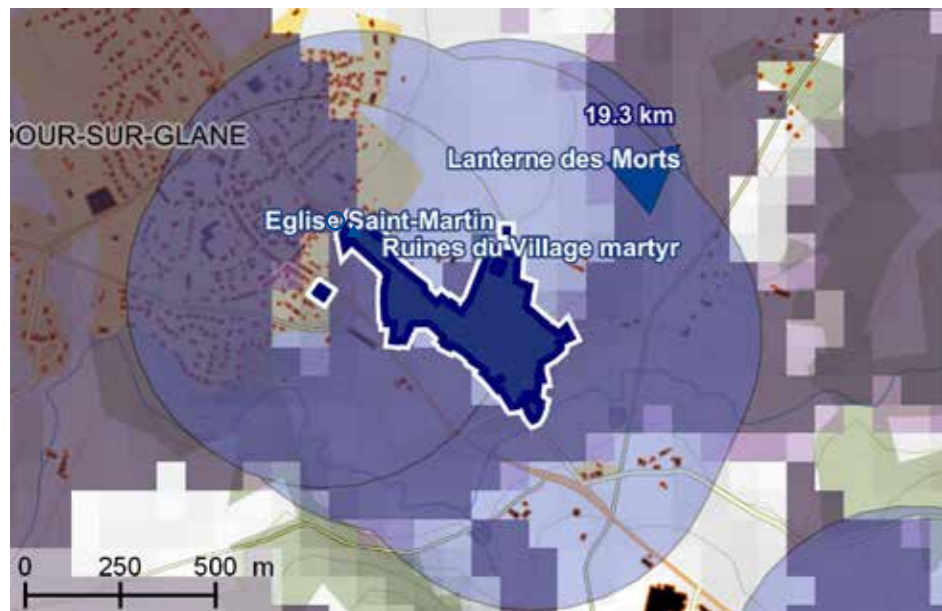


89.MAGNAC LAVAL

Eglise Saint-Maximin

L'église de Magnac-Laval est située hors ZIV, la visibilité depuis le monument est donc impossible. L'étude des covisibilités sur le terrain révèle que les routes au nord du monument empêchent toutes vues en direction du projet : les chemins bordés de talus et de haies ou les bâtiments font écran. Depuis la RD 942 à l'ouest, une simulation a permis d'étudier la possible covisibilité avec le projet. (voir P09, page 143). Elle révèle une vue impossible sur les éoliennes depuis ce point de vue, le parc étant situé sous la ligne d'horizon.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.



10.ORADOUR SUR GLANE

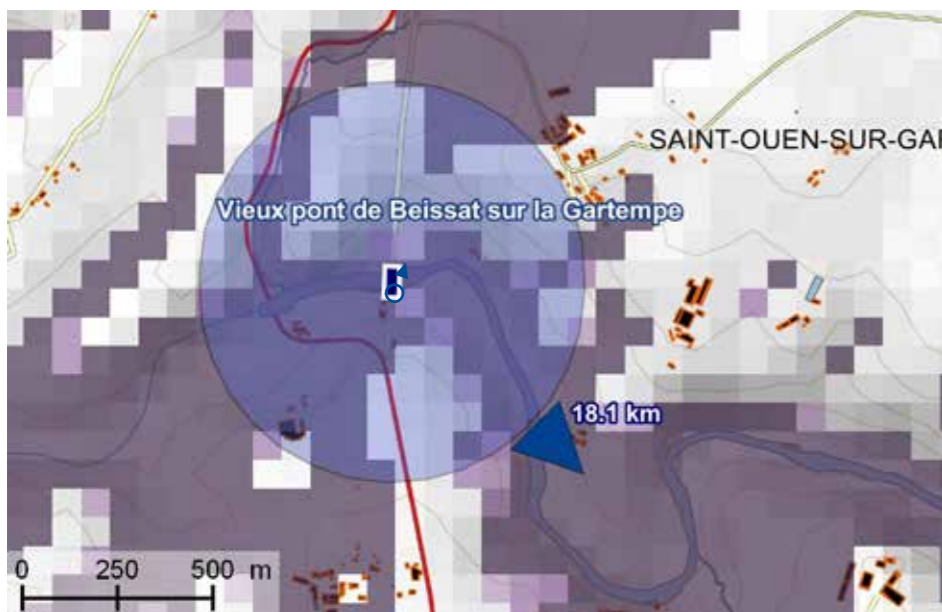
Ruines du village-martyr

Eglise Saint-Martin

L'église d'Oradour-sur-Glane, située en milieu bâti, empêche les visibilités sur le projet depuis le monument. La configuration du relief permet également d'évaluer les covisibilités comme nulles.

Le village-martyr, situé en grande partie hors-ZIV, s'installe sur un relief tourné vers le sud. Des masques boisés au nord et à l'est empêchent toutes vues vers les éoliennes.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.



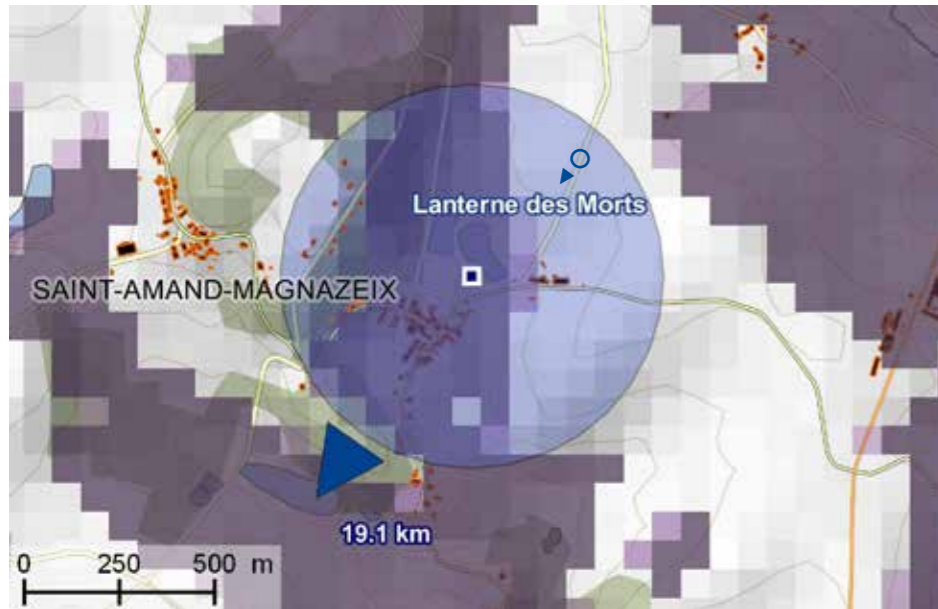
16.PEYRAT DE BELLAC, ST OUEN SUR GARTEMPE

Vieux pont de Beissat sur la Gartempe

Le pont, situé actuellement en impasse, permet une vue sur la vallée de la Gartempe. Les vues sont courtes et cadrées par les bois qui suivent la rivière. Aucune visibilité sur le projet n'est possible depuis le pont.

Depuis le nord, une haie dense de part et d'autre de la route (en impasse) masque la vue vers le projet.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme nulle.

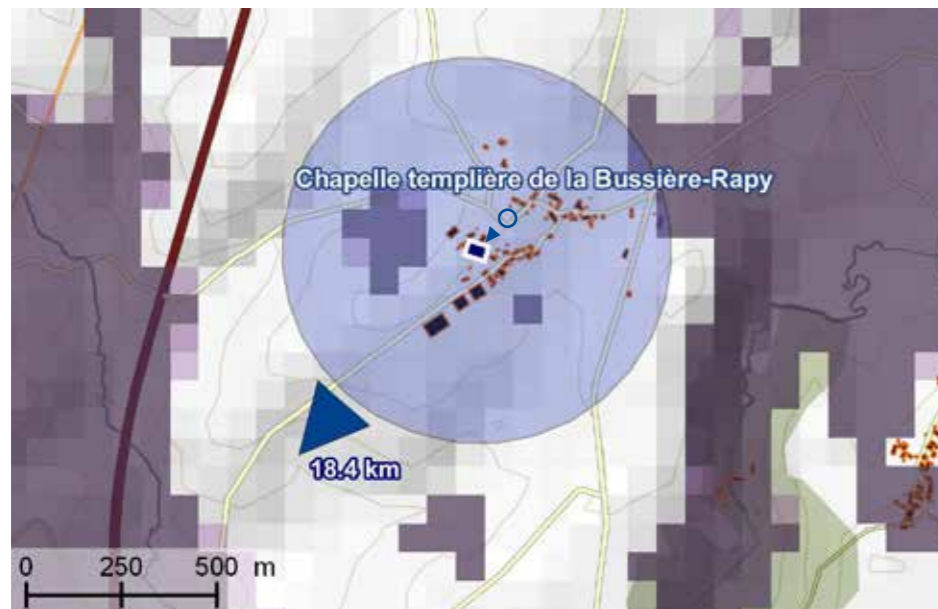


133.ST-AMAND-MAGNAZEIX

Lanterne des Morts

Au pied du monument situé dans le cimetière de St-Amand, la visibilité sur le projet est impossible. (monument hors ZIV). La covisibilité a été étudiée sur le terrain. Depuis la route sur le plateau au nord du village, la butte boisée qui borde le bourg au sud empêche toute vue en direction des éoliennes. La covisibilité est donc également impossible.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.

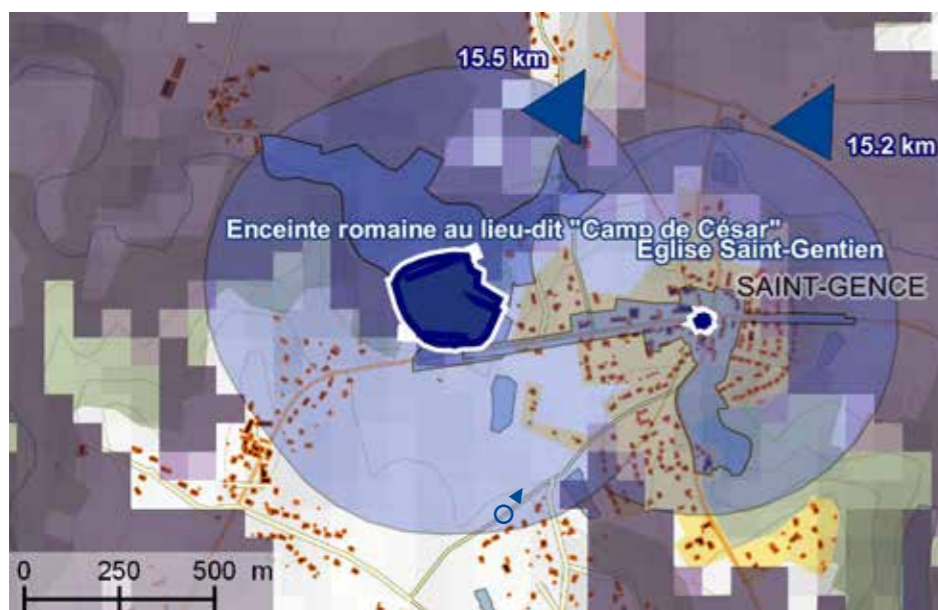


133.ST-AMAND-MAGNAZEIX

Chapelle templière de la Bussière-Rapy

La chapelle templière se situe dans une propriété privée à l'ouest de la Bussière. Le parc entourant le monument et le milieu bâti empêchent les covisibilités. Depuis le pied du monument, un panorama s'ouvre sur un paysage bocager. Les successions de haies limiteront les vues en direction du projet, qui sont évaluées comme nulles.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme nulle.



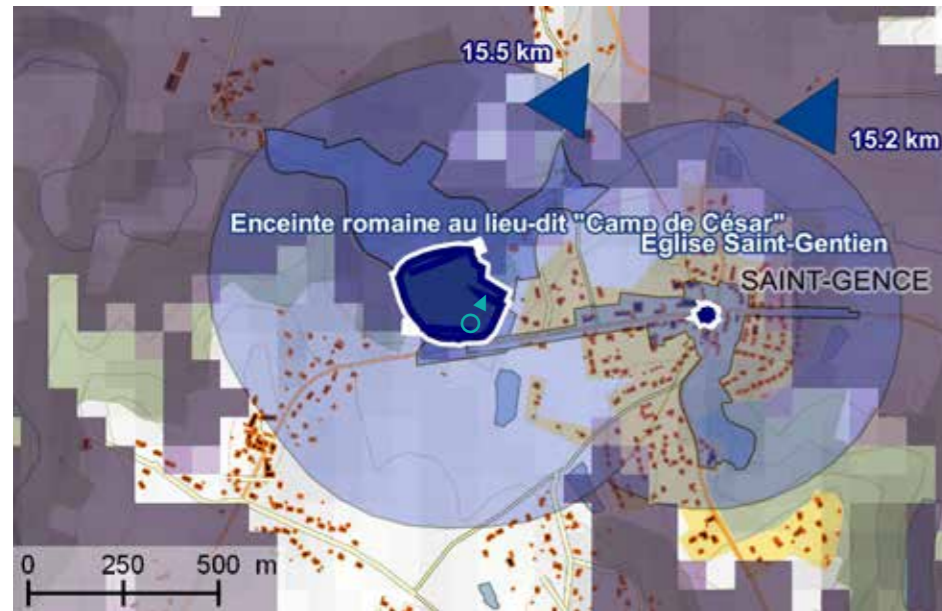
143.SAINT-GENCE

Eglise Saint-Gentien

L'église de Saint-Gence se situe à quinze kilomètres au sud du projet. Installée en belvédère sur une butte, des vues s'ouvrent vers le nord. La profondeur des vues restent moyennes : des bâtiments, des collines boisées et des arbres isolés empêchent la visibilité vers les éoliennes.

Depuis les routes au sud du monument, les vues sur l'église sont impossibles en raison du cadre bocager.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.

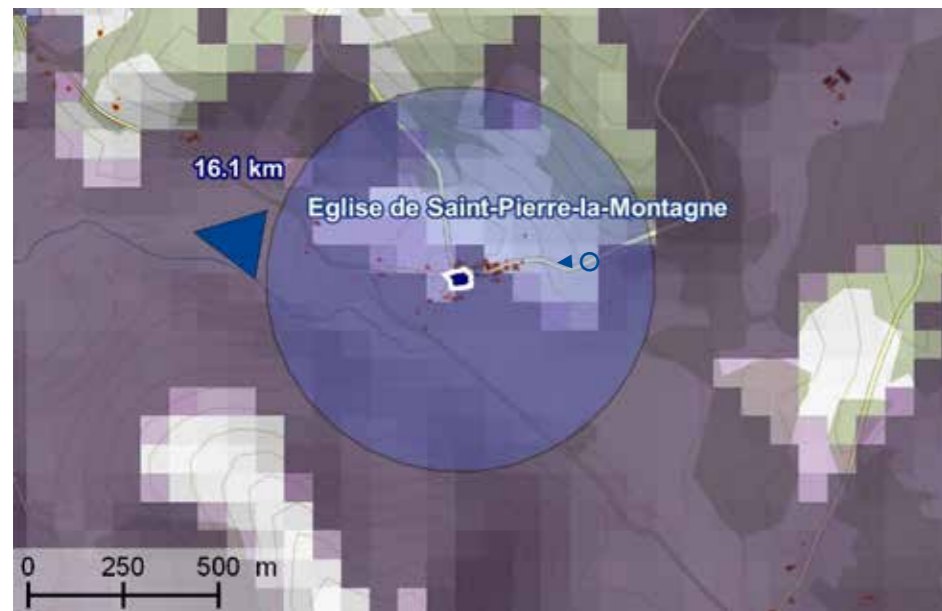


143.SAINT-GENCE

Enceinte romaine au lieu-dit «Camp de César»

L'enceinte romaine de Saint-Gence est entourée d'arbres. Depuis le monument, aucune vue vers le projet n'est donc possible. La haie boisée et la configuration du lieu rendent impossibles les covisibilités.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme nulle.



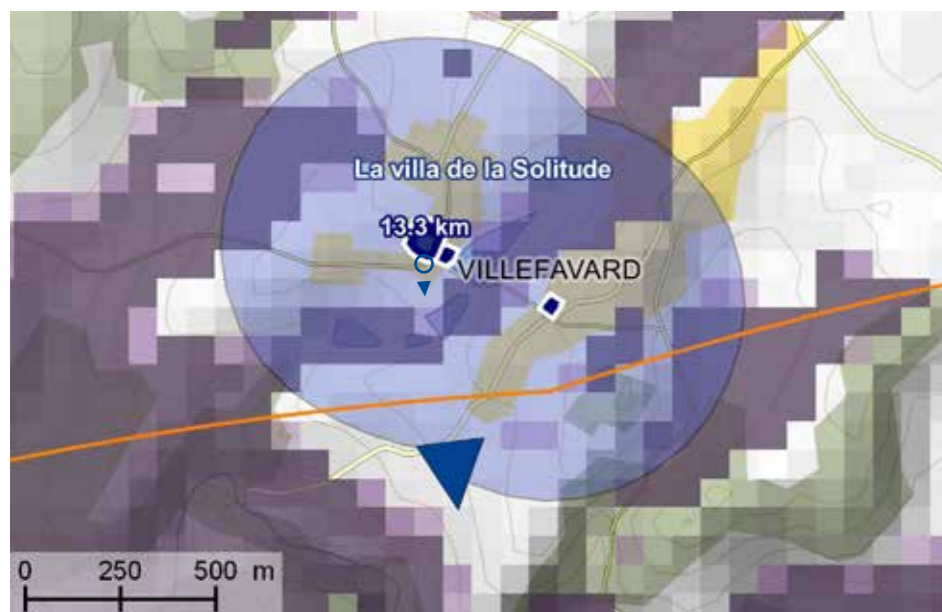
159.ST-LÉGER-LA-MONTAGNE

Eglise de St-Pierre-la-Montagne

L'église de St-Pierre-la-Montagne se situe au centre du village. Le milieu bâti et boisé qui l'entoure font écran à une vue vers le projet.

Depuis la route à l'est du village, la covisibilité a été étudiée par une simulation. (Voir P10, page 144) Celle-ci révèle que depuis cet endroit, le projet se situe sous la ligne d'horizon boisée. Les covisibilités sont donc impossibles.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.



206.VILLEFAVARD

La villa de la Solitude

La villa de la Solitude à Villefavard est située à 11,4 km au nord du projet. Le pied du monument s'ouvre au sud sur un pré entouré de haies. Celles-ci font écran à une vue longue en direction des éoliennes. Les covisibilités sont également impossibles : aucune vue sur la villa n'est possible depuis le nord, du fait de la présence des bâtiments du village et de murs.



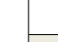

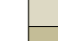



Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.

3.1.3.5. SYNTHÈSE DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

Evaluation de l'incidence des projets éoliens cumulés sur le paysage de l'aire éloignée

Moyenne de l'incidence du projet sur les sites protégés et SPR	Très faible	-1,0
Moyenne de l'incidence du projet sur les sites emblématiques	Très faible	-1,0
Moyenne de l'incidence du projet sur les monuments historiques	Très faible	-1,0
Incidence maximale du projet sur le Patrimoine de l'aire éloignée	Très faible	-1,0

INCIDENCE :

	Positive
	Plutôt positive
	Nulle
	Très faible
	Faible
	Modérée
	Forte
	Très forte

3.2. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET A L'ÉCHELLE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE

3.2.1. EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE

3.2.1.1. PRÉAMBULE

Rappel méthodologique :

L'effet traduit la conséquence objective du projet sur son environnement. Au regard de la dimension paysagère, il s'agit d'une présentation la plus objectivée possible des modifications de la composition et de l'organisation des espaces du territoire et des perceptions qu'un observateur pourrait en avoir.

Les effets du projet sur le paysage étudié sont évalués en terme de qualité, c'est à dire de capacité pour le projet éolien étudié à «faire» paysage pour demain sur les structures paysagères en place. La qualité des effets dépend de la cohérence et de la lisibilité des rapports scénographiques, d'image et de sens entre le projet éolien et les éléments du paysage en place. (voir méthode p.10-11)

A l'échelle d'un espace, l'incidence dépendra de l'enjeu vis à vis du projet éolien d'une part, induit par la valeur paysagère du site et par l'intensité de la présence éolienne, de la qualité des effets paysagers générés par le parc d'autre part.

L'espace de l'aire intermédiaire se situe entre 4 et 10 km du projet éolien. A cette distance, on estime que si le projet éolien n'est pas visible, les effets sur le paysage peuvent être évalués comme nuls, de qualité neutre.

Méthode de réalisation des photographies :

Les prises de vues ont été réalisées à l'aide d'un appareil photo réflex Pentax K-3 II, avec GPS et boussole intégrés permettant de connaître la position et l'orientation de chaque prise de vue.

L'objectif utilisé sur cet appareil est de focale fixe 35mm (il limite les déformations périphériques de l'image par rapport à un zoom). Le boîtier de l'appareil est équipé d'un capteur APS-C qui convertit la focale 35mm en 52mm, retranscrivant ainsi le plus fidèlement possible les caractéristiques de l'œil humain.

Afin de limiter les déformations lors de l'assemblage des photographies en photomontage panoramique, un trépied, une rotule de mise à niveau et une tête panoramique ont été utilisés.

NB : Certaines photos utilisées montrent parfois des vues brumeuses ou à contre jour avec un soleil rasant. Dans la mesure du possible nous avons choisi les journées les plus favorables au regard de la météo et organisé les itinéraires de prises de vues afin d'échapper au mieux aux effets de contre-jour. Certaines situations (points de vue vers le sud) restent néanmoins sur de longues plages horaires à contre jour.

Méthode de réalisation des simulations :

Les simulations ont été réalisées avec le logiciel WindPro par l'agence Ad Terram. A fin de qualité des représentations, l'auteur des photomontages n'a cherché ni à minimiser, ni à renforcer la présence éolienne, mais à rendre ses représentations les plus justes possibles, c'est à dire en accord avec les jeux de lumières et d'expositions propres à chaque photo. Lorsque les éoliennes étaient trop éloignées et trop difficiles à voir, des repérages et des zooms sont donnés en complément.

Points de vue choisis :

Sur ce territoire, le relief, l'omniprésence de filtres boisés ou bocagers et la quasi absence de panoramas repertoriés en direction du projet rend le choix des points de vue malaisé. L'aire intermédiaire offre quelques points de vues dégagés, le parc est légèrement plus prégnant.

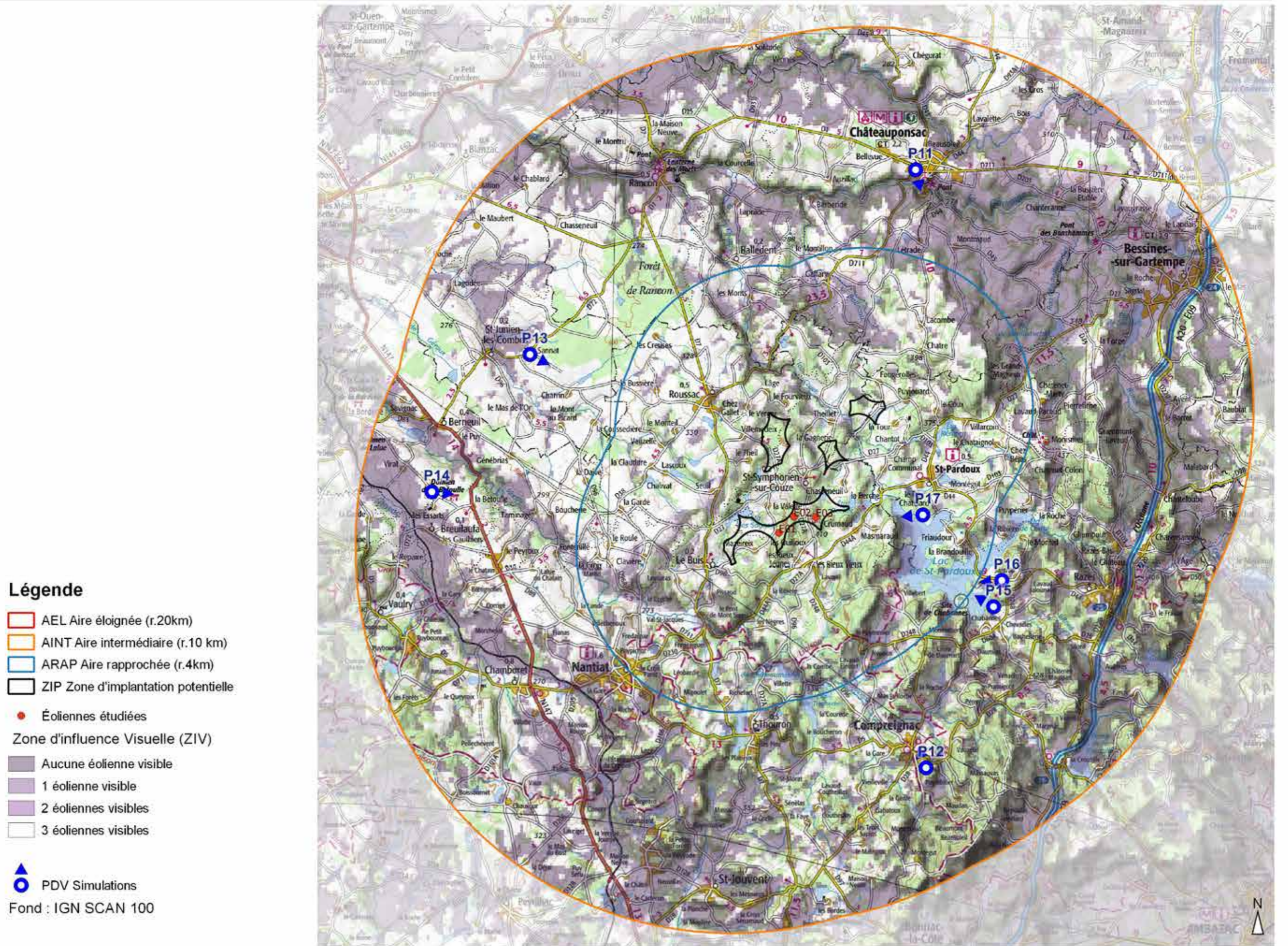
Six simulations sont réalisées depuis l'aire intermédiaire :

- P11 - Chateauponsac : site inscrit, monuments historiques, ville touristique, route touristique, panorama en direction du projet ;
- P12 - Compreignac depuis la salle des fêtes : monument historique, ville importance à l'échelle de l'aire ;
- P13 - Château de Sannat : monument historique ;
- P14 - Dolmens de la Betoule : monuments historiques, sentier de randonnée ;
- P15 - Lac de Saint-Pardoux, Landes de Chabannes : site inscrit, site touristique, sentier de randonnée ;
- P16 - Lac de Saint-Pardoux, Santrop, RD 44 : site inscrit, site touristique ;

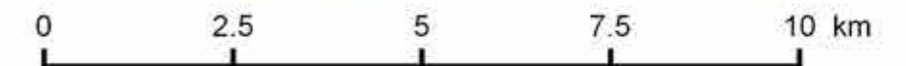
Un point de vue de l'aire rapprochée est également analysé dans ce chapitre dans l'étude du lac de Saint-Pardoux :

- P17 - Lac de Saint-Pardoux, plage de Fréaudour : site inscrit, site touristique.

Les points de vue ont été choisis depuis des sites inscrits, des monuments historiques ou des villes importantes de l'aire. Ils sont réparties au mieux sur le territoire, en fonction de l'importance des sites. Ils reflètent les vues depuis les principales unités paysagères de l'aire intermédiaire : la Basse Marche, les monts d'Ambazac, le pays de Saint-Pardoux, la vallée de la Gartempe.



AINT : LOCALISATION DES SIMULATIONS



3.2.1.2. SIMULATIONS

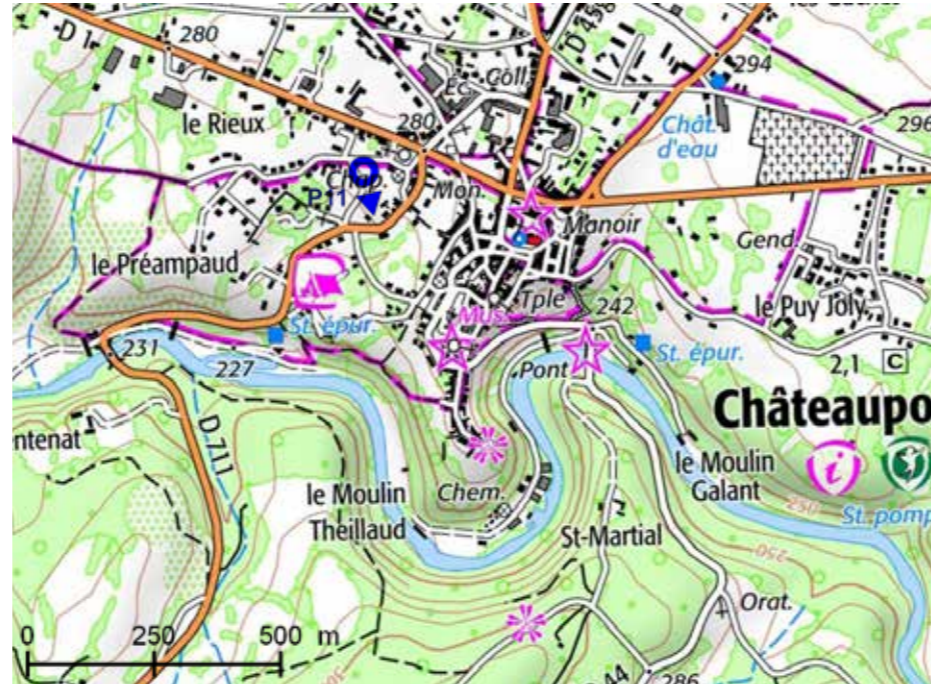
P11/ CHATEAUPONSAC

Le point de vue est situé à Châteauponsac, dans la ville, près de la RD 1. L'église de Chateauponsac (ici en travaux), monument historique, est visible, installée en belvédère sur la vallée de la Gartempe.

Depuis ce point de vue, les éoliennes E1, E2 et E3 sont quasi invisibles : le bout de leurs pales dépasse très légèrement de l'horizon boisé.

La covisibilité entre l'église de Châteauponsac et le parc est donc possible mais très faible. Les éoliennes apparaissent à l'arrière-plan, derrière les bois qui surplombent la vallée de la Gartempe. L'attention, tournée vers la ville et la vallée, n'est pas perturbée par les pales dépassant. L'intensité de la présence du projet est ici négligeable.

Un autre point de vue depuis Châteauponsac en direction du projet est celui depuis le parvis de l'église. La vue en direction des éoliennes sera comparable : les bouts de pales pourront dépasser très légèrement de l'horizon. La visibilité en direction du parc est très faible.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 16h51	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 566602	Y : 6560839
Altitude :	277 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	9,8 km	
Azimut :	167°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation schématique du projet (zoom x1,8)



Simulation du projet - 90°

P12/ COMPREIGNAC

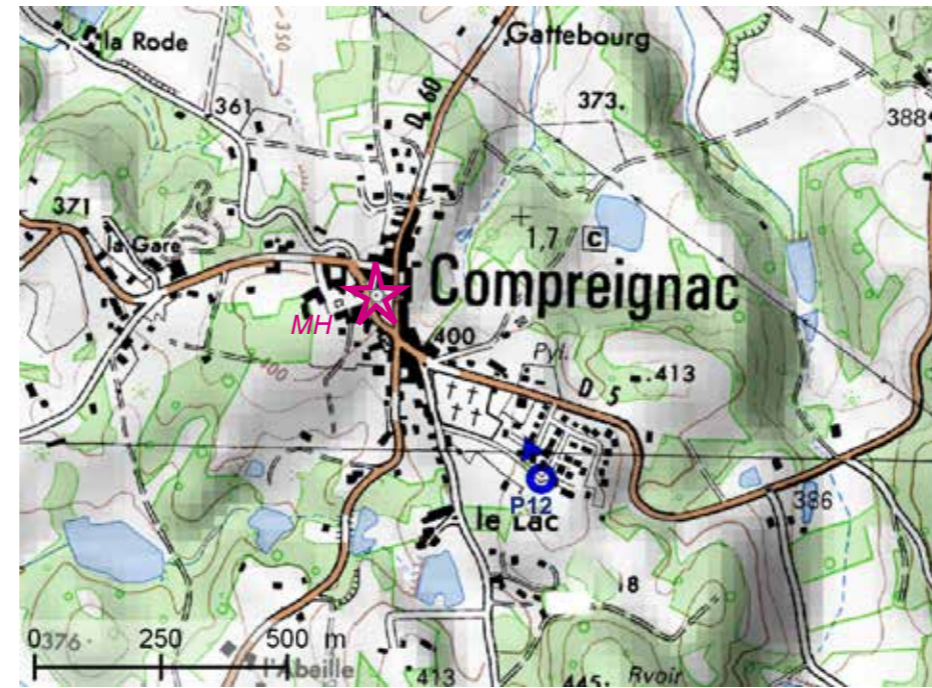
Le point de vue se situe à 7,5 km au sud-est du projet. La photographie est prise depuis l'entrée de la salle des fêtes, sur les hauteurs de la ville, dans un lotissement. Elle pointe en direction de l'église de Compreignac, monument historique. Le projet éolien est visible les trois éoliennes dépassent de l'horizon boisé.

Les éoliennes s'implantent régulièrement sur la colline, à distance de l'église. Leur espacement accompagne l'horizontalité de la colline homogène. Un effet de contraste de luminosité est créé entre la colline sombre et les éoliennes blanches.

Depuis ce point de vue, leur hauteur apparente est comparable à celle du monument mais les deux entités, église/bourg et éoliennes/horizon forestier, restent nettement dissociées. La présence éolienne n'affecte que très peu l'image, et pas du tout la lisibilité et la compréhension du bourg et de son église.

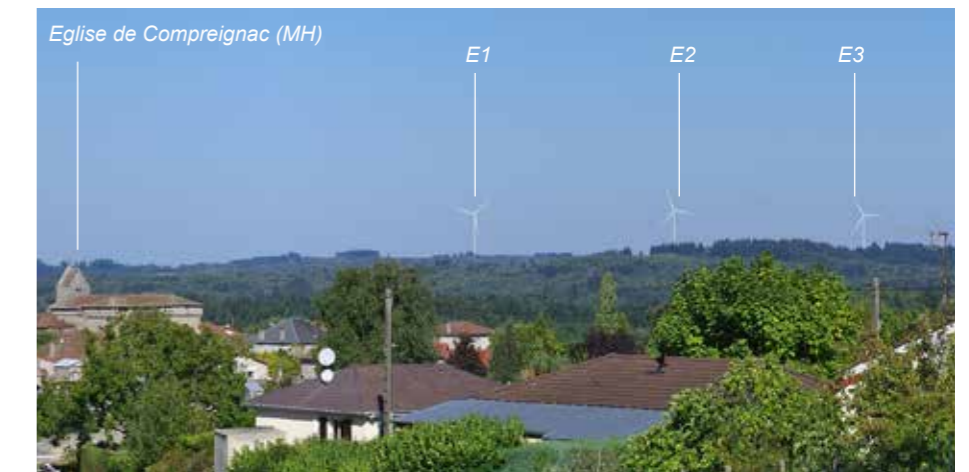
La ville de Compreignac surmontée par l'église fait face à la butte sur laquelle s'implantent les éoliennes. La vallée qui les sépare est perceptible et crée un effet de distanciation. Les éoliennes sont perçues comme appartenant à l'arrière-plan, au paysage de la colline.

La covisibilité entre les éoliennes et le monument est évaluée comme moyenne (les éoliennes sont visibles mais le point de vue est peu fréquenté, et des masques visuels empêchent les covisibilités ailleurs). La prégnance du parc est modérée. Les éoliennes sont mises en scène sur l'horizon et leur implantation est lisible. Les contrastes d'image sont ici relativement faibles (présence de plusieurs éléments contemporains), le sens du parc est lisible.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 10h46	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 566761	Y : 6544744
Altitude :	419 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	7,4 km	
Azimut :	124°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation du projet : Zoom (zoom x1,4)



Simulation du projet - 90°

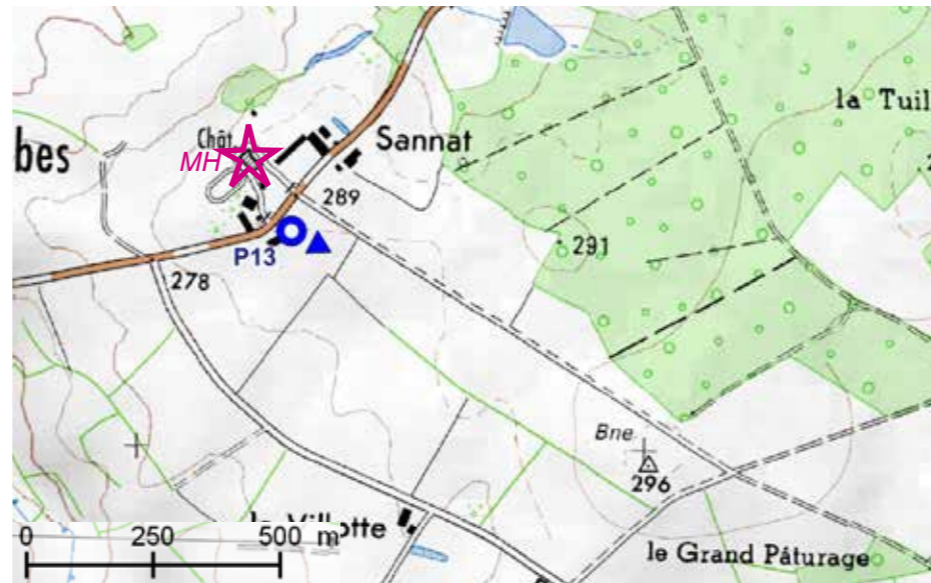
P13/ CHÂTEAU DE SANNAT

Le point de vue se situe à proximité de l'entrée du château de Sannat, monument historique situé à 7,2 km à l'ouest du projet. Depuis ce point de vue, les trois éoliennes sont visibles dans l'axe de l'alignement d'arbres prolongeant la perspective du château. Les éoliennes sont encadrées par les deux alignements. Elles figurent à l'arrière-plan, en dépassant de l'horizon boisé. La lisibilité de la colline sur laquelle elles s'implantent est brouillée par les arbres des plans moyens qui s'installent devant. Depuis l'entrée du monument et depuis le château lui-même, l'alignement de la perspective et le bois au nord masqueront en partie le projet.

Depuis ce point de vue, les éoliennes sont perçues comme appartenant à l'arrière-plan. L'échelle des boisements domine sur celle des éoliennes. Les contrastes d'image sont moyens : le panorama est dénué de références au monde contemporain, mais la présence de grandes cultures, avec leur fonction de production, est en rapport d'image avec les éoliennes.

Le sens du projet sur sa crête, en léger contre-haut, est lisible.

La prégnance du parc reste faible. La perception du paysage depuis le monument est impactée faiblement : l'alignement d'arbres, l'échelle des éoliennes, la configuration du château (la façade principale n'est pas tournée en direction du projet éolien) diminuent l'intensité de la présence éolienne depuis le monument.



Plan de situation - IGN Scan25

Nota :

Le château de Sannat date de la fin du XVIII^{ème} siècle et s'implante volontairement de manière à disposer de mises en perspectives sur les campagnes à l'entour. Ces perspectives étaient souvent axées sur des « bornes » à l'horizon. Ces bornes étaient des motifs du paysage naturel autant qu'anthropique comme par exemple une colline ou un pic, une rivière, mais aussi un village, un château féodal ruiné, etc. Les motifs de la modernité étaient aussi choisis pour être présents dans la perspective, comme par exemple un pont, un moulin à vent, ou même dans la deuxième moitié du XIX^{ème}, un viaduc de chemin de fer, motif de la modernité !

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 16h30	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 556106	Y : 6555810
Altitude :	287 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	8,3 km	
Azimut :	117°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation du projet : Zoom (zoom x1,2)



Simulation du projet - 90°

P14/ DOLMENS DE LA BETOULE

Le point de vue se situe à 9,5 km à l'ouest du projet. La photographie est prise depuis un sentier de randonnée, au bord d'une route tertiaire. Le dolmen de la Betoule n° 2, monuments historiques, est visible. Le dolmen n°1, à terre, ne se distingue guère. Les dolmens n°3 et 4, de l'autre côté de la route, ne sont pas visibles.

Le panorama, uniquement composé de champs, de bois, de haies et des dolmens, est exempt de traces marquée d'industrialisation (à part les grandes cultures). Un bocage haut borde le champ, un horizon plus lointain est visible de temps à autre au-dessus des arbres.

Le projet éolien est visible en partie. Les éoliennes dépassent de la ligne bocagère. Seules les pales des éoliennes sont visibles. Leur rapport aux structures de relief n'est pas lisible.

Les éoliennes sont perçues au loin et sont peu prégnantes : un effet de distance entre les monuments et le parc éolien est induit par la ligne arborée qui ferme l'horizon.

Dans ce paysage marqué par des traces d'une civilisation très ancienne, la présence d'objets renvoyant au présent peut créer des oppositions d'images. Depuis ce point de vue, les oppositions sont faibles du fait de la distance. Plus on s'approche des dolmens, plus sa prégnance devient forte, mais plus la prégnance des éoliennes diminue (elles disparaissent derrière la masse boisée).

La présence des éoliennes à plus de 9 km des monuments ne perturbe que très peu la lecture des dolmens.



Plan de situation - IGN Scan25



Les dolmens (zoom x 2,5)

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 17h06	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 553458	Y : 6552063
Altitude :	303 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	9,5 km	
Azimut :	96°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation du projet : Zoom (zoom x1,7)



Simulation du projet - 90°

P15/ LAC DE ST-PARDOUX - LANDES DE CHABANNES

Le point de vue est situé à 5,4 km à l'est du projet, sur les landes de Chabannes face au lac de Saint-Pardoux. Le point de vue est recensé sur le site de l'office de tourisme de Haute-Vienne. C'est le point de passage du sentier de randonnée du tour du lac de Saint-Pardoux. Depuis ce point de vue, les landes, le moulin de Chabannes (hors cadre, à gauche de l'image), le lac et la plage de Santrop avec sa piscine sont visibles. C'est un site touristique et fréquenté en été par les promeneurs.

Depuis ce lieu, le projet éolien sera visible. La prégnance des éoliennes est modérée: elles dépassent la ligne d'horizon donnée par les bois sur les collines, mais la hauteur apparente de leur silhouette reste modérée au regard de la hauteur des reliefs et des bois par rapport au niveau de référence donné par le lac et sa plage.

L'intensité de la présence éolien et le degré d'enjeu depuis ce point de vue sont modérés.

Deux éoliennes semblent en point haut par rapport à une troisième, plus éloignée et plus basse. La scénographie du parc est moyennement lisible, mais l'implantation des éoliennes, face au lac qui semble s'étendre dans leur direction, crée des jeux d'écho et de profondeur. Les éoliennes, partiellement visibles, à une distance de 5 km environ, créent un effet de ponctuation à l'horizon.

La présence du parc reste faible et ne détourne pas la lecture du premier plan (lande) et du plan moyen (lac et base de loisirs).

Les contrastes d'image sont faibles ici : les aménagements de la plage de Santrop et les éoliennes sont en continuité de vocabulaire.



Plan de situation - IGN Scan25

Le sens du projet est bien lisible. Celui-ci est mis en rapport avec les grands éléments du ciel et du lac de Saint-Pardoux.

Le sens des lieux, exprimé entre nature et équipements de loisirs, n'est pas modifié par la présence éolienne qui reste faible sur ce panorama.

Depuis ce point de vue, la qualité des effets produit par le parc est plutôt positive, en restant faible.

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 09h22	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 568711	Y : 6548941
Altitude :	378 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	5,4 km	
Azimut :	301°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation du projet : Zoom (zoom x1,5)

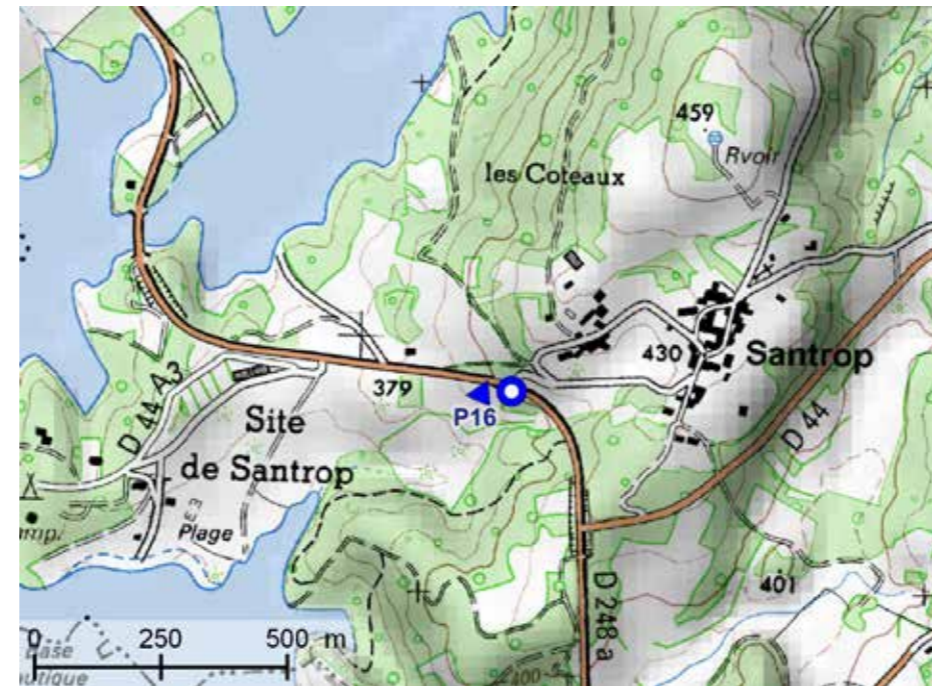


Simulation du projet - 90°

P16/ LAC DE ST-PARDOUX - ROUTE DE SANTROP

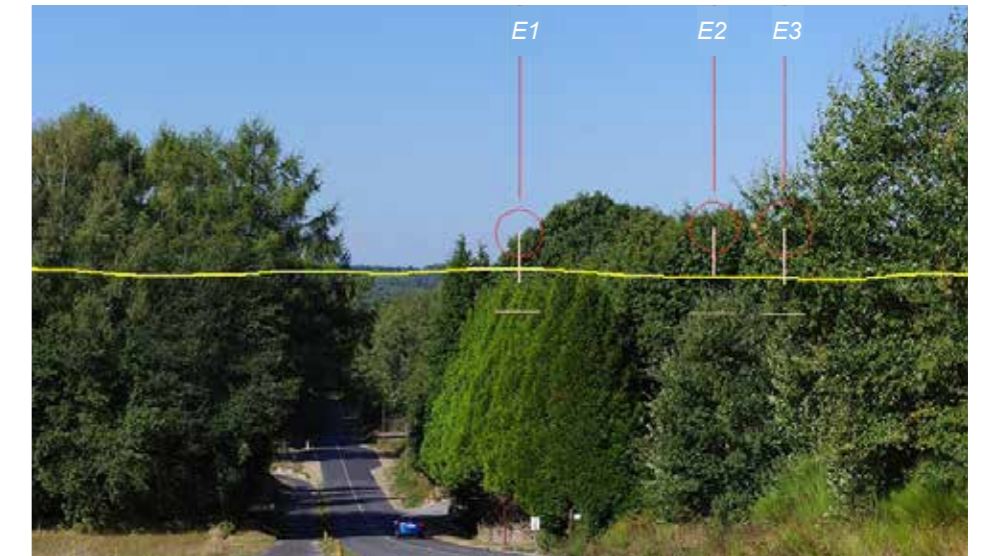
Le point de vue se situe sur la RD 248a, à la sortie ouest du hameau de Santrop. C'est une route fréquentée et touristique : elle permet d'accéder à la plage de Santrop, zone d'affluence majeure du lac de Saint-Pardoux. Une piste cyclable la borde. Depuis ce point de vue, le projet éolien est presque invisible, masqué par la végétation. Une pale de l'éolienne E1 pourrait être aperçue depuis la piste cyclable (elle ne serait pas visible pour les voitures roulant de l'autre côté de la route), mais la prégnance du parc est très faible tant que la haie qui borde la route n'est pas rabattue.

La prégnance du projet depuis ce point de vue étant très faible, les effets sont neutres, et l'incidence est évaluée comme négligeable.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 10h28	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 568903	Y : 6549678
Altitude :	402 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	5,3 km	
Azimut :	265°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation schématique du projet (zoom x1,2)



Simulation du projet - 90°

P17/ LAC DE ST-PARDOUX - PLAGE DE FRÉAUDOUR

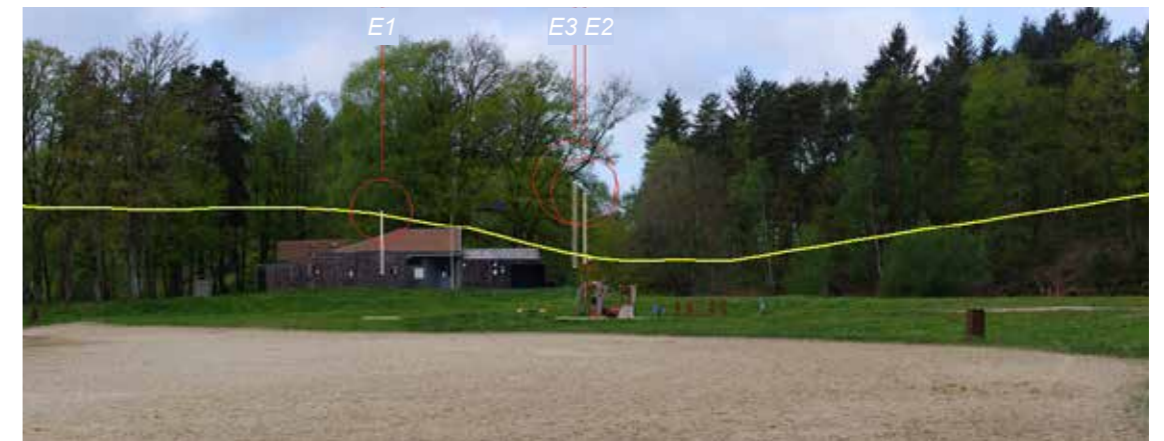
Le point de vue est situé à 2,9 km à l'ouest du projet, sur la plage de Fréaudour. Les vues depuis les autres plages du lac de Saint-Pardoux sont impossibles (elles sont tournées vers le sud et des masques boisés sont présents). On accède au site de Fréaudour par l'est, la visibilité du projet a donc été étudiée. La simulation révèle que les éoliennes sont presque entièrement masquées par l'écran d'arbres qui borde la plage. Les pales des éoliennes E2 et E3 (superposées) pourraient être aperçues derrière les arbres, mais la prégnance des éoliennes reste négligeable. L'attention est surtout tournée sur le lac, à gauche de l'image.

L'incidence du projet depuis ce point de vue est évalué comme négligeable.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 09h02	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 566804	Y : 6551435
Altitude :	365 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	2,9 km	
Azimut :	265°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation schématique du projet



Simulation du projet

3.2.1.3. EFFETS

Degré d'enjeu :

Valeur paysagère initiale :

Voir état initial, p.62-63.

La valeur paysagère initiale de l'aire éloignée est évaluée comme modérée.

Intensité de la présence éolienne :

Dans l'aire intermédiaire, environ la moitié du territoire est boisée, et un tiers se trouve hors zone d'influence visuelle. A cela s'ajoutent les nombreux filtres de la végétation, boisés ou bocager, qui diminuent les possibilités de voir le parc. Les éoliennes sont visibles depuis certains espaces ponctuels. Souvent, l'observateur ne voit qu'une partie du projet.

L'occupation du champ de vision est d'environ 14° au maximum.

A une distance comprise entre quatre et dix kilomètres du projet éolien, la hauteur perçue des éoliennes est comparables aux autres éléments de paysage en place. Les éoliennes se détachent sur l'horizon et se situent souvent en léger contre-haut par rapport à l'observateur. Les contrastes d'échelle entre les éoliennes et les éléments visibles, souvent nombreux sur les plans rapprochés, restent faibles à cette distance. Les plans sont nombreux et étagés. Les motifs du paysage ne sont jamais sujets à des effets d'aplatissement ou de surplomb.

La prégnance du parc est évaluée comme très faible à l'échelle de cette aire d'étude.

Le degré d'enjeu est évalué comme faible.

Qualité des effets:

Qualité scénographique :

Lorsque le parc est visible, il est le plus souvent perçu dans son ensemble. Les éoliennes forment un groupe qui souligne l'horizon boisé. Les éoliennes sont peu nombreuses, mais leur écartement permet de les percevoir comme une ligne plus qu'un groupe pointant un espace réduit. La ligne accompagne un horizon aplani, en léger surplomb. Depuis la Basse-Marche, le relief seuil sur lequel elles s'installent est perceptible. Les effets de contraste plastiques entre les éoliennes et les éléments en place sont importants, l'espace, assez homogène dans ses formes rondes et floues, étant presque exempt de droites et de verticales.

La qualité scénographique dans l'aire éloignée est évaluée comme plutôt positive.

Qualité des rapports d'image :

L'image actuelle des paysages de l'aire intermédiaire, naturelle et champêtre, implique des contrastes d'image assez importants. Les motifs dominants sont ceux de la végétation, boisée ou bocagère. Depuis plusieurs points de vue, ils sont presque les seuls éléments visibles. Les éoliennes se positionnent en rupture d'une image hors du temps que renforce parfois la présence d'un monument ancien (dolmen, château...). Dans cette ambiance rurale et souvent exempte de traces de modernité, l'éolienne renvoie à une image à laquelle ne répondent pas les éléments présents.

La qualité des rapports d'images est évaluée comme plutôt négative.

Qualité des rapports de sens :

Les contrastes d'image entre les éoliennes et les motifs en place renforcent leur lien avec les grands éléments naturels, le ciel et le vent. Le parc éolien se positionne comme un motif détaché du sol et des nombreux motifs qui s'y rattachent, en rapport avec l'eau, le bois, la terre.

Les éoliennes révèlent une dimension absente jusqu'alors du paysage très ancré au sol.

La qualité des rapports sémantiques est évaluée comme neutre.

Conclusion

Les effets produits par le projet éolien sur le paysage de l'aire intermédiaire sont globalement neutres. Ces effets sont fortement réduits par la faible prégnance du projet. L'incidence globale sur le paysage de l'aire intermédiaire est évaluée comme très faible.

Evaluation de l'incidence du projet sur le paysage de l'aire intermédiaire :

Valeur paysagère initiale		Intensité de la présence éolienne				DEGRÉ D'ENJEU		Qualité des effets paysagers générés par le projet éolien			QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE				
Qualité des structures paysagères	Reconnaissance sociale	Proximité		Répartition éolienne		Exposition visuelle		Qualité des rapports scénographiques	Qualité des rapports d'image	Qualité des rapports de sens							
Modérée	3	Faible	2	Très faible	1	Très faible	1	Plutôt positive	1	Plutôt négative	-1	Neutre	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0

ENJEUX :

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

EFFETS :

- Positif
- Plutôt positif
- Neutre
- Plutôt négatif
- Négatif

INCIDENCE :

- Positive
- Plutôt positive
- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

3.2.2. EFFETS DES PROJETS ÉOLIENS CUMULÉS SUR LE PAYSAGE

La liste des projets éoliens pris en compte est donnée dans la partie 3.1.2, page 146.

Choix des simulations :

Trois points de vue ont été étudiés avec le cumul de l'ensemble des projets cités. Il s'agit des points de vue depuis lesquels le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze était le plus visible : les points de vue P12 à Compreignac, P13 au château de Sannat et P15 sur le lac de Saint-Pardoux.

3.2.2.1. SIMULATIONS

P12/ COMPREIGNAC (cumul)

Depuis le point de vue de Compreignac, où les éoliennes projetées sont visibles sur la colline boisée, le parc éolien de Roussac sera visible de manière partielle. Les autres parcs éoliens sont invisibles.

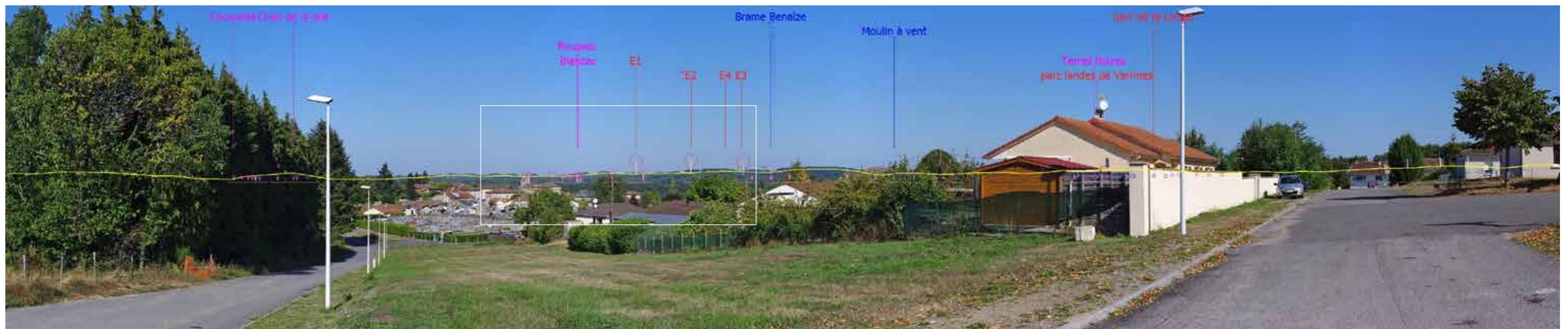
Le parc de Roussac apparaît dans l'axe du clocher de l'église, mais les pales dépassent à peine de l'horizon. Les éoliennes sembleront, depuis ce point de vue, appartenir à la même unité. Une ligne formée des éoliennes E1, E2 et E3, sur la colline, sera secondée d'une seconde ligne, formée des éoliennes de Roussac, à l'arrière-plan.

Les effets cumulés restent très faibles.

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 10h46	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 566761	Y : 6544744
Altitude :	419 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	7,4 km	
Azimut :	124°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	120°	



Simulation du projet - Zoom (zoom x1,7)



Simulation du projet - schéma

Légende

- AEL Aire éloignée (r.20km)
- AINT Aire intermédiaire (r.10 km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- ZIP Zone d'implantation potentielle

● Parc de Saint-Symphorien-sur-Couze

Zone d'influence visuelle (ZIV)

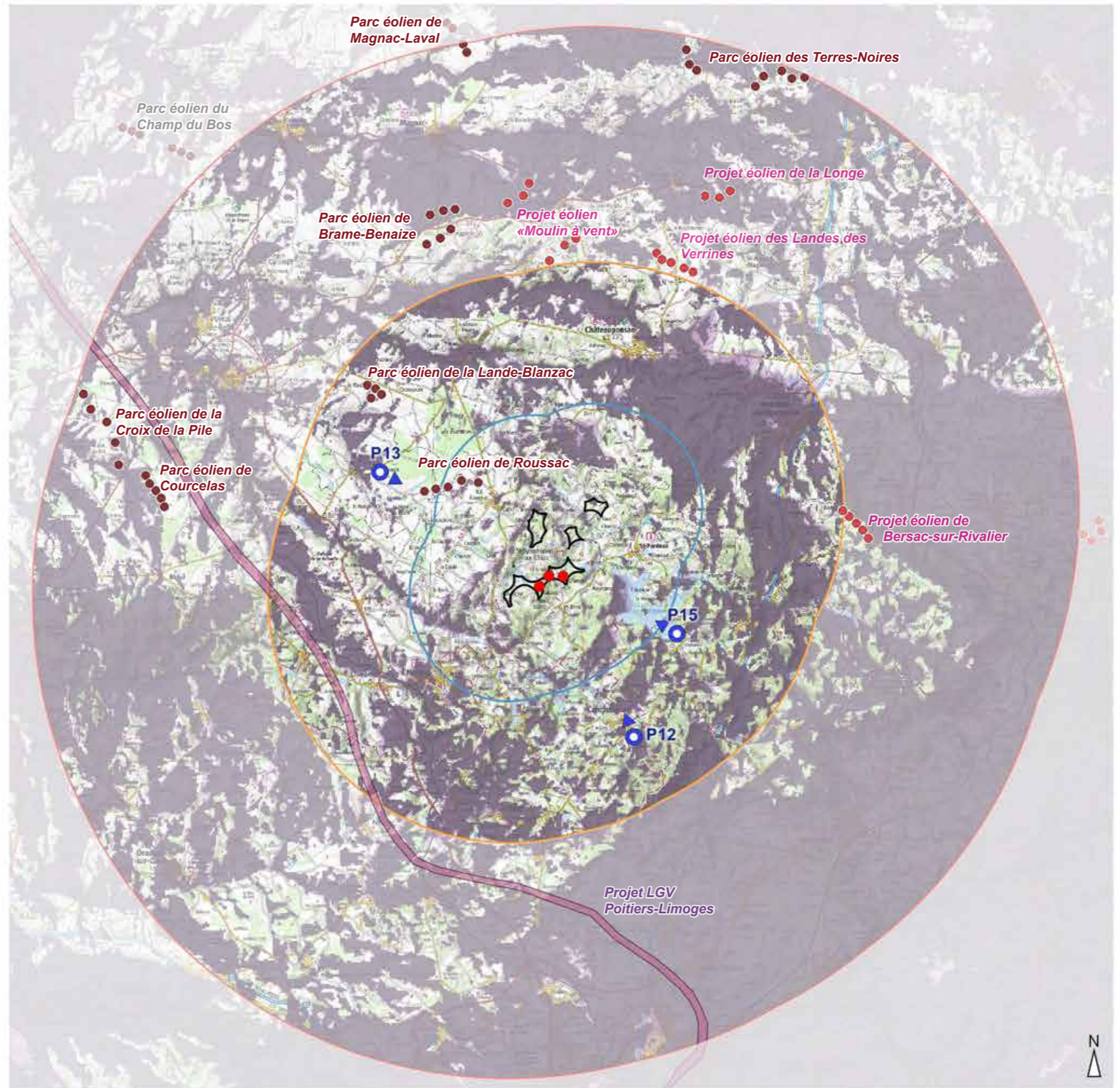
- Aucune éolienne visible
- 1 éolienne visible
- 2 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles

Projets cumulés :

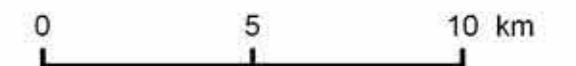
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en cours d'instruction
- Parcs hors AEL
- Projet LGV Poitiers-Limoges

▲ ▲ PDV Simulation

Fond : IGN SCAN 100



AINT : LOCALISATION DES SIMULATIONS - EFFETS CUMULÉS



P13/ CHÂTEAU DE SANNAT (cumul)

Depuis ce point de vue également, un seul autre parc éolien est visible : il s'agit du parc éolien de Roussac, situé à environ 2 km du point de vue.

Les deux parcs sont présents dans le même axe de vue. L'angle de vision occupé par les éoliennes cumulées est de 31°, ce qui reste faible.

L'observateur perçoit ici les parcs comme deux lignes situées sur deux plans différents. Les éoliennes se répondent à travers une dominante boisée.

La présence du parc de Saint-Symphorien-sur-Couze cumulé au parc de Roussac n'augmente que très peu son effet. La mise en scène des éoliennes y gagne, le parc n'est plus un élément isolé. Les contrastes d'image restent importants, mais un effet de profondeur et de distance met en scène le motif de l'éolienne.

P15/ LAC DE ST-PARDOUX - LANDES DE CHABANNES (cumul)

Depuis le lac de Saint-Pardoux, tous les autres parcs éoliens sont invisibles. Le parc projeté est presque uniquement visible depuis le point de vue des landes de Chabannes. Les effets cumulés sont très faibles.

P13

Date et heure de la prise de vue :	26/09/2018 - 16h30	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 556106	Y : 6555810
Altitude :	287 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	8,3 km	
Azimut :	117°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	120°	



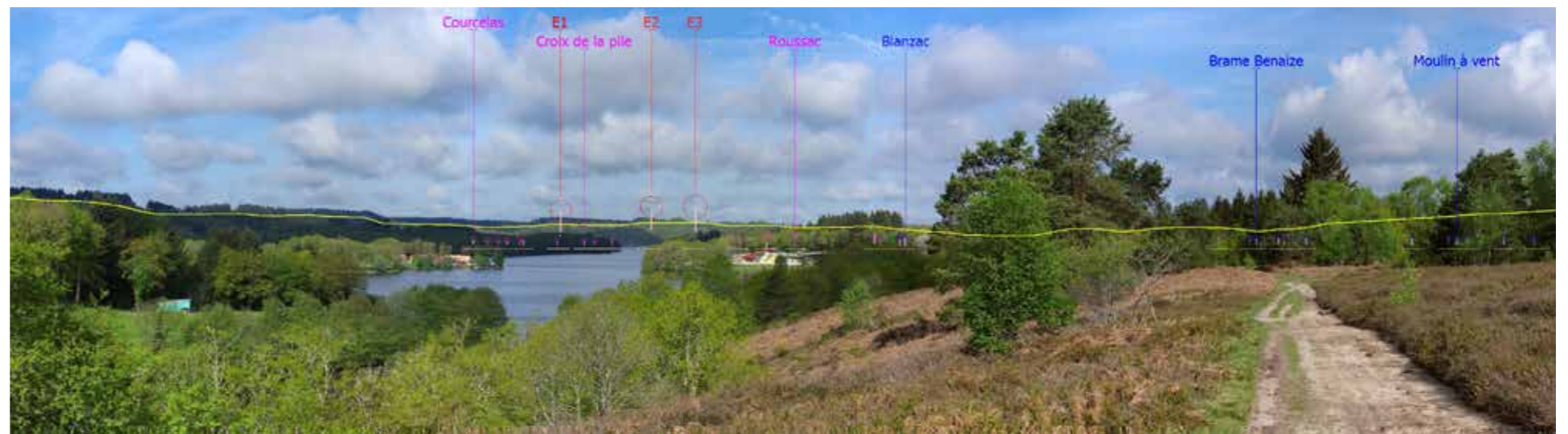
P13 - Simulation du projet



P13 - Simulation du projet

P15

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 09h22	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 568711	Y : 6548941
Altitude :	378 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	5,4 km	
Azimut :	301°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



P15 - Simulation du projet - schéma

3.2.2.2. EFFETS CUMULÉS

La liste des projets éoliens pris en compte est donnée dans la partie 3.1.2, page 146.

Degré d'enjeu :

Densité éolienne :

A l'échelle de l'aire intermédiaire, un projet éolien autorisé et un projet en cours d'instruction sont présents : le parc de Roussac et le parc de la Lande à Blanzac. Les deux parcs sont situés au nord-ouest de celui de Saint-Symphorien-sur-Couze. Sur le terrain, la présence des parcs de l'aire éloignée est rarement cumulée à celle du parc étudié. Le sud et l'est de l'aire sont exemptes d'éoliennes.

La densité éolienne est évaluée comme moyenne pour l'aire intermédiaire.

Répartition des parcs sur l'aire :

Les parcs éoliens de l'aire intermédiaire sont situés à quatre à cinq kilomètres les uns des autres, sur la bissectrice entre la vallée de la Gartempe et celle du Vincou. Les trois parcs ne constituent pas un réel pôle éolien. Ce sont ici plutôt des parcs isolés assez rarement covisibles depuis cette aire. Depuis la plupart des points de vue, les parcs éoliens sont perçus ensemble dans la même direction.

La prégnance du projet de Saint-Symphorien-sur-Couze est légèrement plus importante lorsque le parc de Roussac est visible. Les deux projets sont perçus, depuis cette aire d'étude, comme deux parcs en continuité l'un de l'autre. Les deux parcs se font écho.

La répartition des parcs sur l'aire est évaluée comme faible.

Exposition visuelle des parcs éoliens depuis les lieux fréquentés :

Sur le périmètre de l'aire intermédiaire, les parcs éoliens, pourtant nombreux dans l'aire éloignée, sont presque toujours invisibles. Dans

l'aire intermédiaire, lorsque le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze est visible, les autres parcs sont la plupart du temps hors champ. Seul le parc de Roussac est visible. Ses cinq éoliennes, qui souvent ne sont pas toutes visibles, se positionnent dans une direction similaire au parc projeté. Le champ visuel occupé reste faible, comme le nombre d'éoliennes visibles.

Le degré d'exposition visuelle depuis les lieux fréquentés de l'aire intermédiaire est évaluée comme très faible.

Avec une valeur paysagère initiale modérée, le degré d'enjeu des projets cumulés à l'échelle de l'aire intermédiaire est évalué comme modéré.

Qualité des effets :

Qualité scénographique :

A une distance comprise entre 4 et 10 km du projet éolien, le parc reste un élément d'arrière-plan, qui se détache de l'horizon. Le parc éolien de Roussac, quand il est en covisibilité, s'installe sur des plans et des échelles similaires. La distance entre les deux parcs est perceptible. Les parcs sont perçus comme deux lignes qui se répondent. La différence d'unité paysagère entre les deux parcs sont difficiles à percevoir, bien que la colline sur laquelle les éoliennes projetées s'installent est visible. La mise en scène des deux parcs restent cohérentes, ceux-ci jouant avec les éléments en place. La cohérence du parc de Saint-Symphorien-sur-Couze par rapport aux reliefs est plus forte quand le parc de Roussac n'est pas visible, les deux projets ne s'appuyant pas sur les mêmes reliefs. Mais lorsque le parc de Roussac est visible, le contraste de formes entre les éoliennes et les éléments en place est moins forte, les deux parcs se faisant écho. La qualité scénographique du projet par rapport aux parcs connus, cumulés dans l'aire éloignée, est évaluée comme plutôt positive.

Qualité des rapports d'image :

Entre les paysages de l'aire intermédiaire et les parcs éoliens, le contraste d'image est important. Le motif de l'éolienne, lorsque d'autres parcs sont visibles, est moins en rupture d'image que lorsqu'un parc est aperçu seul. La présence d'un autre parc crée un effet d'écho. L'image générale reste en contraste avec le paysage en place.

L'image productive des parcs éoliens les isolent du territoire pour lesquels l'image perçue est plutôt naturelle.

La qualité des rapports d'images entre les parcs éoliens connus et les paysages du territoire de l'aire éloignée est évaluée comme plutôt négative.

Qualité des rapports sémantiques :

L'absence de covisibilité entre les parcs éoliens permet d'éviter des confusions de sens et un brouillage de la lecture des sites. L'effet d'écho entre les parcs les rapprochent les uns des autres. Une perception plus importante des éoliennes confortent le sens du parc et permettent de sortir de l'image de « région non-ventée » que possède le territoire actuellement.

La concordance entre le relief et l'implantation des parcs reste difficile à lire, de même que le lien géographique entre les parcs.

Les éoliennes ont tendance à se dissocier du territoire sur lesquelles elles s'implantent. Présentes sur les lignes d'horizon, leur sens est mieux compréhensible ; leur rapport aux éléments naturels est alors mis en exergue.

La qualité des rapports sémantiques entre les parcs éoliens connus et les paysages du territoire de l'aire éloignée est évaluée comme neutre.

L'incidence du projet au regard des projets éoliens cumulés, sur le territoire de l'aire éloignée, est évaluée comme faible.

Evaluation de l'incidence des projets éoliens cumulés sur le paysage de l'aire intermédiaire :

Valeur paysagère initiale		Intensité de la présence éolienne cumulée				DEGRÉ D'ENJEU		Qualité des effets paysagers générés par les parcs éoliens cumulés			QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE								
Qualité des structures paysagères	Reconnaissance sociale	Densité éolienne	Répartition des parcs sur l'aire	Exposition visuelle des parcs depuis les lieux fréquentés	Scénographie			Rapports d'image	Rapports de sens												
Modérée	3	Modérée	3	Modérée	3	Faible	2	Très faible	1	Modéré	3	Plutôt positive	1	Plutôt négative	-1	Neutre	-0,5	Neutre	-0,5	Faible	-1,5

INCIDENCE :

Positive
Plutôt positive
Nulle
Très faible
Faible
Modérée
Forte
Très forte

3.2.3. EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE

3.2.3.1. PRÉAMBULE

Le paysage se définit en termes de «perception» comme l'indique la Convention Européenne du Paysage. La sensibilité paysagère se mesure donc à l'aune des perceptions, c'est à dire en termes d'interprétation (d'un sens, d'une qualité, etc.). Le visuel n'entre dans ce processus qu'en tant que média, principal le plus souvent, mais jamais en tant que valeur de sensibilité paysagère. La vue des éoliennes fait varier l'intensité de la présence du parc, mais l'incidence varie aussi en fonction des qualités scénographiques, d'image et de sens produites par le parc quand il est perceptible.

Pour plus de détails, se référer à la méthode, p.6 à 17.

Définitions :

Dans cette étude les termes seront utilisés selon les définitions suivantes :

Visibilité : Les éoliennes sont visibles depuis le site patrimonial.

Covisibilité : Les éoliennes et le site patrimonial sont visibles ensemble depuis un point de vue fréquenté (route, sentier, point de vue emblématique...)

Monument historique inscrit ou classé :

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique. Il existe deux types de protections : Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur et l'inscription qui protège les édifices d'intérêt régional.

Site inscrit ou classé :

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

(source: Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

Analyse des incidences pour le patrimoine de l'aire intermédiaire :

La protection institutionnelle des monuments historiques ou des sites inscrits et classés est représentative d'une reconnaissance en tant que valeur paysagère au niveau national. C'est un indicateur officiel de la reconnaissance sociale des édifices ou des sites, perçus en tant que «motifs» de paysages, c'est à dire reconnus comme ayant capacité à susciter le sentiment paysager.

Pour évaluer les incidences du projet sur chaque site protégé, nous analysons en premier lieu l'intensité de la présence éolienne depuis le site. Elle évolue en fonction de la distance, de la répartition des éoliennes, des visibilités sur le parc et des covisibilités entre le site et les éoliennes.

Pour étudier l'exposition visuelle du projet par rapport aux éléments patrimoniaux, l'outil cartographique est un premier indicateur : si le Monument se trouve en ZIV (Zone d'influence visuelle), il y a des risques de visibilité qu'il convient de vérifier sur le terrain. Pour rappel, le calcul de la ZIV ne tient pas compte des masques bâtis et végétaux. Un Monument Historique peut donc se trouver en ZIV sur la carte mais n'offrir aucun point de vue sur le site projeté d'implantation des éoliennes.

Si les alentours immédiats du Monument se trouve en ZIV, il convient de vérifier sur le terrain si les conditions offrent des points de vue associant le monument ou site protégé et le site de projet (covisibilités). Des photomontages peuvent être réalisés pour simuler la visibilité vers les éoliennes.

Dans un deuxième temps, on analyse les effets du projet éolien sur la perception des qualités paysagères du patrimoine : les rapports plastiques, d'image et de sens entre le parc et le site protégé ou le monument historique. Les effets produits peuvent être positifs ou négatifs.

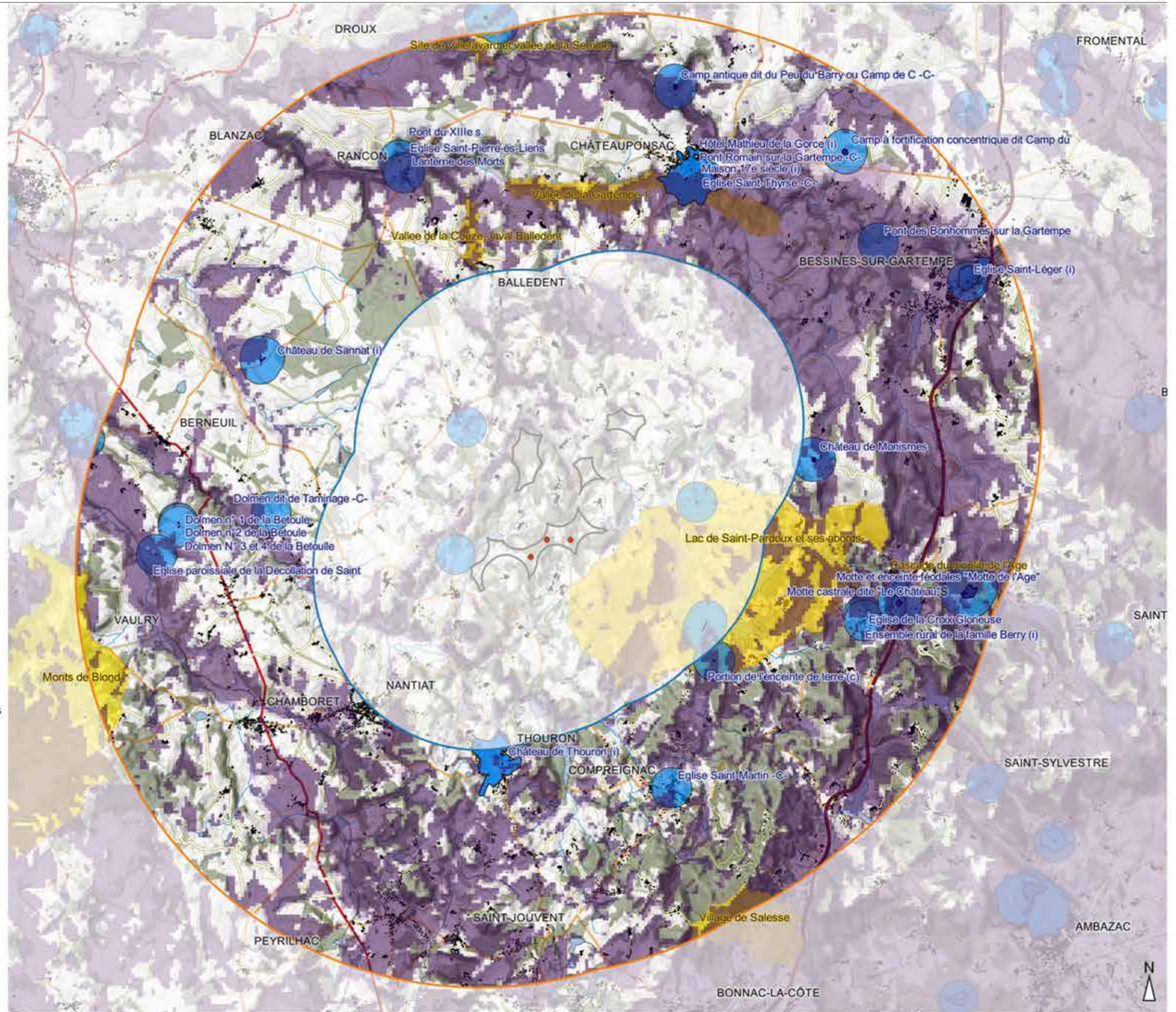
NB - La question posée, pour chaque élément de patrimoine, est la suivante : Le projet de parc éolien d Saint-Symphorien-sur-Couze produira-t-il des effets susceptibles d'affecter la perception des qualités paysagères propres au monument historique ou au site protégé en question ?

A l'échelle de l'aire intermédiaire, la zone d'influence visuelle (ZIV) est très découpée, mettant en relief la complexité de la géographie. Les espaces situés en dehors de la ZIV sont les vallées, notamment celles de la Gartempe et du Vincou, une partie des monts d'Ambazac à l'est, une zone au nord-est.

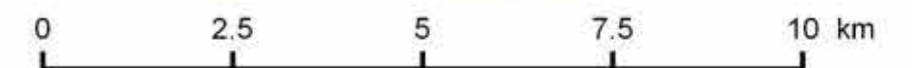
Comme pour l'aire éloignée, la présence de masques bocagers et boisés est très importante, mais les éoliennes peuvent parfois en dépasser. Elles apparaissent alors comme des éléments à l'arrière-plan dépassant d'un horizon souvent boisé, sans pervertir le sens des lieux.

Légende

- AINT Aire intermédiaire (r.10 km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- ZIP Zone d'influence visuelle
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Monument historique
- C- : classé
- (c) : partiellement classé
- (i) : partiellement inscrit
- Sites inscrits ou classés
- Sites patrimoniaux remarquables (SPR)
- Zone d'influence visuelle (ZIV)**
- Aucune éolienne visible
- 1 éolienne visible
- 2 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles
- Forêts



AIN T : PATRIMOINE ET ZONE D'INFLUENCE VISUELLE



3.2.3.2. EFFETS DU PROJET SUR LES SITES PROTÉGÉS DE L'AIN

Evaluation de l'incidence du projet sur les sites inscrits de l'aire intermédiaire

V.p.: Valeur paysagère initiale ; Dist. : Distance à l'éolienne la plus proche ; Rép. : Répartition éolienne ; V. : Visibilité ; CoV : Covisibilités ; Sc : Rapports scénographiques ; Im : Rapports d'image ; Sen : Rapports de sens

SITES INSCRITS			V.p.	Intensité de la présence éolienne				DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS	INCIDENCE	REMARQUES	DÉTAIL				
N°	Commune	SITE		Dist.	Ré p.	V.	Co V		Sc	Im	Sen								
7	Balledent	Vallée de la Couze - aval Balledent	2	5 km	2	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Milieu boisé tourné vers la vallée	
18	Blond	Monts de Blond	3	10 km	1	1	2	1	Faible	2	-0,5	-1	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Parties en ZIV souvent boisées, peu de points de vue en direction du projet. Monts de Blond perçu comme entité nettement séparée de la zone de projet.	voir simulation P06, page 140
20	Bonnac la Cote	Village de Salesse	2	10 km	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV sauf une partie entièrement boisée au nord	
41	Châteauponsac	Vallee de la Gartempe 1	2	6 km	2	1	2	1	Faible	2	-0,5	-1	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu densément boisé, tourné vers la vallée. Les éoliennes dépassent parfois de l'horizon boisé	voir page 190 et simulation P11, page 170
122	Razes	Cascade du moulin de l'Age	2	10 km	1	1	2	1	Faible	2	-0,5	-1	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Site globalement hors ZIV sauf motte castrale au sud (voir partie MH). Présence boisée empêchant globalement les vues en direction du projet.	voir MH page 191
206	Villefavard	Site de Villefavard et vallee de la Semme	2	10 km	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Site entouré de bocage haut masquant les vues vers le projet, le regard se porte peu vers le lointain. Vallée de la Semme hors ZIV. (Voir MH Villa de la Solitude)	voir MH page 166
128	Saint-Pardoux-le-Lac	Lac de Saint-Pardoux et ses abords (partie AINT)	4	4 km en moyenne	3	1	2	1	Modéré	3	1	-1	1	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Site touristique majeur. Eoliennes le plus souvent invisibles depuis les lieux fréquentés. Motif paysager fort n'entrant pas en contradiction de sens avec la présence d'éoliennes.	voir 3.2.3.5, page 191 et simulations

ENJEUX :

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

EFFETS :

- Positif
- Plutôt positif
- Neutre
- Plutôt négatif
- Négatif

MOYENNE DU DEGRÉ D'ENJEU

Faible	2
--------	---

MOYENNE DE LA QUALITÉ DES EFFETS

Neutre	-1
--------	----

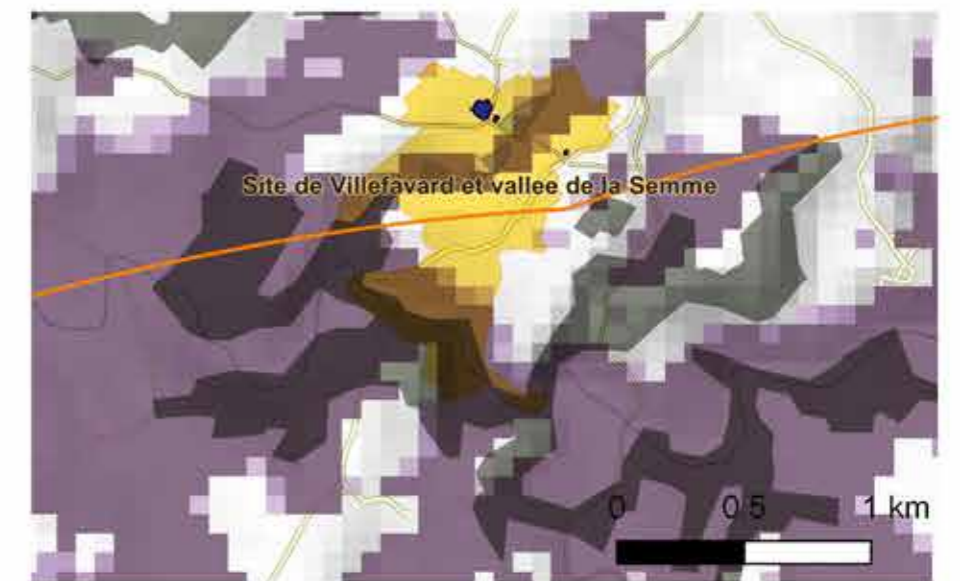
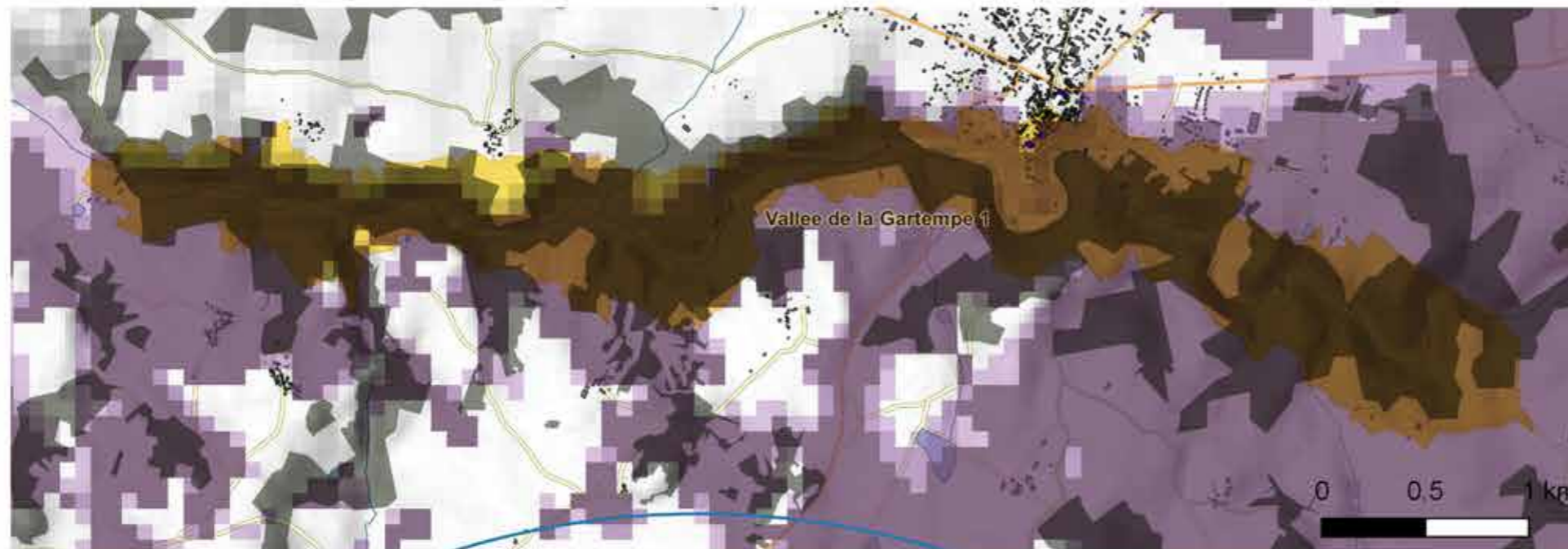
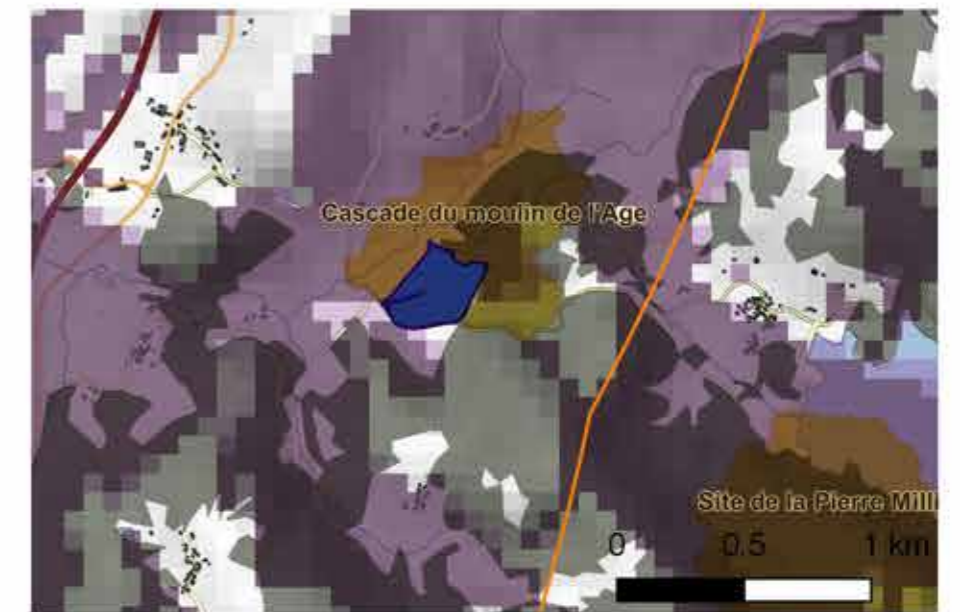
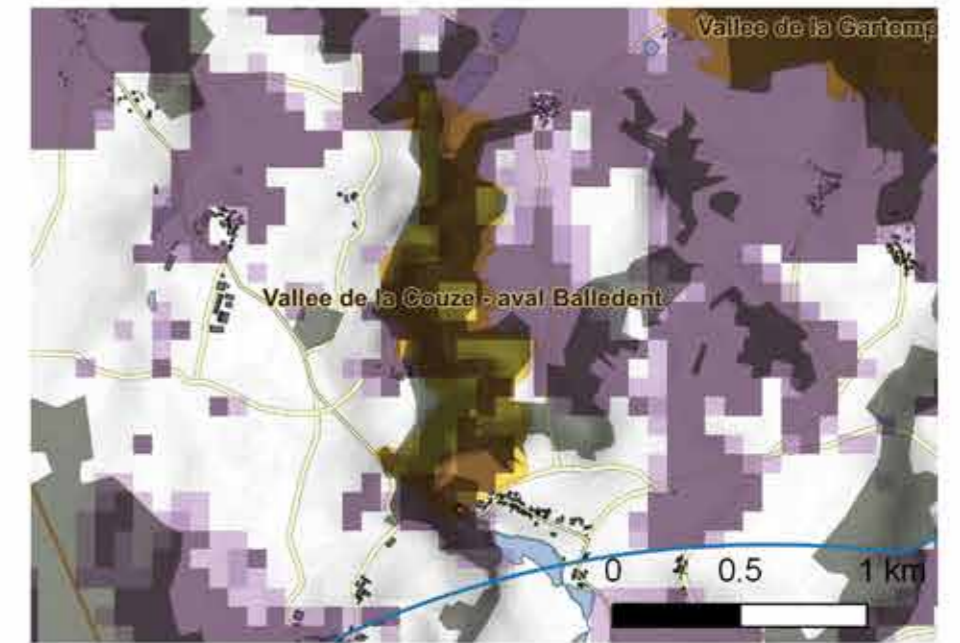
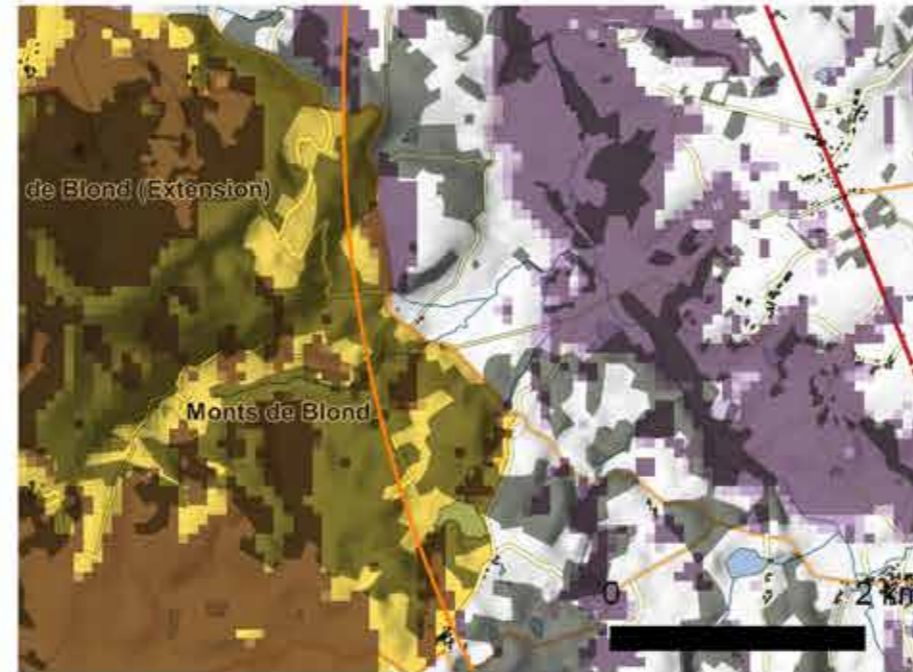
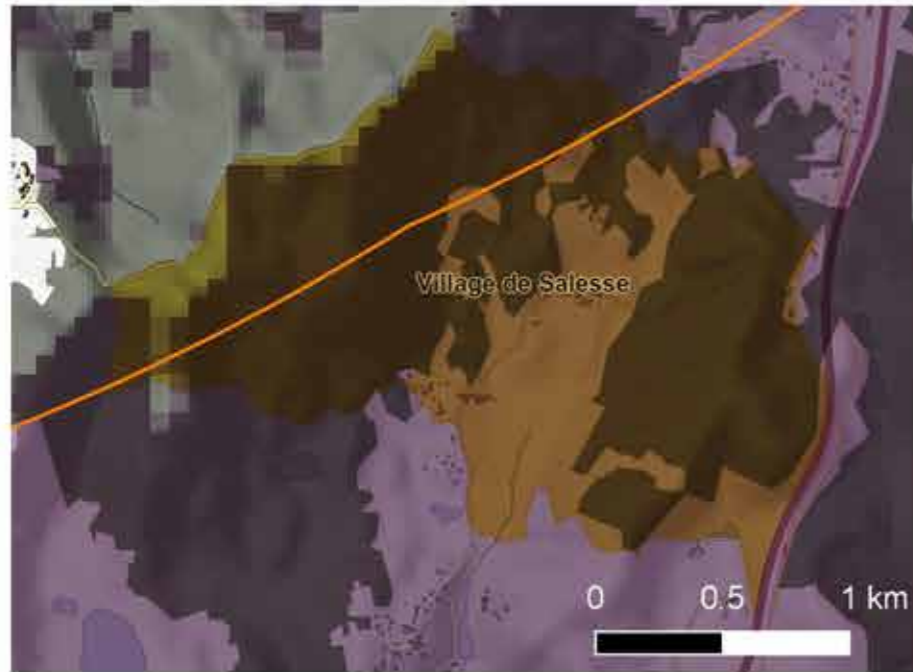
INCIDENCE MAXIMALE

Faible	-1,5
--------	------

INCIDENCE :

- Positive
- Plutôt positive
- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Tous les sites protégés de cette aire d'étude sont des sites inscrits.



3.2.3.3. EFFETS DU PROJET SUR LES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIN

Evaluation de l'incidence du projet sur les sites emblématiques de l'aire intermédiaire

V p.: Valeur paysagère initiale ; Dist. : Distance à l'éolienne la plus proche ; Rép. : Répartition éolienne ; V. : Visibilité ; CoV : Covisibilités ; Sc : Rapports scénographiques ; Im : Rapports d'image ; Sen : Rapports de sens

SITES EMBLÉMATIQUES			Valeur p.	Intensité de la présence éolienne				DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE		REMARQUES		
N°	Commune	SITE		Dist.	Rép.	V.	CoV		Sc	Im	Sen							
8	Rancon, St-Ouen-sur-G., Peyrat-de-Bellac, Blanzac, Droux, Balledent...	Vallée de la Gartempe de Rancon à la Croix-sur-Gartempe	2	6,8 km	2	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Visibilité impossible depuis Rancon et les versants de la vallée. Depuis le plateau au nord, les horizons sont courts, le bocage étant très présent. Les points de vue en direction du projet sont inexistant.
12	Blond, Bellac, Berneuil	Vallée du Vincou	2	10,5 km	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Un petit morceau seulement du site est dans cette aire d'étude. La vallée est hors ZIV. Les éoliennes pourraient être visibles depuis la D83 sur le plateau, mais les éoliennes seraient à l'arrière-plan, et n'affecteraient pas la perception du site emblématique.
14	Berneuil, Breuillauffa, Chamboret	Vallée du Vincou en amont du pont de la RN147 et château du Fraisse, parc boisé	2	5,3 km	2	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	La majeure partie du site est hors ZIV. Peu de routes traversent le site : la RN 147 est dans un bois, et la présence de talus et de boisements le long de la RD 38 empêchent les vues longues.
18	Chamboret, Breuillauffa, Vaulry	Château de Bretignolles, vallon, panorama	2	8 km	2	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	La majeure partie du site, dont le château, est hors ZIV. Les routes en ZIV sont bordées de haies bocagères et n'offrent pas de point de vue en direction du projet.
20	Compreignac, St-Jouvent, St-Pardoux-le-Lac, Nantiat, le Buis...	Étangs de la région de Thouron et de Conore, Fredaigue, maison forte, anciens fossés, tour, hameau, étang et vallon	2	1,6 km (AINT : 4,5 km)	3	1	2	1	Faible	2	1	-1	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Espace tourné vers les vallées et étangs. Zones ouest et nord-est hors ZIV. Masques boisés très présents. Vues vers les éoliennes sur les hauteurs de Compreignac (voir simulation P12, page 169)
23	Bonnac-la-Cote, St-Jouvent	Manoir des Bordes, 19e s, terrasse et parc, 2 étangs entourés de prés et de bois	2	9,3 km	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	La partie ouest du parc est hors ZIV. La partie est est en ZIV mais la présence de boisements au nord empêchent les vues en direction du projet.
25	Saint-Jouvent	Ruisseau de la Glanette, vallon boisé encaissé	2	10,5 km	1	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Le site est presque entièrement hors ZIV, sauf des zones de pré et de bois non fréquentés. La présence de boisement empêchent toutes vues en direction du projet.
267	Ambazac, Compreignac, Bonnac-la-Cote, St-Laurent-les-Eglises, Jabreille...	Monts d'Ambazac	2	5,7 km	2	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	La configuration du relief et l'abondance des boisements empêchent la visibilité vers le projet. Il n'y a pas de point de vue référencé en direction du projet. (voir simulation P10, page 142)

ENJEUX :

Très faible
Faible
Modéré
Fort
Très fort

EFFETS :

Positif
Plutôt positif
Neutre
Plutôt négatif
Négatif

MOYENNE DU DEGRÉ D'ENJEU

Faible	2
--------	---

MOYENNE DE LA QUALITÉ DES EFFETS

Neutre	-0,5
--------	------

INCIDENCE MAXIMALE

Très faible	-1,0
-------------	------

INCIDENCE :

Positive
Plutôt positive
Nulle
Très faible
Faible
Modérée
Forte
Très forte

Légende

- AEL Aire éloignée (r.20km)
- AINT Aire intermédiaire (r.10 km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- ZIP Zone d'influence visuelle
- Eoliennes

Zone d'Influence Visuelle (ZIV)

- Aucune éolienne visible
- 1 éolienne visible
- 2 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles

Patrimoine :

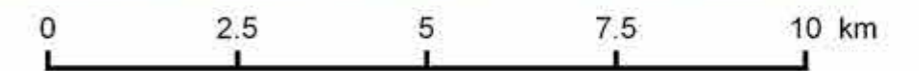
- Site emblématique

Occupation du sol :

- Forêt
- Tissu urbain



AINT : SITES EMBLÉMATIQUES ET ZIV



3.2.3.4. EFFETS DU PROJET SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AINT

Évaluation de l'incidence du projet sur les monuments historiques de l'aire intermédiaire

-C- : Monument classé ; (c) : Monument partiellement classé
 -I- : Monument inscrit ; (i) : Monument partiellement inscrit

MONUMENTS HISTORIQUES				Valeur	Intensité de la présence éolienne					DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS	INCIDENCE	REMARQUES	DÉTAIL				
N°	Commune	Nom	Pr		V p.	Dist.	Az.	Ré p.	V.		Co V	Sc	Im					Sen			
121001	Berneuil	Dolmen dit de Taminage	-C-	3	6,5 km	2	93	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Boisements masquant les vues	
123001	Berneuil	Dolmen n°2 de la Betoule	-I-	2	8,8 km	1	90	1	1	3	Faible	2	1	-1	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Haie filtrant les vues depuis le MH, covisibilité possible depuis la route	page 189 et simulation P14, page 173
123003	Berneuil	Dolmen n° 1 de la Betoule	-I-	2	8,9 km	1	90	1	1	3	Faible	2	1	-1	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Haie filtrant les vues depuis le MH, covisibilité possible depuis la route	
223002	Breuilaufa	Dolmen N° 3 et 4 de la Betoulle	-I-	2	8,8 km	1	90	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Moins visibles - haie masquant - coté opposé aux éoliennes par rapport à la route	
143003	Bessines-sur-Gartempe	Pont des Bonhommes sur la Gartempe	-I-	2	10,5 km	1	230	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
143004	Bessines-sur-Gartempe	Château de Monismes	-I-	2	6,5 km	2	256	1	2	1	Faible	2	1	-1	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Ruines au sommet d'une éminence, collines boisées l'entourant, éoliennes potentiellement visible à l'arrière-plan, covisibilités impossibles	page 190
144001	Bessines-sur-Gartempe	Eglise Saint-Léger	(i)	3	12 km	1	240	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
223001	Breuilaufa	Eglise paroissiale de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste	-I-	3	9,4 km	1	86	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Batiments et reliefs masquant les vues	
411001	Châteauponsac	Eglise Saint-Thyrse	-C-	3	8,3 km	1	202	1	3	3	Faible	2	1	-1	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Visibilités possibles (pales des éoliennes à l'arrière-plan) depuis le perron et certaines rues alentour en belvédère.	page 190 et simulation P11, page 170
411003	Châteauponsac	Pont Romain sur la Gartempe	-C-	3	8,3 km	1	204	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Covisibilités impossibles : masques batis et boisés depuis les rues au nord, pont peu visible depuis le nord	page 190
414001	Châteauponsac	Hôtel Mathieu de la Gorce	(i)	2	8,5 km	1	203	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Milieu urbain empêchant les visibilités, sauf depuis les étages	
414002	Châteauponsac	Maison 17e siècle	(i)	2	8,3 km	1	203	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Monument inséré dans un milieu urbain dense	
411002	Châteauponsac	Camp antique dit du Peu du Barry	-C-	3	10,3 km	1	197	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Entouré de boisements denses	
413001	Châteauponsac	Camp à fortification concentrique dit du Peu-Buy	-I-	2	11,3 km	1	219	1	2	1	Faible	2	1	-1	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Boisements et bocages - visibilité possible sur le grand paysage	page 191
471001	Compreignac	Eglise Saint-Martin	-C-	3	7 km	2	334	1	1	3	Faible	2	1	-1	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu urbain, covisibilité possible depuis la salle des fêtes	page 191 simulation P12, page 171
47D001	Compreignac	Portion de l'enceinte de terre	(c)	3	4,8 km	2	308	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Milieu boisé dense	
1213001	Rancon	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	-I-	3	8,1 km	1	159	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Hors ZIV	
1213002	Rancon	Lanterne des Morts	-I-	2	19 km	1	158	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
1213003	Rancon	Pont du XIIIe s.	-I-	2	8,4 km	1	159	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Hors ZIV	
1223001	Razès	Motte et enceinte féodales "Motte de l'Age"	-I-	2	10,2 km	1	279	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Boisements alentours empêchant les vues	page 191
1223002	Razès	Motte castrale dite "Le Château"	-I-	2	8,5 km	1	282	1	1	1	Très faible	1	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Nulle	-0,5	Boisements masquant les vues	
1223004	Razès	Eglise de la Croix Glorieuse	-I-	3	7,7 km	2	286	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Boisements masquant les vues, cadre bâti	
1224001	Razès	Ensemble rural de la famille Berry	(i)	2	7,7 km	2	286	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Boisements au nord masquant les vues	
1554001	Saint-Junien-les-Combes	Château de Sannat	(i)	2	7,3 km	2	121	1	4	2	Faible	2	1	-1	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Visibilité possible depuis l'entrée du domaine, covisibilités possibles depuis la route au sud, mais monument dans un champ de vision différent de celui des éoliennes	page 192, simulation P13, page 172
1974001	Thouron	Château de Thouron	(i)	2	5,3 km	2	10	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Cadre boisé, parc, murs et bâti alentour masquant les vues en direction des éoliennes	page 192

MOYENNE DU DEGRÉ D'ENJEU	
Faible	2

MOYENNE DE LA QUALITÉ DES EFFETS	
Neutre	-0,5

INCIDENCE MAXIMALE	
Très faible	-1,0

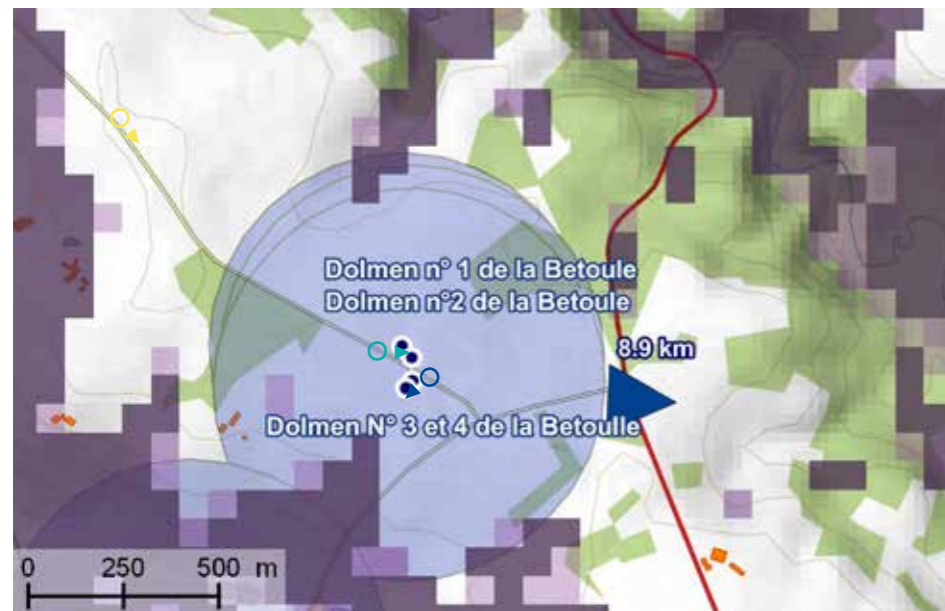
INCIDENCE :

Positive
Plutôt positive
Nulle
Très faible
Faible
Modérée
Forte
Très forte

A l'échelle de l'aire intermédiaire, l'exposition visuelle des monuments est la souvent nulle en raison du relief (monument hors ZIV), mais aussi des nombreux masques boisés et bocagers qui empêchent toutes vues en direction du projet. Dans cette aire d'étude, la vulnérabilité de la perception paysagère est essentiellement basée sur l'exposition visuelle, pondérée par la distance, mais l'appréhension du paysage peut néanmoins déjà être modifiée par la vue sur les éoliennes.

Le tableau de synthèse retrace l'analyse de l'ensemble des monuments historiques de l'aire étudiée (hors monuments de l'aire rapprochée, étudiés plus loin). Les monuments qui apparaissent en ZIV ont été analysés plus en détail dans les encadrés (page 189 à page 192). Quand cela a été jugé nécessaire, des simulations ont été faites pour analyser les visibilitées ou les covisibilitées depuis certains monuments (voir renvois aux simulations).

NB - La question posée est la suivante : Le projet de parc éolien d Saint-Symphorien-sur-Couze produira-t-il des effets susceptibles d'affecter la perception des qualités paysagères propres au Monument en question ?



📍 : voir simulation P14, page 173



12.BERNEUIL

Dolmen n°1 de la Betoule Dolmen n°2 de la Betoule

Les dolmens de la Betoule sont étudiés dans la simulation P14, page 173.

Les dolmens n°1 et 2 sont situés dans un champ au nord de la petite route reliant la Betoule à la Borderie. Le dolmen n°2 présente encore une table élevée, le dolmen n°1 est moins lisible. Un sentier de randonnée passe à proximité des dolmens au nord (voir simulation). Les monuments ne sont aujourd'hui pas accessibles : un fossé et un pré les séparent de la route. Depuis la route à proximité des monuments, une haie (visible ici à l'arrière-plan) d'arbres hauts filtre les vues vers le projet. Les éoliennes pourraient être très faiblement visibles. Depuis le sentier de randonnée, plus haut, une covisibilité entre les monuments et les éoliennes est possible, elles dépassent alors de la haie (on en voit les pales).

La perception d'un paysage avec éoliennes dans ce contexte peut créer une rupture d'image faible : dans ce cadre vert, naturel, sans trop de références au monde contemporain, un randonneur pourrait se sentir perdu dans le temps. La présence éolienne rappelle le monde contemporain et pourrait donc rompre cet imaginaire paysager né des dolmens. La prégnance du parc, perçu au loin, reste faible. Les effets sont globalement neutres.

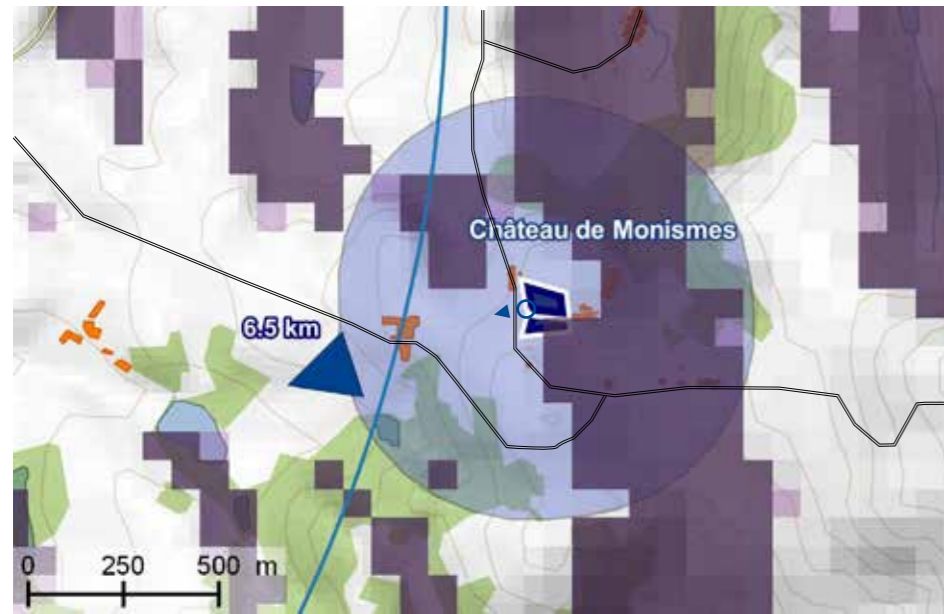
Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.

22.BREUILAUF

Dolmen n°3 et 4 de la Betoule

Les deux autres dolmens, de l'autre côté de la route au sud, n'ont pas de covisibilité possible avec les éoliennes depuis la route. La présence des autres dolmens uniquement les rend lisibles.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme nulle.

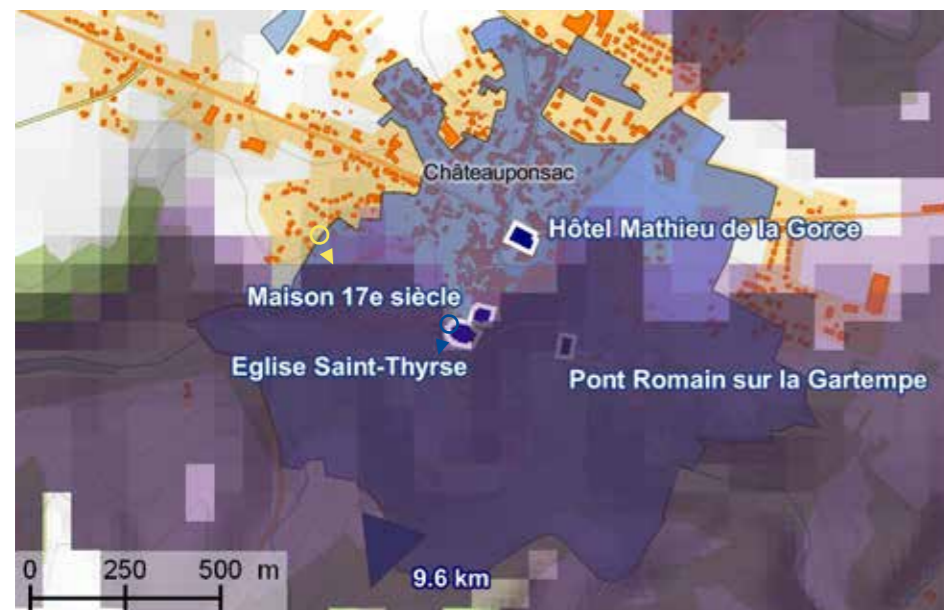


14. BESSINES-SUR-GARTEMPE

Château de Monismes

Le château de Monisme est situé en rupture de pente à proximité d'une route tertiaire. La ruine est tournée vers l'est plus que vers l'ouest, où de nombreux arbres font aujourd'hui écran aux vues en direction du projet. En hiver, les éoliennes pourraient être visibles. Aucune covisibilité n'est possible, le village en contre-bas n'étant pas en ZIV. La présence de la route tout proche et l'absence de mise en scène du monument rendent les perceptions paysagères du lieu peu vulnérables à une présence éolienne au loin.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.



41. CHATEAUPONSAC

Eglise St Thyrse

Maison 17e siècle

Hôtel Mathieu de la Gorce

Pont Romain sur la Gartempe

Les nombreux monuments historiques présents à Chateauponsac n'ont pas la même sensibilité vis-à-vis du projet éolien.

Concernant les visibilités depuis le monument, le pont romain se situe hors ZIV, la maison 17e et l'hôtel Mathieu de la Gorce sont entourés d'habitations masquant les vues lointaines. Des vues vers le projet pourraient être possibles depuis les étages de l'hôtel. Depuis le perron de l'église Saint-Thyrse placée en belvédère sur la vallée de la Gartempe, les pales des éoliennes pourront dépasser légèrement de la ligne d'horizon, derrière les reliefs boisés des coteaux de la vallée. La visibilité du parc est évalué comme moyenne depuis ce point de vue.

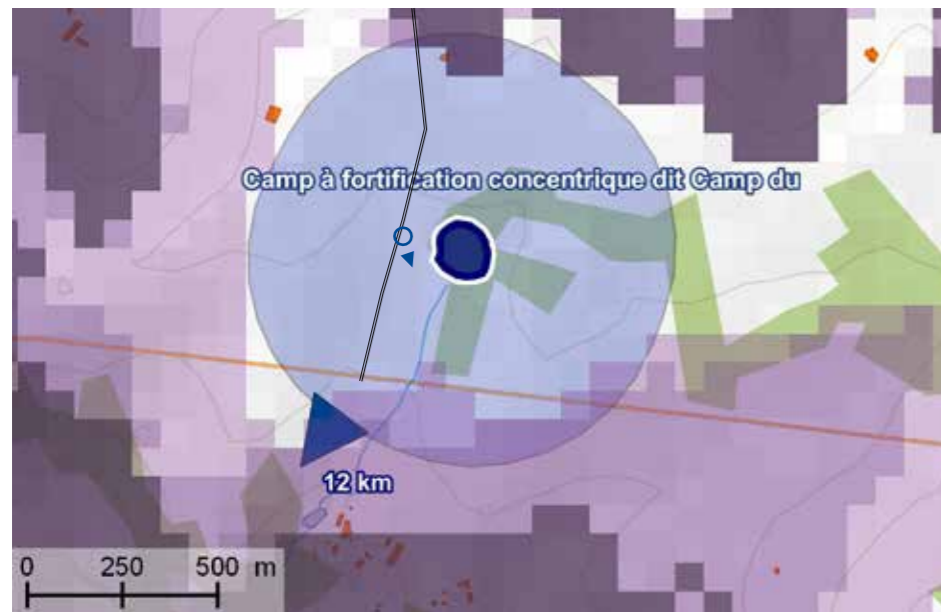
Concernant les covisibilités, l'hôtel et la maison 17e ne sont pas visibles depuis les routes menant à Chateauponsac, ils sont mêlés au tissu urbain de la ville. Aucune covisibilité n'est possible non plus pour le pont romain, peu visible depuis les routes (RD 1 par exemple) aux alentours du monument et offrant des vues vers le sud.

Une covisibilité de l'église est possible depuis certaines rues de la ville, où l'église apparaît face au paysage de la vallée (voir simulation P11, page 170). Des pales du projet éolien pourront dépasser de l'horizon boisé. La perception paysagère, tournée essentiellement vers la vallée de la Gartempe mise en scène par la situation de la ville, restera très peu sensible à la présence du projet éolien situé à l'arrière-plan.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère est évaluée comme très faible pour l'église St-Thyrse et le pont romain, nulle pour les deux autres monuments.



📍 : voir simulation P11, page 170



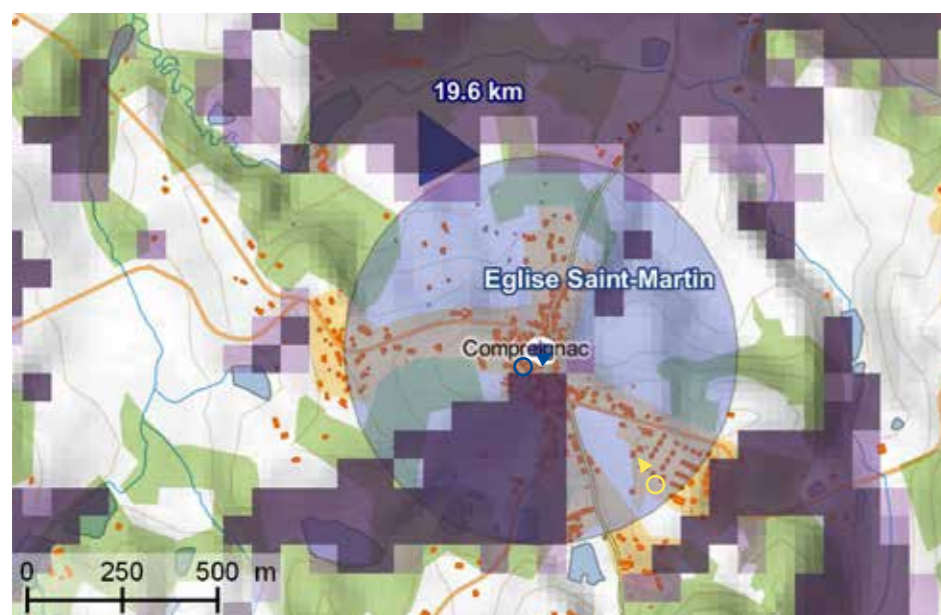
41. CHATEAUPONSAC

Camp à fortification concentrique dit du Peu-Buy

Le monument est situé en milieu boisé et n'est pas discernable depuis la route. La route principale (RD 711) ne permet aucune covisibilité entre le projet éolien (au sud) et le monument (au nord).

Depuis le camp, une visibilité pourrait être possible si les bois sont coupés, mais la perception paysagère du monument, implanté là pour sa position au sommet du plateau, depuis lesquelles les vues sont longues, ne serait pas affectée par la présence éolienne au loin. Au contraire, la vue vers des éléments situés à plus de dix kilomètres faciliterait la lecture du sens du site.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.



47. COMPREIGNAC

Eglise Saint-Martin

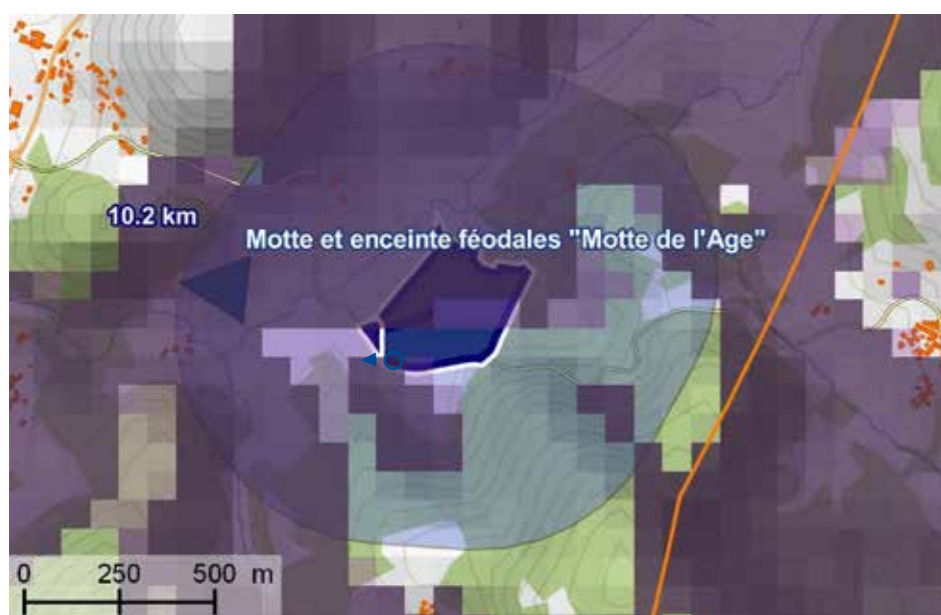
L'église de Compreignac se situe au coeur de la ville. Elle se place en belvédère sur la vallée à l'est de la ville. Les habitations qui l'entourent masquent les vues en direction du projet.

Depuis les hauteurs de la ville, la covisibilité entre le monument et les éoliennes est possible. (voir simulation P12, page 171). Les éoliennes se détachent de l'horizon boisé. Depuis les routes qui mènent à Compreignac, les covisibilités sont souvent impossibles du fait du tissu bâti qui masque les vues.

Les éoliennes sont visibles, mais la perception paysagère est peu affectée par leur présence : le parc suit la courbe de l'horizon, l'échelle des éoliennes n'entre pas en conflit avec celle du monument.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.

📍 : voir simulation P12, page 171

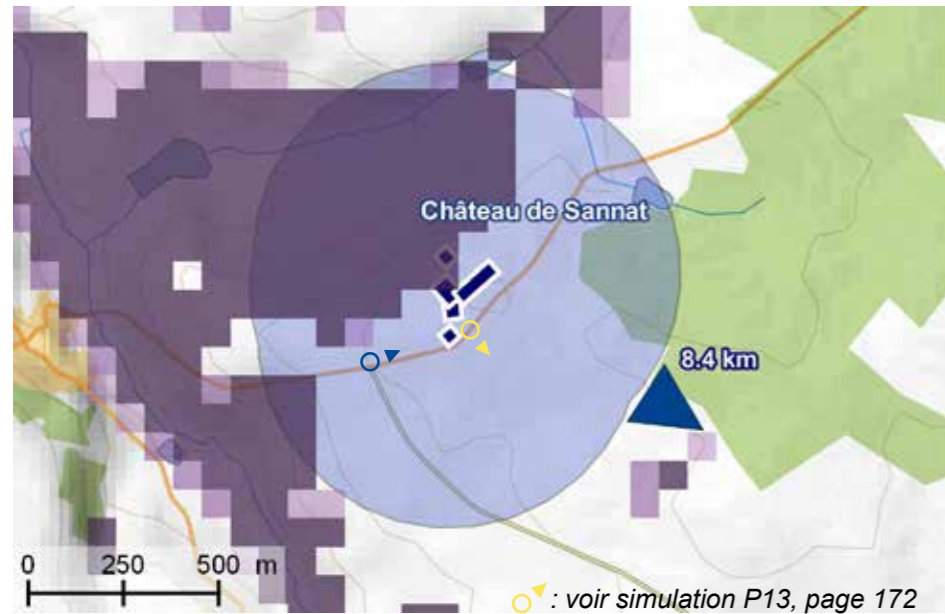


122. RAZÈS

Motte et enceinte féodale «Motte de l'Age»

La Motte de l'Age se situe à proximité du hameau de l'Age à 10 km à l'ouest du projet. L'accès au monument est difficile, il se discerne peu dans la végétation qui l'entoure. Les covisibilités avec les éoliennes est impossible, la route qui y mène étant hors ZIV. Depuis la motte, la vue en direction du projet est filtrée par de nombreuses haies. Les éoliennes pourraient dépasser légèrement de l'horizon, mais leur vue n'affecterait pas la perception paysagère du monument.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme nulle.



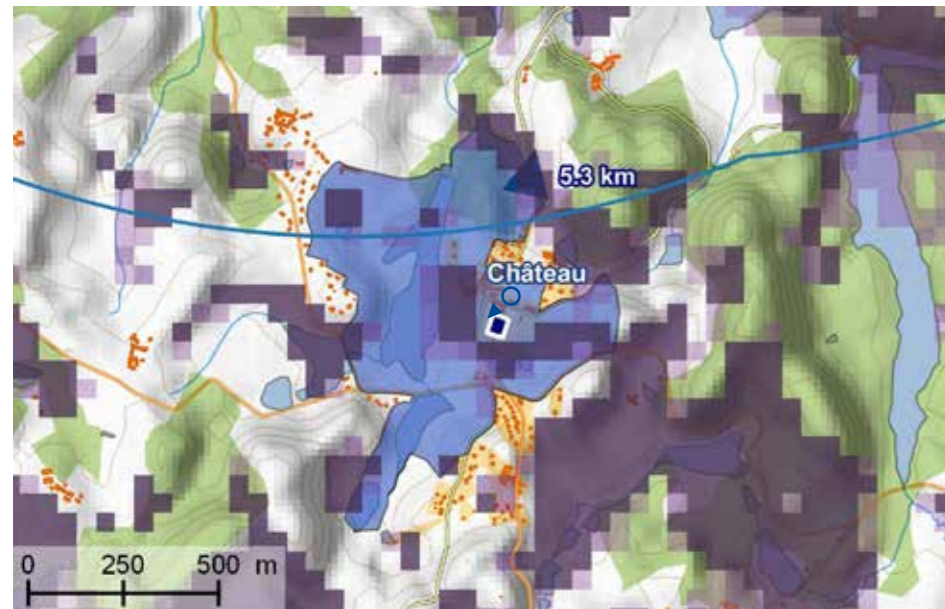
155.ST-JUNIEN-LES-COMBES

Château de Sannat

Le château de Sannat se situe à sept kilomètres au nord-ouest du projet. C'est un château du XVIII^e siècle, propriété privée non ouverte au public. La simulation P13, page 172 montre la visibilité depuis l'entrée de la propriété. L'édifice s'installe au sommet de la colline, et fait face au paysage. Des arbres en alignement soulignent la perspective depuis le château. Les éoliennes sont visibles dans la même direction. Elles surmontent la colline à l'arrière-plan et suivent la ligne d'horizon. La visibilité est importante depuis le sud du domaine, moins depuis le nord où le bois fait écran. Les covisibilités sont évaluées comme faibles : la route permet une vue vers les éoliennes depuis le sud (le bois fait écran au nord), les éoliennes et le château sont dans des champs de vision différents. La perception paysagère depuis le monument est moyennement vulnérable : le contraste d'image est important, mais l'axe de la perspective, qui fuit vers un lointain, semble pointer les éoliennes et les met ainsi en scène. Leur groupement sur l'horizon n'est pas en contradiction de sens par rapport au monument.

Dans le cadre du projet éolien de Roussac, un aménagement paysager est prévu dans le parc pour diminuer la prégnance des projets éoliens depuis le château.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.



197.THOURON

Château de Thouron

Le château de Thouron se situe à cinq kilomètres au sud du projet. Le monument est entouré d'un mur d'enceinte qui empêche toute visibilité en direction des éoliennes. Devant la grille, le tissu urbain de la ville crée un masque visuel dense. Depuis les routes aux alentours, le château n'est pas visible, et le maillage bocager forme un filtre dense.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.

3.2.3.5. SYNTHÈSE DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE :

Moyenne de l'incidence du projet sur les sites protégés et SPR	Faible	-1,5
Moyenne de l'incidence du projet sur les sites emblématiques	Très faible	-1,0
Moyenne de l'incidence du projet sur les monuments historiques	Très faible	-1,0
Incidence maximale du projet sur le Patrimoine de l'aire intermédiaire	Faible	-1,5

INCIDENCE :

Positive
Plutôt positive
Nulle
Très faible
Faible
Moderée
Forte
Très forte

3.2.4. EFFETS DU PROJET SUR UN SITE TOURISTIQUE MAJEUR : LE LAC DE SAINT-PARDOUX

Le lac de Saint-Pardoux est un espace de loisirs créé à des fins touristiques. Cette retenue d'eau de 330 hectares sur la Couze, construite par l'homme, est néanmoins considérée comme un «espace naturel».

A une demi-heure de Limoges, il est un pôle d'attraction touristique prisé : plages de sable, sentiers de randonnée, piscine, base nautique, les loisirs proposés sont nombreux et l'offre ne cesse de se diversifier.

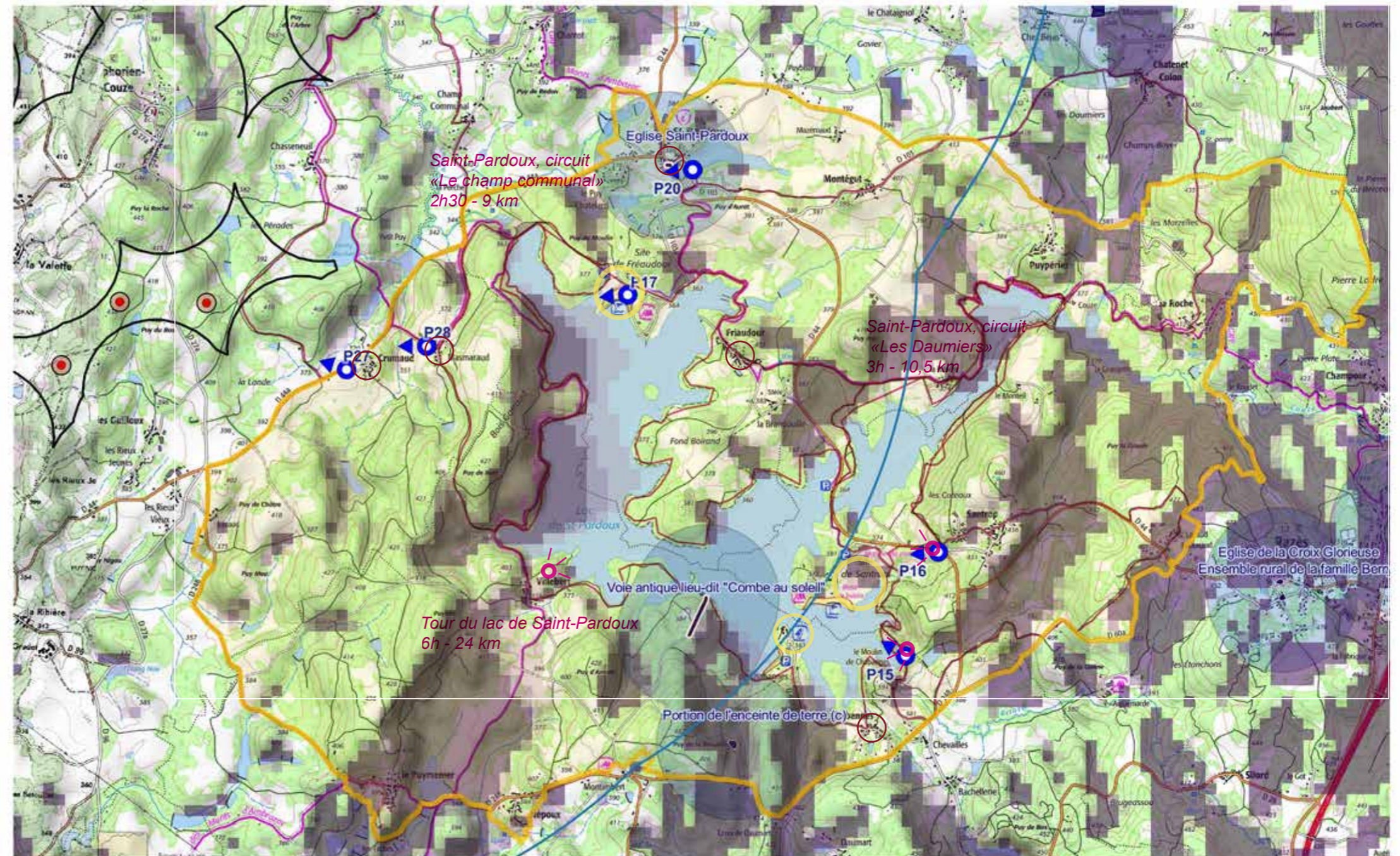
Trois plages, orientées vers le Sud surtout, sont installées au bord du lac : le site de Santrop (au sud-est, orienté sud), le site de Chabannes (au sud, orienté ouest), et le site de Fréaudour (au nord, orienté sud). Aucune visibilité sur le projet n'est possible depuis les plages, sauf celle de Fréaudour si les bois qui la bordent sont coupés (voir P17, page 176). L'impact sur ces trois sites touristiques majeurs est évalué comme négligeable, l'attention étant surtout portée sur le lac et des éléments proches.

Plusieurs sentiers de randonnée sont présents dans le périmètre du lac. Le plus connu est le tour du lac de Saint-Pardoux. Depuis ces sentiers, quelques points de vue pointent en direction du lac. Ils ne sont en général pas orientés en direction des éoliennes. Deux points de vue ont été étudiés dans les alentours du lac. Le point de vue depuis la RD248 en amont de la plage de Santrop (P16, page 175) n'offre pas de visibilité sur les éoliennes. Depuis la lande de Chabannes, sur le sentier du tour du lac de Saint-Pardoux, les éoliennes sont visibles à l'horizon (voir P15, page 174).

Le périmètre du site inscrit, qui s'étend sur 26,4 km², dépasse largement le lac et englobe les villages qui l'entourent. Depuis ces lieux de vie, le projet pourra être visible de façon ponctuelle, en fonction des masques de végétation présents. Les points de vue depuis les lieux de vie les plus proches sont étudiés dans les simulations P20, page 200, P27, page 211 et P28, page 212. Globalement, les points de vue en direction du projet sont peu nombreux, et ne concernent pas les sites où l'affluence touristique est la plus forte.

Le lac de Saint-Pardoux est un motif paysager fort. La présence d'éoliennes à l'horizon n'en affecte pas la qualité paysagère. Au contraire, elles sont en concordance de sens avec le lac, à trois niveaux : d'abord, les deux éléments s'installent à une échelle territoriale, et font percevoir les grands éléments naturels (l'eau, le vent), en rupture avec les autres motifs du territoire où l'attention est souvent très rapprochée et liée à la terre. Ensuite, les deux motifs sont révélateurs d'une géographie : le lac parce que ses bords dessinent sur le terrain une courbe de niveau, les éoliennes parce qu'elles s'implantent sur des reliefs en cherchant le vent. Enfin, plusieurs personnes rencontrées sur le terrain font référence au passé nucléaire du secteur, à la radioactivité du lac, aux mines d'uranium. L'histoire des deux motifs paysagers est liée à l'énergie.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du lac de Saint-Pardoux est évaluée comme faible globalement, et plutôt positive depuis certains points de vue.



LE LAC DE SAINT-PARDOUX ET SES ABORDS



3.3. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET À L'ÉCHELLE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

3.3.1. EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

3.3.1.1. PRÉAMBULE

Rappel méthodologique :

L'effet traduit la conséquence objective du projet sur son environnement. Au regard de la dimension paysagère, il s'agit d'une présentation la plus objectivée possible des modifications de la composition et de l'organisation des espaces du territoire et des perceptions qu'un observateur pourrait en avoir.

Les effets du projet sur le paysage étudié sont évalués en terme de qualité, c'est à dire de capacité pour le projet éolien étudié à «faire» paysage pour demain sur les structures paysagères en place. La qualité des effets dépend de la cohérence et de la lisibilité des rapports scénographiques, d'image et de sens entre le projet éolien et les éléments du paysage en place. (voir méthode p.10-11)

A l'échelle d'un espace, l'incidence dépendra de l'enjeu vis à vis du projet éolien d'une part, induit par la valeur paysagère du site et par l'intensité de la présence éolienne, de la qualité des effets paysagers générés par le parc d'autre part.

L'espace de l'aire rapprochée dans un rayon de 4 km autour du projet éolien. A cette distance, même si le projet est invisible, sa présence à proximité peut avoir une incidence sur la perception du paysage.

Méthode de réalisation des photographies :

Les prises de vues ont été réalisées à l'aide d'un appareil photo réflex Pentax K-3 II, avec GPS et boussole intégrés permettant de connaître la position et l'orientation de chaque prise de vue.

L'objectif utilisé sur cet appareil est de focale fixe 35mm (il limite les déformations périphériques de l'image par rapport à un zoom). Le boîtier de l'appareil est équipé d'un capteur APS-C qui convertit la focale 35mm en 52mm, retranscrivant ainsi le plus fidèlement possible les caractéristiques de l'œil humain.

Afin de limiter les déformations lors de l'assemblage des photographies en photomontage panoramique, un trépied, une rotule de mise à niveau et une tête panoramique ont été utilisés.

NB : Certaines photos utilisées montrent parfois des vues brumeuses ou à contre jour avec un soleil rasant. Dans la mesure du possible nous avons choisi les journées les plus favorables au regard de la météo et organisé les itinéraires de prises de vues afin d'échapper au mieux aux effets de contre-jour. Certaines situations (points de vue vers le sud) restent néanmoins sur de longues plages horaires à contre jour.

Méthode de réalisation des simulations :

Les simulations ont été réalisées avec le logiciel WindPro par l'agence Ad Terram. A fin de qualité des représentations, l'auteur des photomontages n'a cherché ni à minimiser, ni à renforcer la présence éolienne, mais à rendre ses représentations les plus justes possibles, c'est à dire en accord avec les jeux de lumières et d'expositions propres à chaque photo. Lorsque les éoliennes étaient trop éloignées et trop difficiles à voir, des repérages et des zooms sont donnés en complément.

Points de vue choisis :

A l'échelle de l'aire rapprochée, les points de vue sont choisis en priorité depuis les villages et les hameaux les plus proches des éoliennes, ainsi que des lieux touristiques ou emblématiques locaux. Le relief, la présence de boisements et celle de filtres végétaux ou bâtis rend parfois le choix des points de vue difficile.

Seize simulations ont été réalisées depuis l'aire rapprochée :

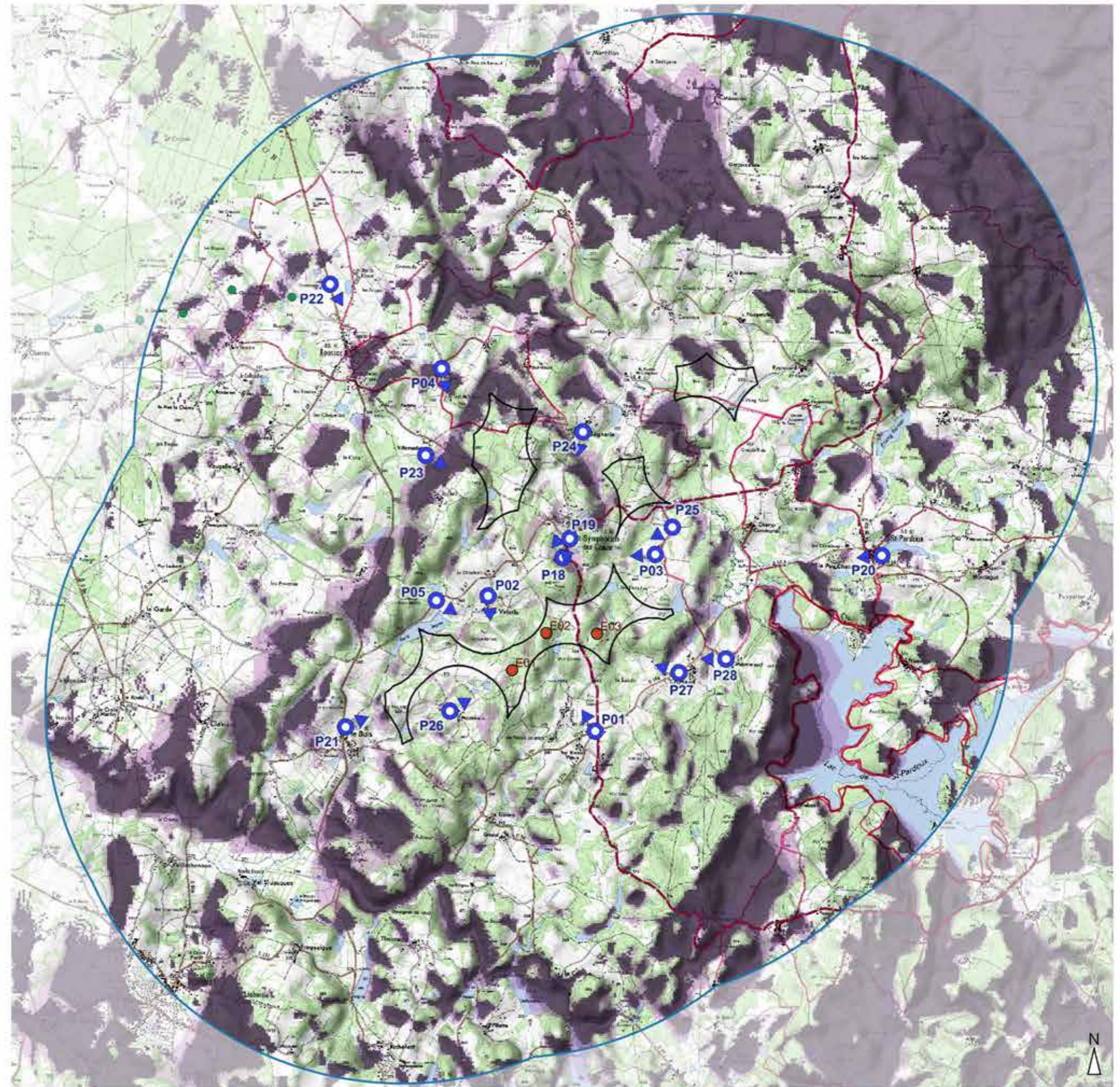
- P18 : Saint-Symphorien-sur-Couze vue vers le sud : Village
- P19 : Saint-Symphorien-sur-Couze vue vers le nord : Village
- P20 : Saint-Pardoux : Village, monument historique
- P21 : Le Buis : Village
- P22 : Roussac depuis la RD7 : Village
- P23 : Villemeideix : Hameau
- P04 : Le Verger : Hameau
- P24 : La Gagnerie : Hameau
- P01 : Les Guilloux : Hameau
- P02 : La Valette : Hameau
- P25 : Chasseneuil depuis la route : Hameau
- P03 : gîte de Chasseneuil : lieu d'hébergement
- P26 : Mazeireix : Hameau
- P27 : Crumaud : Hameau
- P28 : Masmaraud : Hameau, sentier de randonnée
- P05 : Chapelle St-Martin - Etang des Sagnes : Site emblématique

Légende

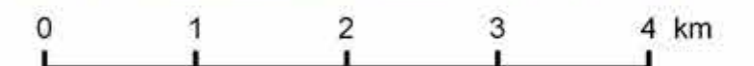
- Eoliennes
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- ZIP Zone d'implantation potentielle

- Zone d'Influence Visuelle**
- Aucune éolienne visible
- 1 éolienne visible
- 2 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles

- ▲ PDV Simulations
- Sentier de randonnée
- Fond : IGN SCAN 100



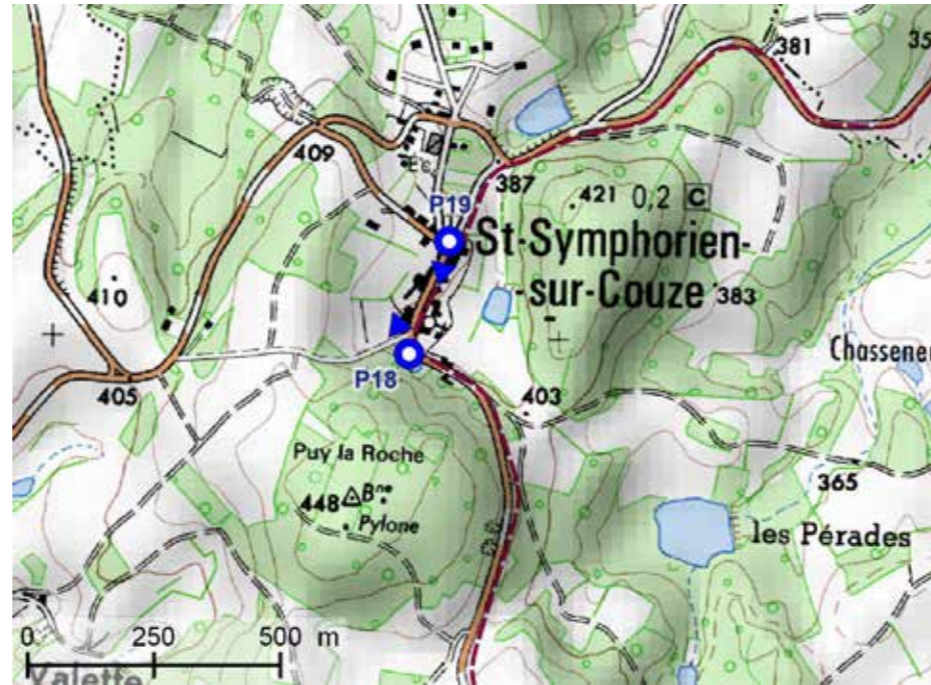
ARAP : LOCALISATION DES SIMULATIONS



3.3.1.2. SIMULATIONS

**P18/ SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE -
VUE VERS LE NORD**

Le point de vue se situe sur les hauteurs de Saint-Symphorien-sur-Couze, au niveau de l'aire de pique-nique située au-dessus du lavoir. Depuis ce point de vue, la rue principale du village est bien visible. La vue pointe vers le secteur 2. Les éoliennes de ce secteur ayant été ôtées, le point de vue ne permet aucune vue en direction des éoliennes. Les éoliennes restent proches, dans le dos de l'observateur, derrière la colline (voir simulation P19).



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 07h45	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 563493	Y : 6552275
Altitude :	407 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	0,9 km (E2)	
Azimut :	339°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation du projet - 90°

P19/ SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE - VUE VERS LE SUD

Le point de vue P19 se situe au carrefour de Saint-Symphorien-sur-Couze, dos au cimetière. Depuis ce point de vue, les pales de deux éoliennes sont visibles. E1 est masquée par le relief du Puy de la Roche. E3, en partie masquée par le bâtiment, pointe le bout d'une pale. E2 est plus visible : les pales dépassent du Puy de la Roche.

Les éoliennes sont proches mais la prégnance du parc reste assez faible, les reliefs formant comme un cocon entourant le village. Les rapports plastiques, d'image et de sens sont peu perceptibles. Les contrastes d'images s'équilibrent avec une position des éoliennes sur leur relief lisible.

L'incidence du projet est faible depuis ce point de vue.



Plan de situation
IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 07h49	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 563577	Y : 6552496
Altitude :	404m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	1,1 km (E2)	
Azimut :	193°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation schématique du projet



Simulation du projet - 90°

P20/ SAINT-PARDOUX

Le point de vue se situe sur la digue de l'étang accolé au village de Saint-Pardoux. Légèrement en hauteur par rapport à la ville, il permet une vue vers le village, l'église inscrite aux monuments historiques, le lavoir. Un espace pique-nique est installé en contre-bas, au bord de l'étang aval.

Depuis ce point de vue, le groupe d'éoliennes E1 - E2 - E3 est visible en partie, à gauche du groupe bâti. Les pales émergent, les mâts ne sont pas visibles. Les trois éoliennes sont resserrées, créant un effet de groupement. Les éoliennes se positionnent en limite du cadre bâti. Placées ainsi, elles s'installent en-dehors de la perspective sur l'étang, l'horizon reste majoritairement boisé. Les éoliennes se placent à l'orée des bâtiments, créant un effet de perspective et d'enchaînement entre village et parc éolien. Le monument de l'église reste le point haut du site et domine les éoliennes. Les éoliennes sont placées à une distance perçue suffisante pour ne pas créer de contrastes scénographiques entre le clocher et les machines.

Un contraste d'image est possible entre ce panorama rural et les éoliennes.

La qualité des effets est neutre à plutôt positive pour ce point de vue : la mise en scène du parc compense les possibles contrastes d'image.

L'incidence est évaluée comme faible.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	27/09/2018 - 10h15	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 567248	Y : 6552299
Altitude :	371 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	3,5 km (E3)	
Azimut :	265°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulations schématiques du projet - Zooms (zoom x1,6)



Simulation du projet - 90°

P21/ LE BUIS

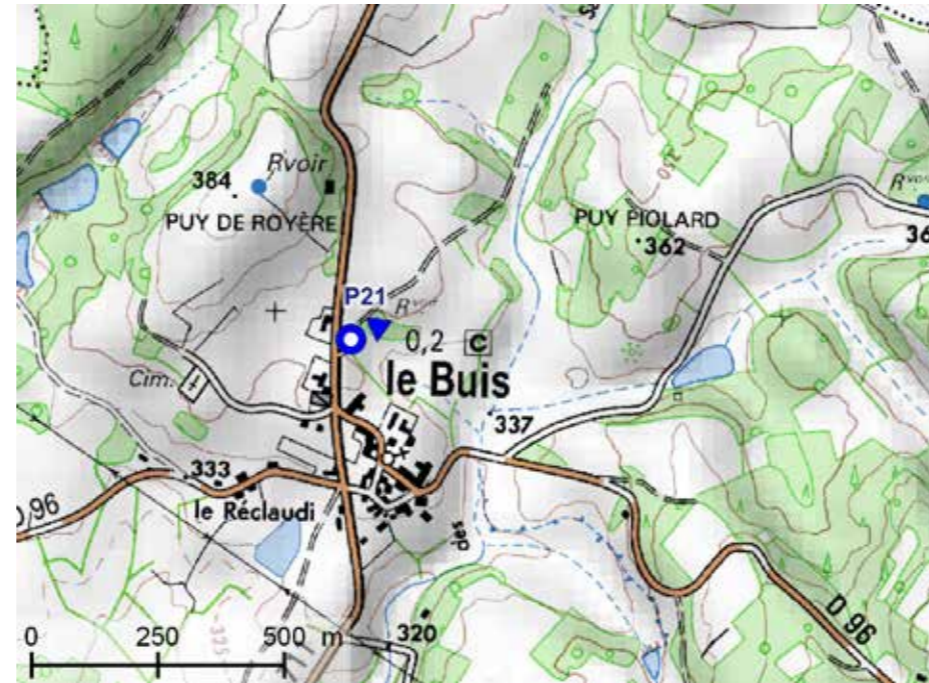
Le point de vue se situe à la sortie nord du village du Buis. Il reflète les points de vue depuis les habitations du village tournées vers l'est.

Depuis ce panorama très vert tourné vers la vallée, les éoliennes apparaissent en groupe sur la colline, de l'autre côté d'une vallée les mettant en scène sur l'horizon. Les trois éoliennes sont groupées et occupent une portion d'horizon assez faible. La prégnance du parc est moyenne.

Le groupe semble pointer un site précis, l'horizon apparaît plus large. Les éoliennes répondent par leur forme aux bosquets qui ponctuent le panorama. Des effets d'enchaînements et d'écho ont lieu entre des éléments de la végétation sur les plans moyens et les éoliennes à l'arrière plan. Les bosquets restent dominants dans leur hauteur perçue. Les éoliennes contrastent fortement avec l'image très naturelle et champêtre du lieu. Leur sens est assez lisible. Elles se positionnent en léger contre-haut par rapport à l'observateur, et s'insèrent dans la scénographie générale.

Les forts contrastes d'image sont compensés par une scénographie lisible et en accord avec le relief. La qualité des effets est globalement neutre à plutôt positive.

L'incidence du projet est évaluée comme faible depuis ce point de vue.

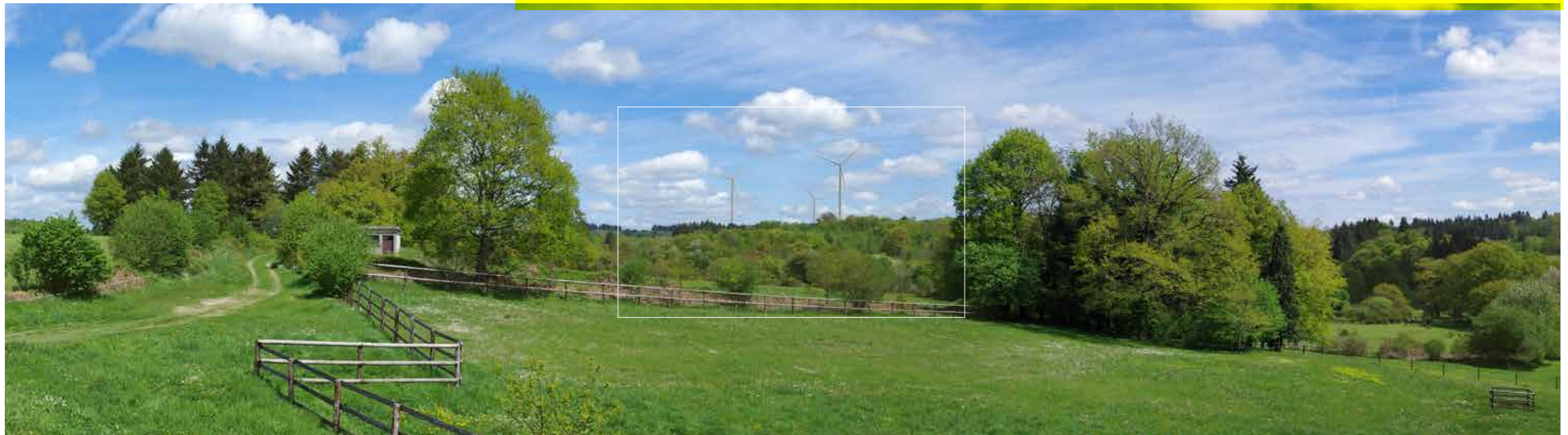
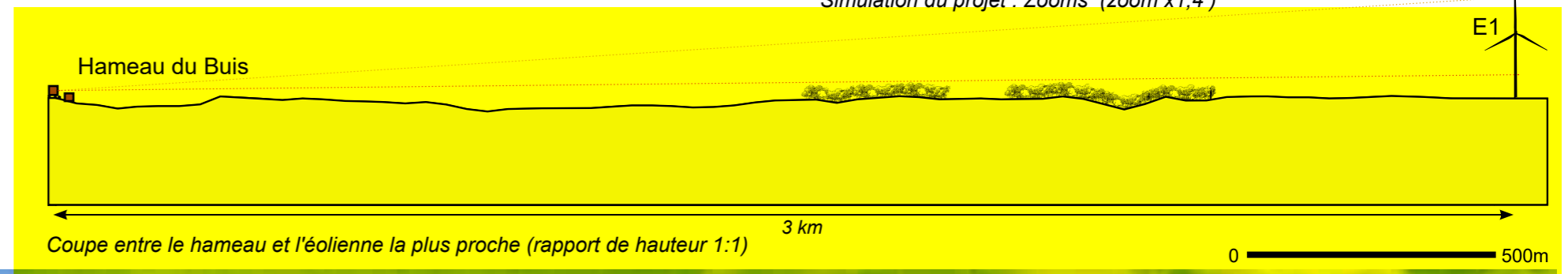


Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 13h06	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 560925	Y : 6550279
Altitude :	354 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	2,1 km (E1)	
Azimut :	66°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation du projet : Zooms (zoom x1,4)



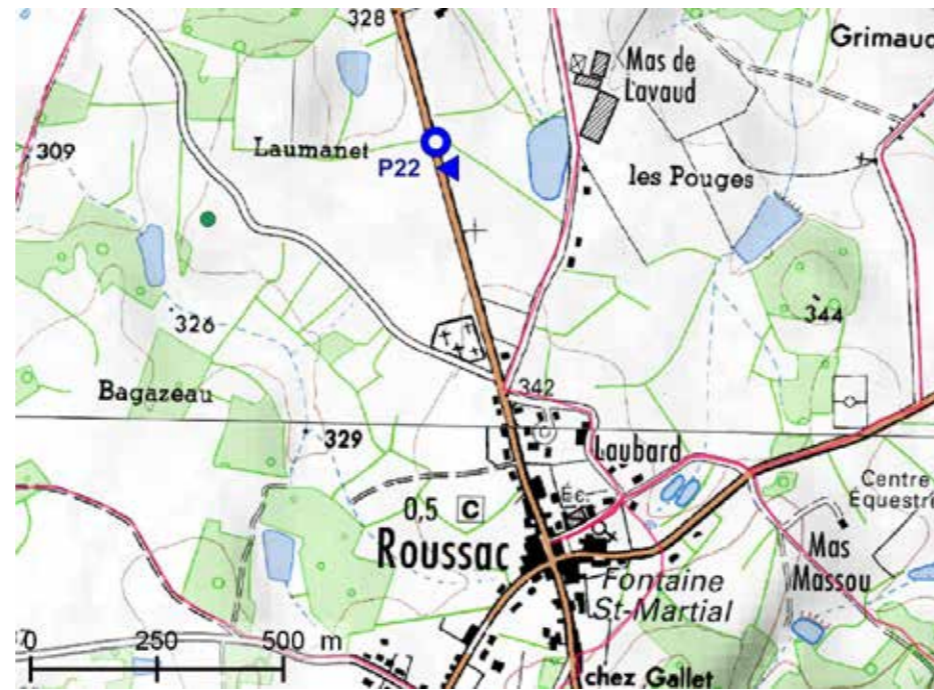
Simulation du projet - 90°

P22/ ROUSSAC DEPUIS LA RD7

Le point de vue se situe sur la RD7 au nord de Roussac, en direction du village. Le cimetière est visible. Le village est en partie masqué par une végétation bocagère qui coupe la plupart des vues depuis les lieux de vie sur les éoliennes. Depuis ce point de vue, les éoliennes E2 et E3 sont visibles. E1 est masquée par les boisements. Les éoliennes visibles dépassent d'un horizon boisé homogène. Le parc est perçu comme un groupe à l'arrière-plan. La prégnance du parc est faible.

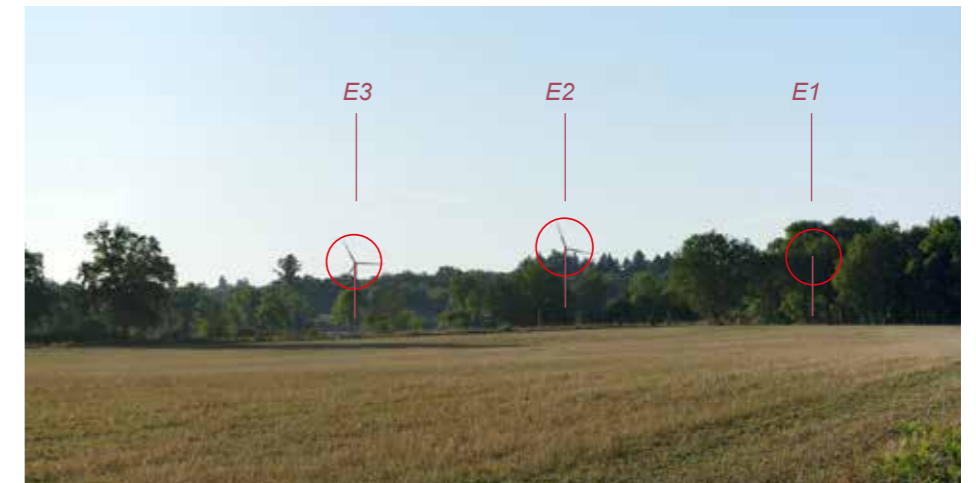
Les relations entre le parc et le relief sont assez difficiles à lire. La scénographie générale répond peu aux éléments préexistants. Les éoliennes renforcent le contraste entre la planéité des champs et l'horizon sombre et boisé fait de plusieurs plans de végétation dressée. Les éoliennes sont en contraste d'image, mais sont assez peu prégnantes. Le village de Roussac est peu perceptible, les rapports d'échelle entre les éoliennes et les lieux de vie sont difficiles à percevoir. Le lieu de vie est relativement peu impacté par le projet.

Depuis ce point de vue, l'incidence du projet est très faible.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	28/09/2018 - 07h55	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 560739	Y : 6555501
Altitude :	336 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	4,8 km (E2)	
Azimut :	150°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation schématique du projet (zoom x1,2)



Simulation du projet - 90°

P23/ VILLEMEDEIX

Le point de vue se situe à Villemedeix, à 2,5 km à l'ouest du projet éolien. Il reflète la vue depuis les bâtiments du hameau. Depuis ce hameau, les éoliennes sont invisibles, situées sous la ligne d'horizon boisée (et, ici, derrière un arbre qui fait écran).

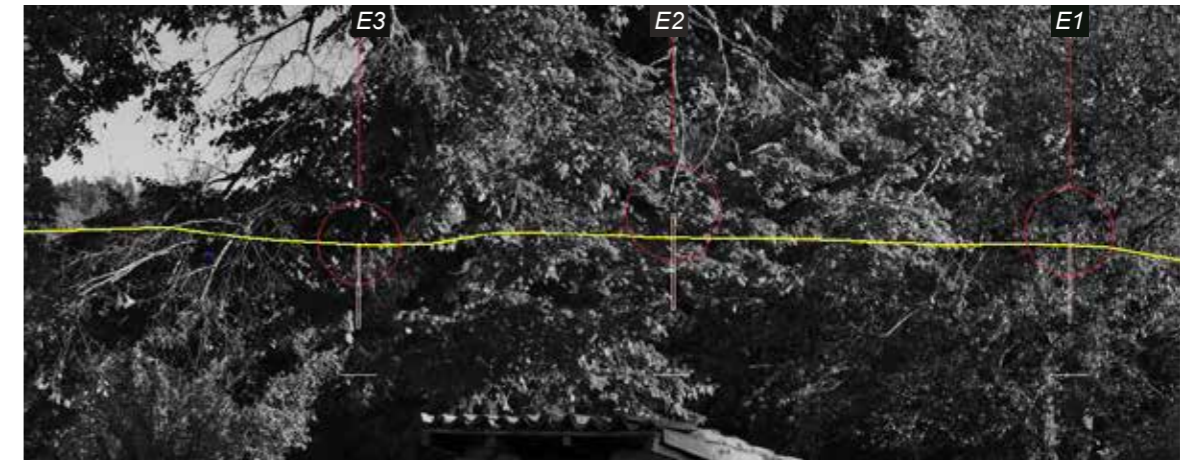
La prégnance du parc est très faible.

Il en résulte une incidence très faible pour ce hameau.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	27/09/2018 - 16h53	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 561868	Y : 6553481
Altitude :	373 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	2,5 km (E2)	
Azimut :	118°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation du projet - schéma



Simulation du projet - 90°

P04/ LE VERGER

Le point de vue se situe à l'entrée nord du hameau du Verger. Il a été présenté lors de l'analyse des variantes.

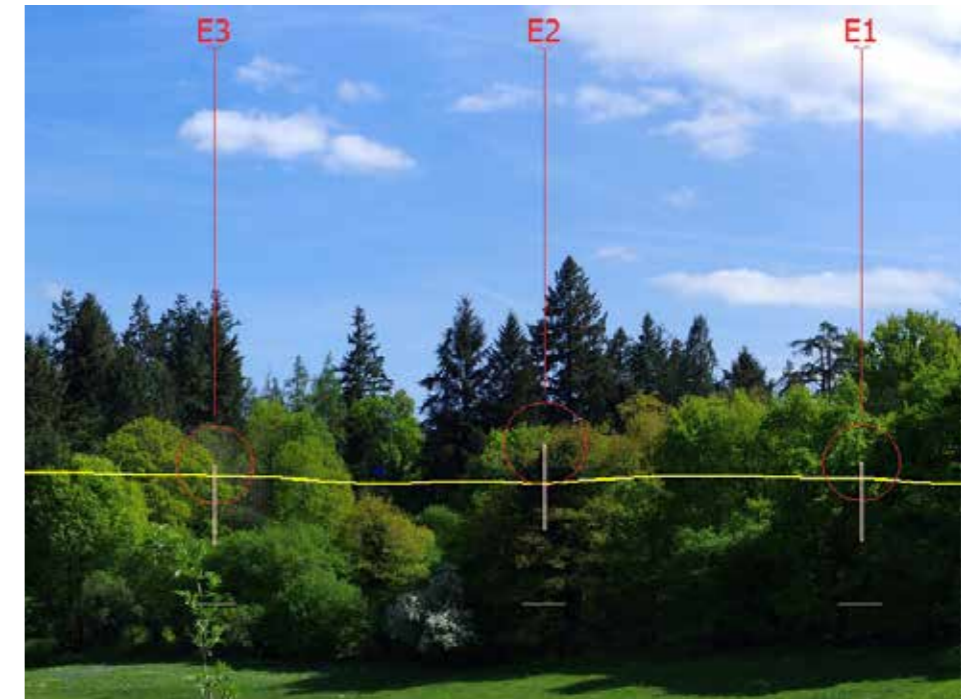
Depuis ce point de vue, les éoliennes sont toutes invisibles. La prégnance du parc éolien est très faible, et les effets non perceptibles.

L'incidence du projet depuis ce hameau est évalué comme très faible.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 15h14	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 562055	Y : 6554505
Altitude :	350 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	3,4 km (E2)	
Azimut :	168°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation schématique du projet (zoom x1,2)



Simulation du projet - 90°

P24/ LA GAGNERIE

Le point de vue se situe à la Gagnerie, à 2,4 km du projet éolien. Depuis ce hameau, les bâtiments cachent le plus souvent les éoliennes. Ce point de vue reflète les vues possible depuis le sud du hameau en direction des éoliennes.

Depuis ce point de vue, les éoliennes E1 et E2 sont invisibles. Seule l'éolienne E3 dépasse de l'horizon boisé. On en voit le rotor et les pales, le mat est derrière l'horizon.

La scénographie du parc est assez difficile à lire depuis ce point de vue. Les éoliennes sont peu prégnantes, mais les contrastes d'image sont forts dans un panorama à l'image rurale et hors du temps.

L'éolienne se positionne sur un relief, en rendant lisible le sens.

La moyenne de la qualité des effets est donc évaluée comme neutre. L'incidence du projet depuis ce hameaux est considérée comme très faible.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	27/09/2018 - 09h41	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 563700	Y : 6553777
Altitude :	360 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	2,4 km (E3)	
Azimut :	192°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation schématique du projet



Simulation du projet - 90°

P01/ LES GUILLOUX

Le point de vue se situe au «carrefour des cinq routes» au croisement de la RD44a et de la RD27a, sur un plateau dégagé. On peut voir à gauche une ferme des Rieux Jeunes, au centre à gauche le hameau des Guilloux. Le point de vue a été étudié lors de l'analyse des variantes.

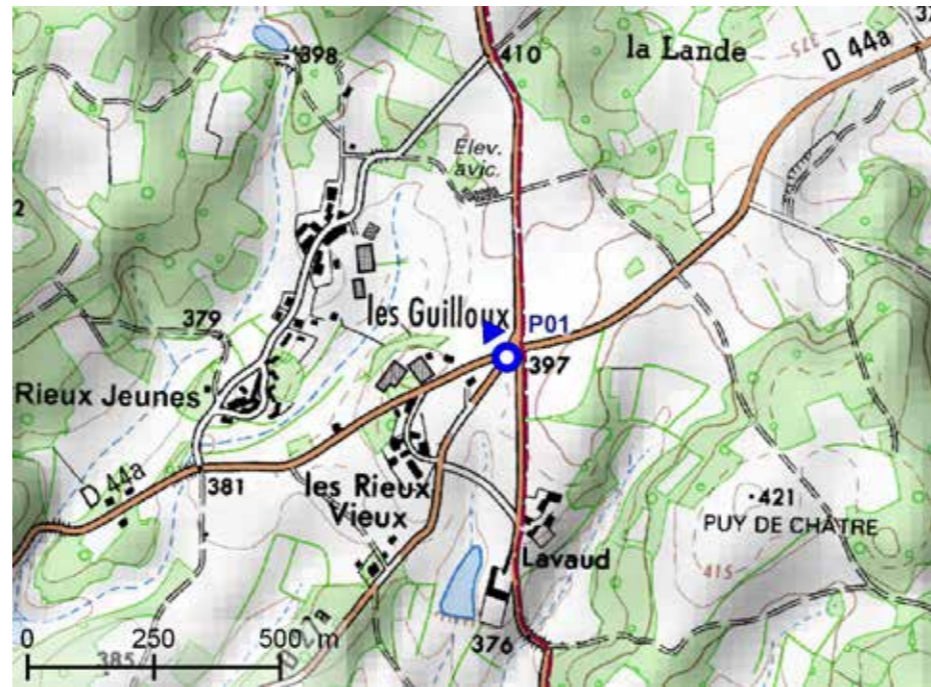
Les trois éoliennes sont visibles, dans les mêmes rapports de hauteur les unes par rapport aux autres. La logique de groupe est bien lisible, comme le sens des éoliennes qui se positionnent au sommet du relief. L'écartement équivalent des éoliennes entre elles soulignent l'ampleur du plateau, le parc est mis en scène dans le relief.

Les contrastes de hauteur entre le hameau et les éoliennes est fort, mais la faible quantité d'éoliennes n'influence guère la masse et l'étendue du relief boisé qui couvre le hameau. L'effet d'enfouissement du hameau, niché entre deux vélums horizontaux (prairies et horizon boisé), est accentué par l'horizon du ciel et ses nuages dans lequel se détachent les éoliennes. Par temps bleu, sans nuage, la présence éolienne marquerait une plus forte ponctuation verticale, sans pour autant modifier les relations plastiques entre le hameau et les bois.

Le sens du parc éolien est clair : les éoliennes se détachent du sol auquel sont attachés les motifs existants pour capter le vent en hauteur.

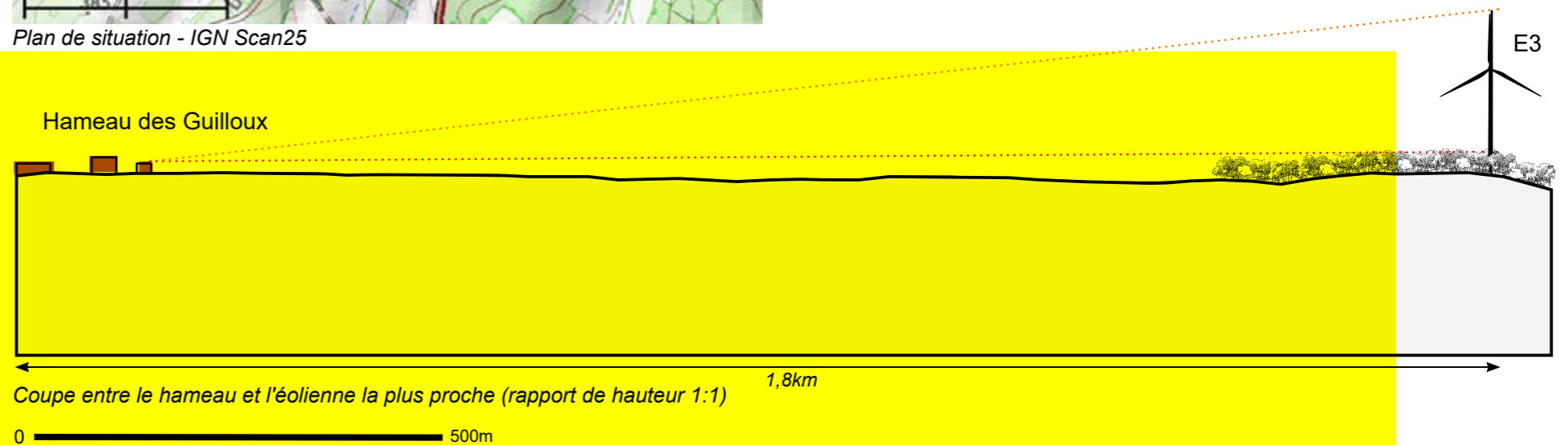
Le parc est fortement prégnant depuis ce point de vue dégagé, mais les rapports scénographiques et sémantiques étant plutôt positifs, l'incidence du projet sur la perception du lieu de vie reste faible.

Depuis l'intérieur du village, la présence des jardins, la forêt proche et l'orientation des lieux de vie, non tournés vers le parc, diminuent sa prégnance.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 12h23	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 563868	Y : 6550229
Altitude :	399 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	1,15 km (E3)	
Azimut :	328°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	120°	



Simulation du projet - 120°

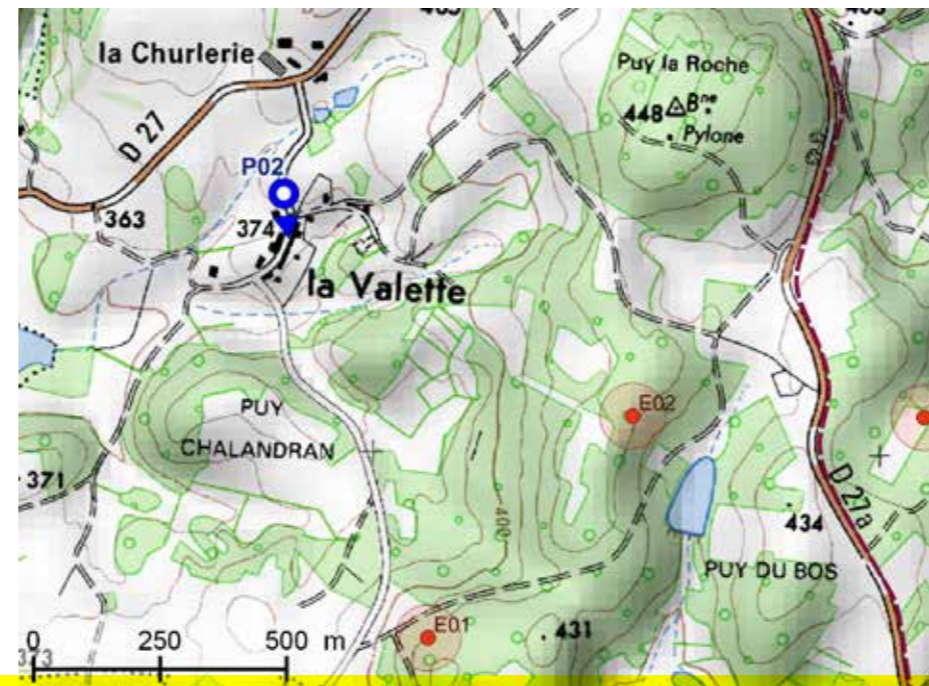
P02/ LA VALETTE

Le point de vue se situe au nord du hameau de la Valette et pointe en direction des éoliennes du secteur 1. Le point de vue se trouve dans l'orientation principale des maisons du hameau, ouvertes vers le sud, le sud-ouest ou le sud-est. Il a été étudié lors de l'analyse des variantes.

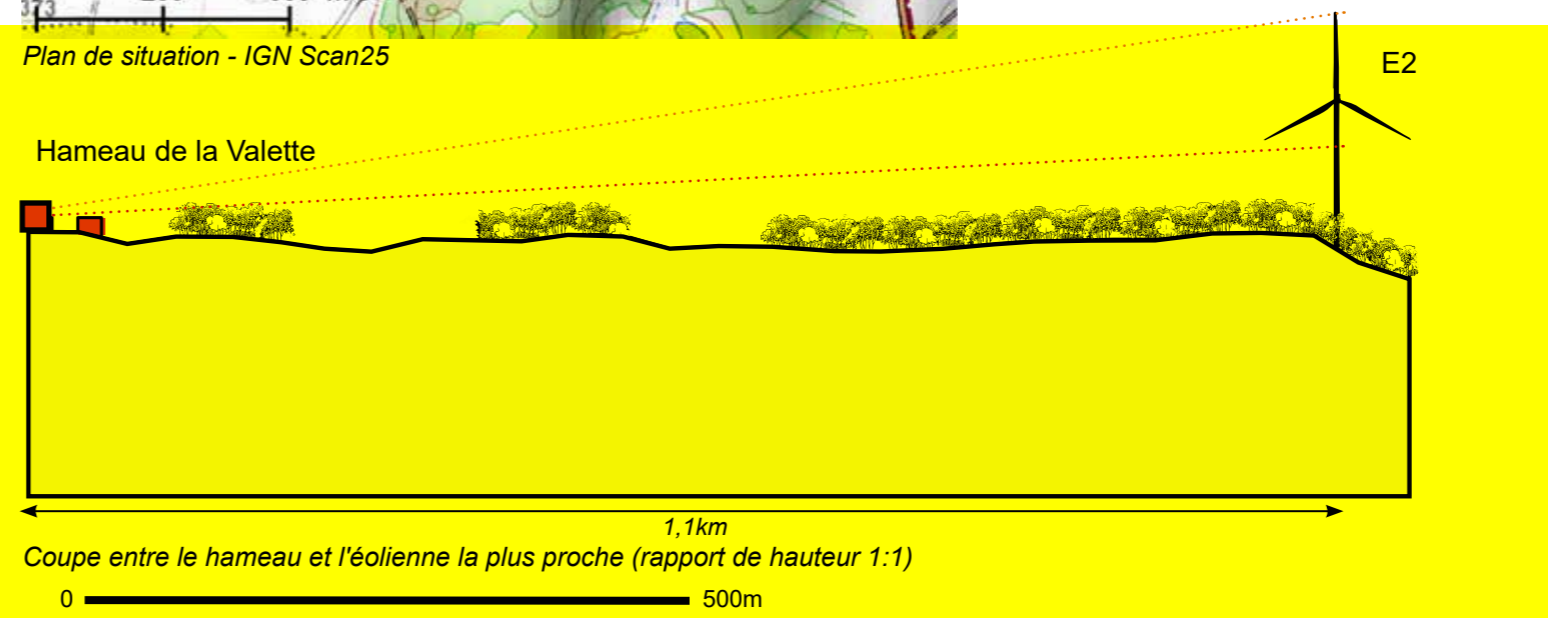
Depuis ce point de vue, les éoliennes E1 et E2 sont visibles. L'éolienne E3 est à gauche de l'image, derrière les arbres.

Les éoliennes visibles se positionnent sur les reliefs. Elles sont très prégnantes, mais ne se positionnent pas dans l'orientation principale des lieux de vie (est, sud, ouest) et ne l'encerclent pas. La confrontation d'image entre les éoliennes et le territoire est forte. Les habitations dépassent à peine du vélum forestier qui forme l'horizon. Seuls quelques poteaux électriques émergent. Les éoliennes, objets isolés de grande taille, rompent avec l'image rurale de ce lieu de vie. Les contrastes d'image sont adoucis par la présence de l'habitation moderne qui crée déjà une rupture d'image par rapport aux habitations anciennes du hameau. La scénographie et le sens de l'implantation des éoliennes sont bien lisibles : posées sur le relief, les machines captent le vent. Depuis ce point de vue, le parc est visible et prégnant, mais les qualités du hameau, niché dans sa colline, restent lisibles. Depuis l'intérieur du hameau, de nombreux filtres visuels dans les jardins et la forêt proche masquent certaines éoliennes.

L'enjeu du lieu de vie reste modéré. La qualité des effets est évaluée comme neutre. L'incidence du projet sur la perception du hameau est évaluée comme faible.



Plan de situation - IGN Scan25



Coupe entre le hameau et l'éolienne la plus proche (rapport de hauteur 1:1)

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 14h45	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 562597	Y : 6551846
Altitude :	378 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	0,8 km (E2)	
Azimut :	175°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	120°	



Simulation du projet - 120°

P25/ CHASSENEUIL DEPUIS LA ROUTE

Le point de vue se situe à l'entrée nord du hameau de Chasseneuil, depuis la route. Depuis ce point de vue, le village se présente en hauteur, séparé de la colline d'en face par un vallon bien perceptible.

C'est un point de passage du sentier de randonnée GRP *les monts d'Ambazac*.

Les trois éoliennes sont visibles, elles se positionnent derrière le hameau. Les éoliennes sont visibles presque entièrement, E1 se situe derrière E2.

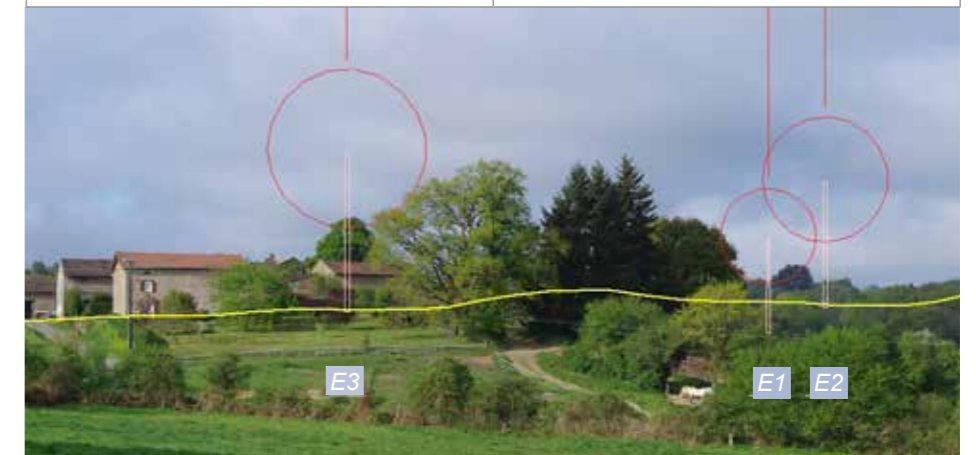
Depuis ce point de vue, le parc et le hameau se superposent visuellement, créant un effet de chevauchement virtuel. En effet, l'échelle perçue du hameau, facile à mesurer grâce à ses jalons habituels (maisons, route, etc.) est confrontée à l'échelle inhabituelle et difficile à mesurer (dans l'espace du ciel sans jalons) des éoliennes. La perception, au moins dans un premier temps reste troublée par le manque de jalon stable pour l'éolien. Le déplacement de l'observateur permettra la perception des différents plans qui viendront s'interposer entre le hameau et les bases d'éoliennes, dissociant les différents éléments, créant un effet de mise à distance.

Les deux éoliennes encadrent le hameau et semblent en faire partie. Les hauteurs apparentes des éoliennes sont à l'échelle des arbres qui entourent le village. Les effets de surplomb sont assez faibles. Néanmoins, les contrastes d'image sont très forts entre le paysage rural et naturel et les éoliennes. Depuis ce point de vue, le relief sur lequel s'implante le parc est discernable, bien que le hameau étant placé en avant-plan. La prégnance du parc est forte.

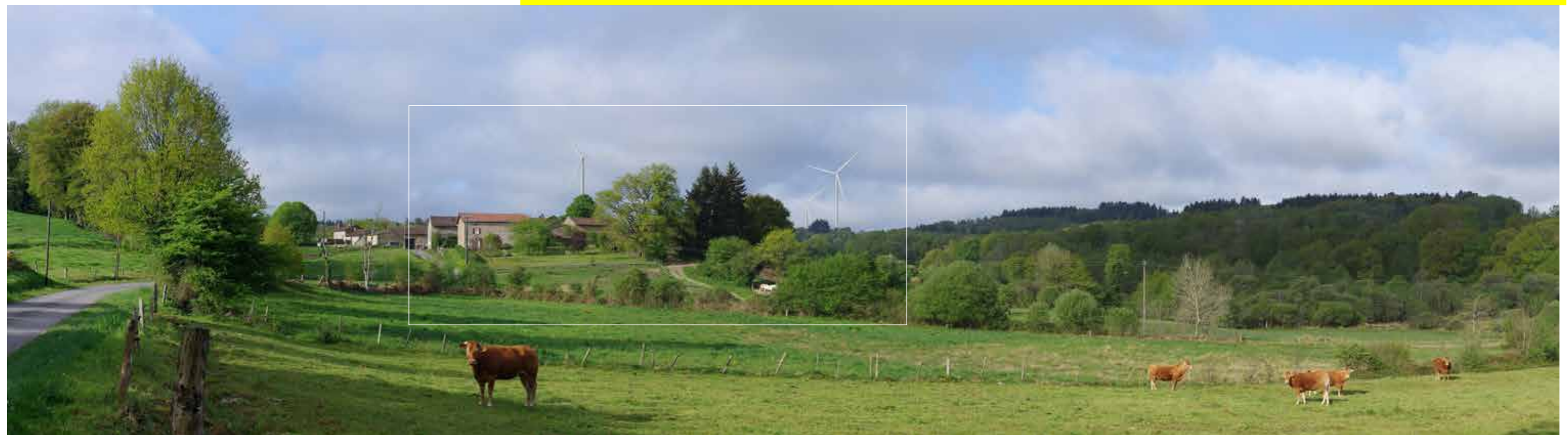
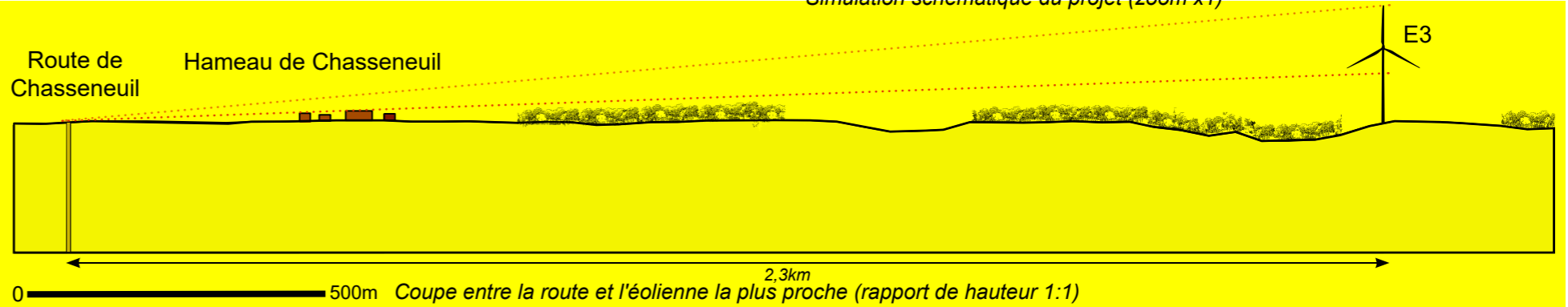


Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 08h06	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 564777	Y : 6552626
Altitude :	362 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	1,5 km (E3)	
Azimut :	226°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	120°	



Simulation schématique du projet (zoom x1)



Simulation du projet - 90°

P03/ GÎTE DE CHASSENEUIL

Le point de vue se situe dans la cour du gîte au sud-ouest du hameau et reflète les points de vue depuis l'ensemble des gîtes du hameau. La vue est orientée vers un paysage de collines boisées surmontant des prés où s'installent différents éléments construits. En point bas, un étang est agrémenté d'arbres. L'image agricole des constructions récentes contrebalance l'image romantique du point d'eau et des forêts.

Le point de vue a été analysé lors de l'étude des variantes.

Les trois éoliennes sont visibles, pales et rotor pour E1, mat également pour E2 et E3.

Le groupe se positionne à gauche du panorama, en arrière-plan de la colline qui masque le pied d'E3. Les éoliennes E1 et E2 se placent dans la perspective de l'étang. Un jeu scénographique est créé par le groupe d'éoliennes. Elles rythment l'horizon proche en relation avec le creux du vallon qui infléchit la colline boisée. Des effets d'enchaînement entre les éoliennes et de perspective dans l'espace permettent à l'observateur de s'extraire du plan frontal donné par l'horizon boisé, et de percevoir un lointain. Les rapports scénographiques sont lisibles, tout comme les rapports de sens.

Les éoliennes sont les seuls objets mouvant dans un cadre très calme et figé, elles entrent donc en fort contraste avec les éléments présents.

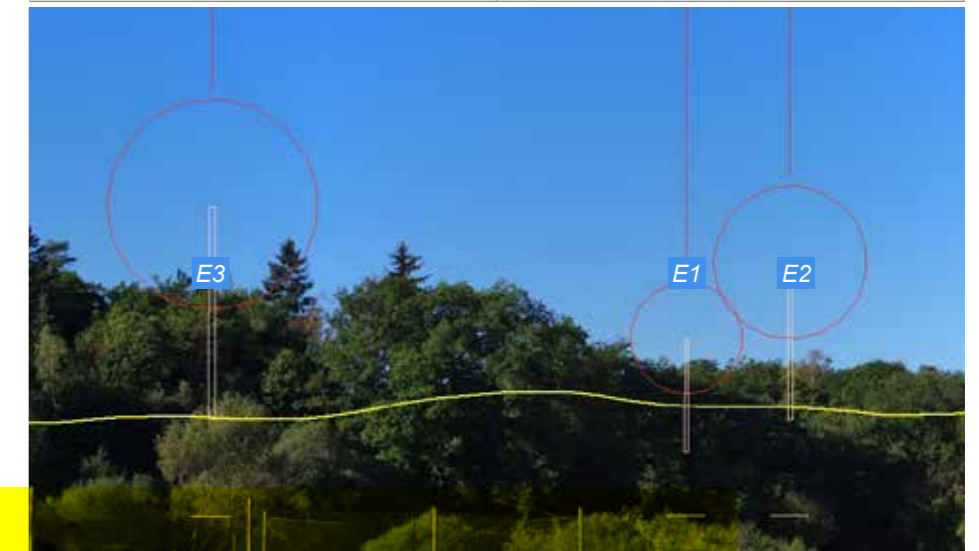
Le contraste d'image est fort entre les éoliennes et le cadre rural et boisé, bien qu'il soit adouci par la présence de constructions récentes qui rompent avec l'image « hors du temps » des lieux. Les éoliennes restent les seuls objets de grande ampleur parmi des éléments en lien étroit avec le sol.

La prégnance du parc est forte depuis ce point de vue. L'angle d'horizon occupé par les éoliennes reste assez faible (environ 22°). La qualité des effets est neutre : les qualités scénographiques et sémantiques, plutôt positives, compensent des rapports d'images négatifs. L'incidence est globalement faible.

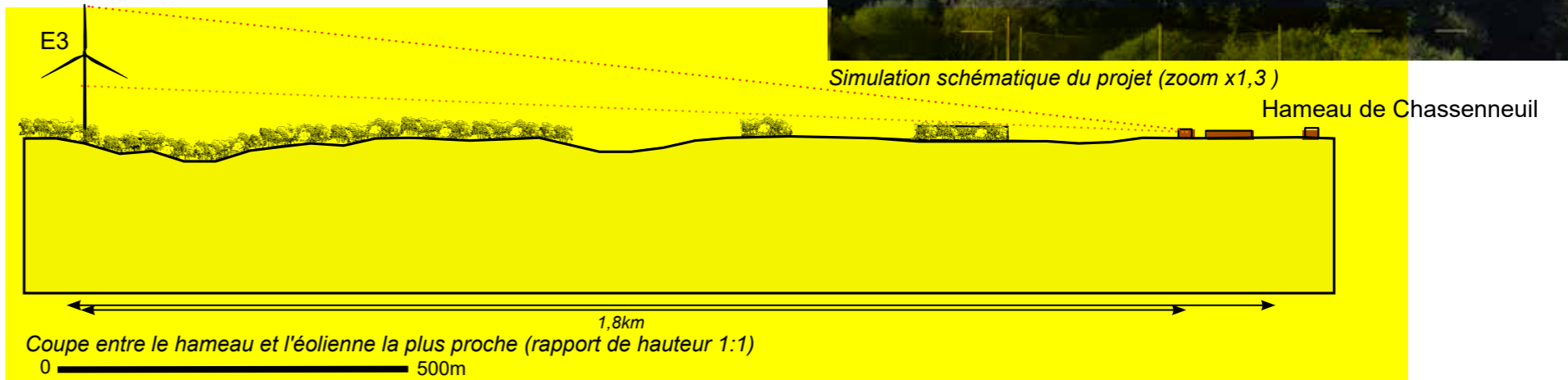


Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	27/09/2018 - 08h46	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 564578	Y : 6552304
Altitude :	369 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	1,16 km (E3)	
Azimut :	251°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	120°	



Simulation schématique du projet (zoom x1,3)



Coupe entre le hameau et l'éolienne la plus proche (rapport de hauteur 1:1)
0 500m

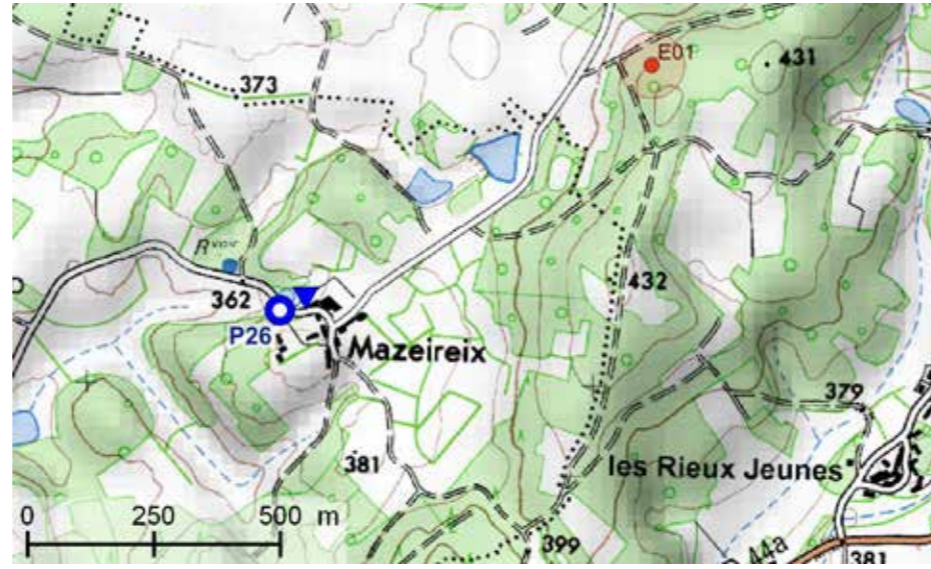


Simulation du projet - 90°

P26/ MAZEIREIX

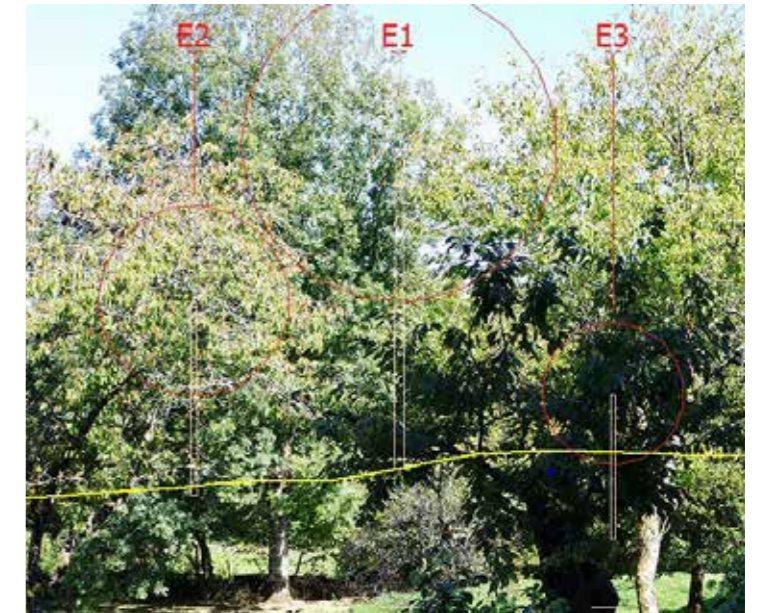
Depuis le hameau de Mazeireix pourtant situé à 900 m de l'éolienne la plus proche (E1), les vues en direction du projet sont difficiles. Les lieux de vie, tournés plutôt vers le sud, offrent peu de vues en direction du projet. Depuis la rue, les bâtiments empêchent le plus souvent la visibilité vers les éoliennes. Ce point de vue se situe à l'entrée ouest du hameau. Les pales d'E1 sont visibles derrière la végétation. Les vergers qui l'entourent empêchent la plupart des vues vers les éoliennes, masquées par les feuillages des arbres. En hiver, les éoliennes pourraient être mieux distinguées. Elles apparaissent alors à l'arrière-plan, le premier plan étant très riche d'éléments verticaux. La végétation du verger reste dominante.

La prégnance du parc est moyenne, la faible distance du parc le laissant perceptible même s'il est peu visible.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	27/09/2018 - 13h14	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 562156	Y : 6550463
Altitude :	374 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	0,9 km (E1)	
Azimut :	59°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation schématique du projet (zoom x 1,2)



Simulation du projet - 90°

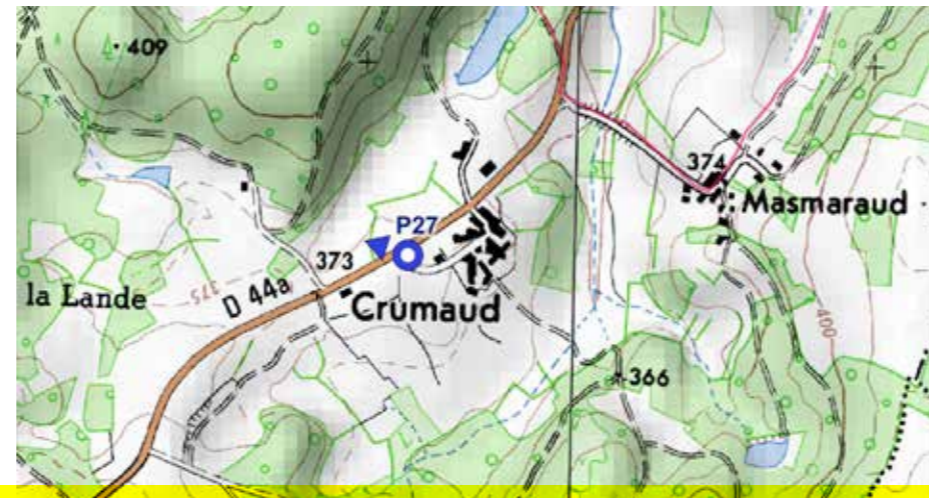
P27/ CRUMAUD

Le point de vue se situe sur la route D44a, à la sortie ouest du hameau de Crumaud. Il reflète les points de vue vers le nord depuis les lieux de vie du hameau.

Depuis ce point de vue, le groupe d'éoliennes E1-E2-E3 est visible.

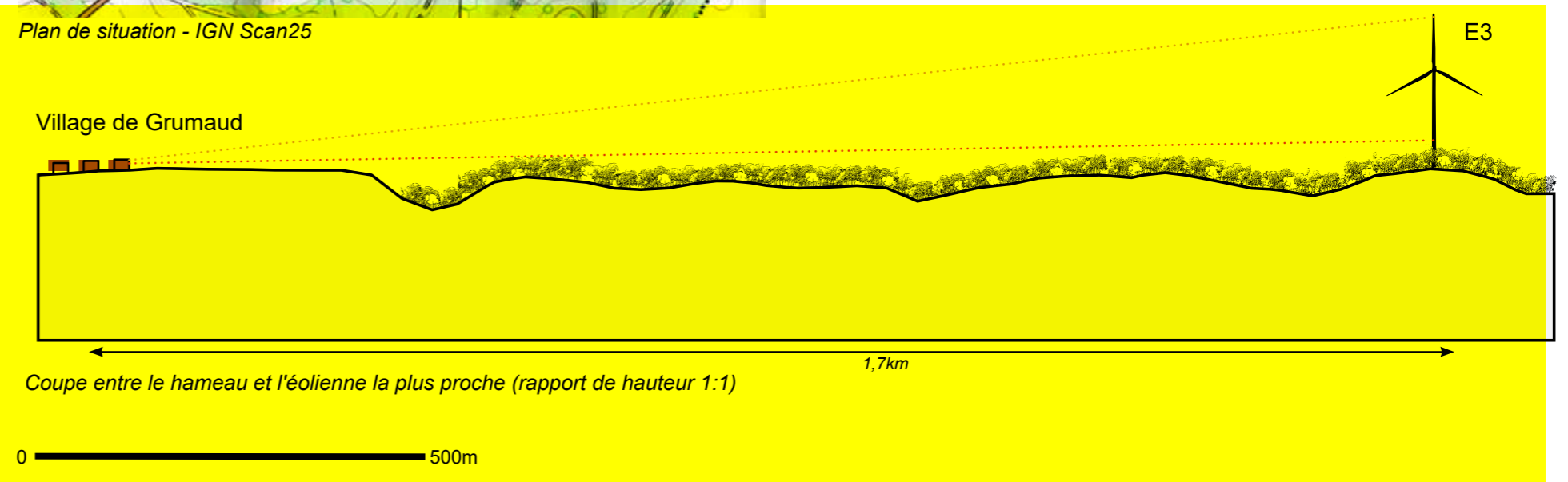
Le groupe est perçu comme une ligne irrégulière surmontant la colline boisée. La scénographie du parc est bien lisible, comme son sens. Le parc se développe sur l'horizon boisé. Les contrastes d'image sont modérés. L'horizon est étagé régulièrement entre des éléments très récents (la route, les poteaux) et des éléments plus naturels (les prés, la forêt). Les éoliennes sont une strate du paysage qui se mêle au ciel.

La prégnance du parc est importante, mais les éoliennes sont mises en scène dans le paysage.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	27/09/2018 - 10h37	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 564856	Y : 6550920
Altitude :	374 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	1,1 km (E3)	
Azimut :	288°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



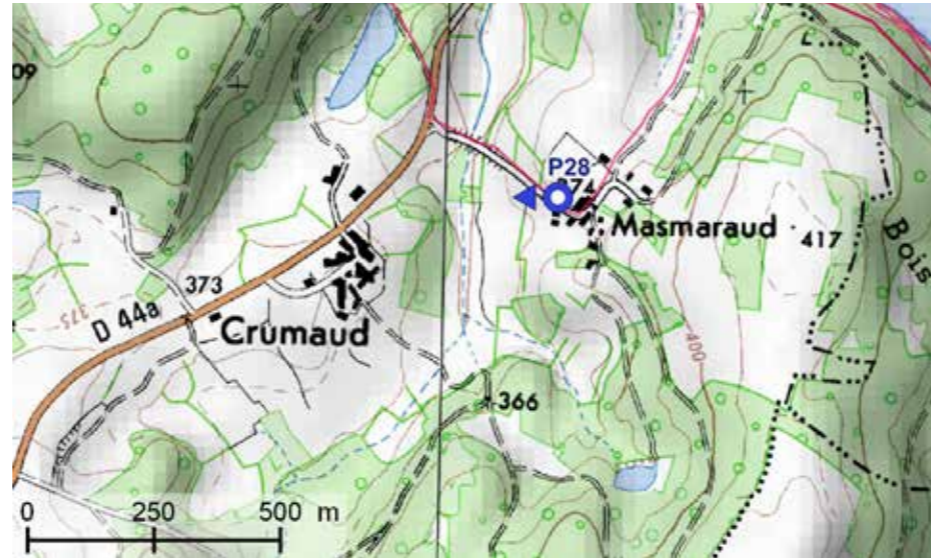
Simulation du projet - 90°

P28/ MASMARAUD

Le point de vue se situe à la sortie ouest de Masmaraud, sur le sentier de grande randonnée GRP des Monts d'Ambazac. La route s'enfonce dans un horizon très vert fait de collines boisées et de prés parfois enfrichés.

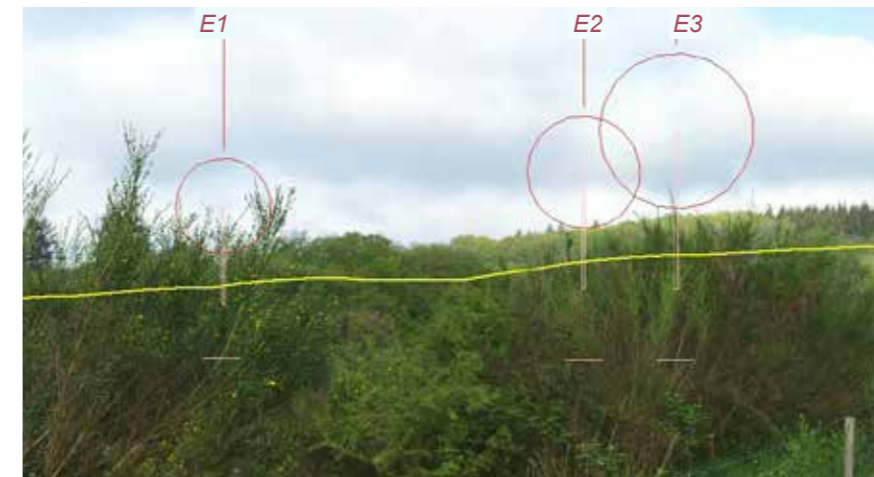
Les éoliennes E1 (pales), E2 et E3 sont visibles. Les éoliennes sont perçues comme un groupe surmontant le relief. Le sens du parc, en rapport avec le ciel, est lisible. Les contrastes d'image sont moyens à forts : le paysage perçu est surtout rural et peu impacté par les traces d'industrialisation ou de motifs contemporains.

Les éoliennes restent moyennement prégnantes, le point de vue est dominé par les arbres des premiers plans et l'expression du plan moyen comme de l'horizon reste très fortement marquée par les boisements.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 08h19	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 565422	Y : 6551079
Altitude :	373 m	
Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	1,5 km (E3)	
Azimut :	270°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	90°	



Simulation schématique



Simulation du projet - 90°

P05/ CHAPELLE ST-MARTIN - ÉTANG DES SAGNES

Le point de vue se situe sur la D27, à l'entrée de la piste menant à la chapelle Saint-Martin, entre l'étang de Gadore et l'étang des Sagnes. Il a été étudié lors de l'analyse des variantes.

Depuis ce point de vue, les éoliennes E1 et E2 sont visibles. Le bout des pales d'E3 dépasse légèrement de l'horizon.

Les éoliennes s'implantent sur le relief. La distance régulière entre l'arbre mort au premier plan et les deux éoliennes visibles crée un jeu scénographique et un effet d'enchaînement. Les éoliennes sont mises en scène dans le paysage. Les contrastes d'images sont gommés par cette proximité entre des éléments de la végétation et les éoliennes.

Le lieu de culte avec la chapelle et le chemin de pèlerinage se trouve en sous bois sur le versant opposé à celui où se trouvent les éoliennes. L'attention et les perceptions qu'il suscite ne sont que très peu confrontées avec les perceptions des éoliennes. Les premières sont concentrées sur la chapelle et le spirituel de chacun, les secondes sont diluées dans l'espace du vallon et de son coteau.



Plan de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 14h04	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 561997	Y : 6551763
Altitude :	357 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	1,2 km (E1)	
Azimut :	124°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	120°	



Simulation du projet : Zoom (zoom x1,3)



Simulation du projet

3.3.1.3. EFFETS

Degré d'enjeu :

Valeur paysagère initiale :

Voir état initial, p.92-93.

La valeur paysagère initiale de l'aire rapprochée est évaluée comme modérée.

Intensité de la présence éolienne :

Dans l'aire rapprochée, environ la moitié du territoire est boisée. La vallée du Vincou au sud et une partie de l'aire au nord se situent hors zone d'influence visuelle. Sur le terrain, le parc éolien n'est presque jamais visible en totalité. A une distance du parc de 2 à 4 km, les points de vue en direction du projet sont peu nombreux, les masques étant omniprésents. A moins de deux kilomètres du projet, la prégnance des éoliennes est plus importante, mais dans la plupart des cas au moins une éolienne est masquée par le relief ou la végétation.

Depuis les villages principaux de l'aire rapprochée, le parc est assez peu prégnant. Lorsque les éoliennes sont visibles, elles occupent un champ d'horizon assez faible (de l'ordre de 5° par exemple depuis Saint-Pardoux).

Le parc est surtout prégnant pour les hameaux des Guilloux (angle d'occupation du parc visible d'environ 80°), La Valette (63°), Chasseneuil (23°) et Crumaud (27°).

Les éoliennes sont hautes (200 m environ) et s'installent sur des reliefs, néanmoins leur hauteur perçue reste dans la plupart des cas comparable aux motifs de la végétation présents dans les plans moyens et rapprochés. Des effets de monumentalité ou de domination sont possibles depuis un ou deux points de vue, pour les hameaux des Guilloux ou de Chasseneuil. Les motifs de la végétation sont le plus souvent dominants, les éoliennes passant alors au second plan.

La prégnance du parc est évaluée comme modérée à l'échelle de cette aire d'étude.

Le degré d'enjeu est évalué comme modéré.

Qualité des effets :

Qualité scénographique :

Lorsque le parc est visible, il est rarement perçu dans son ensemble. Le plus souvent, une ou deux éoliennes sont masquées. Les éoliennes sont souvent lues comme un groupe qui souligne l'horizon boisé. Dans la majorité des cas, les éoliennes sont vues en légère contre-plongée. Elles se positionnent sur un relief lisible. Selon l'angle de vue, le parc est perçu comme un groupe ou comme une ligne plus ou moins irrégulière.

Dans un espace homogène dans ses masses et ses couleurs, vallonné, où les boisements sont largement dominants, les éoliennes, seuls éléments verticaux et mouvants, se détachent fortement sur l'horizon. Elles sont en contraste de formes entre les éléments préexistants souvent bas et trapus (les hameaux), plans (les étangs) ou denses (les masses boisées). Les éoliennes, aux lignes fines, blanches, verticales, s'élancent vers le ciel. Leur mise en scène joue sur ce détachement par rapport aux éléments du sol.

La qualité scénographique dans l'aire rapprochée est évaluée comme plutôt positive.

Qualité des rapports d'image :

Sur le territoire de l'aire rapprochée, la majorité des motifs renvoient à une image rurale, verdoyante, naturelle. La région, champêtre, semble comme hors du temps. Les traces du monde contemporain sont présents dans les routes, les nombreuses exploitations agricoles modernes, et les constructions récentes qui sont présentes ponctuellement dans les hameaux. Ailleurs, l'atmosphère rurale domine. Les éoliennes, visibles depuis la plupart de ces lieux de vie soignés et relativement préservés des aménagements récents, sont alors en très forts contrastes d'image avec le site. Elles apparaissent comme des éléments très modernes, à l'image productive de grande ampleur, détonnant avec la lenteur, l'immobilité et la faible démographie propres à ce territoire.

La qualité des rapports d'images est évaluée comme négative.

Qualité des rapports de sens :

Les éoliennes se positionnent en légères contre-plongées, sur des reliefs perceptibles, et s'élançant vers le ciel.

Les contrastes d'image entre les éoliennes et les motifs en place renforcent leur lien avec les grands éléments naturels, le ciel et le vent. Le parc éolien se positionne comme un motif détaché du sol et des nombreux motifs qui s'y rattachent en rapport avec l'eau, le bois, la terre.

Les éoliennes révèlent une dimension absente jusqu'alors du paysage très ancré au sol. Le sens du parc par rapport au relief est bien lisible.

La qualité des rapports sémantiques est évaluée comme plutôt positive.

Conclusion

Les effets produits par le projet éolien sur le paysage de l'aire rapprochée sont globalement neutres (les contrastes d'image s'équilibrent aux qualités scénographiques). Avec un degré d'enjeu globalement modéré, l'incidence globale du projet sur le paysage de l'aire rapprochée est évaluée comme faible.

Evaluation de l'incidence du projet sur le paysage de l'aire rapprochée :

Valeur paysagère initiale		Intensité de la présence éolienne				DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers générés par le projet éolien			QUALITÉ DES EFFETS	INCIDENCE										
Qualité des structures paysagères	Reconnaissance sociale	"Proximité"	Répartition éolienne	Exposition visuelle	Qualité des rapports scénographiques		Qualité des rapports d'image	Qualité des rapports de sens													
Modérée	3	Faible	2	Forte	4	Faible	2	Faible	2	Modéré	3	Plutôt positive	1	Négative	-2	Plutôt positive	1,0	Neutre	-0,5	Faible	-1,3

ENJEUX :

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

EFFETS :

- Positif
- Plutôt positif
- Neutre
- Plutôt négatif
- Négatif

INCIDENCE :

- Positive
- Plutôt positive
- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

3.3.2. EFFETS DES PROJETS ÉOLIENS CUMULÉS SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE RAPPROCHÉE :

La liste des projets éoliens pris en compte est donnée dans la partie 3.1.2, page 146.

Choix des simulations :

À l'échelle de l'aire rapprochée, les visibilitées cumulées sont analysées surtout par rapport au projet éolien de Roussac, à une distance de 4,9 km des éoliennes projetées. L'étude de la zone d'influence visuelle du parc éolien de Roussac révèle que trois points de vue étudiés seulement pourraient permettre une visibilité vers les deux parcs à la fois. Il s'agit du P23 depuis le Verger, du P26 depuis Mazeireix et du P22 depuis Roussac. L'étude des deux premiers panoramas révèlent une visibilité très faible à nulle sur le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze. Un autre point de vue a été analysé pour évaluer la visibilité sur d'autres parcs éoliens, depuis le P21 - le Buis. L'étude révèle qu'aucun autre projet éolien autorisé ou en projet n'est visible.

Le seul point de vue présenté ici est donc le P22 sur Roussac.

P22/ ROUSSAC DEPUIS LA RD7

Le point de vue depuis la RD7 en direction de Roussac se situe à 4,8 km du projet de Saint-Symphorien-sur-Couze et à 450 m du parc de Roussac. Deux éoliennes du projet de Roussac sont visibles, deux éoliennes du projet de Saint-Symphorien-sur-Couze sont en partie visibles. La distance perçue entre les deux parcs est importante, les deux entités sont bien séparées. L'oeil perçoit deux lignes irrégulières qui semblent se faire face. Les éoliennes sont peu nombreuses. Les contrastes d'image et les rapports de sens ne sont pas augmentés par la présence d'une deuxième parc. Depuis ce point de vue, le sens de la présence d'éoliennes sur ce territoire est peu perceptible, les liens aux reliefs étant peu marqués. Les deux lignes se font face, la prégnance du parc en projet reste faible.

Effets cumulés :

Dans un rayon de 20 km autour du projet de St-Symphorien-sur-Couze, les parcs éoliens en projet sont nombreux, cependant, depuis le périmètre de l'aire rapprochée, ils sont presque toujours invisibles. Le parc éolien de Roussac est présent dans l'aire rapprochée à 4 km du projet. Les covisibilités entre parcs sont, dans la majeure partie des cas, impossibles. Le degré d'enjeu est faible.

Seule une covisibilité a été trouvée entre le parc de Roussac et le projet. Depuis ce point de vue, l'incidence du parc éolien de St-Symphorien-sur-Couze par rapport aux autres parcs visibles est très faible.

L'incidence des projets éoliens cumulés sur le paysage de l'aire rapprochée est évaluée comme très faible.



Simulation du projet - schéma

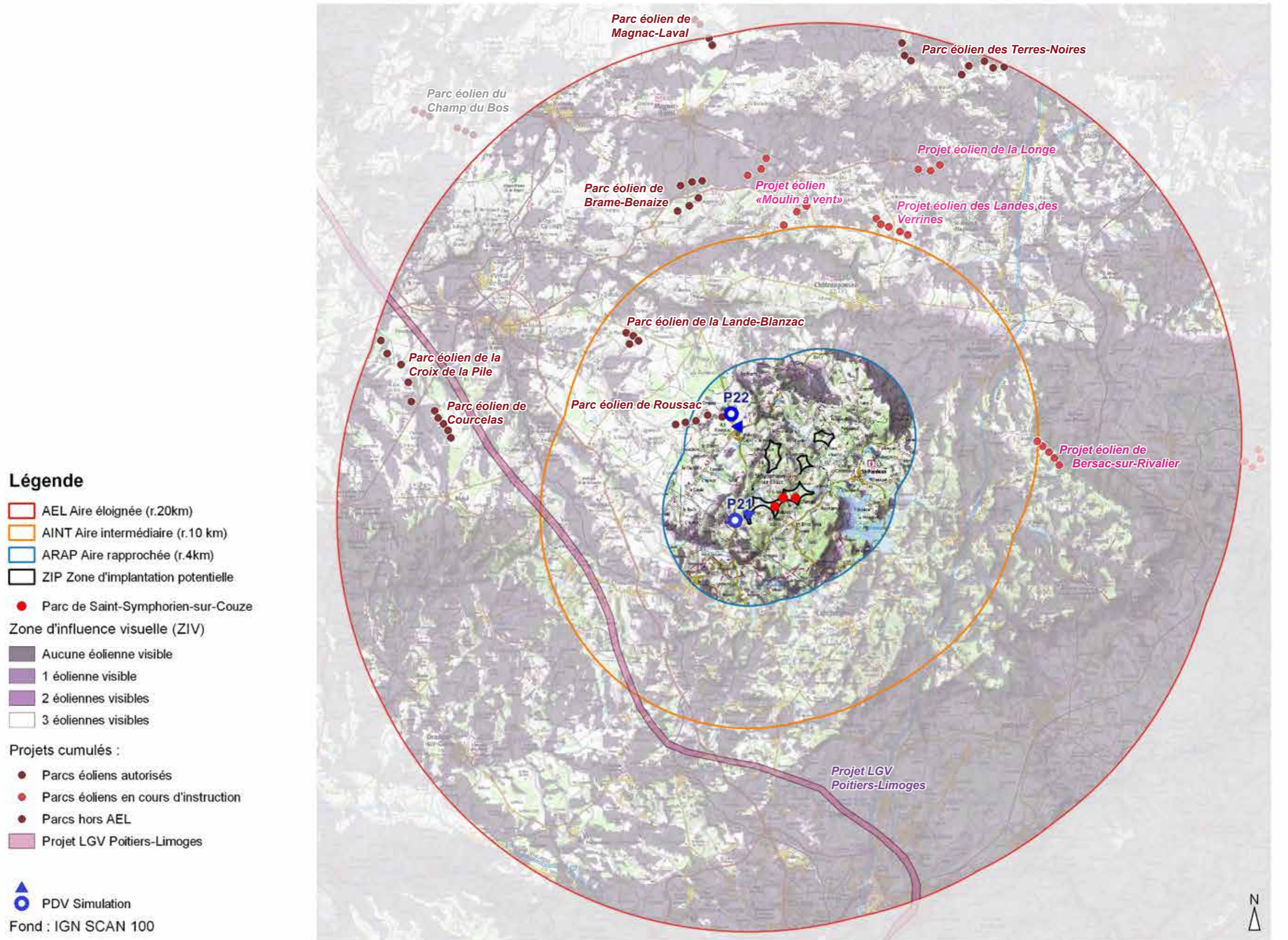
Date et heure de la prise de vue :	28/09/2018 - 07h55	Distance entre le PDV et l'éolienne la plus proche :	4,8 km (E2)
Coordonnées Lambert 93 :	X : 560739 Y : 6555501	Azimut :	181°
Altitude :	336 m	Focale :	52mm, équivalent 24x36
		Angle de vue :	180°

Evaluation de l'incidence des projets éoliens cumulés sur le paysage de l'aire rapprochée :

Valeur paysagère initiale		Intensité de la présence éolienne cumulée			DEGRÉ D'ENJEU		Qualité des effets paysagers générés par les parcs éoliens cumulés			QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE									
Qualité des structures paysagères	Reconnaissance sociale	Densité éolienne	Répartition des parcs sur l'aire	Exposition visuelle des parcs depuis les lieux fréquentés			Scénographie	Rapports d'image	Rapports de sens												
Modérée	3	Faible	2	Modérée	3	Faible	2	Très faible	1	Faible	2	Plutôt positive	1	Négative	-2	Neutre	-1	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0

INCIDENCE :

- Positive
- Plutôt positive
- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte



ARAP : LOCALISATION DES SIMULATIONS - EFFETS CUMULÉS



3.3.3. EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

3.3.3.1. PRÉAMBULE

Le paysage se définit en termes de «perception» comme l'indique la Convention Européenne du Paysage. La sensibilité paysagère se mesure donc à l'aune des perceptions, c'est à dire en termes d'interprétation (d'un sens, d'une qualité, etc.). Le visuel n'entre dans ce processus qu'en tant que média, principal le plus souvent, mais jamais en tant que valeur de sensibilité paysagère. La vue des éoliennes fait varier l'intensité de la présence du parc, mais l'incidence varie aussi en fonction des qualités scénographiques, d'image et de sens produites par le parc quand il est perceptible.

Pour plus de détails, se référer à la méthode, p.6 à 17.

Définitions :

Dans cette étude les termes seront utilisés selon les définitions suivantes :

Visibilité : Les éoliennes sont visibles depuis le site patrimonial.

Covisibilité : Les éoliennes et le site patrimonial sont visibles ensemble depuis un point de vue fréquenté (route, sentier, point de vue emblématique...)

Monument historique inscrit ou classé :

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique. Il existe deux types de protections : Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur et l'inscription qui protège les édifices d'intérêt régional.

Site inscrit ou classé :

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

(source: Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

Analyse des incidences pour le patrimoine de l'aire rapprochée :

La protection institutionnelle des monuments historiques ou des sites inscrits et classés est représentative d'une reconnaissance en tant que valeur paysagère au niveau national. C'est un indicateur officiel de la reconnaissance sociale des édifices ou des sites, perçus en tant que «motifs» de paysages, c'est à dire reconnus comme ayant capacité à susciter le sentiment paysager.

Pour évaluer les incidences du projet sur chaque site protégé, nous analysons en premier lieu l'intensité de la présence éolienne depuis le site. Elle évolue en fonction de la distance, de la répartition des éoliennes, des visibilités sur le parc et des covisibilités entre le site et les éoliennes.

Pour étudier l'exposition visuelle du projet par rapport aux éléments patrimoniaux, l'outil cartographique est un premier indicateur : si le Monument se trouve en ZIV (Zone d'influence visuelle), il y a des risques de visibilité qu'il convient de vérifier sur le terrain. Pour rappel, le calcul de la ZIV ne tient pas compte des masques bâtis et végétaux. Un Monument Historique peut donc se trouver en ZIV sur la carte mais n'offrir aucun point de vue sur le site projeté d'implantation des éoliennes.

Si les alentours immédiats du Monument se trouve en ZIV, il convient de vérifier sur le terrain si les conditions offrent des points de vue associant le monument ou site protégé et le site de projet (covisibilités). Des photomontages peuvent être réalisés pour simuler la visibilité vers les éoliennes.

Dans un deuxième temps, on analyse les effets du projet éolien sur la perception des qualités paysagères du patrimoine : les rapports plastiques, d'image et de sens entre le parc et le site protégé ou le monument historique. Les effets produits peuvent être positifs ou négatifs.

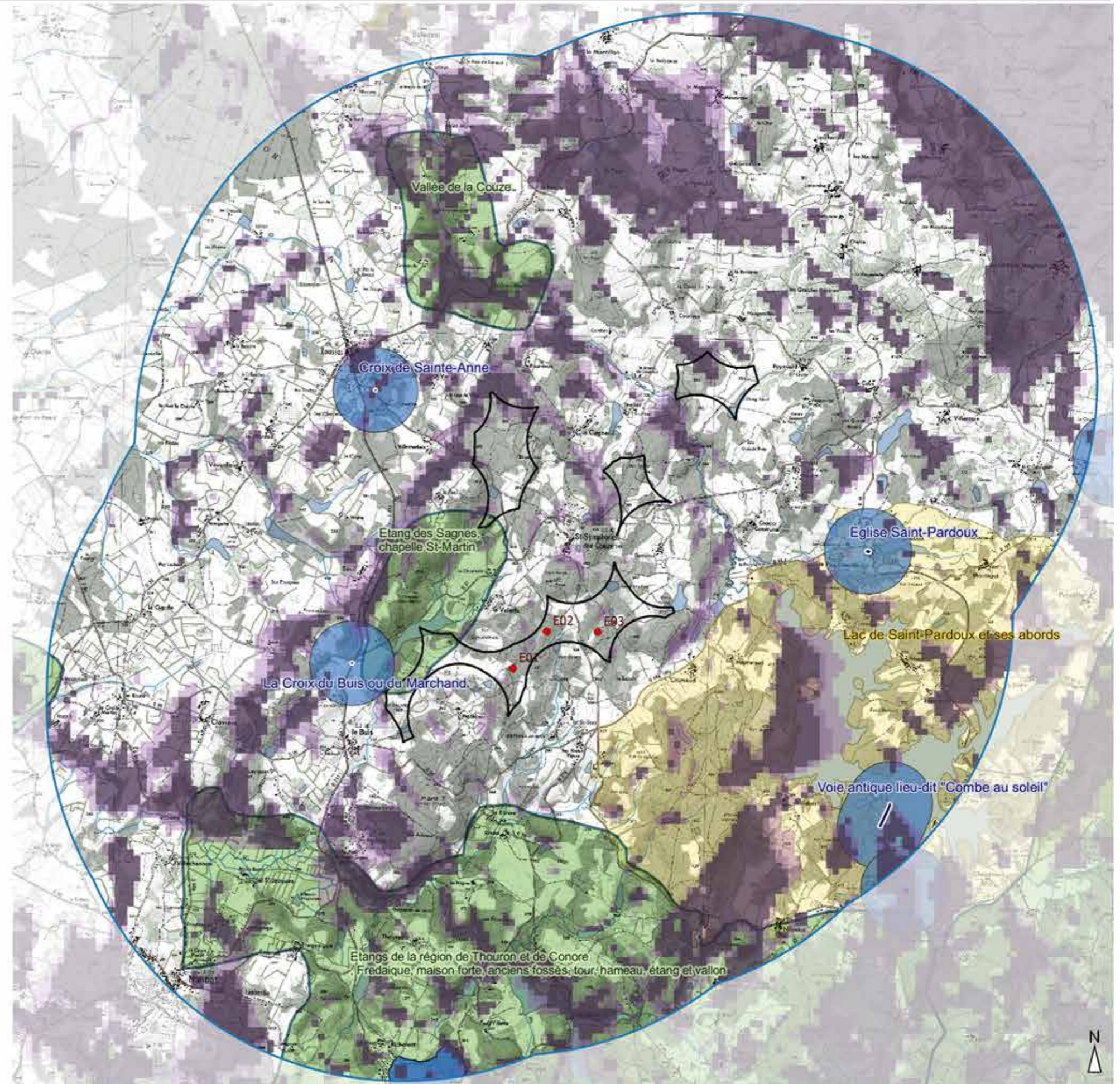
NB - La question posée, pour chaque élément de patrimoine, est la suivante : Le projet de parc éolien d Saint-Symphorien-sur-Couze produira-t-il des effets susceptibles d'affecter la perception des qualités paysagères propres au monument historique ou au site protégé en question ?

A l'échelle de l'aire rapprochée, la zone d'influence visuelle couvre la majeure partie du territoire, à part la vallée du Vincou au sud et quelques espaces au nord, et un ensemble de sites répartis sur l'ensemble de l'aire. Le territoire est très boisé, et la visibilité réelle sur le terrain est bien moindre.

Les incidences du projet éolien sur un site inscrit, trois sites emblématiques et quatre monuments historiques sont étudiés dans cette partie.

Légende

- Eoliennes
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- ZIP Zone d'influence visuelle
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Monument historique
-C- : classé
(c) : partiellement classé
(i) : partiellement inscrit
- Sites inscrits ou classés
- Sites emblématiques
- Zone d'influence visuelle* (ZIV)
 - Aucune éolienne visible
 - 1 éolienne visible
 - 2 éoliennes visibles
 - 3 éoliennes visibles
- Forêts - Haies
- Fond : IGN Scan 25



ARAP : PATRIMOINE ET ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

* La zone d'influence visuelle calcule la visibilité des éoliennes en fonction du relief. Elle ne prend pas en compte les possibles masques bâtis ou boisés.

3.3.3.2. EFFETS DU PROJET SUR LES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'ARAP

Evaluation de l'incidence du projet sur les sites emblématiques de l'aire rapprochée

V p.: Valeur paysagère initiale ; Dist. : Distance à l'éolienne la plus proche ; Rép. : Répartition éolienne ; V. : Visibilité ; CoV : Covisibilités ; Sc : Rapports scénographiques ; Im : Rapports d'image ; Sen : Rapports de sens

SITES EMBLÉMATIQUES			Val eur V p.	Intensité de la présence éolienne				DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS	INCIDENCE	REMARQUES	DÉTAIL				
N°	Commune	SITE		Dist.	Ré p.	V.	Co V		Sc	Im	Se n								
13	Balledent, St-Pardoux-le-Lac	Vallée de la Couze	2	1,7 km	4	2	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1	Espace en ZIV mais masques boisés très présents. Attention tournée vers la vallée (peu lisible).	
15	Le Buis, St-Pardoux-le-Lac	Etang des Sagnes, Chapelle St-Martin	2	500 m	5	2	4	1	Modéré	3	1	-2	1	Neutre	-0,5	Faible	-2	Visibilité en direction des éoliennes depuis la route. Eoliennes mises en scène dans le paysage	p.220 et voir simulation P05, page 130
20	Compreignac, St-Jouvent, St-Pardoux-le-Lac, Nantiat, Le Buis, Peyrilhac, Thouron	Etangs de la région de Thouron et de Conore; Fredaigue, maison forte, anciens fossés, tour, hameau, étang et vallon	2	1,6 km	4	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1	Espace tourné vers la vallée du Vincou et vers le sud, nombreux masques boisés empêchant les vues vers le nord.	

ENJEUX :
 Très faible
 Faible
 Modéré
 Fort
 Très fort

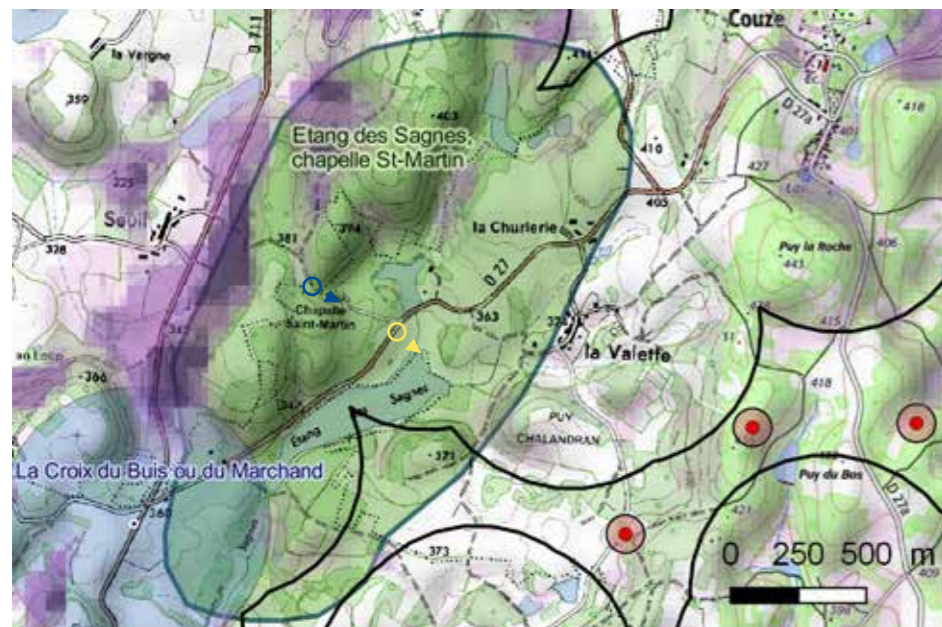
EFFETS :
 Positif
 Plutôt positif
 Neutre
 Plutôt négatif
 Négatif

MOYENNE DU DEGRÉ D'ENJEU
Faible 2

MOYENNE DE LA QUALITÉ DES EFFETS
Neutre -0,5

INCIDENCE MAXIMALE
Faible -2

INCIDENCE :
 Positive
 Plutôt positive
 Nulle
 Très faible
 Faible
 Modérée
 Forte
 Très forte



📍 : voir simulation P05, page 128

LE BUIS, ST-PARDOUX-LE-LAC

Etang des Sagnes, Chapelle Saint-Martin

Le site emblématique est situé à 500 m à l'ouest de l'éolienne la plus proche (E1). C'est un espace de 242 ha autour de la chapelle St-Martin, site de pèlerinage local, de l'étang des Sagnes et de l'étang de Gadore. Le lieu accueille une fête pastorale en mai. La chapelle et la promenade qui l'entoure (fontaine et rocher miraculeux) s'installe dans un espace boisé qui empêche les vues vers le projet. Des vues aériennes anciennes montrent que ça n'a pas toujours été le cas.

Depuis la route D27 qui traverse le site emblématique, la vue vers les éoliennes est possible. (voir simulation P05, page 128). Bien qu'il puisse y avoir des contrastes d'image entre un site naturel et les éoliennes, celles-ci sont mises en scène sur la colline et affectent peu la perception paysagère du site emblématique.

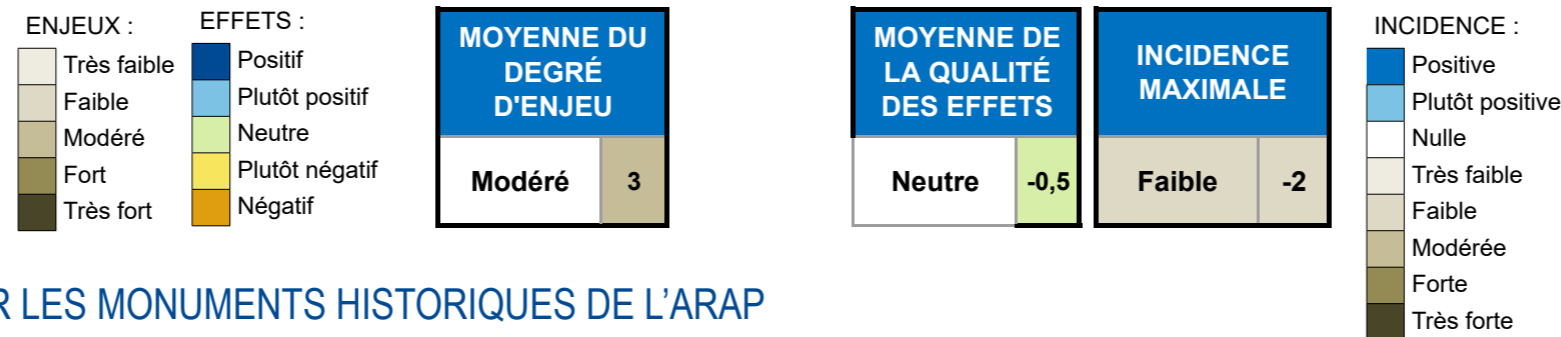
Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme faible.

3.3.3.3. EFFETS DU PROJET SUR LES SITES PROTÉGÉS DE L'ARAP : LAC DE SAINT-PARDOUX

Evaluation de l'incidence du projet sur les sites inscrits de l'aire rapprochée

V.p.: Valeur paysagère initiale ; Dist. : Distance à l'éolienne la plus proche ; Rép. : Répartition éolienne ; V. : Visibilité ; CoV : Covisibilités ; Sc : Rappports scénographiques ; Im : Rappports d'image ; Sen : Rappports de sens

SITES INSCRITS			Valeur V.p.	Intensité de la présence éolienne					DEGRÉ D'ENJEU		Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE		REMARQUES	DÉTAIL
N°	Commune	SITE		Dist.	Rép.	V.	CoV	Sc	Im	Sen									
128	Saint-Pardoux-le-Lac	Lac de Saint-Pardoux et ses abords (site inscrit)	4	4 km en moyenne	3	1	3	2	Modéré	3	1	-1	1	Neutre	-0,5	Faible	-2	Quelques points de vue, assez rares, depuis lesquels les éoliennes sont visibles. Dans l'aire rapprochée, les vues sont dirigées plutôt vers l'est. Les vues en direction du projet sont situées à l'ouest du lac. Lorsqu'elles sont visibles, les éoliennes sont mises en scène sur l'horizon.	voir partie 3.2.3.5, page 191

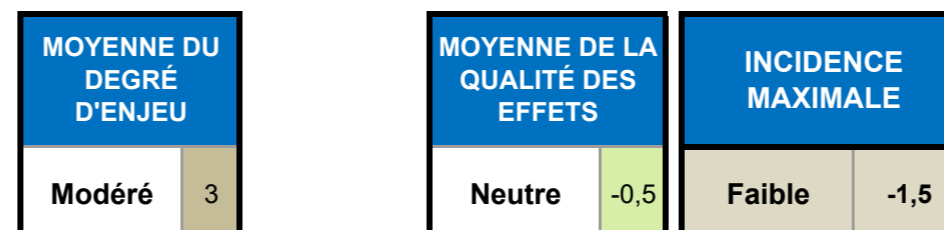


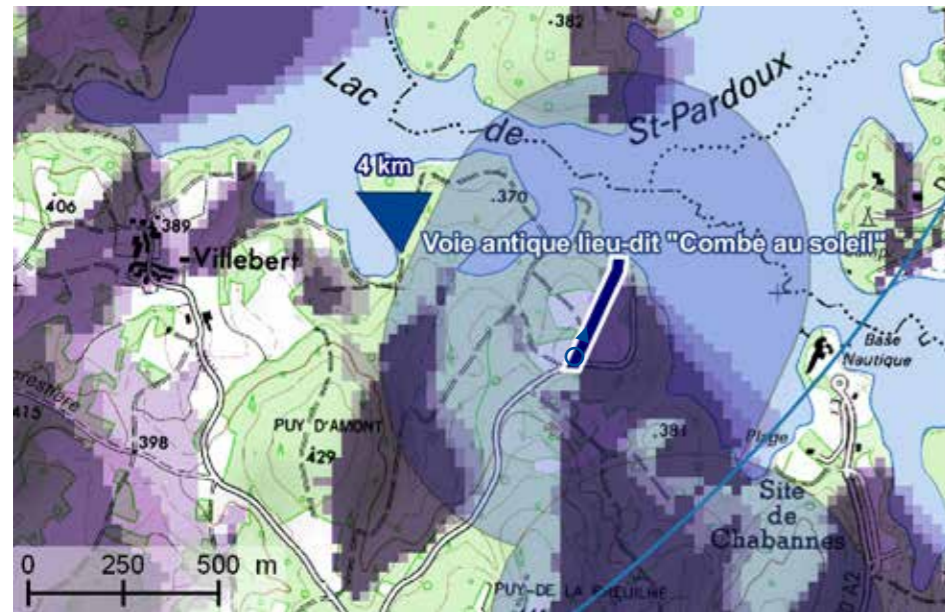
3.3.3.4. EFFETS DU PROJET SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ARAP

Evaluation de l'incidence du projet sur les monuments historiques de l'aire rapprochée

Pr : Protection ; V.p.: Valeur paysagère initiale ; Dist. : Distance à l'éolienne la plus proche ; Rép. : Répartition éolienne ; V. : Visibilité ; CoV : Covisibilités ; Sc : Rappports scénographiques ; Im : Rappports d'image ; Sen : Rappports de sens

MONUMENTS HISTORIQUES				Valeur V.p.	Intensité de la présence éolienne					DEGRÉ D'ENJEU		Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE		REMARQUES	DÉTAIL	
N°	Commune	Pr	Dist.		Az.	Rép.	V.	CoV	Sc	Im	Sen										
473001	Compreignac	Voie antique lieu-dit "Combe au soleil"	-/-	2	4 km (E3)	3	302	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Voie peu perceptible, dans les bois	page 222
1733001	Saint-Pardoux-le-Lac	Eglise de Saint-Pardoux	-/-	3	3,3 km (E3)	3	261	1	1	4	Modéré	3	1	-2	-0,5	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Milieu bâti dense au pied de l'église, covisibilités possibles depuis le lac, éoliennes perçues à l'arrière-plan	page 222, voir simulation P20, page 200
1283001	Saint-Pardoux-le-Lac	Croix de Sainte-Anne (Roussac)	-/-	2	1,9 km (E4)	4	142	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Dans un bois masquant les vues	page 222
233001	Le Buis	La Croix du Buis ou du Marchand	-/-	2	1,8 km (E1)	4	72	1	4	2	Modéré	3	1	-2	-0,5	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Dans un bois - accessibilité difficile - visible depuis la route à contre-sens des éoliennes	page 222





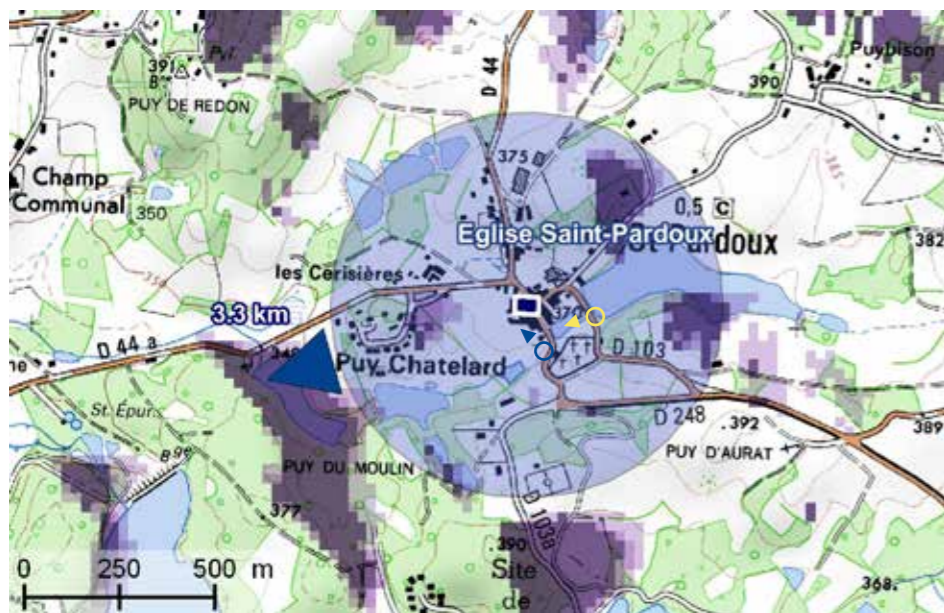
47.COMPREIGNAC

Voie antique lieu-dit «Combe au soleil»

La voie antique est située contre le lac de Saint-Pardoux, à 4 km à l'est du projet. C'est un sentier très peu lisible sur le terrain, à l'écart des sites fréquentés. Elle est bordée de boisements qui empêchent toute vue en direction du projet.

La prégnance du parc éolien est faible.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.



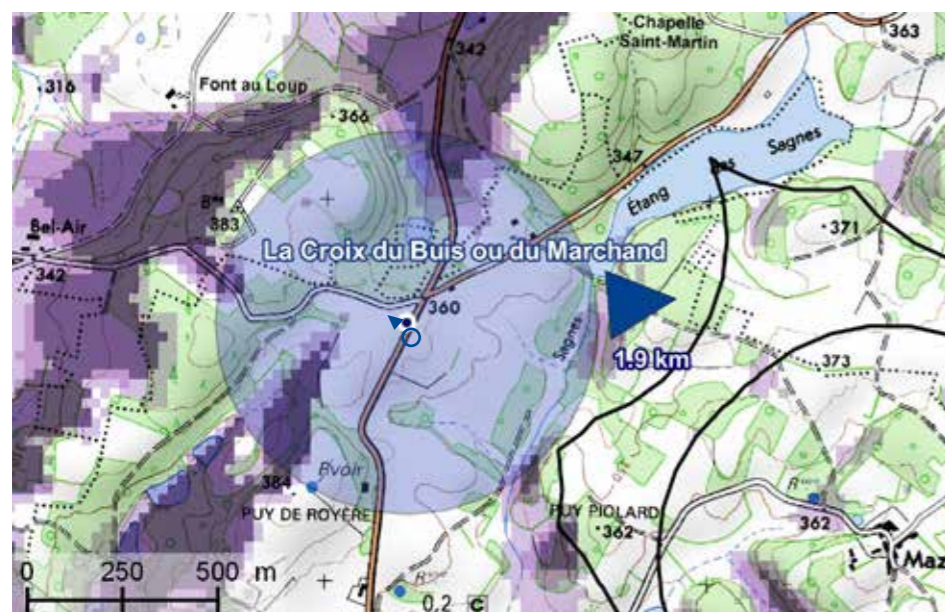
128.SAINT-PARDOUX-LE-LAC

Eglise de Saint-Pardoux

L'église de Saint-Pardoux se situe à 3,3 km à l'est du projet. Aucune visibilité n'est possible en direction des éoliennes depuis le pied du monument, entouré de bâtiments. Les covisibilités sont impossibles depuis la D 248 au sud (présence de boisements) et depuis la D44 au nord (bâtiments masquant l'église ou le projet). Une covisibilité est possible depuis la digue de l'étang à l'entrée du cimetière (voir P20, page 200). Les trois éoliennes sont visibles à l'arrière plan. Un contraste d'image entre le panorama rural et les éoliennes est important, mais est compensé par une scénographie lisible. Le groupement des éoliennes, à l'orée des bâtiments, affecte peu le paysage du monument.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme faible.

📍: voir P20, page 200

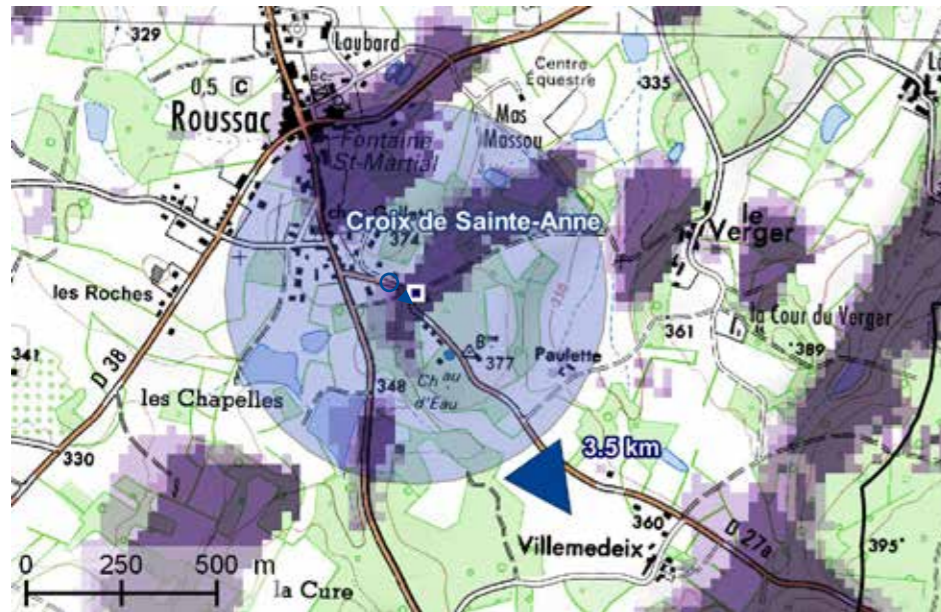


128.SAINT-PARDOUX-LE-LAC

La croix du Buis ou du Marchand

La croix du Buis est une sculpture ancienne située à la croisée des routes, au bord de la RD 711 à 1,8 km de l'éolienne E1. Le monument est entouré de bois, il est presque indiscernable depuis la route, et très peu accessible (route passante, talus, végétation). La lisibilité du monument est très faible. Aucune covisibilité n'est possible du fait de cette configuration et de sa position à l'ouest de la route. Depuis le monument, les éoliennes sont visibles et des contrastes d'image peuvent exister, mais la scénographie du parc est lisible, et la disposition des lieux atténue les effets du parc.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme faible.



128.SAINT-PARDOUX-LE-LAC

Croix de Sainte Anne (Roussac)

La croix de Sainte Anne est située à la sortie est de Roussac sur la RD 27a. Le bois qui la borde au sud-est masque l'ensemble des vues en direction des éoliennes, covisibilité depuis la route ou visibilité depuis le monument. La perception du monument se limite à ses abords immédiats, l'attention est centrée sur la croix, le monument est donc très peu sensible à la proximité du parc éolien.

Conclusion: L'incidence du projet sur la perception paysagère du monument est évaluée comme très faible.

3.3.3.5. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

Evaluation de l'incidence des projets éoliens cumulés sur le paysage de l'aire rapprochée

Moyenne de l'incidence du projet sur les sites protégés et SPR	Faible	-2,0
Moyenne de l'incidence du projet sur les sites emblématiques	Faible	-2,0
Moyenne de l'incidence du projet sur les monuments historiques	Faible	-1,5
Incidence maximale du projet sur le Patrimoine de l'aire rapprochée	Faible	-2,0

INCIDENCE :

- Positive
- Plutôt positive
- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

3.3.4. EFFETS DU PROJET DEPUIS LES ROUTES ET SENTIERS TOURISTIQUES

3.3.4.1. LA ROUTE DU HAUT-LIMOUSIN

La route du Haut-Limousin est un itinéraire de 70 km à travers la Haute-Vienne, à parcourir en voiture ou à moto. C'est un itinéraire touristique de découverte qui donne à voir les paysages de Haute-Vienne, ses sites historiques, son patrimoine naturel et architectural.

Le circuit est presque entièrement compris dans l'aire d'étude éloignée.

Dans les aires éloignée et intermédiaire, la route passe par les vallées emblématiques du territoire ou à travers les reliefs boisés des monts de Blond et d'Ambazac, et le relief empêche alors les vues en direction du parc. Ailleurs, la route est bordée de haies bocagères ou de boisements. Aucune vue n'a été répertoriée en direction du projet éolien.

Dans l'aire rapprochée, le projet sera visible depuis le sud dans la ligne droite arrivant aux Guilloux. Depuis le nord, entre Lacombe et Saint-Symphorien-sur-Couze, la visibilité sera partielle et possible ponctuellement entre deux tronçons boisés.

Le projet sera surtout prégnant au nord des Guilloux : l'itinéraire passe sur la RD 27a, à 200 m de l'éolienne la plus proche. Il traverse le groupe éolien entre E2 et E3. Depuis ce tronçon, les effets du projet sur la perception seront importants. Depuis le reste de l'aire, ils seront faibles.

Le point de vue depuis la route du Haut-Limousin à cet endroit est reflété par la simulation P01, page 206. Les contrastes d'image sont importants, la visibilité d'éoliennes pouvant détonner avec l'image touristique mise en avant par la brochure de la route, ciblant le patrimoine ancien et naturel. Le sens du parc est cependant bien lisible à cet endroit, les éoliennes se positionnant sur le relief, dans un espace dégagé depuis ce point de vue, où elles sont mises en scène dans le plateau. Les effets produits sont donc globalement plutôt positifs.

Le projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze ne sera pas le seul parc éolien visible depuis cet itinéraire touristique. La route du Haut-Limousin passe également à proximité du parc éolien de Brame-Benaize et des Terres-Noires au nord-ouest, de Courcelas et de la Croix de la Pile à l'ouest. La présence de parcs éoliens de loin en loin le long de l'itinéraire contribuera à faire émerger les «paysages avec éoliennes» de Haute-Vienne. Les éoliennes feront partie de ces «paysages contrastés» décrits dans la brochure touristique de la route. Dans ce contexte, le projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze contribuera à la dynamique d'animation du paysage, en proposant, au détour de la route, une nouvelle lecture d'un paysage tourné vers les énergies d'avenir.

3.3.4.2. LES SENTIERS DE RANDONNÉE

Plusieurs sentiers de randonnée sont présents sur le périmètre de l'aire rapprochée. La plupart se concentrent autour du lac de Saint-Pardoux, dans des chemins souvent forestiers et tournés vers le lac. Depuis ces sentiers, le projet est rarement visible. Le seul point de vue répertorié sur le sentier du tour du lac de Saint-Pardoux depuis les landes de Chabannes a été étudié P15, page 174. L'incidence du projet depuis les sentiers autour du lac de St-Pardoux est évaluée comme faible.

Le sentier de grande randonnée de pays (GRP) des monts d'Ambazac passe à environ 1,1 km du projet. Le parc est visible depuis Masmaraud, l'étang Rocher, Chasseneuil, Theillet et Saint-Pardoux.

Deux autres sentiers au départ de Roussac, le sentier des bruyères et le sentier de la Couze, passent au nord du secteur 2. Depuis ces deux sentiers, le projet pourra être visible très ponctuellement en arrière-plan des boisements.

Depuis ces sentiers à parcourir à pied, dans la lenteur de la marche et le silence des bois, les motifs de paysage se découvrent au plus près du sol. La vulnérabilité de la perception est plus forte que pour la route du Haut-Limousin parcourue en voiture. Les éoliennes apparaissent là comme des éléments en rupture d'image avec le site. Le parc reste assez peu prégnant, les sentiers sillonnant la plupart du temps dans les bois.

3.3.5. EFFETS DU PROJET SUR LES LIEUX DE VIE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

3.3.5.1. EFFETS ET INCIDENCES SUR LES VILLAGES DE L'AIRE RAPPROCHÉE

Les cartes ci-contre et ci-dessous présentent les parcs éoliens présents dans l'aire d'étude. Tous ne sont pas forcément visibles. Il s'agit d'analyser ici le degré d'encerclement et la prégnance du parc dans le champ de perception (pas forcément le champ de vision).

Dans un deuxième temps, les hameaux situés à moins de deux kilomètres du projet sont analysés. Il y en a 23.

Quatre villages sont présents dans l'aire rapprochée : Saint-Symphorien-sur-Couze, Le Buis, Roussac et Saint-Pardoux. Nantiat se situe à la limite de l'aire.

Evaluation de l'incidence du projet sur les villages de l'aire rapprochée

V p.: Valeur paysagère initiale ; Dist. : Distance à l'éolienne la plus proche ; Rép. : Répartition éolienne ; V. : Visibilité ; CoV : Covisibilités ; Sc : Rapports scénographiques ; Im : Rapports d'image ; Sen : Rapports de sens

VILLAGES			V p.	Intensité de la présence éolienne				DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS	INCIDENCE	REMARQUES					
N°	Commune	NOM		Dist.	Rép.	V.	CoV		Sc	Im	Sen								
128	St-Pardoux-le-Lac	Saint-Symphorien-sur-Couze	3	0,9 km	5	4	3	2	Modéré	3	-0,5	-2	1,0	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Les habitations, tournées vers l'est et l'ouest, n'auront que très peu de visibilités en direction des éoliennes. Celles-ci restent proches, mais elles se situent derrière les reliefs entourant le village.	P18, page 198 et P19, page 199
23	Le Buis	Le Buis	3	2,1 km	3	2	4	2	Modéré	3	1	-2	1,0	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Placé au sommet d'un relief, le village fait face à un paysage de prés et de bois duquel émerge le parc éolien (direction est-nord-est). La visibilité pourra être importante pour plusieurs habitations du bourg, mais l'orientation principale des lieux de vie (sud, ouest) n'est pas en direction du parc. Le projet s'insère bien dans la scénographie générale du relief, son sens est perceptible.	P21, page 201
128	St-Pardoux-le-Lac	Saint-Pardoux	4	3,3 km	3	2	3	3	Modéré	3	1	-2	-0,5	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Les vues en direction du projet sont possibles dans le vieux-village depuis certains points de vue comme l'étang, mais le bâti resserré fait écran pour la plupart des habitations. Les maisons tournées vers l'ouest pourront avoir des vues sur le parc éolien, sauf lorsque des haies font écran, comme pour l'extension pavillonnaire au nord du village. Le village est concerné par des enjeux touristiques plus importants que les trois précédents.	P20, page 200
128	St-Pardoux-le-Lac	Roussac	3	3,6 km	3	1	2	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Les visibilités et les covisibilités sont très faibles depuis le bourg en raison de nombreux masques visuels. Le parc est très peu prégnant.	P22, page 202 et .3.2, page 216
103	Nantiat	Nantiat	3	5 km	2	1	2	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Les éoliennes sont invisibles depuis le centre du bourg, plus visibles depuis les extensions au nord de la ville, où elles pourront dépasser de l'horizon boisé. Les haies et les boisements en premier plan sont néanmoins nombreux et pourront les masquer. Quand il est visible, le parc occupe un champ de vision réduit et apparaît comme un élément d'arrière-plan.	

ENJEUX :	EFFETS :
Très faible	Positif
Faible	Plutôt positif
Modéré	Neutre
Fort	Plutôt négatif
Très fort	Négatif

MOYENNE DU DEGRÉ D'ENJEU	
Modéré	3

MOYENNE DE LA QUALITÉ DES EFFETS	
Neutre	-0,5

INCIDENCE MAXIMALE	
Faible	-1,5

INCIDENCE :

- Positive
- Plutôt positive
- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

3.3.5.2. EFFETS ET INCIDENCES SUR LES HAMEAUX SITUÉS À MOINS DE DEUX KILOMÈTRES DU PROJET

HAMEAUX		Valeur	Intensité de la présence éolienne				DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS	INCIDENCE	REMARQUES	DÉTAIL				
NOM	Taille		V p.	Dist.	Ré p.	V.		Co V	Sc	Im					Sen			
La Valette	≈ 15 à 20 bâtiments	2	720 m	5	3	4	3	Modéré	3	1	-2	1	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Le hameau est situé à proximité forte des éoliennes. Celles-ci s'implantent dans un champ d'horizon assez important en direction du sud-est (60°). Certaines habitations sont tournées dans cette direction. Les contrastes d'image sont forts par rapport à un hameau rural, mais la position des éoliennes sur la colline rend leur sens et leur scénographie clairs et bien lisibles.	P02 , page 207
la Churlerie	Exploit.agricole et 3 bât.	2	890 m	5	3	4	1	Modéré	3	1	-2	1	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Située en contrehaut par rapport à la Valette, les bâtiments de la Churlerie sont surtout tournés vers le sud-ouest. La proximité et la visibilité sont fortes, la covisibilité impossible. Comme pour la Valette, les qualités scénographiques et sémantiques du groupe d'éoliennes sur la colline compensent les contrastes d'image.	
Mazeireix	≈ 15 bâtiments	2	740 m	5	1	2	1	Faible	2	-0,5	-1	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Pour le hameau de Mazeireix, l'éolienne E1 est proche, mais le champ d'horizon occupé par le parc est très faible. La configuration du hameau empêche la plupart des vues en direction des éoliennes, masquées soit par les bâtiments, soit par les écrans végétaux nombreux. Les pales d'E1 en mouvement seront perceptibles, pouvant amener quelques contrastes d'image faibles. Les masques empêchent la lisibilité du sens ou de la scénographie du parc.	P26, page 210
Les Guilloux	≈ 20 bât. + hangars agri	2	740 m	5	2	4	4	Modéré	3	-0,5	-1	1	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Le hameau des Guilloux est situé à proximité du parc. Le champ d'horizon occupé est assez important, mais les lieux de vie du hameau sont tournés vers le sud, à l'opposé du parc. Une covisibilité importante sur le hameau est possible depuis la route. Les visibilités sont possibles mais atténuées depuis l'intérieur du hameau par rapport à la vue depuis la route. La présence d'éoliennes, depuis le plateau productif, entraîne moins de contrastes d'image que dans les petits reliefs boisés. La position du hameau, sous le parc, réduit à neutre la scénographie par ailleurs magnifiée par les éoliennes. La présence des éoliennes sur le plateau rend très bien lisible le sens du projet éolien sur sa structure.	P01, page 206
Les Rieux Jeunes	≈ 15 bâtiments	2	880 m	5	2	5	4	Modéré	3	-0,5	-1	1	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Depuis les Rieux Jeunes, situé dans le prolongement des Guilloux, la prégnance du parc varie peu. Les éoliennes sont visibles, la lisière forestière étant plus lointaine. Une covisibilité est possible depuis la route. Le hameau n'est pas orienté en direction du parc. Les qualités des effets sont similaires.	P01, page 206
Les Rieux Vieux	≈ 10 bât. + hangars agri	2	1050 m	4	2	5	2	Modéré	3	1	-1	1	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Depuis les Rieux-Vieux implantés sur la colline, le parc est visible, à une distance de plus d'un kilomètre. La position du hameau sur la colline empêchent les covisibilités, et crée un effet de distanciation : ici, la scénographie du parc est bien lisible, comme son sens. Les contrastes d'images restent faiblement négatifs. Le parc est mis en scène sur sa structure paysagère.	P01, page 206
Lavaud	≈ 6 bâtiments	2	1,4 km	4	1	3	2	Faible	2	1	-1	1	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Depuis le hameau de Lavaud, situé sur le versant sud au sud du projet, le parc est en partie visible, mais l'orientation du hameau à l'opposé du parc et l'absence de covisibilités font diminuer l'intensité de la prégnance éolienne. Située en rebord de plateau, la structure d'implantation des éoliennes est bien lisible.	P01, page 206
Crumaud	≈ 20 bâtiments	2	1,1 km	4	2	5	1	Modéré	3	1,0	-1	1,0	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Depuis le hameau de Crumaud à l'est de l'aire, au pied d'une colline, la visibilité sur le parc éolien est possible et forte. Néanmoins, les lieux de vie sont tournés vers le sud, à l'opposé de la direction du parc. Le projet occupe une portion d'horizon assez faible. La scénographie du projet et son sens sont très bien lisibles, les éoliennes étant mises en scène sur le relief, au-dessus d'une barrière boisée homogène qui réduit les contrastes d'image entre les éléments préexistants ruraux et les éoliennes.	P27, page 211

Valeur p.: Valeur paysagère initiale ; Dist. : Distance à l'éolienne la plus proche ; Rép. : Répartition éolienne ; V. : Visibilité ; CoV : Covisibilités ; Sc : Rapports scénographiques ; Im : Rapports d'image ; Sen : Rapports de sens

HAMEAUX		Valeur p.	Intensité de la présence éolienne				DEGRÉ D'ENJEU	Qualité des effets paysagers			QUALITÉ DES EFFETS	INCIDENCE	REMARQUES	DÉTAIL				
NOM	Taille		Dist.	Ré p.	V.	Co V		Sc	Im	Sen								
Masmaraud	≈ 15 bâtiments	2	1,5 km	4	2	4	1	Modéré	3	1,0	-1	1,0	Neutre	-0,5	Faible	-1,5	Le hameau de Masmaraud, où passe le sentier de randonnée GRP des monts d'Ambazac, se situe à l'est de l'aire. Les lieux de vie ne sont pas tournés en direction du projet, qui occupe un champ d'horizon assez faible. La visibilité sur le parc n'est pas possible depuis l'intérieur du hameau, mais les éoliennes sont visibles depuis la sortie ouest du site. A cet endroit, les éoliennes sont mises en scène sur la colline boisée, rendant lisible le sens et la scénographie du parc. Les contrastes d'image restent faiblement négatifs, les éoliennes surplombant un territoire homogènement naturel.	P28, page 212
Chasseneuil	≈ 15 bât, Gîtes	3	1,1 km	4	3	5	3	Fort	4	-0,5	-2	1,0	Neutre	-0,5	Faible	-2,0	Le hameau de Chasseneuil a pour particularité de compter plusieurs lieux d'hébergement touristique. Le hameau est tourné en partie en direction des éoliennes. La position du hameau sur le rebord ouest de la colline permet des visibilitées sur les éoliennes depuis les maisons placées en belvédères, et une covisibilité depuis la route d'accès au hameau. Les trois éoliennes sont en partie visibles. Depuis un hameau où l'attente de nature et de ruralité est très forte, les contrastes d'image entre le site et les éoliennes sont forts. Le sens du parc est cependant bien lisible, les éoliennes se positionnant sur le sommet de la colline, animant l'horizon. La scénographie du parc pourra être améliorée par la mise en place de premiers plans jouant sur les perspectives et la mise en scène des différents motifs de paysage.	P03 P25, page 209
la Ribière	≈ 15 bâtiments	2	1,7 km	4	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Le hameau de la Ribière se situe au sud de l'aire. Dans une vallée, tourné vers la vallée du Vincou, sa géographie le détache du projet éolien. Le projet est invisible depuis le hameau, entraînant une prégnance du parc faible et des effets neutres.	
Grudet	≈ 10 bâtiments	2	1,9 km	4	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Le hameau de Grudet, au sud de l'aire, se situe dans une configuration tout à fait similaire à la Ribière par rapport au projet éolien.	
Le Theil	≈ 20 bâtiments	2	1,9 km	4	1	2	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Le hameau du Theil est implanté au sommet d'une colline. Il s'oriente vers le sud et l'ouest surtout, dos aux éoliennes. Depuis le hameau, les éoliennes peuvent être en partie visibles, mais les masques boisés présents à l'est coupent les vues.	
Seuil	≈ 15 bâtiments	2	2,0 km	4	1	1	1	Faible	2	-0,5	-0,5	-0,5	Neutre	-0,5	Très faible	-1,0	Depuis ce hameau à l'ouest de l'aire, la visibilité sur le parc est impossible. La prégnance du parc est très faible à cause des bois et du relief.	

MOYENNE DU DEGRÉ D'ENJEU	
Modéré	3

MOYENNE DE LA QUALITÉ DES EFFETS	
Neutre	-0,5

INCIDENCE MAXIMALE	
Faible	-2,0

INCIDENCE MAXIMALE DES LIEUX DE VIE	
Faible	-2,0

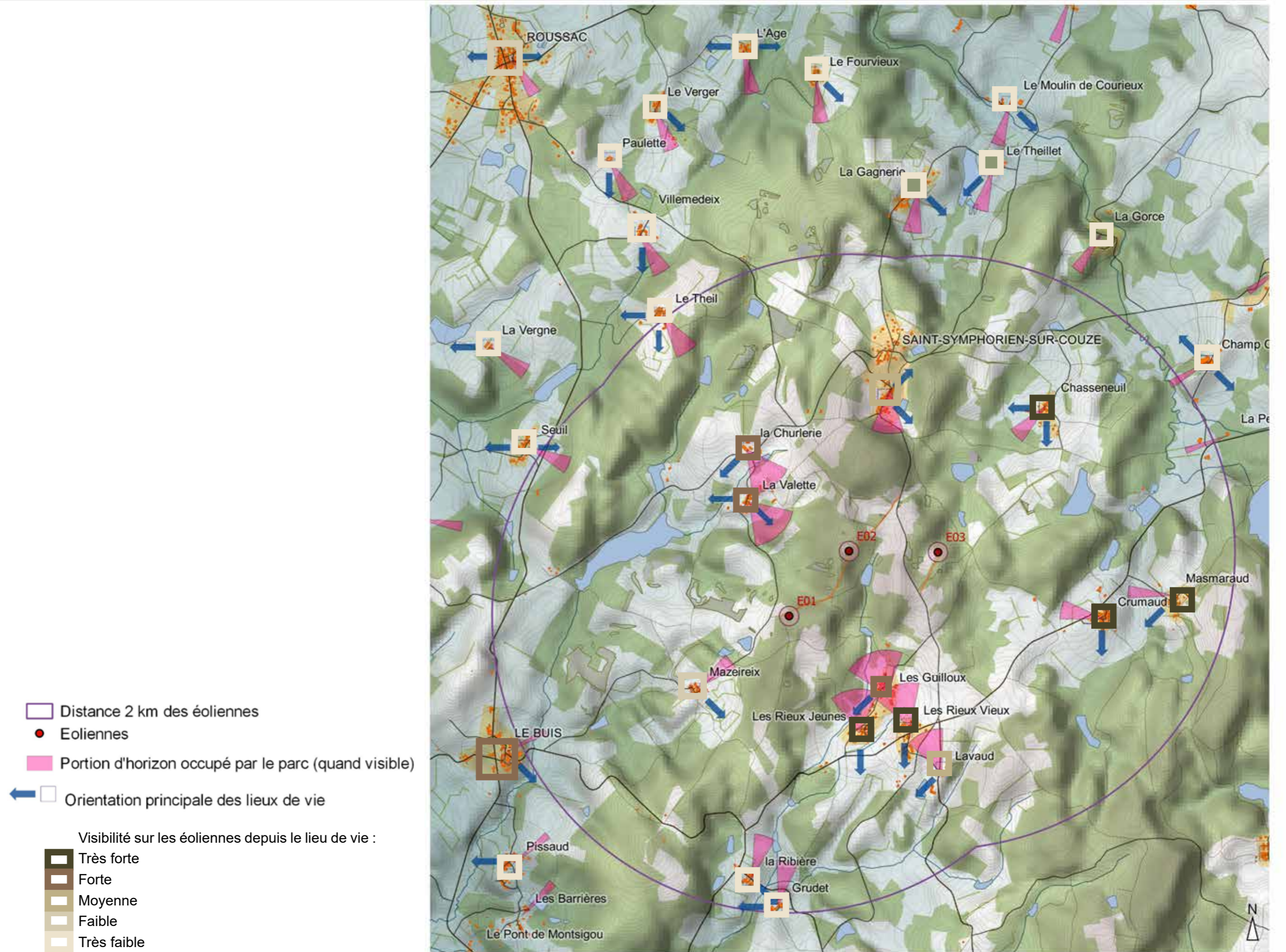
Valeur p.: Valeur paysagère initiale ; Dist. : Distance à l'éolienne la plus proche ; Rép. : Répartition éolienne ; V. : Visibilité ; CoV : Covisibilités ; Sc : Rapports scénographiques ; Im : Rapports d'image ; Sen : Rapports de sens

- INCIDENCE :
- Positive
 - Plutôt positive
 - Nulle
 - Très faible
 - Faible
 - Modérée
 - Forte
 - Très forte

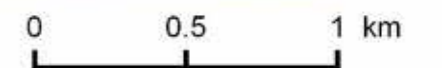
Les lieux de vie situés à proximité immédiate du projet sont ceux pour lesquels la prégnance du projet est la plus forte. Même si le parc n'est pas visible, le projet est présent dans la perception. Le processus menant au choix de l'implantation (voir partie 2.2 p.100 à 130) a permis d'évacuer les risques d'encerclement éolien. Le nombre de machine et leur emplacement au maximum en dehors de l'orientation principale des lieux de vie permet de diminuer l'enjeu pour ces hameaux et villages proches.

L'enjeu vis-à-vis de la présence éolienne est fort pour un hameau, Chasseneuil, et modéré pour sept hameaux (La Valette, la Churlerie, les Guilloux, les Rieux Jeunes, les Rieux Vieux, Crumaud, Masmaraud, et trois villages (Saint-Symphorien-sur-Couze, le Buis et Saint-Pardoux).

Depuis ces lieux de vie, le parc est prégnant et souvent visible pour une partie des habitations, ou en covisibilité avec le projet. Néanmoins, le choix de l'implantation du parc sur les reliefs, s'il accroît en partie la visibilité, permet surtout une mise en scène des éoliennes sur leur structure de relief, rendant lisible les rapports de sens entre l'éolien et le territoire. Il en résulte une qualité des effets neutre : les contrastes d'image, parfois forts en raison de l'absence de motifs paysagers récents et de vocabulaire faisant écho aux éoliennes, sont compensés par la lisibilité sémantique et scénographique du projet éolien. Il en résulte une incidence au maximum faible.



PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES LIEUX DE VIE



3.4. EFFETS ET INCIDENCES À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DU PROJET

3.4.1. EFFETS TEMPORAIRES PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION

La phase de travaux pendant la période de construction des machines et de leurs aménagements connexes crée des modifications ponctuelles sur le territoire à proximité immédiate des éoliennes. Les changements apportés au site peuvent être de courtes durées, associées à la période du chantier, ou plus importantes et rémanentes.

Les travaux nécessaires à l'édification des éoliennes seront effectués depuis la route D27a reliant Saint-Symphorien-sur-Couze au «croisement des cinq routes» des Rieux et à la D44a.

La phase de chantier entraîne des transformations temporaires du site :

- Des convois et des camions achemineront par des passages réguliers les matériaux nécessaires aux plateformes, aux pistes et aux fondations ;
- Les pieds des éoliennes seront occupés par des engins de chantiers, des grues et des bases de vie en éléments préfabriqués ;
- La réalisation du génie électrique également n'aura qu'un effet temporaire, les lignes étant entièrement enterrées.

Cette phase de chantier pourra avoir une incidence faible sur le territoire, qui sera pendant quelques mois plus agité qu'habituellement, pouvant perturber très ponctuellement les circulations d'une part, l'image «tranquille» de l'espace rural dans les perceptions d'autre part. Ces perturbations sont mineures et restent très limitées dans le temps.

Le passage des convois exceptionnel pourra avoir une incidence positive très ponctuelle, créant un événement animant le territoire. Là encore, l'effet est faible car très limité dans le temps.

3.4.2. EFFETS PENDANT LA PÉRIODE D'EXPLOITATION

La phase de construction entraîne également des modifications du site plus pérennes : coupes d'arbres, créations de revêtements, aménagements pérennes nécessaires aux opérations de maintenance...

- Le long de la route menant aux éoliennes, des élargissements ponctuels de la voirie pourront avoir lieu afin de faire passer les convois (notamment les camions transportant les pales, de plus de 60 m de long) ;
- Des pistes d'accès aux pieds d'éoliennes seront aménagées sur des chemins existants ou créées. Leur largeur et leur portance doivent permettre le passage des camions ;
- Des terrassements nécessaires à l'installation des pistes, des plateformes, des pieds d'éoliennes et du poste de livraison seront créés. Ils seront surtout importants pour les éoliennes E1 et E2 installées dans la pente.
- Des coupes seront effectuées localement pour permettre le passage des convois. Quelques arbres bordant le fossé seront coupés au débouché de la piste menant à E3 sur la D27a. Le débouché de la piste menant à E2 et E1 se fait par un chemin existant dans un espace ouvert. Des arbres jeunes bordant la piste pourront être coupés.

Sur le linéaire de la piste, des coupes localisées pourront avoir lieu dans les parcelles boisées.

Les surfaces des plateformes de montage et des fondations des éoliennes en forêt seront défrichées, sur une surface d'environ 1600 m².

Les surfaces défrichées seront surtout importantes pour les pistes créées avec, au total, environ 14 630 m² (soit un peu plus d'un hectare) de coupes.

Ces coupes seront peu visibles depuis les routes.

C'est surtout l'élargissement des chemins, le revêtement des pistes et les terrassements des plateformes qui auront des effets importants sur le site. Des mesures seront mises en place pour réduire au maximum la rupture de vocabulaire entre le site rural et forestier et les aménagements techniques liés aux éoliennes. L'incidence reste faible : les aménagements seront visibles uniquement pour les promeneurs, et seront assez peu perceptibles depuis les routes.

A proximité immédiate des éoliennes s'ajoutera ainsi à la perception des machines celle des aménagements connexes.

Dans la plupart des cas, les pistes empruntent des chemins existants ou les traces d'un sentier ancien.

Les pistes d'accès aux éoliennes partent de la RD 27a, en deux endroits, toujours au niveau d'un chemin agricole existant.

Le secteur est assez peu reconnu socialement : aucun habitant rencontré ne nous a nommé les lieux sur lesquels s'implantent les éoliennes, et les buttes comme les vallons n'ont pas de toponymes sur les cartes IGN actuelles. Aucun sentier de randonnée ne passe à proximité des éoliennes ou sur les pistes d'accès. Néanmoins, les lieux gardent des traces anciennes d'un ménage des chemins, avec la présence de plusieurs motifs : des haies, des murets de pierre sèche, des prés, des bois.

Il s'agira de permettre le passage des convois sur ces chemins anciens sans dénaturer les lieux, en conservant au mieux les motifs en place.

Les voies d'accès aux éoliennes, le poste de livraison, les pieds d'éoliennes et le réseau de raccordement à l'électricité sont détaillés dans les mesures, au chapitre "Les mesures de réduction aux abords immédiats des éoliennes", page 236 à 243.

4. MESURES EN FAVEUR DU PAYSAGE

4.1. LES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION PRISES LORS DE LA PHASE CONCEPTION.....	234
4.2. LES MESURES DE RÉDUCTION AUX ABORDS IMMÉDIATS DES ÉOLIENNES	236
4.2.1. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU POSTE DE LIVRAISON.....	236
4.2.2. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS	237
4.2.3. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES PLATEFORMES ET DES PIEDS D'ÉOLIENNES	240
4.2.3.1. .EOLIENNE E1.....	241
4.2.3.2. .EOLIENNE E2.....	242
4.2.3.3. .EOLIENNE E3.....	243
4.2.4. REMISES EN ÉTAT LIÉES AU PASSAGE DES ENGINS DE CONVOIS ET DU RÉSEAU DE RACCORDEMENT	244
4.3. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRITOIRE	246
4.3.1. MISE EN PLACE DE PLANTATIONS ARBORÉES.....	246
4.4. SYNTHÈSE DES MESURES EN FAVEUR DU PAYSAGE	248

4.1. LES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION PRISES LORS DE LA PHASE CONCEPTION

L'article R. 122-3, 4° du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter « *les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes* ».

Ce chapitre présente les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement envisagées afin d'une part de réduire au maximum les impacts paysagers négatifs, d'autre part d'accompagner le projet d'actions de mise en valeur du patrimoine et du paysage local.

Une première partie rappelle les mesures déjà prises en compte lors de la conception du projet « *Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts.* » (Guide éolien 2016)

Une deuxième partie présente les mesures de réduction et d'accompagnement au pied des éoliennes, liées aux phases de construction et d'exploitation, concernant les aménagements à créer.

Une dernière partie propose une mesure d'accompagnement en faveur du paysage à mettre en place à l'échelle de l'aire rapprochée sur les hameaux à proximité immédiate des éoliennes.

MESURE 1 - E1.1c	Limitation de l'emprise du projet : évitement des secteurs 3 et 4
Mesure d'évitement	E1.1c : « Redéfinition des caractéristiques du projet »
Impacts potentiels identifiés :	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de cohérence générale du projet et de lisibilité pour le secteur 4, installé dans la vallée de la Couze, • Risques de saturation éolienne et d'encerclement depuis certains hameaux (La Gagnerie, Theillet, Saint-Symphorien-sur-Couze, Chasseneuil), • Grande dispersion des éoliennes
Objectif de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> • Abandonner les secteurs sur lesquels les éoliennes seront très prégnantes et peu nombreuses, • Limiter les effets de saturation visuelle
Description :	La variante de projet choisie n'occupe que le secteur 1
Effets de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> • Encercléments évités pour la Gagnerie, Theillet, St-Symphorien-sur-Couze, Chasseneuil ; • Saturation visuelle évitée pour la Gagnerie ; • Meilleure scénographie du projet qui évite les paysages de vallées
Calendrier :	Mesure appliquée lors de la phase de conception
Coût prévisionnel :	Compris dans le projet
Modalités de suivi :	Pas de suivi envisagé - mesure amont
Responsable :	Maître d'ouvrage

MESURE 2 - E2.2d	Cohérence entre la typologie d'implantation et les structures de relief
Mesure d'évitement	E2.2d - « Mesure d'orientation d'une installation ou d'optimisation de la géométrie du projet »
Impact potentiel identifié :	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de lisibilité des structures paysagères, • Saturation et confusion entre plusieurs parcs éolien (parc éolien de Roussac) • Contradictions sémantiques entre le territoire et le sens des éoliennes (capter le vent)
Objectifs de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter les partis d'aménagement vers une logique claire d'implantation des éoliennes, • Eviter une implantation sans lien avec les structures de relief existantes • Différencier le projet du parc éolien de Roussac par la typologie d'implantation
Description :	<ul style="list-style-type: none"> • Les éoliennes sont implantées au maximum en lignes de crête ou sur les buttes, • Elles révèlent la morphologie du terrain en s'implantant en butte sur un relief marqué, • Une éolienne à l'ouest du secteur 1 (E1 dans la variante 2) est supprimée, remplacée par une éolienne au centre du secteur (E2 dans la variante retenue) pour mieux grouper les éoliennes sur la ligne de crête du relief.
Effets de la mesure :	• Meilleure scénographie et sémantique du projet éolien par rapport au territoire d'implantation
Calendrier :	Mesure appliquée lors de la phase de conception
Coût prévisionnel :	Compris dans le projet
Responsable :	Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	Pas de suivi envisagé - mesure amont

MESURE 3 - E2.2e	Limitation du nombre d'éoliennes
Mesure d'évitement	E2.2e - Limitation (/ adaptation) des emprises du projet
Impacts potentiels identifiés :	<ul style="list-style-type: none"> • Risques d'encerclements au vu de la dispersion des secteurs, • Risque de saturation éolienne d'un territoire rural
Objectif de la mesure :	Limiter le nombre de machines
Description :	Un parc de trois éoliennes seulement, sur un seul secteur d'implantation
Effets de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> • Saturation éolienne par un trop grand nombre de machines évitée • Risques d'encerclement évités
Calendrier :	Mesure appliquée lors de la phase de conception
Coût prévisionnel :	Compris dans le projet
Responsable :	Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	Pas de suivi envisagé - mesure amont

MESURE 4 - E2.2b	Modification de l'implantation selon les retours de la phase de concertation
Mesure d'évitement	E2.2b - Éloignement du projet vis-à-vis des populations humaines et/ou sites sensibles
Impacts potentiels identifiés :	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition visuelle importante pour des hameaux accueillant des visiteurs (gîtes, colonie de vacances...), • Proximité perçue forte pour les hameaux des Guilloux, La Valette, le Verger, Chasseneuil, • Risque de saturation entre deux parcs éoliens pour le bourg de Roussac, • Proximité importante à un lieu d'importance locale (Chapelle Saint-Martin)
Objectif de la mesure :	Eloigner ou déplacer au mieux les éoliennes susceptibles d'impacter négativement les lieux habités ou touristiques de l'aire rapprochée. Modifier l'implantation selon les retours de la phase de
Description :	<ul style="list-style-type: none"> • Eloignement des éoliennes à minimum 700 m des hameaux, • Trois éoliennes du secteur 2, au nord, sont ôtées, pour diminuer le risque de saturation du bourg de Roussac, l'exposition visuelle du gîte de la Cour du Verger et l'encerclement de hameaux > éoliennes uniquement implantées dans le secteur 1, • Une éolienne au nord du secteur 1 est déplacée vers le sud pour laisser un maximum de champ de vision libre d'éoliennes pour les gîtes de Chasseneuil, • Une éolienne à l'ouest du secteur 1 est supprimée pour diminuer l'angle de visibilité du parc éolien depuis la Valette.
Effets de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> • Très forte proximité aux hameaux évitée, • Distance du parc par rapport aux gîtes (la Cour du Verger, Chasseneuil) et aux sites emblématiques locaux (la chapelle St-Martin, la croix du Buis...) de plus d'un kilomètre, • Prégnance du parc fortement amoindrie pour tous les lieux de vie au nord du site, dont Roussac, • Encerclement évité pour l'ensemble des hameaux, dont la Valette
Calendrier :	Mesure appliquée lors de la phase de conception
Coût prévisionnel :	Compris dans le projet
Responsable :	Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	Pas de suivi envisagé - mesure amont

MESURE 5 - E2.2e	Limitation du linéaire de pistes à créer et respect de la trame viaire existante
Mesure d'évitement	E2.2e - Limitation (/ adaptation) des emprises du projet
Impact potentiel identifié :	• Création ou reprise d'un grand linéaire de pistes pour des éoliennes à l'ouest du secteur 1
Objectifs de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> • Se calquer au maximum sur la trame viaire existante, en réutilisant les chemins existants et en remettant certains en état. • Eviter une importante modification des sentiers existants par la création d'un grand linéaire de pistes pour une éolienne isolée • Eviter la création de piste à proximité du site emblématique de l'étang des Sagnes
Description :	<ul style="list-style-type: none"> • L'éolienne à l'ouest du secteur 1 est déplacée au centre du secteur (E2) ; • La piste d'accès menant à E3 reprend le tracé d'une piste d'exploitation agricole.
Effets de la mesure :	• Réduction importante du linéaire de pistes à créer et à transformer
Calendrier :	Mesure appliquée lors de la phase de conception
Coût prévisionnel :	Compris dans le projet
Responsable :	Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	Pas de suivi envisagé - mesure amont

4.2. LES MESURES DE RÉDUCTION AUX ABORDS IMMÉDIATS DES ÉOLIENNES

Différents aménagements techniques sont nécessaires à la construction et à l'exploitation des éoliennes, dont notamment les pistes d'accès au lieu d'implantation, les plateformes de montage et de levage, les fondations des éoliennes et le poste de livraison.

Nombreuses sont les idées reçues sur les activités contemporaines «confrontées aux paysages», et qui se résument la plupart du temps en termes d'impacts - souvent visuels - limitant la notion de Paysage. Insérer les aménagements techniques connexes aux éoliennes sur le site peut sembler ardu. Les handicaps sont dus, le plus souvent, aux ruptures d'échelle et aux conflits d'images entre ces aménagements (pistes, plateformes, éoliennes...), la géographie, et les terroirs ancestraux.

Pourtant, la démarche menée se doit d'échapper aux pièges d'une vision figée de la notion de Paysage, en considérant le Projet autant comme une chance de révéler ou de créer de nouveaux motifs paysagers que comme un risque de blessures apportées au pays.

Ainsi, la prise en compte du paysage ne s'entend pas seulement comme une préparation des talus à accueillir des plantes, ou à simuler des reliefs naturels, mais bien au-delà, comme **le modelage des abords en entités formelles et signifiantes parce que "sensées", pouvant s'insérer, sans rupture de continuité, au sein d'une «mise en scène» des aménagements éoliens dans leur contexte naturel et culturel.**

4.2.1. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU POSTE DE LIVRAISON

Le poste de livraison a pour fonction d'injecter l'énergie électrique produite par les éoliennes dans le réseau. Il s'agit d'un bâtiment parallélépipédique de 11 mètres de long sur un peu moins de 3 mètres de large.

Pour l'insertion paysagère de ce bâtiment, il ne s'agit pas de «tricher» avec son identité ni avec sa fonction : Il est étroitement associé aux éoliennes. Le projet d'insertion ne cherche pas à le cacher, mais à accueillir sa présence sans la mettre en exergue plus que nécessaire. Le poste de livraison s'implantera à proximité de l'éolienne E1.



Etat existant



Schéma de principe d'insertion du poste de livraison



Variante avec mur

MESURE 6 - R2.2b	Intégration du poste de livraison
Mesure de réduction	R2.2b- Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines
Impact potentiel identifié :	• Artificialisation et détournement de l'image rurale et boisée du site par l'installation d'éléments préfabriqués permanents en béton.
Objectif de la mesure :	• Favoriser l'intégration du poste de livraison dans l'environnement forestier, • Créer un «lieu d'accueil» pour le bâtiment
Description :	• Le poste de livraison s'adosse au relief, il est intégré dans le talus existant retravaillé, il s'installe à proximité de l'éolienne E1, • Le nivellement est géré par un talus ou un muret (pierre sèche ou béton) en encoche dans le talus, le talus est replanté d'essences bocagères locales, • Il est habillé d'un bardage bois, en privilégiant une essence locale, sa toiture peut être végétalisée, • Ses abords sont traités en mélange terre-pierre comme les plateformes techniques et les pistes.
Effets de la mesure :	Meilleure intégration du bâtiment au bord de la route, dans le talus.
Calendrier :	Mesure appliquée lors de la phase de construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.
Coût prévisionnel :	Intégré au coût du chantier + 10 à 15 000 € ht.
Responsable :	Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	Vérification de la conformité de la réalisation du projet avec les éléments prévisionnels figurant dans le dossier

4.2.2. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS

MESURE 7 - R1.2a	Intégration des pistes d'accès : tracé et largeurs
Mesure de réduction	R1.1 a - Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès
Impacts potentiels identifiés :	<ul style="list-style-type: none"> Artificialisation du site par l'élargissement de certaines pistes existantes et la création de nouvelles pistes
Description :	<ul style="list-style-type: none"> Dans la mesure du possible, le tracé des pistes d'accès emprunte des chemins existants afin de ne pas multiplier les itinéraires sur le lieu d'implantation et de préserver autant que possible le terrain naturel de nouveaux aménagements. Les nouvelles portions créées empruntent les pentes les plus douces possibles afin de faciliter l'insertion de la voie sans rupture de continuité avec le terrain existant. La géométrie des pistes d'accès aux éoliennes est adaptée au passage d'engins nécessaires au transport des composants éoliens. La bande roulante est de 5m de large dans les portions rectilignes. Dans les portions courbes, elle comprend des sur-largeurs variables en fonction de l'importance du rayon de la courbe.
Effets de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> Préservation du terrain naturel, Limitation des zones de circulation à des chemins existants au maximum
Calendrier :	En tout début de chantier pour l'élargissement des chemins, En fin de chantier après départ du dernier convoi pour la réduction des emprises
Coût prévisionnel :	Intégré au coût de la phase de chantier.
Responsable :	Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	Vérification régulière de l'existence effective et appropriée de la matérialisation et respect des prescriptions associées.



Exemples de pistes d'accès, parc éolien de la Souterraine



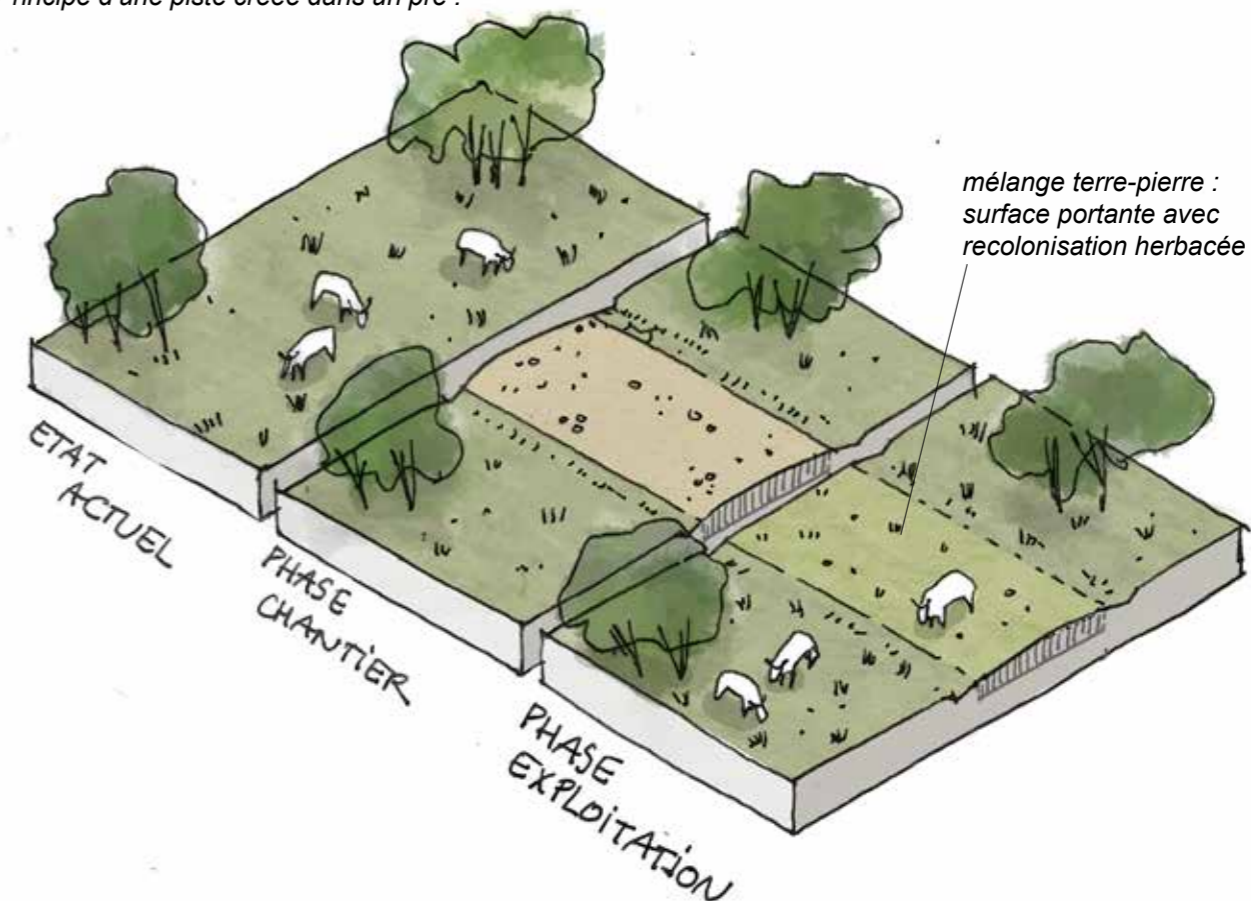
Exemple de chemins existants à proximité du site d'implantation des éoliennes.

MESURE 8 - R2.2b	Intégration des pistes d'accès : revêtement et traitement des surfaces
Mesure de réduction	R2.2b - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines
Impacts potentiels identifiés :	<ul style="list-style-type: none"> Modification d'aspect et d'échelle des sentiers (couleur, texture, etc.), Modification de l'image du lieu dans les perceptions
Objectifs de la mesure :	Favoriser l'intégration des pistes dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte rural et forestier
Description :	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation privilégiée pour l'élargissement de matériaux tout-venant issus des environs du site et absence totale de produits à base d'hydrocarbure sur les chemins, Pour les pistes créées sur les chemins existants ou dans les espaces forestiers : <ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'un granulat de couleur équivalente à la couleur actuelle des chemins, Maintien des emprises de portance indispensables pour la maintenance (à 5 mètres ou plus selon les besoins ponctuels), mais réduction de l'emprise visible centrale à 3,50 m en traitant les accotements en mélange terre pierre sur deux bandes de minimum 0,75 m de part et d'autre des parties centrales des pistes afin de permettre à ces espaces de s'enherber tout en conservant leurs capacités de portance. Pour les pistes créées dans une parcelle de pré : <ul style="list-style-type: none"> Maintien des emprises de portance indispensables pour la maintenance mais recouvrement des pistes d'un mélange terre-pierre permettant une recolonisation herbacée après la phase de construction, permettant à la surface de conserver sa fonction de prairie. Le mélange terre-pierre se réalise sur fondation en graves de 60 à 80 cm. La dernière couche, sur un épaisseur de 10 à 20 cm, est un mélange de terre végétale (30 à 40%) et de pierre (grave concassée sans fines 0,5-15/31,5-50 à 60 à 70%). Elle est elle aussi compactée, voire hydro-compactée.
Effets de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de linéaire de pistes à créer hors chemins existants, Largeurs des pistes limitée, Réduction des pistes après la phase chantier facilitant leur intégration, Couleurs et matériaux locaux facilitant l'intégration des pistes sur le territoire.
Calendrier :	En tout début de chantier pour l'élargissement des chemins, En fin de chantier après départ du dernier convoi pour la réduction des emprises
Coût prévisionnel :	Intégré au coût de la phase de chantier.
Responsable :	Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	- Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes)

4. MESURES EN FAVEUR DU PAYSAGE

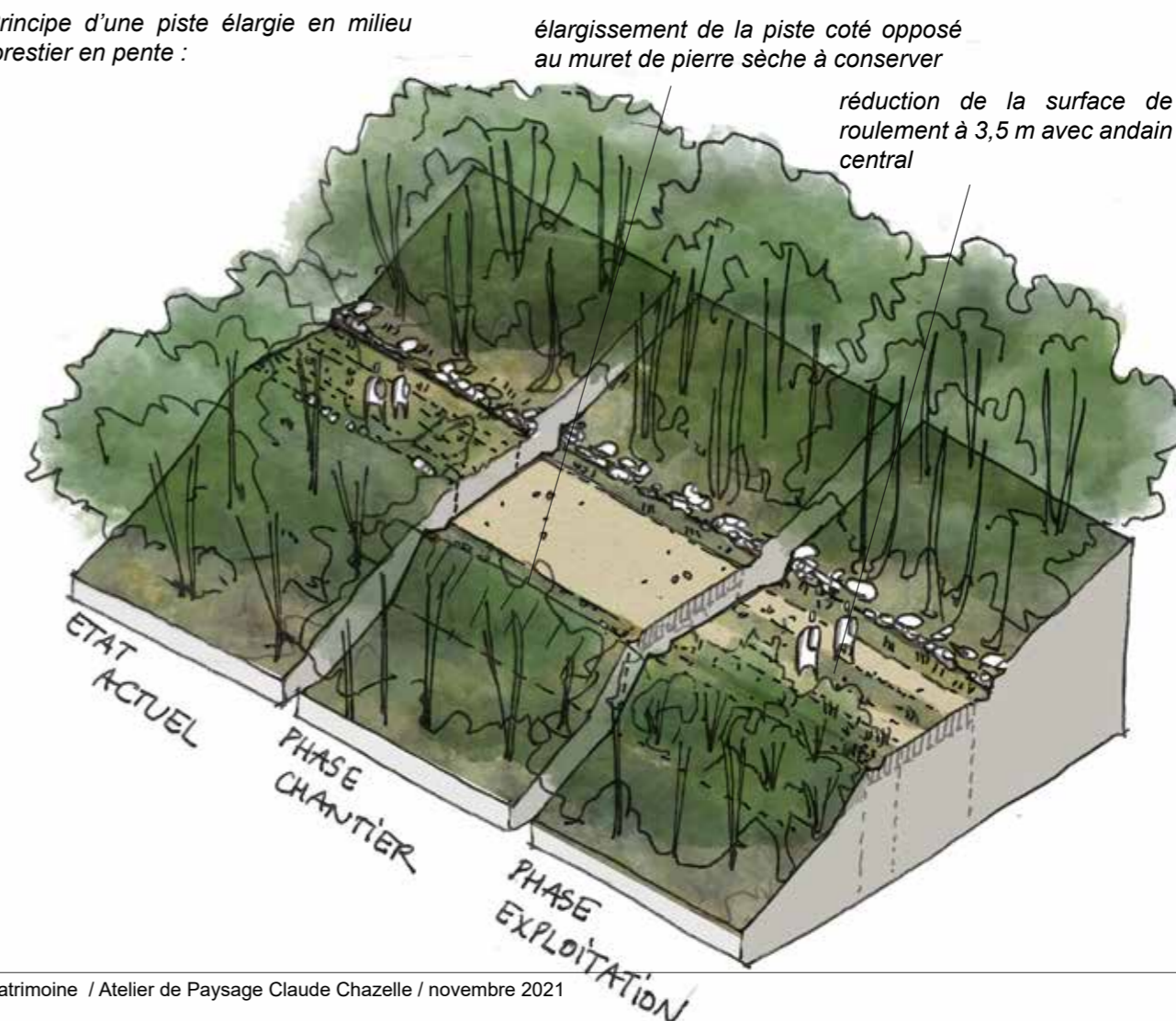
MESURE 9 - R2.1n	Intégration des pistes d'accès : traitement des abords, terrassements et murets
Mesure de réduction	R2.1n - Récupération et transfert d'une partie du milieu naturel
Impacts potentiels identifiés :	<ul style="list-style-type: none"> Dénaturation du milieu : destruction de murets bordant le sentier, Modification de l'image du lieu dans les perceptions, perte d'éléments identifiants
Objectifs de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'intégration des pistes dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte rural et forestier, et dans leur relief Remettre en état les abords des pistes selon les aménagements existant aux bords des sentiers actuels (talus, murets,)
Description :	<p>Bordures de pistes :</p> <p>L'élargissement des chemins empruntés (environ 5 m pour une emprise actuelle de 2 à 3 m) conduit à cibler avec précision l'intervention selon les contraintes rencontrées en bordure de piste:</p> <ul style="list-style-type: none"> Préservation systématique de l'ensemble des murets de pierre sèche bordant les pistes, En cas d'impossibilité d'élargir la piste sans toucher à un muret de pierre sèche, déplacement du muret : réutilisation des pierres et réassemblage soigné (par artisan qualifié) des pierres sèches en accord avec le relief et l'esprit des lieux, En cas de déblais ou de remblais, gestion de la différence de niveau par un muret de pierre sèche locale (prélèvement sur le site ou aux alentours) ou par talus planté.
Effets de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> Cicatrisation des abords des pistes, Intégration paysagère, Restauration d'un milieu non valorisé (murets)
Calendrier :	En tout début de chantier pour les terrassements, en fin de chantier pour les reprises de murets
Coût prévisionnel :	Intégré au coût de la phase de chantier.
Responsable :	Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes), Tableau de suivi des actions réalisées

Principe d'une piste créée dans un pré :



MESURE 10 - R2.1q	Intégration des pistes d'accès : préservation ou replantation des haies
Mesure de réduction	R2.1q - Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu
Impacts potentiels identifiés :	<ul style="list-style-type: none"> Dénaturation du milieu : destruction de haies ou de boisements bordant le sentier, Modification de l'image du lieu dans les perceptions, perte d'éléments identifiants
Objectifs de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'intégration des pistes dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte rural et forestier, et dans leur relief Remettre en état les abords des pistes selon les aménagements existant aux bords des sentiers actuels (haies, boisements)
Description :	<ul style="list-style-type: none"> Préservation au plus juste de la végétation arbustive et arborée avoisinante : élargissement effectué systématiquement sur le côté opposé en cas de ligne arborée latérale, Elagage ciblé et non systématique des arbres dans le couloir de passage des convois (5,5 mètres d'emprise au niveau des frondaisons). Traitement « jardiné » et aléatoire, afin de préserver la qualité paysagère intrinsèque des chemins. Elagage au niveau des noeuds ou d'une fourche, sans chicots, coupe franche, sans déchirure, dans la zone de cicatrisation optimale, En cas d'impossibilité d'élargir la piste sans toucher aux arbres et arbustes qui la bordent, favoriser le repeuplement en bordure de piste par la plantation d'essences indigènes mélangées, semblables aux essences coupées, En cas de déblais ou de remblais, gestion de la différence de niveau par un muret ou par talus planté d'essences indigènes.
Effets de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> Cicatrisation des abords des pistes, Intégration paysagère
Calendrier :	En tout début de chantier pour les élagages, en fin de chantier pour les replantations
Coût prévisionnel :	Intégré au coût de la phase de chantier.
Responsable :	Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes), Travaux de parachèvement durant les deux années suivant la livraison du chantier (arrosages, remplacements de végétaux, tailles adaptées, etc.).

Principe d'une piste élargie en milieu forestier en pente :



-  Eoliennes
 -  Zones de survol : 131m
 -  Surfaces à défricher
 -  Plateformes de montage
 -  Aménagements temporaires
 -  Piste d'accès
 -  Chemins existants
 -  Talus
 -  Raccordement électrique
-  Ancien muret de pierre à conserver/restaurer
 Haie à conserver



Piste existante au nord d'E2



Ancien chemin bordé d'un muret près d'E2



Piste existante à l'est d'E1



Haie et chemin bordé d'un muret près d'E1

4.2.3. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES PLATEFORMES ET DES PIEDS D'ÉOLIENNES

Les plateformes de montage adaptées au modèle d'éoliennes pressenti sont des surfaces presque planes à la forme rectangulaire, d'environ soixante mètres de long sur trente de large.

Si les éoliennes E2 et E3 s'implantent sur des surfaces globalement planes, l'éolienne E1 s'installe sur une pente importante. Le projet paysager propose de terrasser sa plateforme à une altitude qui facilitera la reconstitution de continuités spatiales et morphologiques vraisemblables.

Les éoliennes s'implantant en milieu boisé, il a été décidé ici de ne pas élargir les surfaces à déboiser en couchant les talus ou les adoucissant. L'objectif, dans cette zone très peu fréquentée, est de limiter la coupe d'arbres. Les talus seront replantés. Aucune coupe d'arbres supplémentaire ne sera réalisée dans les zones de survol des pales.

Les pages qui suivent détaillent les aménagements par éoliennes.

MESURE 11 - R2.1q	Intégration des plateformes techniques et des bases d'éoliennes : recolonisation des surfaces et des talus
Mesure de réduction	R2.1q - Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu
Impact potentiel identifié :	<ul style="list-style-type: none"> • Artificialisation des sols, • Perte de la vocation agricole (prairie) ou forestière des site d'implantation, • Altération de l'image rurale et boisée du site
Objectif de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'intégration des plateformes techniques et l'ancrage des éoliennes, • Réduire les impacts liés à la nécessité de conserver une portance du sol pour la maintenance
Description :	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter toute surface étanche type enrobé ou tricouche introduisant des produits à base d'hydrocarbures ; • Eviter tout désherbage chimique sur les surfaces drainantes, elles seront progressivement colonisées ; • Les terrassements pour la confection des fondations et l'ancrage des bases d'éoliennes seront effectués de manière à ne pas laisser les fondations affleurantes et à favoriser une colonisation herbacée jusqu'à la couronne de fixation de l'éolienne : 50 cm de terres de découvertes en fond et 20 à 30 cm de terre arable provenant des décapages préalables en surface. Cette opération sera réalisée en fin de chantier ; • Les surfaces des plateformes seront couvertes en mélange terre-pierre permettant la colonisation herbacée qui va gommer les signes trop techniques et artificiels (limites, structure, texture, image, etc.) tout en maintenant les qualités techniques de la surface ; • La plateforme de montage de chaque machine gardera une portance suffisante pour permettre une accessibilité en cas d'intervention de maintenance, • Les talus nécessaires à l'établissement des plateformes sont plantés d'essences indigènes mélangées, semblables aux essences présentes à proximité.
Effets de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> • Cicatrisation paysagère et meilleure intégration des pieds d'éoliennes
Calendrier :	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure appliquée lors de la phase de construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation
Coût prévisionnel :	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré au coût de la phase de chantier
Responsable :	<ul style="list-style-type: none"> • Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes), - Travaux de parachèvement durant les deux années suivant la livraison du chantier (arrosages, remplacements de végétaux, tailles adaptées, etc.).

4.2.3.1. EOLIENNE E1

L'éolienne E1 s'installe dans une parcelle boisée en pente, à une distance de 120 m de la route communale reliant Mazeireix et La Valette. La piste, venant du nord-est, ne se prolonge pas jusqu'à la route pour transformer le moins possible ses abords. Seul le poste de livraison s'insère dans le talus à cet endroit.

L'installation de la plateforme entraîne un terrassement conséquent : la pente du terrain est d'environ 20%.

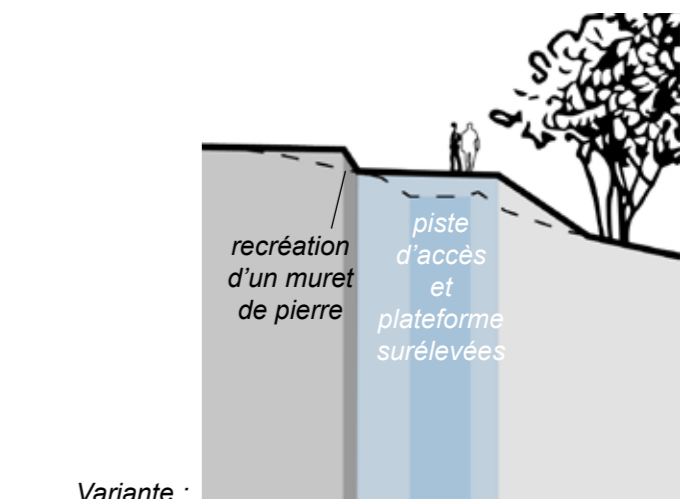
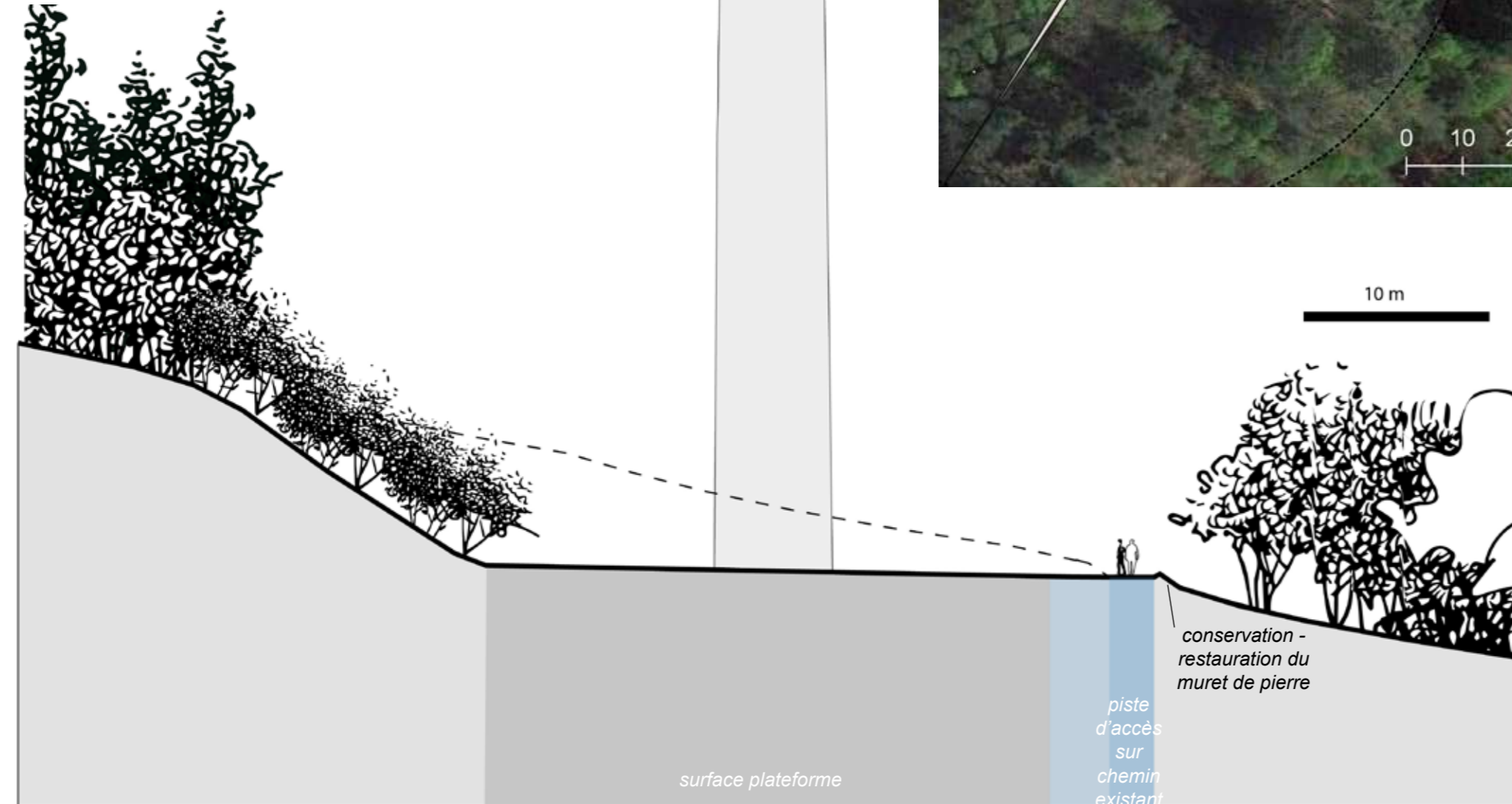
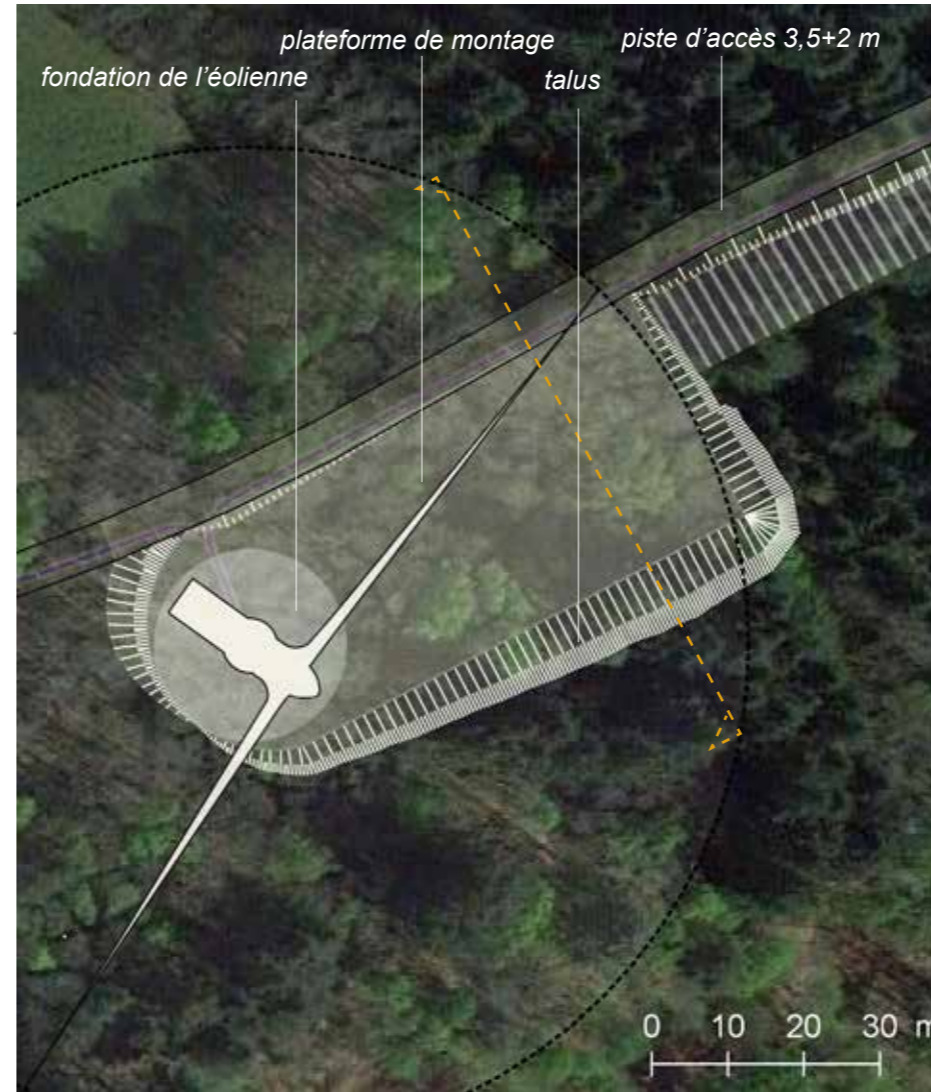
Le chemin existant est élargi et légèrement remonté (d'environ 90 cm), le moins possible pour ne pas trop empiéter en aval sur la haie par un talus en remblais (photo 1). La plateforme est donc majoritairement en déblais. Des pierriers sont présents actuellement au nord du chemin (photo 2). Les pierres sont prélevées avant terrassement et réutilisées en bordure de la piste créée. Après la phase de construction, la bande roulante de la piste est réduite à 3,5 m.

Dès que possible, les abords du chemin existant sont conservés, comme les haies bordant la piste actuelle (photo 3).

Les espaces boisés survolés ne sont pas recépés.

La recolonisation herbacée de la plateforme technique et du pied de l'éolienne favorise son insertion.

Après démantèlement des éoliennes, le site pourra être recolonisé par les taillis.



Variante :

4.2.3.2. EOLIENNE E2

L'éolienne E2 s'installe sur un espace forestier en recolonisation (photo 1) situé en sommet de plateau. Le relief de la plateforme est globalement plat.

La plateforme longe la piste d'accès créée. Elle s'inscrit en léger déblais géré par un talus.

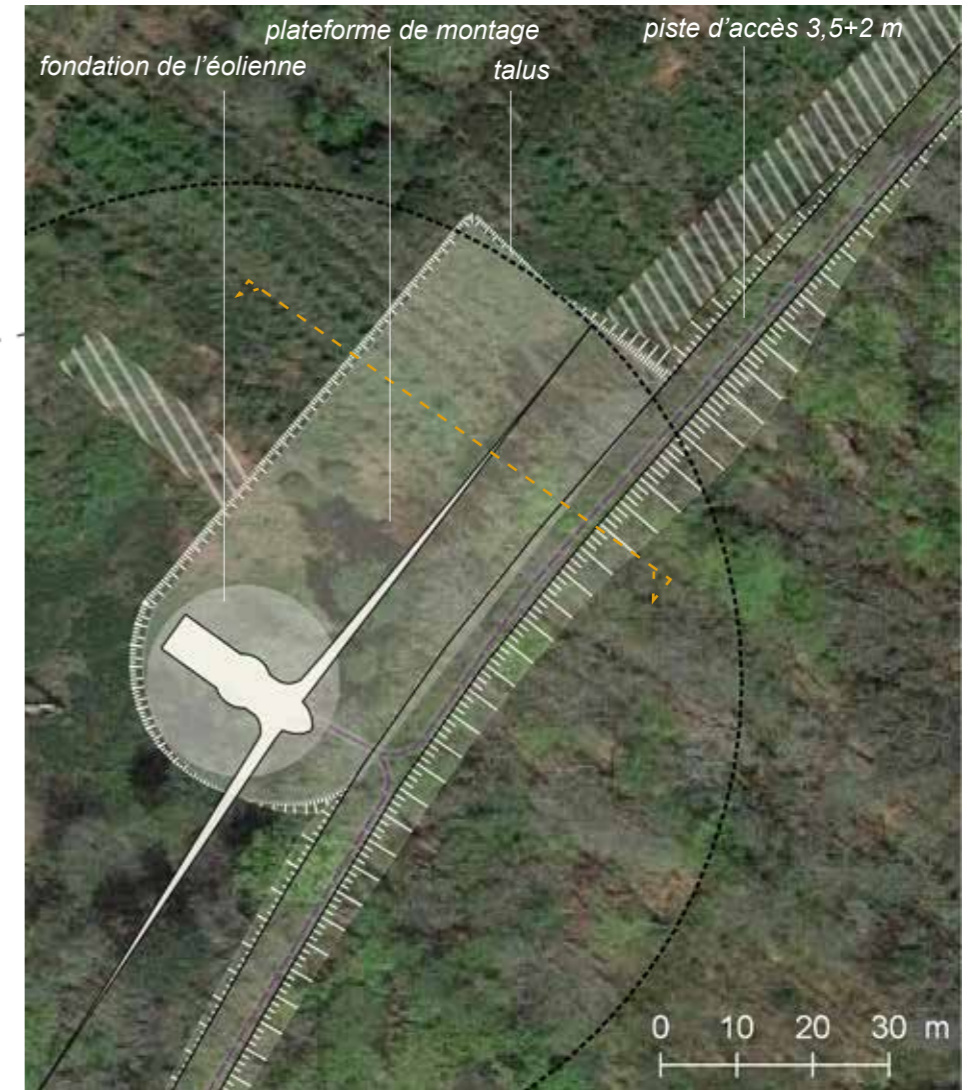
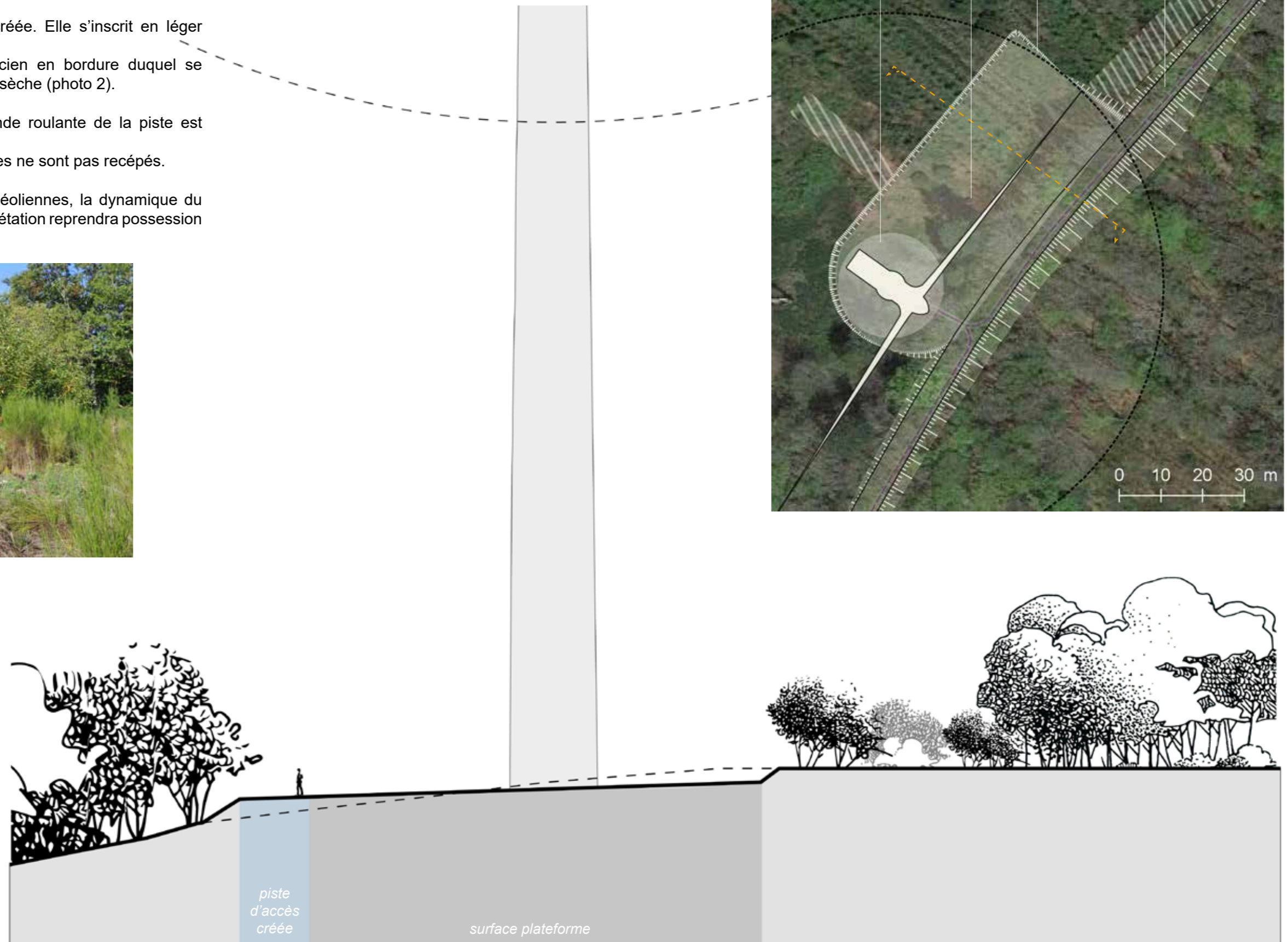
La piste longe un chemin existant ancien en bordure duquel se distingue parfois un ancien muret de pierre sèche (photo 2).

La piste préserve cette structure.

Après la phase de construction, la bande roulante de la piste est réduite à 3,5 m.

Les espaces boisés survolés par les pales ne sont pas recépés.

Après démantèlement des installations éoliennes, la dynamique du relief sera toujours compréhensible et la végétation reprendra possession de ce lieu.



4.2.3.3. EOLIENNE E3

La piste d'accès à l'éolienne E3 part de la route départementale D27a, sur un chemin agricole existant (photos 1 et 2). La piste suit le tracé du chemin qui est élargi. La piste se poursuit ensuite en bordure du pré dans le bois. Le choix a été fait de conserver au maximum les espaces agricoles, plus rares que les taillis. La plateforme et l'éolienne s'installent au bout du pré, à la limite des bois (photo 3).

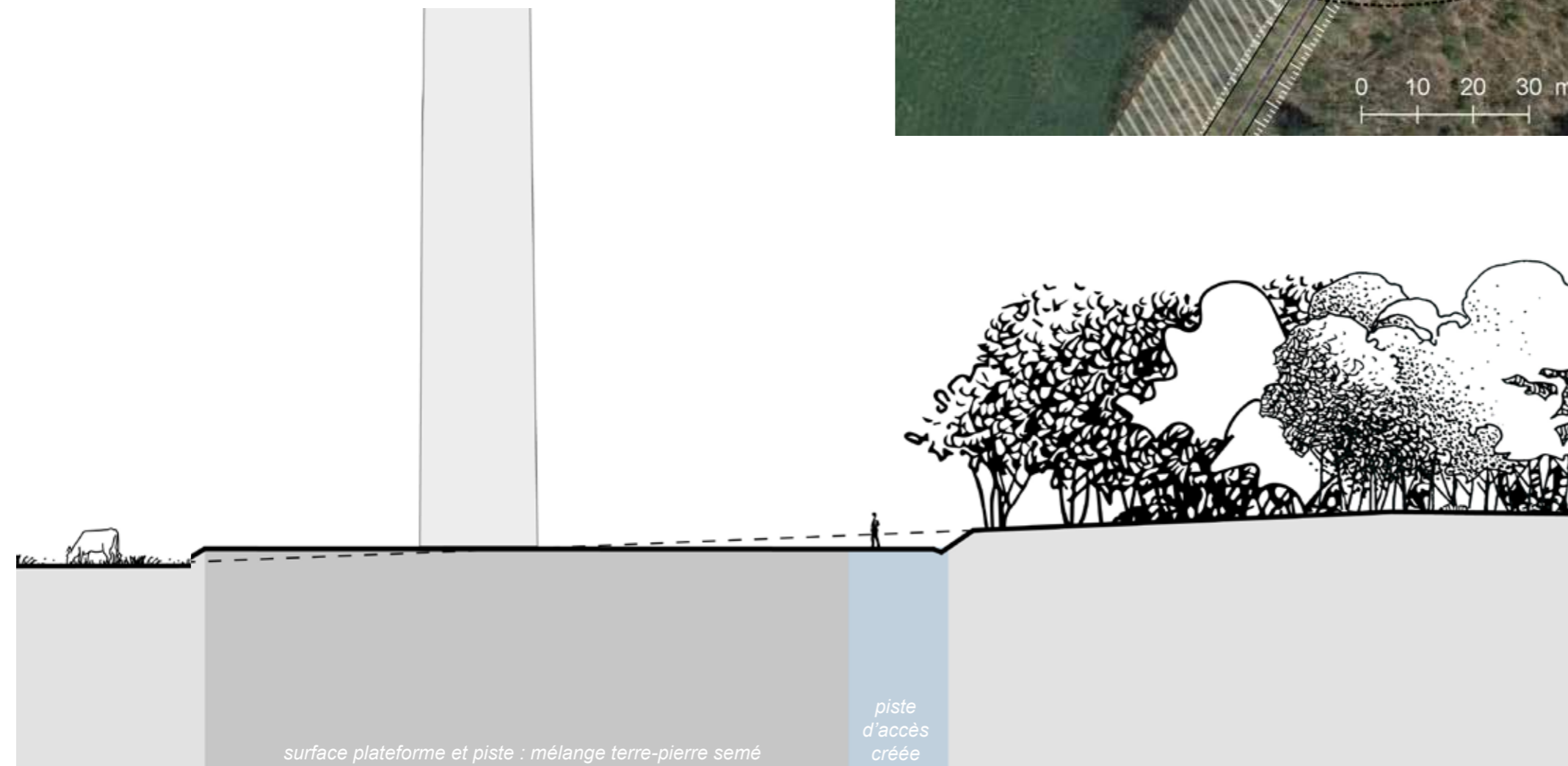
La piste s'inscrit là en léger déblais, et la plateforme en léger remblais sur le pré, en terrasse.

Les boisements survolés par les pales ne sont pas recépés.

Après la phase de construction, la plateforme et la piste sont revêtus d'un mélange terre-pierre permettant une recolonisation végétale herbacée tout en laissant l'accès aux véhicules de maintenance. Hors opérations de maintenance, la vocation de prairie pâturée peut être maintenue sur l'ensemble de la parcelle.



1 : la route depuis laquelle part la piste agricole existante
2 : La piste agricole existante à reprendre
3 : le pré où se situeront l'éolienne et sa plateforme (piste passant sur la droite du pré, éolienne au fond du pré).



10 m

4.2.4. REMISES EN ÉTAT LIÉES AU PASSAGE DES ENGINS DE CONVOIS ET DU RÉSEAU DE RACCORDEMENT

MESURE 12 - R2.2b	Remise en état des chemins ou parcelles après enfouissement des raccordements électriques inter-éoliennes
Mesure de réduction	R2.2b- Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines
Impact potentiel identifié :	Dénaturation potentielle et artificialisation des chemins d'accès ou des parcelles empruntés pour l'enfouissement des câbles électriques inter-éoliennes et liaison avec le poste de livraison
Objectif de la mesure :	Réduire les impacts à l'enfouissement du raccordement électrique
Description :	<ul style="list-style-type: none"> • D'une manière générale, l'enfouissement du réseau électrique s'effectuera préférentiellement dans les chemins d'exploitation existants ou les pistes créées, puis le raccordement empruntera les routes communales et départementales pour rejoindre le poste source, • Le tracé est réfléchi de manière à couper le moins d'arbres possible, • L'opération sera effectuée à la tranchée, • Le tracé de l'enfouissement se fera préférentiellement dans l'axe des pistes empruntées, pour éviter le sectionnement des racines des végétaux implantés en bordure de piste, • L'opération d'enfouissement ne nécessitant pas de modification de profil de la piste ou des routes revêtues, aucun terrassement supplémentaire ne sera créé, • L'excédent de matériaux correspondant aux terres excavées lors la mise en oeuvre du complexe sera remis en place sur le site même, afin de limiter les transports d'engins, sous la forme d'un andain central aplani
Effets de la mesure :	Intégration du réseau de raccordement électrique, invisible
Calendrier :	En début de chantier pour les élagages, au cours de la phase chantier pour l'enfouissement des réseaux
Coût prévisionnel :	Intégré au chantier
Responsable :	Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	

MESURE 13 - R2.1q	Remise en état in situ des sections de haies arbustives démontées pour les besoins de giration des convois (accès extérieurs au parc éolien)
Mesure de réduction	R2.1q - Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu
Impact potentiel identifié :	Artificialisation des courbes des routes et chemins empruntés hors emprises du projet
Objectif de la mesure :	Réduire les impacts liés au démontage des haies champêtres dans les courbes imposées par le passage des convois pour l'accès au site.
Description :	<p>Le démontage des sections de haies champêtres existantes pour assurer les rayons de courbure adaptés au passage des convois nécessitera, en fin de chantier, des replantations in situ avec les mêmes essences que l'existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plantation de lignes végétales combinant arbres et arbustes en mélange (plantation d'un arbre pour 5 arbustes) utilisant exclusivement des essences locales (présentes dans les haies voisines), afin de reconstituer la continuité paysagère des haies. • Seront choisies exclusivement des essences (tant arborées qu'arbustives) feuillues, caduques ou marcescentes (gardant leur feuillage automnal jusqu'au printemps). Avantages associés : attrait de la micro-faune et des oiseaux.
Effets de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> • Remise en état des lieux • Cicatrisation des abords de routes après passage des convois
Calendrier :	Mesure appliquée après la phase de construction
Coût prévisionnel :	150€/ml de haie
Responsable :	Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes), - Travaux de parachèvement durant les deux années suivant la livraison du chantier (arrosages, remplacements de végétaux, tailles adaptées, etc.).

4.3. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRITOIRE

4.3.1. MISE EN PLACE DE PLANTATIONS ARBORÉES

MESURE 14- A7.a	Plantations arborées, mises en scène ou filtres visuels
Mesure d'accompagnement	A7.a - Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans ou hors emprises
Impact potentiel identifié :	<ul style="list-style-type: none"> Exposition visuelle importante vers les éoliennes pour certains hameaux : Chasseneuil, Cru-maud, La Valette, les Rieux Contraste d'image fort entre les éoliennes et l'espace à dominante naturelle
Objectif de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> Atténuer les vues en direction des machines pour certains hameaux habités ou à destination touristique Contribuer à la mise en scène d'un «paysage avec éoliennes»
Description :	<ul style="list-style-type: none"> Mesure ciblée, à la demande des personnes habitant à proximité immédiate des éoliennes (exemples d'habitations à Chasseneuil et Cru-maud où la vue porte directement sur le parc éolien). Sa mise en œuvre sera adaptée pour répondre aux volontés des différentes parties prenantes. Étude des masques visuels et des angles de vue en direction des éoliennes, mise en place d'un plan de plantation en concertation avec les habitants ; Plantation d'arbres choisis ou de lignes végétales combinant arbres et arbustes en mélange ; Les végétaux choisis contribueront selon les cas soit à atténuer la vue en direction des éoliennes, soit de la valoriser par une scénographie adaptée au lieu ; Les arbres seront choisis en fonction de leur qualités esthétiques (le blanc du tronc du bouleau faisant écho au mât blanc des éoliennes par exemple) ou de filtres ; Seront choisis préférentiellement des essences (tant arborées qu'arbustives) feuillues, caduques ou marcescentes (gardant leur feuillage automnal jusqu'au printemps) et indigènes : Essences arborées : Saule, Frêne, Chêne fastigié, Peuplier noir, Aulne, Charme, Merisier, Bouleau... Essences arbustives : Noisetier, Saule Marsault, Prunelier, Aubépine ; Fusain d'Europe, Sureau, Cognassier, Néflier...
Effets de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'incidence (visibilité amoindrie) Meilleure scénographie du projet éolien : effets positifs de mise en scène du parc
Calendrier :	Plantation de Novembre à Février Mesure parallèle au chantier d'installation des éoliennes, phases de construction et d'exploita-tion
Coût prévisionnel :	Etude et réalisation : entre 12 000 et 20 000 € ht - 120 ml de haie arborée ou 150 arbres/ar-bustes
Responsable :	Maître d'ouvrage
Modalités de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> Tableau de suivi des aménagements paysagers réalisés, Évaluation du taux de reprise des végétaux à 3 ans, à 5 ans.

Trois stratégies d'intervention :



Masquer : Eoliennes masquées par les plantations depuis les points de vue choisis



Détourner le regard : Mise en place d'un effet de mise en scène avec focale sur un autre élément. Les éoliennes s'intègrent à la scénographie générale.

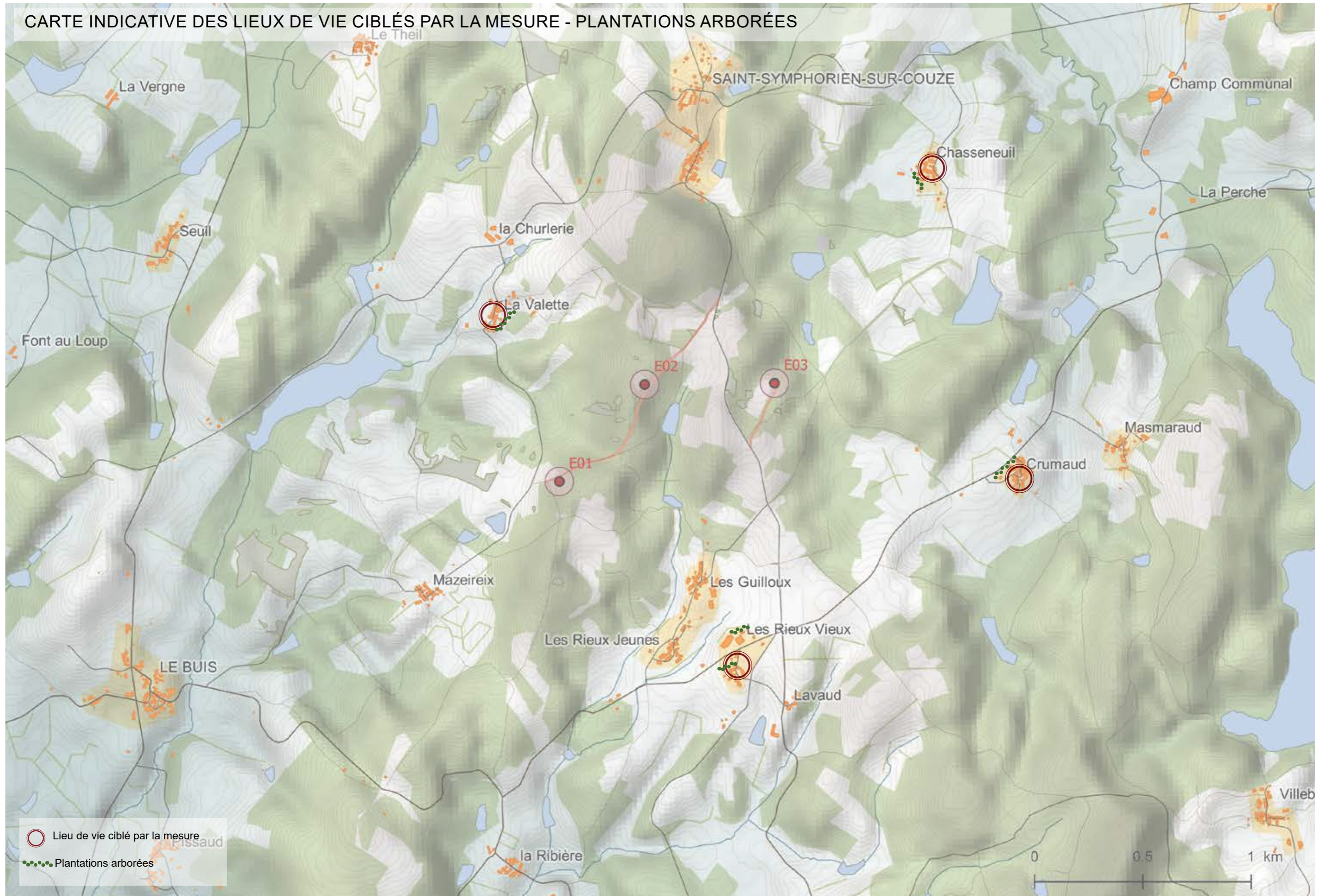


Mettre en scène : Mise en place de bosquets guidant le regard, effets de perspectives et de rappels (verticales blanches) mettant en scène les éoliennes



Etat initial : Des éoliennes prégnantes depuis un point de vue, contrastes d'image forts

CARTE INDICATIVE DES LIEUX DE VIE CIBLÉS PAR LA MESURE - PLANTATIONS ARBORÉES



4.4. SYNTHÈSE DES MESURES EN FAVEUR DU PAYSAGE

Type	Numéro	Catégorie - guide*	Mesure	Impacts bruts potentiels	Effets de la mesure				
					Prégnance moindre	Insertion des aménagements	Qualité des effets du parc	Qualité paysagère du territoire	
Évitement	Mesure 1 E1.1c	E1.1c : « Redéfinition des caractéristiques du projet »	Limitation de l'emprise du projet : évitement des secteurs 3 et 4	Fort	Manque de cohérence générale, de lisibilité, risques d'encerclement et de saturation éolienne	x		x	x
Évitement	Mesure 2 E2.2d	E2.2d - « Mesure d'orientation d'une installation ou d'optimisation de la géométrie du projet »	Cohérence entre la typologie d'implantation et les structures de relief	Modéré	Scénographie peu lisible, saturation éolienne, contradictions sémantiques			x	x
Évitement	Mesure 3 E2.2e	E2.2e - Limitation (/ adaptation) des emprises du projet	Limitation du nombre d'éoliennes	Fort	Risques d'encerclement, risque de saturation	x			
Évitement	Mesure 4 E2.2b	E2.2b - Éloignement du projet vis-à-vis des populations humaines et/ou sites sensibles	Modifications de l'implantation selon les retours de la phase de concertation	Modéré	Proximités fortes du parc aux lieux de vie, à des sites d'accueil de touristes, au patrimoine local, risque de saturation, encerclement	x		x	x
Évitement	Mesure 5 E2.2e	E2.2e - Limitation (/ adaptation) des emprises du projet	Limitation du linéaire de pistes à créer et respect de la trame viaire existante	Faible	Artificialisation de chemins existants Créations de pistes en zones rurales ou proche d'un site emblématique		x		
Réduction	Mesure 6 R2.2b	R2.2b- Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	Intégration du poste de livraison	Faible	Officialisation du site, détournement de l'image rurale et boisée autour du poste de livraison		x		
Réduction	Mesure 7 R1.2a	R1.1 a - Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès	Intégration des pistes d'accès : tracé et largeurs	Faible	Artificialisation du site, multiplication des itinéraires		x		
Réduction	Mesure 8 R2.2b	R2.2b - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	Intégration des pistes d'accès : revêtements et traitement des surfaces	Faible	Modification de l'aspect des sentiers, modification de l'image du lieu autour des pistes d'accès		x		
Réduction	Mesure 9 R2.1n	R2.1n - Récupération et transfert d'une partie du milieu naturel	Intégration des pistes d'accès : traitement des abords, terrassements et murets	Faible	Artificialisation du site, modification de l'image du lieu, perte d'éléments identifiants autour des pistes d'accès		x		
Réduction	Mesure 10 R2.1q	R2.1q - Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu	Intégration des pistes d'accès : préservation ou replantation des haies	Faible	Artificialisation du site, modification de l'image du site, perte d'éléments identifiants autour des pistes d'accès		x		
Réduction	Mesure 11 R2.1q	R2.1q - Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu	Intégration des plateformes techniques et des bases d'éoliennes : recolonisations des surfaces et des talus	Faible	Artificialisation des sols, perte de la vocation agricole ou forestière des sites d'implantation, altération de l'image rurale du site		x		
Réduction	Mesure 12 R2.2b	R2.2b- Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	Remise en état des chemins ou parcelles après enfouissement des raccordements électriques inter-éoliennes	Très Faible	Artificialisation du site		x		
Réduction	Mesure 13 R2.1q	R2.1q - Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu	Remise en état in situ des sections de haies arbustives démontées pour les besoins de giration des convois	Très Faible	Artificialisation des abords de routes et chemins empruntés par les convois (hors pistes)		x		
Accompagnement	Mesure 14 A7.a	A7.a - Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans ou hors emprises	Plantations arborées, mises en scène ou filtres visuels	Faible	Exposition visuelle importante vers les éoliennes pour certains hameaux Contraste d'image fort entre les éoliennes et l'espace à dominante naturelle	x		x	

* Guide d'aide à la définition des mesures ERC, Commissariat général au développement durable, janvier 2018

Impacts résiduels	Phase	Coût	Planning	Responsable	Modalités de suivi
Très Faible	Exploitation	Compris dans le projet	Mesure appliquée lors de la conception	Maître d'Ouvrage	Pas de suivi envisagé - mesure amont
Plutôt positif (scénographie)	Exploitation	Compris dans le projet	Mesure appliquée lors de la conception	Maître d'Ouvrage	Pas de suivi envisagé - mesure amont
Très Faible	Exploitation	Compris dans le projet	Mesure appliquée lors de la conception	Maître d'Ouvrage	Pas de suivi envisagé - mesure amont
Faible	Exploitation	Compris dans le projet	Mesure appliquée lors de la conception	Maître d'Ouvrage	Pas de suivi envisagé - mesure amont
Très Faible	Exploitation	Compris dans le projet	Mesure appliquée lors de la conception	Maître d'Ouvrage	Pas de suivi envisagé - mesure amont
Très Faible	Exploitation	Intégré au coût du chantier + 10 à 15 000 € ht	Mesure appliquée lors de la phase de construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation	Maître d'Ouvrage	Vérification de la conformité de la réalisation du projet avec les éléments prévisionnels figurant dans le dossier
Très Faible	Exploitation	Intégré au coût de la phase chantier	Mesure appliquée lors de la phase de construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation	Maître d'Ouvrage	Vérification de la conformité de la réalisation du projet avec les éléments prévisionnels figurant dans le dossier
Très Faible	Exploitation	Intégré au coût de la phase de chantier	En tout début de chantier pour l'élargissements des chemins, en fin de chantier pour la réduction des emprises	Maître d'Ouvrage	Vérification régulière de l'existence effective et appropriée de la matérialisation et respect des prescriptions associées.
Très Faible	Chantier	Intégré au coût de la phase de chantier	En tout début de chantier pour les terrassements, en fin de chantier pour les reprises de murets	Maître d'Ouvrage	Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes), Tableau de suivi des actions réalisées
Très Faible	Exploitation	Intégré au coût de la phase de chantier	En tout début de chantier pour les élagages, en fin de chantier pour les replantations	Maître d'Ouvrage	Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes), Travaux de parachèvement 2 ans suivant la livraison du chantier
Très Faible	Exploitation	Intégré au coût de la phase de chantier	Mesure appliquée lors de la phase de construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation	Maître d'Ouvrage	Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes), Travaux de parachèvement 2 ans suivant la livraison du chantier
Nul	Exploitation	Intégré au coût de la phase de chantier.	En début de chantier pour les élagages, au cours de la phase chantier pour l'enfouissement des réseaux	Maître d'Ouvrage	Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes)
Nul	Exploitation	150€/ml de haie	Mesure appliquée après la phase de construction	Maître d'Ouvrage	Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes), Travaux de parachèvement 2 ans suivant la livraison du chantier
Faible	Exploitation	Etude et réalisation: entre 12 000 et 20 000 € ht	Mesure parallèle au chantier d'installation des éoliennes, phases de construction et d'exploitation	Maître d'Ouvrage	Tableau de suivi des aménagements paysagers réalisés, Évaluation du taux de reprise des végétaux à 3 ans, à 5 ans.

Synthèse des mesures en faveur du paysage et de la démarche E, R, C (éviter, réduire, compenser)

La démarche ERC a été prise en compte pour le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze par la mise en place de mesures visant à atténuer les impacts du projet ou à accompagner sa mise en place par des actions de valorisation paysagère. Elles s'appuient sur le *Guide d'aide à la définition des mesures ERC* élaboré en janvier 2018.

Ces mesures d'évitement, de réduction ou d'accompagnement ont été définies tout au long du processus de projet, afin d'aboutir à un projet de moindre impact paysager.

Les mesures mises en place jouent sur l'incidence globale du projet, à trois niveaux :

- Les mesures n°5 à 13 facilitent l'insertion paysagère des aménagements aux abords immédiats des éoliennes (plateformes de montage, pistes d'accès, poste de livraison, raccordements électriques). Elles permettent d'accélérer la cicatrisation des lieux modifiés par le projet, de réduire les contrastes d'image, et d'améliorer la cohérence entre les aménagements et leur lieu d'implantation, dans le respect du site et des motifs paysagers existants.

- Les mesures n°1, 3, 4 et 14 visent à réduire l'intensité de la prégnance éolienne depuis des lieux de vie ou à enjeux. Il s'agit par exemple d'éviter les phénomènes d'encerclement des lieux de vie par les éoliennes, de réduire la portion d'horizon occupée par le parc, d'éloigner les éoliennes des habitations ou de mettre en place des filtres visuels.

- Les mesures n°1, 2, 4 et 14 jouent sur les effets produits par le parc éolien quand il est perceptible : elles participent à augmenter les qualités scénographiques, sémantiques ou à réduire les contrastes d'image entre le parc et les éoliennes.

INCIDENCE :

Positive
Plutôt positive
Nulle
Très faible
Faible
Modérée
Forte
Très forte

5. SYNTHÈSE DES INCIDENCES PAYSAGÈRES

5.1. SYNTHÈSE DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE.....	252
5.1.1. PRÉGNANCE DU PARC	252
5.1.2. SCÉNOGRAPHIE ET RAPPORTS AUX STRUCTURES PAYSAGÈRES.....	252
5.1.3. INCIDENCE SUR L'IMAGE DU SITE ET SUR LES PERCEPTIONS SOCIALES.....	252
5.1.4. LISIBILITÉ DU SENS DU PROJET – RELATIONS DE SENS ENTRE LE PARC ET LE SITE	253
5.1.5. INCIDENCES SUR LE PATRIMOINE	253
5.1.6. INCIDENCES SUR LE TOURISME ET LES SITES TOURISTIQUES	253
5.1.7. INCIDENCES SUR LES LIEUX DE VIE (VILLES, VILLAGES, HAMEAUX).....	254
5.1.8. EFFETS CUMULÉS.....	254
5.1.9. INSERTION DES AMÉNAGEMENTS DANS L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DES ÉOLIENNES	254
5.2. CONCLUSION	255

5.1. SYNTHÈSE DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

5.1.1. PRÉGNANCE DU PARC

Le projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze s'installe dans un territoire agricole et forestier. A l'échelle de l'aire éloignée, il se situe entre deux unités paysagères : la Basse-Marche à l'ouest, territoire agricole et bocager, légèrement vallonné ; les monts d'Ambazac à l'est, territoire majoritairement boisé de petite montagne aux reliefs découpés et irréguliers. Plusieurs vallées, notamment celles de la Gartempe et du Vincou, sillonnent le site dans une direction globale est-ouest.

Dans ce contexte, le projet éolien est très peu prégnant à l'échelle des aires éloignée et intermédiaire : depuis la plus grande partie du territoire, la configuration des reliefs d'une part, les boisements, les haies hautes et les motifs de la végétation d'autre part empêchent les vues en direction des éoliennes, et portent l'attention de l'observateur vers les plans les plus proches. A ces distances du projet (plus de 5 km), on considère que le parc non visible n'a aucun impact sur la perception du paysage. Dans le périmètre de l'aire éloignée, les éoliennes sont visibles très rarement, en quelques points de vue où l'observateur se place assez haut et où la vue peut se porter sur le lointain sans être arrêtée par les éléments aux premiers plans. Dans ces cas, l'incidence du projet sur la perception paysagère est très faible, les éoliennes appartenant à l'arrière-plan dégagé, et il est souvent plutôt positif lorsque le parc permet à l'observateur de se repérer sur le territoire. Dans l'aire intermédiaire, le parc est légèrement plus prégnant, mais les rapports d'échelle et son emplacement sur l'horizon boisé rendent les motifs de la végétation dominants sur les éoliennes qui restent au second plan.

Dans l'aire rapprochée, la prégnance du parc reste faible du fait du nombre peu élevé d'éoliennes et de l'omniprésence des bois et des reliefs donnant une perception du site assez fractionnée.

Le choix de l'implantation permet d'éviter l'encerclement des lieux de vie par le parc éolien. Les éoliennes sont toujours présentes dans une seule direction.

Les hameaux les plus proches ne sont pas orientés en direction du projet éolien, sauf pour certaines habitations de la Valette et Chasseneuil. Les covisibilités entre le parc et des hameaux sont possibles pour Chasseneuil, les Guilloux et les Rieux Jeunes, avec un effet de surplomb du groupe de trois éoliennes pour ces deux derniers. Dans tous les autres cas, les covisibilités sont impossibles. Le champ de vision occupé par le parc est assez peu important. Généralement dans l'aire rapprochée, les motifs des premiers plans dominent par rapport aux éoliennes.

5.1.2. SCÉNOGRAPHIE ET RAPPORTS AUX STRUCTURES PAYSAGÈRES

Le parc de Saint-Symphorien-sur-Couze est composé de trois éoliennes groupées.

Le parc s'implante sur les contreforts ouest des monts d'Ambazac. Depuis les aires éloignée et intermédiaire, les éoliennes se lisent comme une ligne surmontant l'horizon, souvent en contre-haut du territoire alentour.

Depuis l'aire rapprochée, les trois éoliennes, au sud de Saint-Symphorien-sur-Couze, sont lues comme un groupe installé sur un relief : les éoliennes sont placées en hauteur à des altitudes comprises entre 410 et 430 m (415m pour E1, 430 pour E2, 410 pour E3).

Les structures de relief sont floues et difficiles à lire sur l'ensemble du territoire. Le patchwork serré de boisements qui se coud aléatoirement sur les collines rend la perception paysagère fractionnée et segmentaire, sans vision globale possible. Du paysage présent ressortent plus des impressions générales, des atmosphères, une succession de motifs imbriqués ou apposés, plutôt qu'une structure claire. Les parcs éoliens apparaissent dans ce contexte comme un motif dispersé supplémentaire, au vocabulaire plastique fortement différencié des formes existantes, mais dont la scénographie répond à la dispersion des motifs du territoire. Comme les arbres isolés ou les hameaux, elles se découvrent brusquement à la limite d'un bois, puis se reperdent dans les sinuosités du chemin.

5.1.3. INCIDENCE SUR L'IMAGE DU SITE ET SUR LES PERCEPTIONS SOCIALES

À l'échelle de l'aire éloignée, le projet éolien n'a que très peu d'incidence sur l'image du territoire. Le parc est perçu comme un élément appartenant au lointain, il n'est pas assez prégnant pour influencer sur l'image du site où se trouve l'observateur. Dans l'aire intermédiaire, les éoliennes sont un peu plus souvent visibles sur l'horizon. Dans la plupart des cas, l'image du lieu est majoritairement rurale. Ponctuellement, des motifs anciens (dolmens, châteaux) sont présents, et l'image de l'éolienne contraste alors avec l'image actuelle du site. Dans l'aire rapprochée également, le territoire est perçu par les habitants et les visiteurs comme un espace à l'image rurale et naturelle, assez peu touchée par des éléments renvoyant à la modernité. Ici comme en beaucoup d'endroits ruraux en France, le visiteur peut parfois se sentir hors du temps, ou être renvoyé à une époque lointaine. Une déconnexion avec le monde moderne est possible. Des éoliennes, dans ce cadre, peuvent rompre avec l'image de certains lieux.

La valeur paysagère du territoire résulte souvent de la simplicité, de la rusticité, de la noblesse des matériaux dont est empreinte ici la ruralité. C'est donc dans les rapports d'image que les effets du parc sont plutôt négatifs. Néanmoins, à l'image naturelle et champêtre répond l'image moins valorisante d'une campagne pauvre, peu peuplée et en déprise. Le charme que trouvent certains habitants à leurs hameaux est balancé par la peur du dépeuplement, de l'enfrichement du territoire, de sa fermeture au développement. L'image de l'éolienne, si elle n'apporte pas de solution directe à ces inquiétudes, rompt néanmoins avec cette image de ruralité rétive aux changements. Finalement, assez peu de personnes rencontrées se sont prononcées en défaveur d'éoliennes sur le territoire : l'image que porte les éoliennes est aussi celle de l'innovation et d'un engagement écologique volontaire, qui se réconcilie alors avec une image des lieux tournée vers l'avenir, sans en affecter la ruralité.

5.1.4. LISIBILITÉ DU SENS DU PROJET – RELATIONS DE SENS ENTRE LE PARC ET LE SITE

A l'image des éoliennes répond leur sens plus profond, celui de capter le vent, de produire l'énergie, de s'élever dans le ciel pour se tendre vers les météores.

Le territoire de Saint-Symphorien-sur-Couze est au plus proche du sol : les motifs paysagers sont liés à l'eau (les rivières, les étangs, les lacs), à la roche (les hameaux, les puys), à la terre (les haies, les prés, les boisements...). Les éléments s'élèvent peu à la verticale, tendant au contraire à se fondre dans le sol : les hameaux dépassent rarement du vélum de la végétation et de l'horizon boisé. Rien aujourd'hui n'appelle à l'air ou au vent. Les bois augmentent la rugosité du terrain, freinant les mouvements d'air : le vent est souvent imperceptible au niveau du sol (« la région est connue pour être très peu ventée », nous disent plusieurs personnes rencontrées). Le territoire est peu peuplé, l'agriculture en déprise, la prégnance des bois indique des sols plutôt acides, difficiles à travailler, peu productifs. Sauf la luxuriance des bois, rien n'évoque la productivité.

Le parc éolien se démarque donc avec le sens que les lieux donnent à lire aujourd'hui.

Pourtant, en hauteur, le vent est assez fort pour faire tourner les pales. Les éoliennes, hautes, se détachent complètement des motifs existants et du sens auxquels ils se rattachent pour donner à lire le dessus de l'horizon, le ciel et ses météores. Elles se tendent vers le ciel, se détachent de l'horizon et du vélum des motifs rattachés à la terre et apportent une lecture nouvelle du territoire, mis en scène depuis certains points de vue (par exemple depuis les hauteurs du lac de Saint-Pardoux), en répondant aux autres grands éléments présents (ici, l'eau).

5.1.5. INCIDENCES SUR LE PATRIMOINE

Le patrimoine est globalement peu impacté par le projet éolien. Dans les aires éloignée et intermédiaire, les visibilitées et covisibilitées sont peu nombreuses. Lorsqu'elles sont vues, les éoliennes n'affectent pas ou très peu la perception paysagère des monuments ou des sites. L'incidence est évaluée comme neutre à très faible pour la majeure partie des sites patrimoniaux. Les éoliennes sont partiellement visibles ou en covisibilité avec Compreignac et son église, certains monuments de Châteauponsac, le château de Sannat et le Lac de Saint-Pardoux. Les éoliennes sont alors perçues comme des éléments d'arrière-plan, qui ne pervertissent pas le sens des lieux.

Dans l'aire rapprochée, la plupart des sites patrimoniaux sont d'importance locale et sont reconnus très localement. Parfois même, pour la croix du Buis ou la voie antique à Compreignac, ils sont difficiles à lire ou peu mis en valeur. Depuis ces sites, les éoliennes ont une prégnance très faible. Lorsqu'elles se voient, le site patrimonial reste toujours dominant, et le parc ne porte pas atteinte à la lisibilité du site ni au sens des lieux. L'incidence pour le patrimoine varie de neutre à faible.

5.1.6. INCIDENCES SUR LE TOURISME ET LES SITES TOURISTIQUES

A l'échelle de la France, l'aire d'étude est assez peu touristique. Néanmoins, le territoire est proche de Limoges (environ 30 minutes en voiture), et accueille un pôle touristique important de la région : le lac de Saint-Pardoux. Autour du lac se concentrent les lieux d'hébergement des touristes, hôtels, gîtes et campings. La plupart des visiteurs viennent au lac depuis Limoges le temps d'une journée. Les plages aménagées sont très fréquentées en été. Les activités proposées se pratiquent surtout sur les abords immédiats du lac. Parmi les personnes interrogées, peu connaissaient le territoire aux alentours du lac. Des sentiers de randonnée sont toutefois empruntés et permettent de découvrir les paysages du « pays de Saint-Pardoux ».

Depuis les abords du lac, les éoliennes sont peu visibles. Les plages sont tournées en direction du sud, les éoliennes, plein ouest-nord-ouest, sont souvent masquées par les boisements. Elles pourront être visibles depuis de rares points de vue aux abords du lac, comme les landes de Chabannes. Là, le parc est visible à l'horizon mais ne nuit pas à la lisibilité du lac de Saint-Pardoux. Placées dans la perspective du lac, au loin, les éoliennes restent peu prégnantes par rapport au lac, et elles contribuent à la mise en scène générale des météores et du relief.

Dans l'aire rapprochée, les autres sites touristiques sont assez peu nombreux. La cascade de Grudet sur le Vincou et la chapelle Saint-Martin sont des sites touristiques d'importance locale. Situés dans les bois, les éoliennes sont assez peu prégnantes depuis leurs abords.

A proximité du parc éolien, deux hameaux accueillent les touristes : deux gîtes-chambres d'hôtes et une colonie de vacances à Chasseneuil, et une chambre d'hôte à la Cour du Verger. La perception du parc éolien n'est pas possible depuis le gîte de la Cour du Verger. A Chasseneuil, l'éolienne la plus proche s'implante à une distance d'1,1 km. L'ensemble du parc est visible, sa scénographie bien lisible. L'incidence est évaluée comme faible.

Pour ces lieux d'accueil, les hôtes ont été rencontrés, et l'implantation du parc revue avec eux. Les éoliennes restent prégnantes, et certains propriétaires craignent que des éoliennes visibles depuis leur gîte ne portent atteinte à l'image verdoyante que veulent trouver les touristes, qui viennent pour découvrir un espace naturel et recherchent la tranquillité.

Il existe de nombreux cas de parcs éoliens connus pour les retombées touristiques positives qu'ils génèrent*. Plusieurs gîtes voisinant des projets éoliens ont su tirer parti de la présence des éoliennes, perçues comme éléments phares d'un développement durable du territoire. Des visites du parc éolien et des balades au pied des éoliennes sont proposées, combinées avec des ateliers de création de cerfs-volants ou la visite d'anciens moulins (parc éolien d'Ally-Mercoeur). Les parcs sont dans ces cas-là perçus positivement et participent à l'attractivité touristique locale.

* Cas de parcs éoliens vitrines d'un territoire, participant à part entière à un tourisme ouvert aux questions de développement durable :
 - le parc éolien de Bouin en Vendée (proche de l'île de Noirmoutier),
 - Le parc éolien de Saint-Agrève en Ardèche, avec son sentier de découverte du patrimoine naturel et de l'énergie éolienne
 - Le parc éolien de Mont-Crosin en Suisse, référence en la matière,
 - Le parc éolien d'Ally-Mercoeur en Auvergne, exemple représentatif des retombées économiques pour un territoire : depuis 2009, l'association Ally 43 propose de coupler la visite du parc éolien à celles des moulins traditionnels et d'autres sites tournés vers les énergies renouvelables et les économies d'énergie : chaudières à bois et granulés, panneaux solaires.

5.1.7. INCIDENCES SUR LES LIEUX DE VIE (VILLES, VILLAGES, HAMEAUX)

L'incidence sur les lieux de vie est étudiée surtout dans l'aire rapprochée. Plus loin, depuis les lieux de vie des aires éloignées ou intermédiaires, les éoliennes, même si elles sont visibles, restent peu prégnantes tant en termes de composition que de signification : leur présence "là bas" implique peu d'effets paysagers qui soient de nature à nuire au paysage "ici".

Les centre-bourgs de l'aire rapprochée peuvent être, selon les points de vue, plus ou moins exposés à la présence éolienne.

Depuis le village de Saint-Symphorien-sur-Couze, les éoliennes sont proches, mais elles apparaissent derrière les collines qui entourent le village, le Puy de La Roche en particulier, et appartiennent à un autre espace que celui du village. Elles sont donc à la fois peu exposées visuellement aux principaux lieux de vie et peu influentes sur la perception (interprétation) du paysage du village.

Au Buis, les éoliennes sont visibles depuis certains lieux de vie orientés vers le nord-est : elles se lisent alors comme un groupe ponctuel implanté au delà de l'horizon proche qui identifie le paysage du Buis. Cette présence ponctuelle ne nuit pas à la lisibilité des identifiants paysagers du village.

A Saint-Pardoux village, des vues sont ponctuellement possibles sur les éoliennes depuis certaines habitations orientées vers l'ouest. Comme pour Le Buis, elles se lisent alors comme un groupe ponctuel implanté au delà de l'horizon proche qui identifie le paysage du village et leur présence influe peu sur la perception des caractères paysagers propres au village.

Depuis Roussac, le projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze est très peu prégnant. Pour Nantiat, situé en limite de l'aire rapprochée, le parc éolien se lit nettement au delà de l'horizon proche qui identifie et caractérise le paysage du bourg.

Le projet est entouré de hameaux qui ponctuent régulièrement l'ensemble du territoire. Ce sont, dans la plupart des cas, des groupements de maisons et de petites fermes. Pour ces hameaux à proximité immédiate des éoliennes (14 hameaux ou fermes à moins de 2 km), le degré d'enjeu vis-à-vis de la présence éolienne varie de faible (visibilité impossible, prégnance du parc faible, orientation du site opposée au projet...) à forte (éoliennes présentes dans l'orientation principale du lieu de vie, covisibilité possible, parc visible et proche...).

Les éoliennes sont mises en scène sur leur relief, en un très petit groupe. Cette composition concentre la présence éolienne en un point dans l'espace perceptible et fait jouer positivement l'effet de contraste, tant en termes de composition que d'image ou de signification. Les motifs du paysage existant ne sont pas submergés par une trop importante présence éolienne et leur lisibilité-interprétation-compréhension n'est pas compromise.

5.1.8. EFFETS CUMULÉS

Les parcs éoliens analysés sont de deux types : les parcs ayant reçu un avis positif de l'autorité environnementale et qui seront probablement construits ces prochaines années et les projets déposés n'ayant pas encore reçu d'avis de l'autorité environnementale, qui pourraient donc avoir un avis favorable ou défavorable. La prise en compte de l'ensemble des projets éoliens construits et en cours d'instruction permet de prévoir au mieux les effets des parcs éoliens cumulés. L'objectif est de pouvoir évaluer et conduire au mieux la densification éolienne, en analysant le degré de saturation éolienne du territoire. Sur ce territoire, un premier pôle éolien se constitue de part et d'autre de Bellac, entre les vallées de la Gartempe et du Vincou. Parmi ces parcs, le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze, situé à 4 km à l'est du parc de Roussac, participerait à un pôle éolien assez peu dense à l'ouest du lac de Saint-Pardoux. Le site emblématique des monts d'Ambazac et les sites inscrits des monts de Blond et du lac de Saint-Pardoux sont évités, laissant un espace de respiration sans éoliennes. Le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze, déjà sur les reliefs des contreforts des monts d'Ambazac, se situe en continuité du parc éolien de Rousac, sur une unité paysagère différente des autres parcs en Basse-Marche. Sur le terrain, la rupture est très peu prégnante.

Un autre pôle éolien tend à se constituer sur le plateau au nord de Châteauponsac, avec trois projets situés à moins de 5 km les uns des autres. Ce pôle éolien serait distant d'environ 13 km des éoliennes de Roussac et de Saint-Symphorien-sur-Couze. Dans le contexte de reliefs et de boisements très chamboulés, la distance est suffisante pour créer une rupture entre ces ensembles de parcs.

Ces parcs éoliens tendent à créer un pôle diffus à l'échelle du nord de la Haute-Vienne.

Néanmoins, les masques sont importants, et les covisibilités entre les parcs sont très ponctuelles et assez rares. La densité éolienne sera perceptible dans les déplacements quotidiens des habitants, dans une région qui se prête assez mal à une forte présence éolienne (rapports d'image et de sens en contraste avec le site, structures paysagères peu lisibles). Les parcs en cours d'étude sont nombreux, parfois dans le périmètre de sites emblématiques qui auraient pu assurer des zones de silence éoliens cohérents avec des structures paysagères.

Dans l'aire rapprochée, même en prenant en compte l'ensemble des parcs en cours d'étude, les covisibilités entre les parcs sont rarement possibles, à part avec le projet éolien de Roussac depuis le nord de l'aire. Depuis le lac de Saint-Pardoux, aucun point de vue analysé ne montre de possible covisibilités entre le parc de Saint-Symphorien-sur-Couze et les autres parcs déposés du territoire.

5.1.9. INSERTION DES AMÉNAGEMENTS DANS L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DES ÉOLIENNES

Le secteur sur lequel s'implante le projet est un espace localement assez peu reconnu. Il est situé à proximité de deux sites emblématiques reconnus localement (les landes de Bramefan au nord et l'étang des Sagnes-chapelle St-Martin à l'ouest). Les reliefs sur lesquels se dressent les éoliennes n'ont pas de toponymes sur la carte IGN, ni le vallon et l'étang que les éoliennes ceignent.

L'espace est majoritairement boisé. Les hameaux sont reliés par des pistes ou des chemins forestiers, avec à leurs abords, souvent, des traces de haies ou d'anciens murets de pierre sèche.

Les aménagements prévus pour l'implantation des éoliennes emprunteront dans la plupart des cas des pistes existantes (*voir mesure 7 p.237*). Quelques chemins seront créés en bordure de prairie ou en forêt. La plateforme de montage d'une éolienne, E1, est inscrite dans la pente, entraînant des déblais-remblais (*voir mesure 11 p.240 et p.242*).

Les pistes sont assez peu empruntées actuellement et ne sont pas sur l'itinéraire de sentiers de randonnée. Depuis les routes, les pistes et les plateformes seront peu visibles. Depuis la route reliant Mazeireix à La Valette, la piste ne débouchera pas sur la route, mais le poste de livraison s'insérera en bordure (*voir mesure 6 p.236*). Les éoliennes s'installent dans un milieu rural. Les aménagements devront être le plus discret possible et ménager les lieux au mieux (*voir mesures n°8 à 12*).

5.2. CONCLUSION

Le processus de projet de Saint-Symphorien-sur-Couze a été mené dans un souci de grande qualité. Le paysagiste y a pris part activement dès les prémices du projet : une étude scénographique préliminaire permettant l'analyse du contexte, la participation concertée menant au choix de l'implantation, l'écoute attentive des craintes et des besoins de la commune et des habitants, permettant de dimensionner le projet au plus juste, et de proposer un projet optimal dans ce territoire contraint.

Lorsqu'elles seront visibles, la présence d'éoliennes pourra entraîner des ruptures d'images (un objet «industriel», moderne, innovant, à l'échelle du pays avec l'injection de l'énergie produite sur le réseau national face à un territoire boisé, hors du temps ; une région au vent peu perceptible au sol, sans références au ciel). Ces contrastes forts sont présents globalement sur l'ensemble du Limousin.

Le contexte géographique et les structures de la végétation, en patchworks aléatoires, diminuent fortement les vues lointaines et l'interprétation globale à l'échelle du territoire. La perception est hachée, ramenée sur les éléments les plus proches de l'observateur. Dans ce contexte, la prégnance du projet éolien et son incidence sont très faibles pour les sites situés à plus de quelques kilomètres du site d'implantation. La prégnance du parc est importante surtout pour les villages et hameaux les plus proches (moins de deux kilomètres).

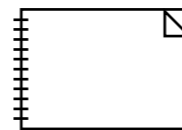
Quand le parc est visible, sa scénographie et ses rapports de sens avec les structures primaires du territoire, lisibles, compensent les contrastes d'image. La qualité des effets est la plupart du temps neutre. L'incidence maximale qui en résulte est évaluée comme très faible pour l'aire éloignée, faible pour l'aire intermédiaire, faible pour l'aire rapprochée. L'incidence globale est donc faible.

Evaluation de l'incidence des projets éoliens cumulés sur le Paysage et le Patrimoine

Aire éloignée	Incidence globale du projet sur le paysage	Très faible	-1,0
	Incidence globale des projets cumulés	Faible	-1,5
	Incidence maximale du projet sur les sites protégés - patrimoniaux	Très faible	-1,0
Aire intermédiaire	Incidence globale du projet sur le paysage	Très faible	-1,0
	Incidence globale des projets cumulés	Faible	-1,5
	Incidence maximale du projet sur les sites protégés - patrimoniaux	Faible	-1,5
Aire rapprochée	Incidence globale du projet sur le paysage	Faible	-1,3
	Incidence globale des projets cumulés	Très faible	-1,0
	Incidence maximale du projet sur les sites protégés - patrimoniaux	Faible	-2,0
	Incidence maximale du projet sur les lieux de vie	Faible	-2,0
Incidence maximale du projet sur le Paysage et le Patrimoine :		Faible	-2,0

INCIDENCE :

Positive
Plutôt positive
Nulle
Très faible
Faible
Modérée
Forte
Très forte



N'imprimer que si nécessaire

Impression **Recto / Verso**

A3 Conseillé

A4 Possible